Cahier spécial Associations

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15498 7 F — JEUDI 24 NOVEMBRE 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Yasser Arafat et les islamistes

YASSER ARAFAT ne devrait pas avoir beaucoup de mal à comprendre ces islamistes qui lui rendent la vie impossible à Gaza. Les temps ne sont en effet pas si lointains où les premiers adeptes de la « cause » palestinienne étaient les Frères musulmans égyptiens, dont l'amitié lui valut la prison.

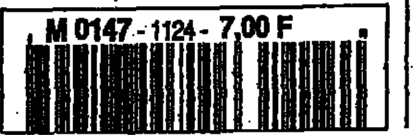
Le chef de l'Autorité palestinienne n'a jamais été tenté par les idéologies marxisantes qui avaient cours au sein de l'OLP, et, de l'aveu de ses compagnons de route, il a toujours été profondément croyant, voire dévot. Or, ironie de l'Histoire, ce sont les héritiers de ses premiers camarades qui, aujourd'hui, le contestent. Vendredi 18 novembre à Gaza, ce fut la rupture : quatorze personnes ont été tuées lors d'affrontements entre la police palestinienne et les militants islamistes du Hamas et du Djihad islamique. Les différentes tentatives de médiation ou réconciliation n'ont pas encore abouti.

LE chef de l'OLP aurait sans doute souhaité ne pas en arriver là, lui qui n'a jamais renié son passé : « Quand les régimes arabes nous comptaient leur soutien ou jouaient contre nous, eux [les Frères musulmans] ne posaient pas leurs conditions. » *Ils ont droit à tout le respect*, expliquait-il à l'un des ses biographes. Aujourd'hui encore, il leur réserve des « ministères » dans son « gouvernement », après leur avoir proposé, il y a deux ans, mais en vain, de rejoindre les rangs de l'OLP. Son souci principal est bien sûr de sauvegarder l'unité nationale, d'éviter les luttes intestines au moment où il faut construire l'autonomie. S'il n'a jamais été membre de la Confrérie, le chef de l'Autorité palestinienne lui est redevable.

C'est grâce aux Frères musulmans qu'il établit ses premiers contacts avec les marchands d'armes à la veille de l'expiration du mandat britannique sur la Palestine en 1948. C'est dans leurs locaux qu'avec les jeunes nationalistes palestiniens il dresse les plans de lutte contre les « sionistes ». C'est aussi avec leur soutien qu'il fait ses premiers pas de « chef » en accédant à la tête de l'association – politisée entre toutes – des étudiants palestiniens en Egypte.

JUSQU'AU déclenchement de l'Intifada dans les territoires occupés en 1987, les islamistes palestiniens se fondaient dans le paysage nationaliste. En Cisjordanie et à Gaza, leurs activités étaient essentiellement caritatives et, dans la diaspora, ils militaient sans état d'âme au sein du Fatah. Salah Khalaf, alias Abou Iyad, l'un des chefs historiques de cette formation, ne sortait-il pas précisément des rangs de la Confrérie ?

Mais les temps ont changé. Yasser Arafat et ses anciens alliés ne sont plus sur la même longueur d'onde. Les islamistes, eux, rêvent toujours de la « libération de toute la Palestine ». Le choc à plus ou moins brève échéance était inévitable. Reste à savoir si la rupture est irréversible. Au risque d'affaiblir leur nouveau partenaire, les Israéliens semblent le souhaiter.


M 0147 - 1124 - 7,00 F

Après sa mise en cause pour corruption par la justice italienne

M. Berlusconi affirme sa volonté de rester à la tête du gouvernement

Une enquête a été ouverte, mardi 22 novembre, contre Silvio Berlusconi, mis en cause pour une affaire de corruption d'agents de la brigade financière. Ceux-ci auraient touché des pots-de-vin lors de contrôles effectués au siège de son holding, la Fininvest. Le président du conseil italien, qui rencontrera, selon son porte-parole, la justice italienne « avant la fin de la semaine », a affirmé qu'il ne démissionnerait pas et que seul un vote de défiance des deux Chambres pourrait le conduire à quitter ses fonctions. Après la défaite subie par son mouvement, Forza Italia, dimanche 20 novembre, aux élections communales partielles, et dans un climat social de plus en plus tendu, cette nouvelle affaire rend bien précaire la situation du « Cavaliere».

Les fusibles du « Cavaliere »

Nous publions le premier d'une série de deux articles sur la Fininvest et les juges.

MILAN

de notre envoyée spéciale

Dans la guerre qu'il mène contre ce qu'il nomme *« le gouvernement des magistrats »*, le président du conseil italien, Silvio Berlusconi, a perdu plusieurs batailles. Depuis bientôt huit mois, le propriétaire de la Fininvest accuse les magistrats de Milan, en charge de la vaste enquête « Mains propres », de vouloir *« déstabiliser son gouvernement »*, par leurs enquêtes contre la corruption mettant en cause divers dirigeants de son groupe. Jusqu'ici, les attaques de Silvio Berlusconi contre les juges se sont soldées par des échecs.

Le 17 octobre, le garde des sceaux, Alfredo Biondi, a annoncé qu'il diligentait une équipe d'inspecteurs pour enquêter au parquet de Milan sur cinq *« fautes professionnelles majeures »*. Les juges milanais n'en poursuivent pas moins leur travail, tandis que leurs collègues dénoncent cet ultime essai de *« bloquer les investigations en cours mettant en cause l'entourage de Silvio Berlusconi. »*

« Sua Emittenza », homme d'autorité absolue dans la Fininvest, entend gérer le pays comme son entreprise, et ne s'en est jamais caché. Peut-il accepter que des flèches soient décochées contre lui, même dans le respect des règles judiciaires ? Silvio Berlusconi, qui n'a guère l'habitude d'être contesté, attaque pour se défendre. Mais de quoi ?

La Fininvest, qui n'est pas, et de loin, la seule firme mise en cause par les dossiers de l'enquête « Mains propres », fait l'objet de plusieurs enquêtes en cours. L'une d'elles, menée depuis l'été à Milan, tourne autour de la question suivante : avec l'accord de Fedele Confalonieri, actuel président de la Fininvest, et hier administrateur délégué de Fininvest-Communications sous les ordres du PDG d'alors, Silvio Berlusconi, le groupe a-t-il versé des pots-de-vin à des fonctionnaires de la Guardia di finanza (la brigade fiscale), pour que soient « allégés » les contrôles fiscaux ?

Après les aveux précis de deux fonctionnaires de la Guardia, le directeur des services fiscaux de la Fininvest, Salvatore Sciascia, arrêté en juillet et depuis sous surveillance policière dans une clinique, a admis les faits avec force détails.

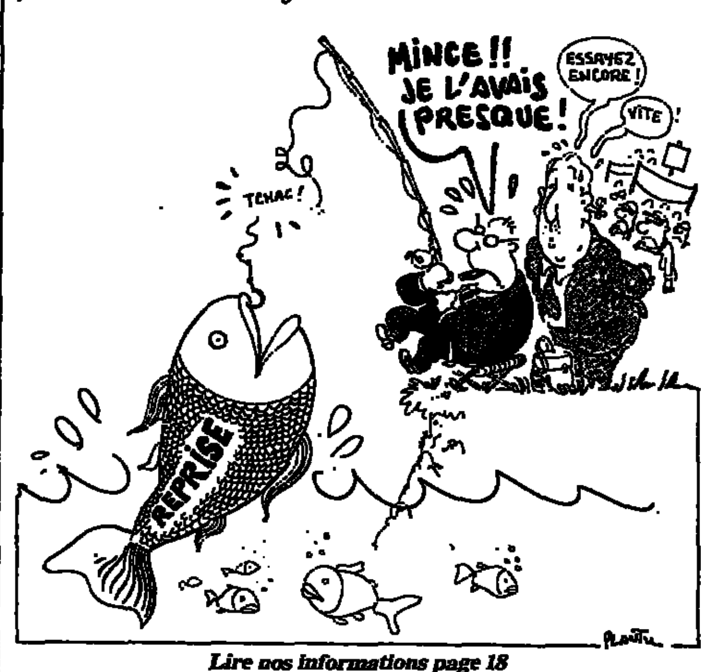
DANIELLE ROUARD

Lire la suite page 4
et nos informations page 3

En raison de la faiblesse de la consommation

La croissance a fléchi au second semestre

La production industrielle a reculé de 0,4 % en septembre, indiquant un fléchissement de la croissance pour le second semestre 1994. Cette évolution était attendue par les experts après un début d'année qui les avait surpris par sa vigueur. Toutefois, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, table toujours sur une croissance de plus de 3 % en 1995. Le ralentissement s'explique par l'insuffisance de la consommation, due à une faible progression du pouvoir d'achat des ménages.



Lire nos informations page 18

Nouveau raid aérien de l'OTAN contre les Serbes

L'aviation de l'OTAN a effectué, mercredi 23 novembre, un nouveau raid aérien contre les forces serbes. Ce raid aurait visé une base de missiles qui avait tiré la veille sur deux avions britanniques.

page 4

La Norvège tentée par le « non » à l'Europe

Après les Finlandais et les Suédois, qui ont répondu « oui » à l'adhésion de leur pays à l'Union européenne, les Norvégiens seront consultés lundi 28 novembre. Les sondages laissent prévoir une victoire du « non ».

page 5

Didier Auriol champion du monde des rallyes

Didier Auriol, associé à Bernard Occelli, sur Toyota, est devenu, mercredi 23 novembre, le premier pilote français champion du monde des rallyes. Son principal adversaire, l'Espagnol Carlos Sainz (Subaru), a été contraint à l'abandon dans la dernière étape du Rallye de Grande-Bretagne, ultime épreuve de la saison.

Le renforcement du secret de l'instruction

Le texte qu'a fait adopter par l'Assemblée nationale le député RPR Alain Marsaud, interdisant de rendre publique sans son accord toute information concernant une personne qui fait l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire avant qu'un tribunal soit saisi, traduit une volonté de renforcer le secret de l'instruction.

page 12

Un plan gouvernemental sur les thérapies géniques

Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, et François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont annoncé, mercredi 23 novembre, le lancement d'un plan « génome et santé » visant à développer et à encadrer la pratique des thérapies géniques en France.

page 14

De nouvelles mesures contre la corruption

Edouard Balladur a indiqué devant les députés RPR, mardi 22 novembre, que des propositions de loi contre la corruption pourraient être examinées par l'Assemblée nationale avant la fin de la session parlementaire, le 20 décembre.

page 10

ARTS ET SPECTACLES

La « Veillée d'armes » de Marcel Ophuls

Avec *Veillées d'armes*, Marcel Ophuls signe un film sur l'*« histoire du journalisme en temps de guerre »*, qui est aussi une réflexion sur le rôle et la responsabilité des reporters au moment où règne l'information-spectacle.

pages 27 à 36

Guy Dejouany, le sphinx fatigué

Le président de la Compagnie générale des eaux organise sa succession d'une manière toute florentine

Il y a du Mitterrand chez cet homme-là. Dans sa façon de gérer les hommes comme dans le soin mis à sculpter son portrait. Dans son art de l'ambiguïté qui préserve l'avenir, comme dans l'usage de la liberté qu'accorde le privilège de l'âge. Dans son talent à transcender les échecs pour ne laisser que le souvenir des succès. Dans l'organisation de sa succession même – annoncée par une « fuite » organisée dans *Paris Match* –, Guy Dejouany, tout puissant et secret président de la Compagnie générale des eaux, montre son art tout florentin de la surprise, du contre-pied, presque de l'intrigue.

En demandant à son conseil d'administration, mercredi 23 novembre, de nommer Jean-Marie Messier administrateur, directeur général et président d'un comité exécutif créé pour l'occasion, il prend tout le monde de court. Il officialise, pour la première fois, l'idée d'une succession jusqu'ici tabou et deux fois repoussée par une modification des statuts. Il saute plusieurs générations avec le choix d'un jeune homme d'à peine trente-huit ans. Et fait appel à une personnalité extérieure à la Générale, même si ce banquier brillant, associé-gérant de Lazard Frères & Cie, le côtoie et le conseille depuis quatre ans sur des dossiers de premier plan, du rachat d'Air Water Technologies au *gentleman agreement* conclu avec François Pinault sur la FNAC, ou les alliances anglo-saxonnes dans le radiotéléphone.

Interroger publiquement Guy Dejouany, soixante-quatorze ans le 15 décembre, sur sa succession aurait été, hier, ressenti comme indécent. Certes, la presse, les dîners en ville, les rumeurs feutrées du 52, rue d'Anjou à Paris, siège de la Compagnie, nommaient des rois d'un jour, au gré des projets et des humeurs prêtées au président. Lui, laissait dire et, peut-être, laissait croire. Au point qu'aujourd'hui encore, cette succession si programmée en laisse incrédule plus d'un, qui veut voir là une nouvelle habileté manœuvrière. Le fauteuil du président Dejouany n'est-il pas officiellement promis à Jean-Marie Messier pour juin 1996 ? Dix-huit mois pouvant réserver bien des surprises, même si l'héritier désigné assure, en privé, que ce laps de temps ne sera pas de trop pour lui permettre d'appréhender un groupe aux 2 350 filiales.

PIERRE-ANGEL GAY et GUY HERZLICH

Lire la suite page 18

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

VIE PUBLIQUE - VIE PRIVÉE

Intimité et transparence

Les récentes atteintes à l'intimité du président de la République témoignent du recul, dans notre société, du droit au respect de la vie privée inscrit dans la loi du 17 juillet 1970. Prenons garde pourtant que, derrière de prétendues exigences de transparence et de vérité, ne *s'imposent des systèmes* moralisateurs et de confortables despotismes également menaçants pour la dignité de l'homme et *la démocratie*.

par Jean-Denis Bredin

QU'ON *s'en réjouisse*, qu'on s'en inquiète, l'évidence est que notre temps sup*porte très mal les secrets.* Le secret de l'instruction devient exception plutôt que règle. Le *secret professionnel ne cesse de* se réduire. De ce qui fut appelé le devoir de reserve, nous voyons, à lire de nombreux livres, ce qu'*il reste.* La confidentialité est une peau de chagrin, qui se transforme volontiers en produit publicitaire. *Seuls se portent à peu près* bien les secrets sur lesquels veille l'Etat, parce qu'ils le servent. Et voici que *l'intimité de la vie privée souffre* à son tour, brûlée au grand soleil de la vérite.

Notre loi du *17 juillet 1970* affirmant que *« chacun a droit au respect de la vie privée »*, permettant au juge, pour assurer ce respect, *d'ordonner toutes mesures « telles que sequestre, saisie, et autres »*, renforçant cette protection de *sanctions pénales, fut une essen*tielle consécration de la dignité humaine par le droit. Les tribunaux français ont veillé sur elle avec fer*meté.* Ils ont peu à peu tracé les frontières de la vie privée. Secret du corps. Secret de la santé. Secret *de la mort et de la dépouille mor*telle. Secret de la maternité et de la grossesse. Secret de la filiation. Secret de *la vie affective, ou senti*mentale. Secret de *l'amour.* Secret du domicile, de la maison. Secret de l'image. Sur le patrimoine, les *revenus, les successions,* la jurisprudence a hésité, car les lois sont nombreuses qui sont venues sortir *certains éléments du patrimoine* de la vie privée, au nom d'exigences tenues pour supérieures. *Du moins les tribunaux ont-ils en* France patiemment défini et défendu l'intimité de la vie privée que *proclamait la loi.*

Mais les atteintes récemment portées à l'intimité du président de la République illustrent un fort *mouvement,* aidé *par* ce grand vent venu d'Amérique, qui risque d'emporter le secret de la vie pri*vee comme les autres secrets,* tous tenus pour intolérables. On en aperçoit quelques raisons. *L'image, aidee par des moyens* techniques sans cesse meilleurs, franchit peu à peu tous les obs*tacles : elle se promène dans la* rue, elle entre dans les jardins, dans les maisons, elle peut vaincre les frontières de *la* vie privée. L'écrit supporte mal d'être distancé par l'image, il tente souvent de rivaliser avec elle dans l'audace *de l'indiscrétion. Bien sûr, l'argent* les encourage l'une et l'autre, car l'argent sait tout ce qu'il peut tirer *des incursions dans les vies pri*vées. C'est que celles-ci n'ont cessé de nous distraire, et, dans *des temps sans longue perspec*tive et que l'ennui menace, l'indiscrétion, le commérage, la révélation, le scandale sont des valeurs *sûres.*

Voici des siècles que notre vieille mentalité, avide de vertus et de *péchés, raffole des secrets du* corps et des secrets du lit. Quand l'image, l'écrit, peuvent aujourd'hui si *bien satisfaire notre* plaisir, faudrait-il que la loi, que le juge s'acharnent à les déranger ?

Mais derrière le plaisir, porté par *l'argent,* se profile une exigence morale, celle de la vérité, vertu suprême qui chasserait toutes les *autres et innocenterait tous les* comportements. La vérité commande la transparence, la transparence de la vie publique, de *la vie politique,* et la transparence des patrimoines, et celle des marchés boursiers et financiers, et *celle de la concurrence,* et celle de la publicité, la transparence des activités sociales, mais celle aussi *des vies, de toutes les formes* de la vie, la transparence du couple, de la famille, de l'amitié, de l'amour, *la transparence du cœur et du* corps. La transparence paraît se confondre avec la limpidité, la pureté même. *Elle ressemble au* soleil et à la lumière. Elle ne peut souffrir des domaines interdits, le mensonge, le mystère, le secret, la *discrétion,* tous les artifices qui dissimulent la vérité. Au nom de la transparence, l'information *devient un droit absolu, et même* un implacable devoir. L'image doit lever tous les voiles, mettre bas *tous les masques, car elle est* l'expression même de la vérité.

La loi et l'exception

Cette éthique, ou cette morale, de la transparence absolue peut-elle être un refuge, dans un monde trop dur, plus imprévisible, plus *opaque qu'il ne fut jamais ?* Peut-on, par la clarté du moment, compenser l'épais mystère de *l'avenir ? Sans immortalité de* l'âme, sans lutte finale ni grand soir, quand il n'y a plus d'autre *horizon qu'à très court terme,* celui du dimanche qui vient, des prochaines vacances, la transparence pourrait être l'ultime valeur d'une *société* qui s'est détournée des morales d'amour, de solidarité, de fraternité. Elle pourrait devenir, à *elle seule, un système moralisa*teur.

Ainsi, dans une conception pessimiste, l'intimité de la vie privée se verrait condamnée à se réduire sans cesse. Les exigences de la vérité et de l'information *imposeraient la fin d'une certaine idée de* la dignité humaine qui enfermait la vie privée dans le secret. La loi, la jurisprudence, *seraient appelées à* s'effacer peu à peu, comme les expressions d'une civilisation désuète. Au bout du chemin, *le respect* de la vie privée ne subsisterait qu'au profit de ceux dont la vie n'intéresse personne, ceux *dont ni l'image, ni l'écrit, ni* l'argent ne veulent rien savoir. L'intimité de la vie ne serait plus *assurée que par l'indifférence.*

Mais nous voyons se développer, à l'encontre de notre droit, un autre mouvement d'opinion, *moins sombre,* qui veut préserver le respect de la vie privée mais entend lui assigner des limites, au *nom de la transparence* et de l'information totales, et aussi au nom de la démocratie. Celle-ci ne commande-t-elle *pas que les* citoyens aient une parfaite connaissance de ceux qui les gouvernent ou qui sollicitent de les gouverner ? Et que sait-on d'un homme, d'une femme qui s'offre aux suffrages des citoyens si on ne *peut regarder, juger sa vie privée,* percer tous ses secrets ? Ainsi les hommes et les femmes « publics » ne devraient-ils, ne pourraient-ils *rien cacher au peuple de leur vie.*

Cette « morale », qui a déjà envahi plusieurs démocraties, est *plus redoutable qu'il ne semble,* car elle ne revendique qu'une étape sur le chemin qui conduit à la disparition progressive du respect de la vie privée. Aujourd'hui, il nous est suggéré de consentir une première exception, celle du *président de la République, élu au* suffrage universel, dont nous devrions connaître, pour être assurés de vraiment *l'apprécier,* toute *la vie.* Conviendrait-il, dans le moment, de modifier l'article 9 du code civil édictant que *« chacun » a droit au respect de la vie privée,* pour y introduire l'exception présidentielle ? Ou faudrait-il accommoder la loi sans le dire, consentir que l'exception va de soi ? Mais on voit bien que l'exception ne saurait raisonnablement *être limitée au* seul président de la République. Et le premier ministre ? Et les ministres ? Et les *parlementaires, et les maires,* et tous ceux qui sollicitent, pour une fonction quelconque, le suffrage des citoyens ? Et *pourquoi cette* catégorie des « hommes publics » exclurait-elle forcément les magistrats qui nous *jugent,* les *hauts* fonctionnaires qui nous dirigent, les chefs d'entreprise qui nous emploient, tous ceux que nous *devons évaluer,* et encore tous ceux qu'entoure une quelconque publicité des métiers, des travaux *ou des comportements* ? Les juges français n'ont cessé d'affirmer que le droit à l'intimité protégeait tous les citoyens sans *exception, alors* même qu'ils intéressent l'actualité ou qu'ils se trouvent dans un lieu public, et que même *les* « vedettes du spectacle » ne pouvaient se voir opposer une tolérance qui justifierait des atteintes à leur vie privée. *Cette jurisprudence* serait-elle donc vétuste ?

Despotismes tranquilles

L'évidence est *que l'exception* qui serait consentie pour informer parfaitement le citoyen et assurer la totale transparence de la vie politique *emporterait* peu à peu la règle. Non seulement parce qu'aucune raison ne parvient à jus*tifier qu'un citoyen élevé à la fonc*tion d'« homme public » perde ce droit fondamental de la personne humaine, *mais parce que la fron*tière deviendrait très vague, et flexible, entre ceux que protégerait la loi et ceux auxquels leur fonc*tion retirerait cette protection.* L'intimité de la vie privée risquerait fort de devenir, avec le temps, une *faveur réservée à ceux qui n'ont* pas de raison de la solliciter. Et derrière cette transparence, réclamée *pour servir la démocratie,* se profilerait évidemment l'exigence d'une vie privée conforme au *modèle de la vie ordinaire ou de la* vie rêvée, c'est-à-dire le despotisme d'un type normal de vie privée.

C'est une habitude française que de ne respecter les lois que par crainte de leurs sanctions ; nous *nous débarrassons* vite du droit qui nous dérange, soutenus par les plus belles raisons. *Ainsi l'argent n'a-t-il cessé de se jouer* des lois. La mission de la justice est aujourd'hui de préserver l'Etat de droit en empêchant, *alors* qu'il est temps encore, que la corruption ne devienne une épidémie irrésistible. Cette autre mission *pèsera sans doute sur nos juges* de devoir protéger la vie privée de tous, d'empêcher que la vérité ne se place au-dessus des lois. *Que* l'image et l'information soumettent le droit, au nom d'une vertu suprême, que chacun soit *obligé d'être parfaitement* visible afin que se puisse à tout moment vérifier sa conformité au modèle, *que ce système s'arrange fort bien* du suffrage universel et prétende même le servir, imposant que le citoyen armé de son bulletin de vote soit vraiment un souverain absolu, ce sont quelques-unes des perspectives qu'un apparent progrès *nous propose. Nos démocra*ties vacillantes ne sont pas menacées que des tyrannies dures. Elles le sont aussi par les despotismes tranquilles, confortables, tel celui de l'opinion publique. Le droit français a osé, c'est vrai, sacrifier la *sainte transparence au respect de* l'homme. Par commodité professionnelle, par indifférence à la loi, par détestation du *politique, ou* simplement par pessimisme, nous risquons, si nous n'y prenons garde, de laisser pourrir un droit *qui n'est pas seulement une reven*dication de la dignité de l'homme, mais aussi de sa liberté, et probablement de son bonheur.

▶ *Jean-Denis Bredin est avocat et membre de l'Académie française.*

BIBLIOGRAPHIE

L'Europe face au défi yougoslave

Notre collaborateur Daniel Vernet vient de publier, en collaboration avec Jean-Marc Gonin, un essai intitulé « le Rêve sacrifié, Chronique des guerres yougoslaves », aux éditions Odile Jacob. Nous avons demandé à Serge Boidevaix, ambassadeur de France, ancien secrétaire général du Quai d'Orsay, d'en rendre compte.

LE RÊVE SACRIFIÉ
Chronique
des guerres yougoslaves
de Daniel Vernet
et Jean-Marc Gonin.
Editions Odile Jacob
282 p., 130F.

Ce livre est l'histoire d'un rendez-vous manqué, affirment Daniel Vernet et Jean-Marc Gonin, tous deux journalistes possédant une longue expérience et une connaissance étendue des questions internationales, dans leur livre. Un rendez-vous manqué entre l'Europe des grandes espérances, née de la chute du mur de Berlin, *« l'Europe rêvée du XXI*e *siècle »*, écrivent-ils, et les *défis de l'Histoire. C'est une cri*tique sévère de l'action de la communauté internationale : *« Les objectifs qu'elle n'a pas atteints étaient ceux qu'elle ne s'était pas fixes. »* Donc une affaire inextricable, dans laquelle il n'y a que des perdants.

Le livre présente une double originalité. Les auteurs ne se sont pas contentés d'une docu*mentation approfondie sur la* crise yougoslave. Ils ont eu aussi le souci louable de contribuer à l'histoire et à une meilleure *compréhension de ces conflits* en s'adressant aux personnalités francaises de rang le plus élevé, et ils donnent de ces entretiens *des compte-rendus qui suscitent* un vif intérêt. Les passages sur la visite du président de la République à Sarajevo, le 28 juin 1992, *à l'issue du sommet européen de* Lisbonne, se lisent d'un seul mouvement, et les échos de cette conversation, comme de *celles que les auteurs ont eues* avec Roland Dumas, alors ministre des affaires étrangères, et avec Robert Badinter, président de la commission d'arbitrage, soutiennent le texte par des réflexions qui permettent d'éclaircir tel ou tel aspect du drame yougoslave. On en vient à regretter que les auteurs n'aient *pas poussé plus loin leur* méthode et leurs investigations en s'adressant à M. Genscher et *en demandant à M. Juppé de* rappeler les objectifs du plan de règlement qu'il a élaboré en octobre-novembre 1994 avec le ministre allemand, M. Kinkel, ou encore de définir la nature et la logique des zones de sécurité proposées par la France à la conférence de Washington de *mai 1993. Dans l'ensemble,* ces références précises aux appréciations des acteurs principaux rendent le livre de Daniel Vernet et Jean-Marc Gonin d'une lecture enrichissante pour les lecteurs les mieux informés.

Une autre originalité réside dans la méthode de l'exposé. Daniel Vernet et Jean-Marc Gonin ont voulu faire un livre vivant qui accroche le lecteur. Ils ont délibérément choisi de présenter, surtout dans les premiers chapitres, un ensemble de séquences d'évènements décrits *dans un style qui evoque la vie* telle qu'elle est, et ils ont eu fréquemment recours, comme au cinéma, au procédé de *retour* en arrière. Le lecteur devient temoin. L'attention ne faiblit pas. Il en résulte certes une impres*sion d'évolution fortement* aléatoire de la crise, ce qui correspond à la thèse des auteurs, qui démontrent avec nombre d'argu*ments pertinents* que les trois guerres qui ont eu lieu jusqu'à présent en Yougoslavie – la brève guerre de Slovénie, la guerre de Croatie et l'interminable guerre de Bosnie – sont des conflits non maîtrisés, peut-*être inévitables, mais prenant* naissance et ampleur à la manière des aventures du personnage de Diderot, Jacques le *Fataliste.*

Une telle analyse est-elle fondée ? N'y a-t-il pas une logique des efforts de règlement ? *Doit-on oublier* que *la guerre* de Croatie a pris fin par l'intervention des forces d'interposition des *Nations unies dans* les Krajinas avec le plan Vance I, d'ailleurs mentionné avec justesse ? La petite force d'interposition en Macédoine n'a-t-elle pas permis à ce petit pays d'importance si stratégique de rester à l'écart de *la guerre ? On voit là deux* manières différentes d'écrire la chronique des guerres yougo*slaves.*

Ces aspects généraux ne sont pourtant pas méconnus, loin de là, par Daniel Vernet et Jean-Marc Gonin, qui consacrent la deuxième partie de leur ouvrage à l'étude des grandes questions – le rôle de l'Europe, celui des Etats-Unis, l'action de la Turquie, du Pakistan et de l'Iran, le jugement à porter sur l'ONU et sur la place de l'action humanitaire –, avant de tenter de *répondre* sur un point essentiel : que font les Russes ? Après les séquences sur la mise en scène du *drame,* le livre trouve *ainsi* son équilibre avec ces chapitres où les auteurs s'efforcent de *situer et de comprendre* les intentions et les capacités des principaux acteurs.

Une crise franco-allemande ?

Avant d'en venir à l'Europe, quelques mots sur la Yougo*slavie elle-même. Daniel Vernet* et Jean-Marc Gonin font un bon rappel historique du destin tragique des Slaves du sud, depuis le combat du Champ des Merles en 1389 et la geste du prince lazaren jusqu'à l'évolution récente des provinces soumises à d'implacables politiques de subordination. Ils évoquent avec justesse le problème des *« Serbes aux frontières » qui se* mettaient au service de l'empire austro–hongrois. L'analyse de la Yougoslavie de Tito, avec son *« communisme fait maison »,* est bien menée, bien que la comparaison de la fédération avec un *« mobile de Calder »* paraisse *audacieuse. On regrette un peu* que le nom de Mihaïlovitch ne soit pas mentionné, et surtout que la dimension économique de la crise yougoslave *ne soit* vue qu'à travers l'accroissement de l'endettement du pays. En *revanche,* les *portraits de* Milosevic, de Tudjman, d'Izetbegovic et des autres personnalités impor*tantes – Siladzic, Kucan,* Markivic... – sont tracés avec sûreté.

Le problème central est longuement évoqué : les Européens impuissants devaient-ils utiliser la force ? Avaient-ils les moyens de leurs ambitions ? Etaient-ils *trop fortement* mus par des préoccupations divergentes, voire contradictoires ? Comme *les Francais et les Allemands,* qui se seraient affrontés au point que les auteurs affirment qu'en *décembre 1991 « l'axe franco-allemand est brisé »,* à la suite du *« cavalier seul de l'Allemagne ».* Il n'est *pas douteux que la France* et l'Allemagne ont eu une conception très différente de la solution de la crise yougoslave. Mais la volonté de conciliation s'est constamment manifestée. Le principe de la reconnaissance de la Croatie avait d'ailleurs été admis, dès le 10 octobre 1991, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères sous la présidence hollandaise. Un délai de deux mois avait été fixé. Il s'est avéré ensuite que le 10 décembre était la date du sommet de Maastricht. La déci*sion, reportée de quelques jours,* a été préparée par le mémorandum franco-allemand sur les cinq conditions à la reconnais*sance, document qui est plus* qu'une « trouvaille » de circonstance : il a servi aux conclu*sions de la réunion* des ministres du 16 décembre. La reconnaissance devait intervenir le 15 janvier ; mais elle pouvait être *annoncée dans un délai d'une* semaine si les conditions requises étaient réussies. Les Allemands ont utilisé ce délai au *minimum et ont reconnu le 23* décembre. Parler de drame paraît cependant excessif. Il n'en reste pas moins que Daniel Vernet et Jean-Marc Gonin ont raison sur un point important : pendant toute cette période, il n'y a pas eu d'accord profond entre les pays européens intéressés, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Hollande, Italie....

Cependant, les reproches adressés aux Européens ne devraient pas être grossis : lord *Carrington a agi avec talent pour* rechercher l'apaisement au nom de l'Europe, avant que la confé*rence de Londres, initiative mar*quante et utile, ne désigne lord Owen, qui semble avoir été bien près d'aboutir. *L'action de la* commission Badinter, le plan Juppé-Kinkel sont des témoignages d'une volonté euro*péenne. Beaucoup de critiques* peuvent paraître justifiées dans leur défense ; les Européens ne manquent, toutefois, pas totalement d'arguments.

Les hésitations de l'ONU

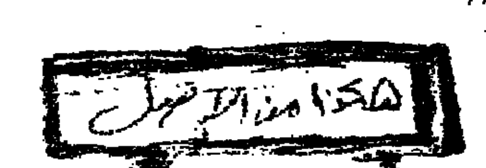
Les passages sur les Etats-Unis sont tout aussi acerbes, bien souvent avec raison. Les *auteurs voient très bien que « les intérêts vitaux des Etats-Unis ne sont pas en jeu sur les bords de la Save ».* C'est « un problème européen pour les Européens ». Les Etats-Unis n'enverront pas de troupes parce qu'il y a un *« hoquet »* ici ou là. L'analyse est claire : elle l'est tout autant sur les *« zigzags »* américains, jusqu'à la conclusion logique qui est de savoir si *« les moyens régionaux devraient résoudre les crises régionales ».* Les auteurs présentent dans le dernier chapitre de leur livre une étude fouillée *sur* les rôles respectifs de l'OTAN, de l'UEO, de la CSCE, avec une appréciation critique (trop critique ?) du pacte de sta*bilité. Une phrase résume* bien la problématique fondamentale : l'issue du conflit yougoslave déterminera en partie l'architecture de *sécurité européenne.*

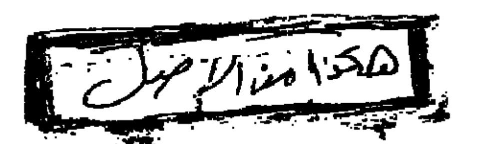
Inutile d'espérer après cette analyse que l'ONU puisse être mieux traitée, bien que les *auteurs notent que, pour la* communauté internationale, la Yougoslavie n'est pas un échec : c'est un piège. *Mais l'ONU,* plus que toute *autre organisation,* apparaît hésitante, compliquée, empêtrée dans l'interprétation des mandats résultant de résolutions trop nombreuses, malaisées à appliquer et parfois pas appliquées du tout. Le passage *sur « Un petit souvenir de Tur*quie », qui s'ouvre sur la visite à Sarajevo des deux premiers *ministres,* Mme Tansu Ciller et Benazir Bhutto, est bienvenu et pourrait même avoir plus *d'ampleur, puisque près de* quatre millions de Turcs sont d'origine yougoslave, principalement bosniaque, à *la suite* des mouvements de populations entraînés par les guerres des XIXe et XXe siècles. Mais les auteurs *ne se limitent pas à* la Turquie et étendent leur analyse au Pakistan, à l'Iran et au monde *islamique, « composante inséparable de la guerre de Yougoslavie »* : opportune orientation lorsqu'on examine le problème de la levée de l'embargo sur les armes au profit des forces bosniaques.

L'implication de la Russie dans la crise est traitée comme un crescendo avec toute l'importance *nécessaire. On retient* l'interprétation donnée à l'envoi d'un bataillon russe au moment du *lancement* de l'ultimatum de l'OTAN aux Serbes en février 1994 : selon les auteurs, une *réplique à l'initiative occidentale.* On note aussi la définition lapidaire mais percutante des trois *objectifs prêtés à M. Kozyrev* et à son adjoint M. Tchourkine : empêcher une punition des Serbes, rester dans le coup, ne pas se couper des *Américains.* Le réalisme et la tactique l'emporteraient donc d'autant plus chez les *Russes que la « solidarité eth*nico-religieuse » impose déjà la voie à suivre.

Un mot final sur la postface à l'ouvrage. Les *auteurs traitent,* non sans ironie, d'un sujet qui a souvent suscité l'esprit critique *des historiens. Il a* un nom : les hommes d'Etat et les cartes de géographie. Chacun se souvient de Roosevelt et de l'Oder-Neisse, de Clemenceau *et de* la frontière orientale du Liban... Plus que jamais, notent Daniel Vernet et Jean-Marc Gonin, les cartes sont indispensables. *On aurait sou*haité que cet excellent livre suive cette recommandation et offre *au lecteur des* cartes sur l'imbrication des Serbes, des Croates *et* des Musulmans en Bosnie et sur les plans proposés pour une paix ou au *moins pour un apaise*ment.

SERGE BOIDEVAIX





Après la mise en cause par la justice du président du conseil italien

Silvio Berlusconi affirme qu'il ne démissionnera pas

ROME

de notre correspondante

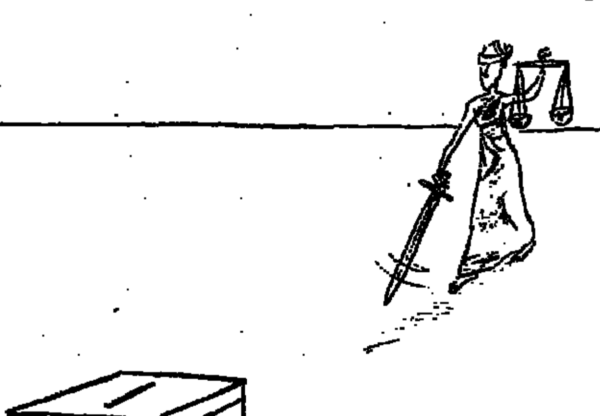
« Je ne démissionne pas, je ne démissionnerai pas (...). Seul un vote de défiance, clair et explicite, des deux Chambres, pourrait me conduire à écrire une lettre de démission (...). Nous ne sommes pas prêts à accepter qu'un abus et une manipulation infâme de la justice réduisent à néant la première règle que nous enseigne la démocratie. A savoir : doit gouverner qui a reçu le mandat pour gouverner. » Il est un peu plus de dix-neuf heures, mardi 22 novembre, lorsque les premiers journaux télévisés du soir diffusent le message enregistré quelques heures plus tôt par le président du conseil.

Sept minutes en tout, au cours desquelles un Silvio Berlusconi particulièrement déterminé, s'exprimant devant un drapeau italien, dans une de ces mises en scène patriotiques qu'il affectionne, s'est efforcé de rassurer le pays.

Et il y avait de quoi. En début d'après-midi, venu du parquet de Milan, est arrivé un *« avviso di garanzia »*, un avis d'ouverture d'enquête à son nom. M. Berlusconi est mis en cause pour une affaire de corruption d'agents de la brigade financière, qui remonte au temps où il veillait en personne aux destinées de son empire, la Fininvest. En échange d'un peu de « compréhension » dans les contrôles fiscaux de la société éditrice Mondadori et de la compagnie d'assurances Mediolanum, la Fininvest avait payé 230 millions de lires (1) en deux versements.

Peu de chose, peut-être, si l'on compare ces sommes aux milliards de lires de pots-de-vin versés ces dernières années en Italie. Mais assez, toutefois, pour conduire, l'été dernier, deux dirigeants de la Fininvest en prison tandis que le frère cadet du « Cavaliere », Paolo, arrêté, reconnaissait avoir donné de l'argent à la brigade financière. Y aurait-il du nouveau ? On parle de *« détails inédits »* sur les versements et d'un nouvel épisode, concernant Videotime, une autre société du groupe, dans lequel Silvio Berlusconi serait directement impliqué.

« Je n'ai jamais corrompu personne, se défend le président du conseil, *donc je n'ai rien à craindre. Je parie que toute cette accusation éclatera comme une bulle de savon... »*



Nouvelle grève générale

En attendant, M. Berlusconi rencontrera les juges milanais *« avant la fin de la semaine »*, a annoncé mercredi son porte-parole, Vas Gawronski. Ensuite, ou l'affaire suivra son cours, et il pourra être inculpé, ou elle sera classée.

Si, judiciairement, l'affaire est donc « ouverte » et aucune conclusion définitive ne peut en être tirée, politiquement, en revanche, la nouvelle a été dévastatrice, entraînant une chute immédiate de la Bourse et de la lire. En presque trois ans d'enquêtes sur la corruption, qui ont laminé la classe politique et conduit en prison les plus grands noms de l'industrie, les Italiens étaient, certes, blasés. L'annonce que leur président du conseil allait peut-être devoir, lui aussi, affronter la justice les a tout de même choqués. D'autant que la nouvelle, tombée au moment même où M. Berlusconi présidait, à Naples, la conférence de l'ONU sur la criminalité, ajoutait une note d'humour grinçant à un climat bien lourd.

Il n'en fallait pas plus, après des mois d'escarmouches entre les juges milanais et le président du conseil, pour que certains fidèles de M. Berlusconi crient à l'aboutissement d'une machination orchestrée. Ils faisaient ainsi valoir que, le matin même, à la suite d'une fuite mystérieuse, le *Corriere della sera* avait anticipé la nouvelle. D'autant que le même journal avait déjà publié, il y a un mois, un entretien, très contesté, avec le procureur de Milan, Francesco Saverio Borrelli, qui annonçait déjà l'ouverture d'enquêtes à venir. La réaction ne s'est pas fait attendre puisque, dès mardi soir, une perquisition avait lieu au siège du quotidien milanais.

Pour M. Berlusconi, qui a essuyé, dimanche, une cuisante défaite électorale lors du premier tour des élections communales partielles, et qui doit diriger une coalition de plus en plus divisée, la convocation des juges ne pouvait plus mal tomber. D'autant qu'une nouvelle grève générale est prévue pour le 2 décembre. Les modifications apportées à la loi de finances adoptée il y a deux jours à la Chambre, n'ont toujours pas désamorcé un climat social explosif.

Mercredi matin, une question était sur toutes les lèvres : faut-il changer de gouvernement ? Et, si oui, que faire ? Charger le président de la République de désigner une nouvelle équipe ? Organiser de nouvelles élections auxquelles personne ne tient ?

Déjà, des noms circulent, compliquant encore la situation. Après quelques heures d'un silence pesant, l'Alliance nationale, le mouvement d'extrême droite, allié le plus fidèle de M. Berlusconi, a publié un communiqué de soutien, mais la Ligue du Nord, l'autre composante de la majorité, évoque la démission de M. Berlusconi *« après l'adoption de la loi de finances »*. Si le PDS, héritier du Parti communiste, et le PPI (ex-démocrates-chrétiens), demandent, aussi, le départ du président du conseil après cette adoption, d'autres voix réclament sa démission immédiate.

La loi de finances devant être adoptée à la fin de l'année, M. Berlusconi pourrait ainsi bénéficier, faute de nouveaux développements, d'un « sursis » d'un mois pour tenter de clarifier une situation de plus en plus imprévisible.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

(1) Un million de lires équivaut environ à 3 400 francs.

La lire est à son plus bas niveau

« Berlusconi fait l'objet d'une enquête pour corruption et la lire trinque ». Cette réflexion d'un cambiste résume bien l'accès de faiblesse soudain de la monnaie italienne et des marchés financiers de la péninsule à l'annonce des démêlés avec la justice du président du conseil.

La lire a ainsi été durement malmenée face à l'ensemble des devises européenne. Elle a touché, mardi 22 novembre, son plus bas niveau historique face à la monnaie allemande à 1 035,8 lires pour un mark à comparer aux 1 024,7 de lundi 21 novembre. Le précédent plancher de la devise italienne remonte au 12 août quand elle avait atteint 1 032,5 lires pour un mark au moment de la crise politique qui avait opposé Silvio Berlusconi à son allié de la ligue lombarde Umberto Bossi. Depuis sa sortie du Système monétaire européen en septembre 1992, la lire a perdu 35 % de sa valeur face au mark.

Mardi 22 novembre, dans la soirée, et mercredi 23 novembre, dans la matinée, la devise italienne se reprenait légèrement autour de 1 035 lires. Et pourrait atteindre selon certaines le seuil de 1040Ç lires pour un mark. Du coté de la Bourse de Milan, la réaction a été tout aussi forte mardi 22 novembre. L'indice Mibtel a chuté en fin de séance de 2,8 %.

« Ce qui inquiète le plus les marchés, ce sont les conséquences des difficultés de M. Berlusconi sur l'adoption du budget italien. Tout retard serait désastreux », explique un analyste. Les marchés considèrent que les mesures d'austérité contenues dans le budget sont indispensables compte tenu des problèmes de refinancement de l'énorme dette publique italienne. Le projet de budget 1995 a été adopté lundi 21 novembre à la Chambre des Députés, mais le texte doit maintenant passer au Sénat où le gouvernement ne dispose pas de la majorité absolue.

La composition du groupe Fininvest

Fininvest est un holding de 40 000 salariés présent dans differentes activités :

– La grande distribution avec Euromercato, Standa (pour la moitié du chiffre d'affaires total du groupe).

– La télévision avec, en Italie, trois chaînes de télévision (45 % d'audience) et des participations dans Telecinco et en Allemagne dans DSF (Telefünf).

– La publicité, avec Publitalia.

– L'édition et la presse avec Mondadori.

– Des petites sociétés d'assurances comme Mediolanum, Istefil, etc.

– Le football avec le club du Milan AC, quatre fois champion d'Italie et trois fois champion d'Europe depuis l'intégration au groupe Fininvest.

ASIE

JAPON

L'« attaque surprise » sur Pearl-Harbor n'était pas « un acte de traîtrise »

TOKYO

de notre correspondant

C'est en raison d'une négligence du personnel de l'ambassade du Japon à Washington que l'offensive lancée le 7 décembre 1941 contre la base navale américaine de Pearl-Harbor (Hawaï), qui a marqué le début de la guerre du Pacifique, fut une *« attaque surprise »*. Telle est l'explication que viennent de donner les affaires étrangères nippones – se fondant sur des archives déclassées, couvrant la période 1945-1962, qui ont été rendues publiques dimanche 20 novembre – au retard apporté par Tokyo à transmettre la déclaration de guerre, faisant de l'attaque, pour Washington, un *« acte de traîtrise »*.

C'est la première fois que Tokyo reconnait officiellement cette négligence. Dans un communiqué adressé à la nation japonaise, le ministère exprime ses regrets pour une erreur qualifiée d'*« inexcusable »*. Un télégramme codé envoyé par Tokyo à l'ambassade japonaise à Washington, annonçant que le pays rompait les négociations avec les Etats-Unis, aurait dû être remis aux Américains une demi-heure avant l'attaque, pour leur permettre de conclure que celle-ci était imminente. Pearl-Harbor fit 3 600 morts du côté américain, et porta un coup très sérieux à la flotte des Etats-Unis.

Selon les documents déclassés, le télégramme sur la rupture des négociations ne fut pas décodé à temps car le personnel de l'ambassade n'en mesura pas immédiatement les conséquences. Arrivé dans la soirée du 6 décembre, il resta en souffrance toute la nuit. Le télégramme ne fut décodé que le lendemain vers midi, et transmis par l'ambassadeur au secrétaire d'Etat américain, Cordell Hull, à 13 h 25, alors que l'attaque avait déjà eu lieu.

La presse consacre une large couverture à ces révélations. Elle note qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre les diplomates fautifs. Témoignant devant le tribunal militaire de Tokyo, qui jugea les criminels japonais après 1945, un diplomate, Shiroji Yuki, avait pris la défense de ses collègues à Washington, déclarant que les affaires étrangères aurait dû être plus précises dans leurs instructions.

PHILIPPE PONS

PROCHE-ORIENT

IRAK

Le rapporteur de l'ONU dénonce les assassinats politiques

Le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme en Irak a exhorté, mardi 22 novembre, Bagdad à mettre fin aux assassinats politiques et à abroger de récents décrets sur les condamnations à des amputations de main, d'oreille ou de pied.

Dans un rapport, l'ancien ministre néerlandais des affaires étrangères Max van der Stoel a recensé trois cas récents de meurtres politiques présumés. L'un d'entre eux concerne un dissident irakien en exil, Talib El Souheil El Tamini, assassiné en avril à Beyrouth. Il cite également le cas de la journaliste allemande, Lissy Schmidt, tuée avec son garde du corps kurde dans le nord de l'Irak en avril et celui du dignitaire religieux chiite Mohammed Taki El Khoi, tué dans un mystérieux accident de la route dans le sud de l'Irak en juillet dernier.

Max van der Stoel dénonce les décrets prévoyant des peines d'amputation ou le tatouage sur le front des condamnés. Il a qualifié ces pratiques de *« violations flagrantes et déterminées des obligations humanitaires internationales de l'Irak. »* Il souligne aussi que Bagdad refuse de profiter des résolutions prises en 1991 par le Conseil de sécurité de l'ONU l'autorisant à vendre du pétrole pour acheter des vivres et des médicaments.

A Koweït-Ville, le ministre de l'éducation a qualifié de *« pas dans la bonne direction, mais insuffisant »* le retrait des nouveaux manuels scolaires irakiens de toute référence à l'émirat en tant que province irakienne. Selon lui, Bagdad doit encore tracer sur les cartes les nouvelles frontières du Koweït telles qu'elles ont été tracées par les Nations unies en 1993. – *(Reuter.)*

JORDANIE : nomination du premier ambassadeur en Israël. – Marouan Moacher, ancien porte-parole de la délégation jordanienne aux négociations avec Israël, a été nommé pour être le premier ambassadeur de Jordanie auprès de l'Etat juif. De confession chrétienne, M. Moacher, trente-huit ans, a été chef du bureau d'information jordanien à Washington entre 1991 et 1993, mais cet ingénieur électronicien n'est pas diplomate de carrière. On précise à Amman que cette nomination sera soumise avant vendredi à l'agrément d'Israël, qui n'a pas encore désigné son ambassadeur en Jordanie. Les deux ambassades devraient être inaugurées le 10 décembre. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

La mise en cause par la justice italienne de M. Berlusconi

Les fusibles du Cavaliere

Suite de la première page

Selon M. Sciascia, Paolo Berlusconi, le frère cadet du président du conseil, autorisait les pots-de-vin au fisc, et préparait lui-même les enveloppes, après avoir sorti l'argent du coffre-fort. Paolo Berlusconi a été mis aux arrêts domiciliaires début août pour quelques semaines. Il a toujours nié ces allégations, sur lesquelles se fonde l'enquête en cours. Il dirige les secteurs de l'immobilier et de deux quotidiens auparavant possédés par la Fininvest et détachés du groupe après la mise en application de la loi Mammi, qui interdit de contrôler plus de 25 % des chaînes nationales.

Paolo Berlusconi est aussi mis en cause, toujours à Milan, pour des dessous-de-table supposés dans la construction d'un golf aux environs de la ville et dans l'ouverture d'une décharge. Inculpé par ailleurs, après avoir reconnu qu'il avait versé des pots-de-vin pour vendre des immeubles à la Cariplo (Caisses d'épargne des provinces lombardes), il doit être jugé prochainement par le tribunal de Milan. Il est également inculpé, et en attente de procès, pour financement illicite du parti de la démocratie chrétienne (DC) : *« Un cadeau personnel à un dirigeant de la DC »*, a-t-il dit en reconnaissant avoir versé la somme de cent millions de lires. Enfin, à Rome cette fois, Paolo Berlusconi est mis en cause dans l'affaire des « Palazzi d'oro », la vente d'immeubles de luxe à des prix apparemment gonflés à des instituts d'assurance ou ministériels.

Dans ce lourd contexte familial, Silvio Berlusconi a reconnu le 12 août, dans une interview à l'*International Herald Tribune*, que la Fininvest avait versé divers pots-de-vin pour obtenir des autorisations, ou gagner la bienveillance des contrôleurs fiscaux de la *Guardia di Finanza*. Mais, commentait le chef du gouvernement, ce ne fut qu'*« un litre d'eau dans la Méditerranée, et moins d'une minute des revenus de la Fininvest »*. Son groupe, disait-il, avait été, comme bien d'autres, *« victime d'extorsion »*. Quant aux suites de l'investigation, *« il n'y a rien qui puisse me toucher personnellement »*, affirmait M. Berlusconi.

Faux bilan à Telepiù ?

Autre question actuellement posée : Telepiù, le réseau de télévision à péage créé en 1990 à l'initiative de la Fininvest, a-t-elle versé des pots-de vin à la *Guardia di Finanza*, pour éviter des contrôles fiscaux qui auraient pu permettre d'identifier ses véritables propriétaires ? Le pool de juges de *Mani Pulite* (« Mains propres ») enquêtent sur un éventuel faux bilan à Telepiù, actuel talon d'Achille du groupe.

En août 1990, la loi Mammi vient de limiter les concentrations dans la propriété de l'audiovisuel et les décrets d'attribution des fréquences sont en préparation. La Fininvest, qui possède trois chaînes privées, va tomber sous le coup de cette loi anti-concentration. Trois chaînes sur neuf existant alors en Italie, c'est en effet plus que le quart, plafond dès lors fixé. Silvio Berlusconi, à l'époque PDG de la Fininvest, suscite la création d'un nouveau réseau de trois chaînes, Telepiù, dans le capital duquel la Fininvest n'entre que pour 10 % – dans le cadre de la nouvelle loi. La Fininvest, actionnaire mineur de Telepiù et désormais propriétaire de trois des douze chaînes, se retrouve ainsi en complète conformité avec la loi Mammi.

Question que se pose le pool des juges milanais : la Fininvest n'aurait-elle pas, en réalité, la majorité de Telepiù, grâce à des hommes de paille ? Les actionnaires initiaux du réseau étaient tous des amis de Silvio Berlusconi, comme Roberto Della Valle par exemple. Sans grande fortune, ce dernier est le dirigeant de la Fintel, holding du secteur immobilier possédant officiellement 23,25 % du capital de Telepiù.

Depuis sa création il y a quatre ans, Telepiù perd de l'argent. Situation normale dans une phase de lancement ? Le conseil d'administration a en tout cas procédé à une cascade d'augmentations du capital. De 10 milliards de lires en 1990, ce dernier est passé à 600 milliards de lires en 1994. A ces occasions, plusieurs associés du premier tour se sont défaits de la quasi-totalité de leur paquet, ne gardant qu'une quote symbolique de 0,5 % à 1 %, pour continuer de siéger au conseil de Telepiù. *« Nous ne pouvions faire moins pour notre ami Berlusconi »*, a expliqué l'un d'entre eux aux substituts de *Mani Pulite*.

Roberto Della Valle doit répondre depuis l'été aux questions du pool milanais. Considéré comme un prête-nom par l'accusation, il est également un ami de Bettino Craxi, pour lequel dans le passé il a fait affaire. Est-il un personnage pivot ? Où a-t-il trouvé l'argent nécessaire à la prise de participation de sa société, la Fintel, dans Telepiù ? Qui est le véritable et principal actionnaire du réseau ?

Abus de fréquences

Les ennuis télévisuels de Fininvest se sont alourdis, avec une autre affaire, transférée de Milan, et désormais entre les mains du substitut romain Maria Cordova. Gianni Letta, alors administrateur du groupe et aujourd'hui secrétaire d'État à la présidence du conseil, ainsi qu'Adriano Galliani, membre du conseil d'administration de Fininvest et dirigeant le célèbre club de football Milan AC, ont été mis en examen pour avoir, dit l'accusation, versé des pots-de-vin à des fonctionnaires des postes. Ces derniers ont la charge en Italie de contrôler le bon usage des fréquences accordées. Deux d'entre eux, inculpés eux aussi, ont reconnu les faits et mis en cause les deux dirigeants, que le magistrat Cordova a tenté sans succès de placer en détention provisoire au début du mois d'août. Autre inculpé de marque : Davide Giacallone, bras droit du ministre Mammi dans la préparation de la loi sur les fréquences, qui s'est fait rémunérer pour une consultation par la Fininvest peu après le départ du ministre du gouvernement.

Entendu parce que cité lui aussi dans les aveux des agents des postes, Fedele Confalonieri, l'actuel président de la Fininvest, nie.

D'autre part, la Fininvest aurait depuis quelques années créé un réseau d'une dizaine de petites sociétés en nom personnel dirigées par des gens de confiance, que les juges soupçonnent d'être des « facturiers », c'est-à-dire des intermédiaires dont la seule activité est l'établissement de factures.

Caisse noire et évasion fiscale ? A Turin, le substitut Luigi Marini enquête sur des factures qu'il soupçonne gonflées, adressées à Publitalia, la concessionnaire publicitaire de la Fininvest, par deux sociétés-écran selon l'accusation. Ces sommes d'un montant approchant une douzaine de milliards de lires entre 1991 et 1993 (0,4 % environ du chiffre d'affaires annuel), enregistrées comme sorties dans la comptabilité de de Publitalia, n'auraient en fait jamais été déboursées. Marcello Dell'Utri, administrateur délégué de Publitalia et membre du conseil d'administration de Fininvest, doit s'expliquer devant les magistrats. Il nie, jusqu'à présent.

La nouvelle investigation turinoise découvre, chemin faisant, une règle d'or des cadres du groupe : ne jamais mettre en cause son supérieur. Ainsi M. Prandelli, responsable administratif de Publitalia et inculpé, reconnaît-il les faits. Lui *« et lui seul »* assume la responsabilité des fausses factures. Question : en bon fusible, ce dirigeant se sacrifierait-il ? Quand il était encore PDG de la Fininvest, Silvio Berlusconi pouvait-il ignorer, comme il le dit, ce qui se tramait à Publitalia ?

La Fininvest connaît d'autres ennuis encore à Turin, où elle est soupçonnée d'avoir versé des pots-de-vin à divers partis pour construire des hypermarchés. Le substitut Ferrando devrait conclure sous peu son enquête sur des versements d'un montant total de plusieurs milliards de lires à divers partis de droite et de gauche pour obtenir l'autorisation d'édifier deux centres dans le Piémont, dont *« Le Gru »* à Grugliasco.

Football et jeu télévisuel

Au centre d'un autre dossier délicat : l'achat par le club Milan AC, dont la Fininvest est propriétaire, du footballeur Lentini au Torino. L'ex-directeur du club turinois, Gianmauro Borsano soutient que le Milan AC aurait payé cinq milliards de lires au noir pour le transfert de Lentini. Adriano Galliani, membre du conseil de la Fininvest et actuel dirigeant du Milan AC, est mis en cause. Question : d'où viendraient les fonds de cette discrète opération ? A qui sont-ils allés ? Le dossier a été transféré récemment au parquet de Milan et se trouve entre les mains du substitut Gherardo Colombo. Récemment, ce magistrat s'est rendu au parquet de Lugano (Tessin) pour transmettre une commission rogatoire, parmi d'autres concernant diverses sociétés. Les paiements suspects du Milan AC seraient passés par un compte de la Fimo à Chiasso (Tessin). Cette compagnie financière avait été utilisée dans un circuit de blanchiement lié à la mafia. En décembre 1992, le tribunal de Palerme avait condamné deux mafieux « blanchisseurs » impliqués dans ce réseau d'importation de cocaïne en provenance de Colombie.

A tout cela s'ajoute une enquête diligentée par le parquet de Turin à la suite d'une plainte selon laquelle un épisode du jeu de *« La Roue de la fortune »*, diffusé par Canale 5 du groupe Fininvest, aurait été truqué en mars. Ceci pour faire gagner un fonctionnaire des postes en récompense d'un service rendu ? Cet agent piémontais a reconnu avoir prévenu la Fininvest d'un contrôle à venir sur l'utilisation des fréquences dans sa retransmission du Tour d'Italie 1993. Il a été inculpé.

Un fait est sûr, au-delà des polémiques politiciennes. Des composantes de la Fininvest sont sous investigation judiciaire. Et la crédibilité du pool *Mani Pulite* est en jeu, si ses résultats se font trop attendre.

DANIELLE ROUARD

Prochain article :
Sur la piste d'un « eurocartel » de la télévision

Le conflit en ex-Yougoslavie

L'OTAN lance un nouveau raid aérien contre les Serbes

Apparemment en réponse aux tirs contre deux avions de l'OTAN, l'Alliance atlantique a lancé, mercredi 23 novembre, un nouveau raid aérien contre les forces serbes. Cette nouvelle attaque aurait visé une base serbe de Bosnie, d'où était parti, mardi, des missiles contre deux appareils britanniques de l'OTAN. Malgré le raid « préventif » de lundi 21 novembre des avions de l'OTAN contre un aéroport des Serbes de Croatie, les forces serbes continuaient leurs attaques contre Bihac. Elles seraient entrées dans le périmètre de la « zone de sécurité » définie par l'ONU autour de la ville de Bihac, mercredi, alors que la Force de protection des Nations unies avait averti la veille qu'elle pourrait avoir recours à de nouvelles frappes aériennes contre les forces serbes si celles-ci poursuivaient l'offensive.

« Si les Casques bleus bangladais déployés à Bihac ou bien si la ville de Bihac, déclarée zone de sécurité de l'ONU, étaient de nouveau attaqués », alors *« nous envisagerons un nouveau recours à la force aérienne »*, a déclaré le porte-parole des Nations unies à Zagreb. L'OTAN pourrait aussi intervenir directement contre les Serbes s'ils violent de nouveau la zone d'exclusion aérienne (par exemple en attaquant Bihac avec des avions ou hélicoptères) ou s'ils attaquent de nouveau aux missiles anti-aériens les avions de l'OTAN. *« Toute nouvele utilisation de missiles SAM-2* [contre les avions de l'Alliance atlantique] *entraînerait immédiatement une réponse de l'OTAN »*, a précisé le porte-parole de l'ONU. A la demande de l'OTAN, la Croatie a accepté mardi de renouveller et d'étendre son autorisation de combat dans l'espace aérien croate – c'est à dire en République serbe de Krajina, autoproclamée en Croatie.

A Sarajevo, le président bosniaque Alija Izetbegovic a appelé à *« une action urgente et efficace »* pour sauver l'enclave de Bihac. *« La frappe aérienne* [de lundi] *n'a pas beaucoup aidé la poche car les mouvements de chars et les assauts d'artillerie ont continué »*, a dit le président bosniaque. *« La situation à Bihac est le résultat d'une longue et incompréhensible passivité de la FORPRONU qui a été jusqu'à tolérer un blocus humanitaire total de la poche pendant plus de six mois »*, a ajouté M. Izetbegovic.

L'OTAN est *« prête à lancer un autre message si nécessaire »*, a déclaré mardi à Washington un porte-parole du Pentagone. *« La FORPRONU et l'OTAN se réservent le droit de frapper de nouveau »*, a-t-il précisé. Le Etats-unis *« espèrent que de nouvelles actions »*, y compris des raids aériens, seront décidées *« d'un commun accord entre l'OTAN et l'ONU »*, a ajouté le département d'Etat. Des discussions étaient en cours entre les Alliés de l'OTAN et les membres du Conseil de sécurité de l'ONU.

La Russie, qui avait approuvé le raid de lundi contre l'aéroport d'Udbina, a mis en doute mardi l'efficacité de ces frappes de l'OTAN. *« On nous a assuré qu'il ne s'agissait pas d'une frappe punitive mais d'une frappe préventive destinée à empêcher l'escalade des opérations militaires. Espérons que c'est bien le cas »*, a déclaré mardi à Moscou Andreï Kozyrev, ministre russe des affaires étrangères. M. Kozyrev a souligné que la Russie avait posé *« certaines questions »* après le raid de lundi et qu'elle attendait toujours des réponses. Moscou a aussi menacé de retirer ses hommes (1 500 Casques bleus) en cas de nouvelles frappes aériennes *« importantes »*. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Les forces serbes attaquent la « zone de sécurité » de Bihac

Les Serbes seraient entrés dans la « zone de sécurité » de l'enclave de Bihac, en Bosnie occidentale, a annoncé, mercredi matin 23 novembre, la FORPRONU. Citant des informations encore non confirmées, un porte-parole de la force des Nations unies à Sarajevo a indiqué que des forces serbes auraient conquis la colline de Debeljaca, surplombant Bihac, à l'intérieur de la zone de sécurité décrétée par l'ONU. En principe, la politique de l'ONU stipule que toute violation de cette zone peut entraîner des frappes de l'OTAN.



SARAJEVO
de notre correspondant

La situation sur le terrain n'a guère changé après le raid de l'OTAN contre la base aérienne d'Udbina, en territoire contrôlé par les Serbes de Croatie : les combats se poursuivent. Tandis que Radovan Karadzic, le chef des Serbes bosniaques évoquait mardi 22 novembre *« la possibilité de représailles très douloureuses pour les membres de l'OTAN »*, dont les Serbes *« fixeraient le moment et les objectifs »*, deux missiles SAM 2 ont été tirés contre des appareils britanniques survolant l'ouest de la Bosnie-Herzégovine. Les avions n'ont pas été touchés.

« Le missile SAM 2 n'a aucune chance d'intercepter ce type d'avion de combat, commente un officier de la FORPRONU. *Or les Serbes disposent de missiles SAM 2, SAM 7 et SAM 9. S'ils ont utilisé les plus anciens, les moins rapides, c'est qu'ils n'avaient aucune envie d'abattre les appareils britanniques. Leur geste est purement politique. »* Le tir de missiles par les Serbes peut donc être interprété comme un avertissement. Visiblement peu impressionnés par le raid de l'OTAN sur Udbina, les Serbes n'ont, cependant, pas intérêt à entrer en guerre ouverte avec la communauté internationale, qui ne gêne pas, pour le moment, la réalisation de leurs objectifs militaires. L'offensive sur Bihac se poursuit et les troupes serbes ne seraient plus qu'à trois kilomètres de la ville elle-même, selon un porte-parole de l'ONU – c'est-à-dire à l'intérieur du périmètre de la zone de sécurité définie par les Nations unies. Simultanément, les forces serbes continuaient, mercredi 23 novembre, à bombarder la ville.

Les « casques bleus », dispersés en territoire sous contrôle serbe, n'ont pas rapporté de tension particulière autour de leurs positions. En avril 1994, après des raids aériens sur les positions serbes autour de l'enclave de Gorazde, un avion de l'OTAN avait été abattu et plusieurs dizaines de soldats de l'ONU pris en otages. Cette fois, les Serbes s'en tiennent aux menaces. Le commandant de l'armée serbe de Bosnie, le général Ratko Mladic, a adressé mardi une lettre au général français Bertrand de Lapresle, chef des « casques bleus » en ex-Yougoslavie. *« Je ne vois pas de raison pour laquelle vos hommes devraient continuer à circuler en territoire serbe, ni un moyen de les protéger, puisque vous avez transformé les forces de paix en forces d'occupation »*, écrit le général Mladic. Joignant le geste à la parole, les Serbes de Bosnie ont refusé toute autorisation de circulation pour les convois humanitaires.

L'ONU s'est opposée à un raid de l'Alliance atlantique

La réalité est que la FORPRONU, qui craint pour la sécurité de ses 18 000 hommes déployés en Bosnie et des 13 000 « casques bleus » en Croatie, est en général plutôt décidée à éviter l'usage des armes. *« L'ONU n'est pas présente en Bosnie pour faire la guerre à la place d'un quelconque belligérant »*, rappelle Colum Murphy, porte-parole de la FORPRONU. Selon un officier du quartier général à Sarajevo, *« les discussions ont à nouveau été vives mardi avec l'OTAN afin d'éviter un raid contre les Serbes »*, après le tir des missiles SAM 2. La FORPRONU tente aussi de minimiser l'usage par les Serbes d'hélicoptères de combat contre l'enclave de Bihac, en violation avec la résolution des Nations unies décrétant une « zone d'exclusion aérienne » au-dessus de la Bosnie.

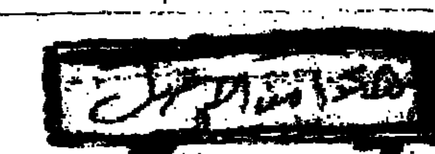
Depuis plusieurs jours, Radio-Sarajevo dénonce ces attaques aériennes contre le 5ᵉ corps de l'armée bosniaque, qui apparemment ne peut plus résister à l'avancée serbe vers le centre-ville de Bihac. Plusieurs villages de la région, capturés par les forces serbes, auraient été détruits, les maisons brûlées et plus de deux mille civils sont en route vers Bihac à la recherche d'un refuge.

En principe, seules des attaques directes contre les « casques bleus » stationnés dans l'enclave ou contre la ville elle-même, déclarée « zone de sécurité », pourraient entraîner de nouvelles frappes aériennes contre les positions serbes.

Confirmée, l'entrée des forces serbes dans le périmètre de la « zone de sécurité » placerait, cependant, les Nations unies dans une position difficile. Faute d'intervention de l'OTAN, le scénario de Srebrenica, de Zepa et de Gorazde pourrait se répéter à Bihac. Déjà, l'enclave se réduit comme une peau de chagrin et les populations des campagnes sont forcées de se réfugier en ville. Bihac va vite devenir surpeuplée et le 5ᵉ corps de l'armée gouvernementale n'aurait plus alors de possibilité d'organiser une contre-attaque. Village après village, colline après colline, jour après jour, l'enclave de Bihac tombe dans les mains du plus fort.

RÉMY OURDAN

SLOVAQUIE : M. Meciar sort affaibli des élections municipales. – Les résultats définitifs des élections municipales des 18 et 19 novembre en Slovaquie, communiqués lundi 21 novembre par la commission électorale, ont confirmé le recul du parti de Vladimir Meciar (HZDS), grand vainqueur des législatives du début octobre. Avec moins de 23 % des voix, le HZDS est loin des 35 % qu'il a obtenus il y a un mois et demi. Les chrétiens-démocrates et la Gauche démocratique (ex-communistes), principaux partis du gouvernement sortant, ont amélioré leurs positions en obtenant respectivement près de 20 % et 16 %, contre environ 10 % chacun aux législatives. – *(Corresp.)*



EUROPE

GRANDE-BRETAGNE

La publication d'un rapport interne montre le désarroi du Parti conservateur

LONDRES

de notre correspondant

La publication, lundi 21 novembre dans le *Financial Times*, d'un rapport confidentiel du vice-président du Parti conservateur, John Maples, sur l'impopularité du gouvernement et sur les méthodes à employer pour *« démolir »* le dirigeant travailliste, Tony Blair, représente une mauvaise nouvelle de plus pour John Major. Ce document montre en effet l'ampleur du désarroi des tories face à l'avalanche de catastrophes qui s'abattent sur eux, faisant oublier à l'opinion les rares bonnes nouvelles, comme l'embellie de l'économie ou le cessez-le-feu en Irlande du Nord.

Cette enquête dans les classes moyennes, dont le soutien a été crucial à Margaret Thatcher et à John Major, aurait pu être écrite par le Labour : *« Elles se sentent impuissantes et inquiètes face aux problèmes de l'emploi, du logement, de la santé, des affaires, des valeurs familiales, de la criminalité »* ; elles constatent que *« les riches deviennent plus riches sur le dos des autres, qui s'appauvrissent »*. *« Les privatisations n'ont pas été populaires et les PME se sentent abandonnées. »* Enfin, elles estiment que *« les conservateurs ont laissé tomber leurs électeurs ; ils ont été au pouvoir trop longtemps, sont arrogants et ont perdu leur sens de direction »*.

C'était déjà accablant. Mais M. Maples demande, en plus, au gouvernement de mettre la pédale douce sur certains points de son programme : réforme du service de santé (NHS), hausse de la TVA sur les carburants et taxation des avantages non salariaux des dirigeants de sociétés, dont la feuille de paie fait à nouveau scandale. Ainsi, le président de l'entreprise privatisée British Gas vient d'obtenir une augmentation de salaire de 205 000 livres par an, soit un total de 475 000. Il est certes battu par son président, avec un demi-million pour un mi-temps, ou par le PDG de British Telecom avec 650 000 livres.

Ce sont surtout le ton employé et les méthodes suggérées par M. Maples qui choquent. Regrettant que *« l'on ne puisse plus peindre M. Blair en gauchiste »* et que, *« s'il se révèle aussi bon qu'il en a l'air, nous aurons un problème »*, le vice-président du parti suggère, par exemple, que l'on introduise des projets de loi pour semer la division entre le Labour et son chef et que l'on charge quelques casse-cou du parti de *« démolir »* un rival qui le devance largement dans les sondages. Loin de redonner du lustre à l'image des tories, divisés, et de leur chef, contesté, cette affaire risque plutôt de montrer un parti aux abois, alors que les prochaines élections ne sont prévues qu'au printemps 1997.

PATRICE DE BEER

Norvège : « Gro » contre la « reine du non »

A une semaine du référendum sur l'Union européenne, le premier ministre affronte les opposants à une adhésion

TRONDHEIM

de notre envoyé spécial

« Nous pourrons dire avec fierté à nos enfants et à nos petits-enfants qu'en 1994, nous avons voté « oui ». Mais si le *« non »* l'emporte, nous aurons du mal à leur expliquer que le lundi 28 novembre, la Norvège a tourné le dos à la Finlande, à la Suède et au Danemark, que la Norvège a choisi l'isolement plutôt que la coopération ! » : lundi 21 novembre, à une semaine du référendum sur l'adhésion à l'Union européenne, le premier ministre travailliste norvégien, Gro Harlem Brundtland, « Gro », comme tout le monde l'appelle ici, tient une réunion à la maison du peuple de Trondheim, ville universitaire de 140 000 habitants, à 450 kilomètres au nord d'Oslo.

Devant un auditoire largement travailliste qui lui est, une fois n'est pas coutume, totalement acquis, elle parle pendant quarante minutes de la paix, de la sécurité, de l'emploi, de la nécessité d'influencer les décisions, de *« s'entraider pour résoudre les problèmes d'environnement »*. Elle parle, surtout, des dangers du repli sur soi et de l'isolement après le « oui » des voisins nordiques. *« On a l'impression,* lance-t-elle, *que ceux qui disent « non » veulent emballer notre pays dans du papier Cellophane pour mieux le situer sur la carte de la planète !* (...) *Rendez-vous compte que si nous restons à l'écart de l'Europe, nous serons obligés de téléphoner à Stockholm, à Helsinki ou à Copenhague pour savoir ce qui se passe... Ou attendre des signaux de fumée... »*

Les quelque trois cents personnes présentes, assez âgées pour la plupart, paraissent convaincues et applaudissent. Le chef du gouvernement tient le langage de la raison, se veut pédagogue et développe beaucoup, ces jours-ci, l'argument de la coopération nordique menacée : les quatre pays du Nord ayant une histoire, une culture et des traditions communes, la Norvège ne peut pas faire cavalier seul. Comment imaginer, par exemple, qu'une nouvelle frontière puisse s'installer avec la Suède et que les douaniers suédois réclament à l'avenir un passeport à leurs voisins norvégiens ?

Cette perspective de l'*« isolement »* influence sans doute une partie des électeurs indécis, mais elle n'a pas, jusqu'à présent, modifié sensiblement le rapport de forces : le « non » à l'Union européenne était toujours, lundi 21 novembre, largement en tête dans les sondages, avec 57 % des intentions de vote selon l'institut MMI, contre 43 % pour le « oui ». Toutes les enquêtes d'opinion vont invariablement dans le même sens, parfois avec des écarts plus restreints. A Trondheim, on s'apprête d'ailleurs à voter allègrement « non » à l'UE, surtout parmi les étudiants.

En Norvège, les partisans de l'adhésion pensaient que les référendums positifs, finlandais d'abord, puis suédois, le 16 novembre, allaient faire réfléchir leurs compatriotes et renverser la vapeur. Au lieu d'évoquer la diplomatique *« théorie des dominos »*, ils eurent le malheur de parler d'*« effet de succion »*. Leurs adversaires ont immédiatement réagi : lors de la réunion du Conseil nordique, la semaine dernière, à Tromsö, dans l'extrême nord, très anti-européen, du royaume, on a pu lire sur des banderoles déployées par les manifestants : *« Tu veux être sucé par un Suédois ? Non à l'UE ! »* La police n'est pas intervenue, les photographes se sont régalés et la presse suédoise a publié, sans trop de commentaires, ces images.

« Oui au bouche-à-bouche »

Toujours est-il que le slogan est devenu célèbre et on a pu s'en rendre compte, sous des formes moins paillardes, lors du grand rassemblement du « non », samedi 19 novembre, dans le centre d'Oslo. Certains participants brandissaient des cartons sur lesquels ils avaient écrit au feutre : *« Effet de succion, non ! Oui au bouche-à-bouche ! »* ou *« Laissons les Suédois jouer les animaux de laboratoire dans l'Union européenne ! »* Quelques chiens bergers lapons étaient également de la fête. Pour les protéger de la pluie, leurs maîtres les avaient recouverts d'un drap portant l'inscription : *« Si tu es contre la rage, vote non ! »*

Entre vingt mille et vingt-cinq mille personnes, venant de tous les comtés du pays, ont pris part à une retraite aux flambeaux, autour du Parlement, qui aura été une des plus grandes manifestations jamais vues à Oslo depuis la fin de la guerre. Norges Bondelag, la fédération des agriculteurs, hostile à 99 % à l'Union, avait payé une bonne partie des frais de déplacement, par trains spéciaux ou autocars, des participants. *« En 1972, nous avons déjà dit non,* nous déclarait l'un d'entre eux, âgé de plus de soixante-quinze ans, *nous gagnerons cette fois-ci aussi ! Nous vivons bien en Norvège, notre Constitution est bonne et il n'y a aucune raison de la changer pour intégrer une Union qui veut prendre tout ce qu'il y a de bon dans notre pays : le pétrole, le poisson, la nature, tout ! »* Il est vrai que la Norvège ne connaît pas actuellement de problèmes économiques majeurs, grâce en grande partie aux revenus du pétrole et du gaz de la mer du Nord.

Tous les ténors du Mouvement contre l'Union étaient naturellement présents dans la capitale, à commencer par Anne Enger Lahnstein, présidente du Parti centriste (agrarien) couronnée « la reine du non », qui connaît par cœur le traité de Maastricht, et Trond Giske, leader des jeunesses travaillistes, pas très solidaire de « Gro », qui lança à la tribune : *« Le gouvernement nous dit que l'Union européenne est bonne pour les pêcheries, mais les pêcheurs disent non ! Le gouvernement nous dit que l'Union est bonne pour l'agriculture, mais les paysans disent massivement non ! Il nous dit que l'Union est bonne pour l'environnement, mais toutes les associations d'écologistes disent non ! Et il nous dit enfin que l'Union, c'est l'avenir, et les jeunes disent aussi non ! »*

Un peu plus loin, quelques partisans du « oui », regroupés autour d'une marmite, servaient un gobelet de soupe chaude aux manifestants qui défilaient.

ALAIN DEBOVE

RECTIFICATIF. – Dans l'annonce des « Entretiens de l'après-Maastricht », organisés par le Mouvement européen le 21 décembre au Sénat (« le Monde-Espace européen » du 19 novembre), une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus. Le numéro exact est : (1) 45-49-93-93.

Le ministre des affaires européennes évoque le programme de la présidence française à l'UE

M. Lamassoure se prononce pour une « révolution institutionnelle »

Au cours d'un colloque qui s'est tenu à Paris, mardi 22 novembre, le ministre des affaires européennes, Alain Lamassoure, a déclaré que le programme de la présidence française de l'Union européenne, pour le premier semestre 1995, s'inscrirait dans la perspective d'une réforme en profondeur des institutions européennes en 1996, lors de la révision du traité de Maastricht.

« La révolution du nombre appellera une révolution institutionnelle », a-t-il dit. *« Il faudra aller plus loin et plus vite dans la politique étrangère et de défense »*, a ajouté M. Lamassoure, en faisant allusion à la crise en Bosnie : elle *« a servi de test grandeur nature et a mis en évidence les graves lacunes du traité de Maastricht.* (...) *L'Union européenne ne sera en mesure de s'occuper de l'Europe que le jour où elle aura les outils d'une politique étrangère et de défense commune »*, a-t-il expliqué.

S'agissant des interférences possibles entre la présidence de l'UE et la campagne présidentielle en France, Alain Lamassoure a invité les candidats, partisans d'une plus forte intégration européenne ou défenseurs d'une Europe des nations, à s'abstenir par leurs prises de position de *« nuire à la présidence française »*.

DIPLOMATIE

Après avoir accepté l'élaboration d'une zone de libre-échange Asie-Pacifique

La Chine va devoir changer ses relations avec la communauté internationale

Le brusque revirement de Pékin, acceptant lors du récent sommet de l'APEC (forum économique Asie-Pacifique, le 15 novembre, à Bogor, en Indonésie) 2020 pour date-butoir de l'ouverture des marchés de la région, entraînera presque inévitablement une révision des pratiques diplomatiques chinoises traditionnelles, teintées d'esprit de supériorité.

PÉKIN

de notre correspondant

La décision de la Chine de rejoindre le courant principal emmené par les Etats-unis pour l'élaboration d'une zone de libre-échange Asie-Pacifique la place dans une position internationale nouvelle, probablement bénéfique pour son entourage géographique. Désormais, et sauf revirement, Pékin s'est engagé dans une logique constructive qui va à l'encontre de sa propension à vouloir règner en trône impérial entouré de vassaux, à imposer ses termes dans des rapports extérieurs, sans grande considération pour les règles internationales.

C'est là l'acquis principal de la tournée de deux semaines que vient d'achever, mardi 22 novembre, le chef de l'Etat chinois, Jiang Zemin, en Asie du Sud-Est (Malaisie, Singapour, Indonésie, Vietnam), au cours de laquelle il a pris part à la rencontre de Bogor avec les dix-sept autres chefs d'Etat ou de gouvernement du « forum du Pacifique » (APEC), le 15 novembre.

Après avoir épaulé discrètement mais solidement, pendant plusieurs mois, la Malaisie dans son refus d'accéder aux exigences américaines, la Chine a fait volte-face, rejoignant les autres pays qui avaient déjà accepté l'idée d'une échéance à l'horizon 2020 pour la levée complète des barrières douanières à travers la région. Elle s'insère ainsi dans un processus de portée mondiale qui lui interdit en principe de recourir à sa tactique favorite de négociation, consistant à arguer de sa spécificité en vue d'obtenir des avantages concrets. Cette « spécificité » est censée être fondée non seulement sur sa tradition culturelle mais aussi sur le sort particulier que l'Histoire lui a réservée aux dix-neuvième et vingtième siècles : ancienne puissance à la civilisation rayonnante, elle avait été humiliée de son abaissement devant les Occidentaux, et de l'état de semi-colonisation auquel elle avait été réduite. Elle en tirait argument qu'un traitement de faveur lui était dû, en compensation, de la part des pays riches.

Effet positif

Ce réflexe, qui sous-tend toute la stratégie diplomatique chinoise et imprègne la psychologie de la plus grande partie de son élite, est loin d'être effacé par le seul engagement de Bogor. Cependant, cet engagement, par lui-même, implique que Pékin ne peut plus se ranger de manière catégorique parmi les pays du tiers-monde en vue de présenter des revendications sans contre-partie. Poussant la Chine à composer, il ne peut donc qu'avoir un effet positif sur ses rapports avec la communauté internationale – si celle-ci trouve en elle-même la volonté de contraindre Pékin à respecter ses promesses.

La principale motivation de la Chine est son désir ardent d'entrer dans la communauté commerçante mondiale avec les avantages politiques qu'elle escompte de ce statut. Elle espère en effet, et ne s'en cache guère, que le président Clinton lui retournera la faveur en appuyant sa demande d'entrer rapidement dans l'Organisation mondiale du commerce. Idéalement, elle aurait souhaité faire partie de ses membres fondateurs. Mais nombre de responsables étrangers, américains en particulier, jugent que les efforts qu'elle a faits pour ouvrir son marché intérieur ces dernières années restent insuffisants.

Certain analystes considèrent que en lui accordant le bénéfice du doute et en l'incluant dans les membres fondateurs de l'OMC, la communauté commerçante mondiale se priverait de l'arme de négociation par laquelle elle pourrait inciter Pékin à poursuivre ses efforts. Ceux-ci doivent, en particulier, porter sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage de la propriété industrielle, l'opacité des pratiques douanières et le droit commercial. La Chine, ces derniers temps, négociait âprement pour retarder au maximum l'échéancier des réformes que lui réclame le GATT pour prix de son accession à l'Organisation qui entrera en vigueur le 1er janvier.

Le « geste de Bogor », pour positif qu'il soit sur le plan économique mondial, comporte cependant sa part d'ambiguïté. D'une part, la Chine a obtenu que M. Clinton abandonne son idée d'imposer l'an 2000 pour point de départ d'un effort concerté de réformes commerciales à l'échelle de tous les participants à l'APEC. Elle compte vraisemblablement sur la faiblesse interne du gouvernement japonais, prochain hôte du forum, pour rendre aussi peu contraignante que possible la déclaration qu'il est chargé d'élaborer pour 1995, à laquelle M. Clinton n'a pas caché qu'il tenait particulièrement.

Un usage « modéré » des Chinois d'outremer

D'autre part, en appuyant ainsi l'Indonésie contre la Malaisie, la Chine fragilise la solidarité déjà mal en point de l'ensemble des pays d'Asie du Sud-Est, une tactique qui n'est pas sans rappeler son constant souci de diviser pour régner à sa périphérie. L'étape finale du voyage de M. Jiang au Vietnam est venue rappeler toute la méfiance qu'inspire, dans la région, l'émergence de la puissance chinoise, même si le chef de l'Etat s'est efforcé de trouver un terrain d'entente avec les « frères ennemis » de Hanoï. Les deux pays se sont mis d'accord pour tenter de régler leurs différends territoriaux (frontalier et de souveraineté en mer de Chine méridionale), mais cette volonté se heurtera sans doute à la tenacité et à l'ancienneté historique de leurs revendications réciproques.

Dans un domaine, la main tendue par M. Jiang au Sud-Est asiatique aura été certainement accueillie avec enthousiasme : sa promesse que jamais la Chine ne chercherait à se servir du levier que lui procurent les millions de Chinois d'outremer pour tenter d'influencer à son avantage les gouvernements en place. Le fait qu'il ait insisté sur ce point à Jakarta, où le souvenir des tensions entre communautés autochtone et chinoise est particulièrement vif, n'était pas innocent.

Mais en cela comme en tout, mieux vaudra juger la Chine à ses actes qu'à ses paroles. Le passé est là pour témoigner des revirements que ses dirigeants peuvent accomplir au nom d'intérêts prêtés par eux au *« peuple chinois »*. La dernière fois qu'un chef d'Etat chinois avait effectué une tournée comparable dans le Sud-Est asiatique, en l'occurrence Liu Shaoqi en 1963, n'avait-il pas lui aussi formulé des promesses de bonne volonté ? Trois ans plus tard, les diplomates étaient supplantés dans la conduite de la politique extérieure de Pékin par les semeurs de subversion tous azimuts.

FRANCIS DERON

AFRIQUE

Les Nigérians réduits au « fourneau Abacha »

Les temps sont de plus en plus durs pour les citadins, condamnés au système D depuis la forte hausse du coût de la vie

LAGOS

de notre correspondante

On l'appelle le « *fourneau Abacha* », en hommage au chef de l'Etat : bricolé avec de vieilles bouteilles de gaz, il peut fonctionner avec n'importe quel type de combustible, du charbon de bois au bambou séché, en passant par la sciure récupérée sur les chantiers, voire le kérosène d'avion que des « prospecteurs » astucieux vont extraire, jerrican à la main, d'un terrain proche de l'aéroport de Lagos, où depuis des mois un pipeline de la Société nationale du pétrole laisse échapper le précieux carburant sans que personne, apparemment, se soucie de colmater la fuite.

« *Nous le revendons 3 nairas le litre, la moitié du prix du pétrole lampant, c'est tout bénéfice pour nous, à part bien sûr les « petits cadeaux » qu'il faut donner aux policiers*, explique cet ancien journaliste qui gagne bien mieux sa vie depuis qu'il a découvert le filon du kérosène. *Pourquoi se gêner puisque ceux qui nous gouvernent font pareil à plus grande échelle ?* »

Le « *fourneau Abacha* » est le symbole de ce système D dont les Nigérians, entre tous les Africains, connaissent les arcanes : une débrouille inventive et joyeusement cynique. Depuis le 2 octobre, dans ce pays qui est gros producteur de pétrole dans le monde, les prix de toutes les catégories de carburants ont été multipliés par trois ou quatre : le litre d'essence, qui, en septembre 1993, *ne coûtait* encore que 0,70 naira (à l'époque, environ 23 centimes français), en vaut désormais 11. Pour faire le plein de super, un automobiliste nigérian doit débourser environ 700 nairas – presque le salaire d'un policier. Comment reprocher au deuxième de prélever dans la poche du premier la dîme qui lui permettra de *nourrir sa famille* ?

Le général Sani Abacha a expliqué à ses concitoyens qu'ils ne pouvaient plus « *vivre au-dessus de leurs moyens* » et qu'il fallait avoir le courage de faire certains sacrifices. Quelques jours plus tard, l'opinion apprenait, par le rapport d'une commission d'enquête sur la banque centrale du Nigéria, que plus de 12 milliards de dollars provenant de la vente d'hydrocarbures, entre le début de la crise avec l'Irak en 1990 et juin 1994, se seraient volatilisés en transitant par les « comptes spéciaux » ouverts à l'étranger par le gouvernement.

Dans son discours, le général a annoncé que les revenus de la hausse des carburants seront bloqués sur un fonds destiné à financer des mesures sociales d'accompagnement. Il a aussi promis à ses concitoyens mille autobus – soit environ 30 000 places – qui devraient être mis en service dans les grandes villes d'ici à l'été prochain.

Des milliers de piétons

Comme la majorité des transports sont entre les mains du secteur privé, la forte subvention des carburants ayant tenu lieu pendant vingt ans d'investissements dans le secteur public, la hausse des prix de l'essence et du diesel s'est immédiatement répercutée sur les tarifs. Ce jeune ingénieur qui habite une lointaine banlieue de Lagos doit dépenser la moitié de son salaire pour se rendre à son travail, *en effectuant, par souci* d'économie, une partie du trajet à pied. Comme lui, des milliers de gens se lèvent plus tôt encore le matin et marchent bravement, attaché-case en main ou ballot sur la tête, sur des autoroutes construites il n'y a pas si longtemps à coups de pétrodollars.

Dans la plus grande métropole d'Afrique de l'Ouest, *si fière jadis* de ses gratte-ciel et de ses *business centers*, le portage humain le plus primitif redevient une façon rentable d'acheminer des marchandises. Car, avec ceux des transports, on a vu s'envoler les prix des denrées alimentaires, de l'habillement, des loyers. Pour une chambre dotée d'un confort spartiate, les propriétaires exigent *désormais* 400 nairas par mois et deux ans de loyer d'avance. Pas d'espoir non plus de construire sa propre maison *si l'on n'est pas* déjà un « riche ». Le sac de ciment, qui coûtait 10 nairas il y a quinze ans, en vaut aujourd'hui 500 : la moitié du salaire d'un petit fonctionnaire.

Sans même parler d'une voiture, objet devenu parfaitement inaccessible. « *Une paire de chaussures, voilà le seul véhicule dont la plupart des Nigérians peuvent aujourd'hui rêver* », résume crûment un expert-comptable. Cet homme d'affaires indien se souvient que, lors de son arrivée à Lagos, en 1982, un gardien de son immeuble venait travailler en Coccinelle Volkswagen « *made in Nigeria* », alors le symbole du mieux-être dans une société miraculée par la rente pétrolière (les vrais riches, eux, envoyaient réviser leur Rolls à Londres par avion-cargo). Dix ans plus tard, le même homme est revenu, misérable chômeur, le supplier de lui trouver un gagne-pain.

Le tableau n'est pas aussi sombre dans les campagnes – où vivent plus de 60 % des 90 millions de Nigérians –, surtout à proximité des grandes villes, où les agriculteurs parviennent à écouler sans trop de pertes leurs récoltes. Les pluies ont été abondantes cette année et personne ne devrait mourir de faim ni au Nord ni au Sud : le ciel est venu en aide *aux paysans oubliés* par l'Etat.

Mais, en ville, ceux qui ont la chance d'avoir un salaire ne peuvent boucler leurs fins de mois *que grâce à une deuxième activité*, le plus souvent commerciale. On voit ainsi des instituteurs stocker dans les salles de classe les plaquettes *d'œufs* durs ou les sachets de beignets destinés à leurs clients, tandis que leurs élèves consacrent moins *d'assiduité à leurs études* qu'à la revente de stylos à bille ou de confiseries.

Des canaux peu orthodoxes

Chacun s'adapte sans révolte apparente à des conditions de vie de plus en plus précaires. Les Eglises (il y aurait quelque cinq mille sectes plus ou moins chrétiennes, sans compter les associations musulmanes, très dynamiques en milieu urbain) jouent un rôle considérable pour amortir le choc *matériel* et *moral* de la crise : depuis l'organisation d'une aide aux plus démunis jusqu'à l'exploitation éhontée des espoirs ou des craintes millénaristes des fidèles par des « pasteurs » peu scrupuleux.

Sans doute la junte *militaire* a-t-elle choisi ce moment pour imposer une brutale hausse des prix. Décapités en août, les syndicats – qui en sont encore à négocier avec le gouvernement l'application d'un accord salarial conclu il y a *six mois – étaient peu susceptibles* de réagir, et les élites sont déjà trop occupées à fonder des partis en prévision d'une normalisation de la vie politique. La formation accélérée de « clientèles », alimentée par de grosses fortunes *privées*, tout comme la perspective de créer l'an prochain de nouveaux Etats et des dizaines de *municipalités dans la Fédération* peuvent néanmoins mettre de l'huile dans les rouages.

L'argent va peut-être recommencer à circuler au Nigéria, non seulement au sommet mais aussi de haut en bas, par des canaux toujours aussi peu orthodoxes aux yeux des experts de la Banque mondiale.

MICHÈLE MARINGUES

ANGOLA

Scepticisme après la proclamation du cessez-le-feu

Au lendemain de la proclamation d'un cessez-le-feu dans tout le pays, les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont attaqué les forces gouvernementales dans l'ouest de l'Angola, mercredi 23 novembre, a affirmé un colonel de l'armée angolaise.

Selon cet officier au moins trois soldats gouvernementaux ont été blessés au cours des affrontements, qui se poursuivaient à Catengue, à 60 kilomètres au sud-est de la ville côtière de Benguela. Par ailleurs, l'UNITA a rejeté, mercredi, des accusations du gouvernement selon lesquelles le *mouvement rebelle a violé le* cessez-le-feu quelques heures après son entrée en vigueur, en attaquant la ville d'Uige, *dans le nord*.

La proclamation du cessez-le-feu, mardi, à la suite de l'accord de paix signé dimanche à Lusaka, *n'a pas donné lieu à des réjouissances* dans les rues de Luanda. Une prudence qui contraste avec les manifestations de *joie qui* avaient marqué les premiers accords de paix, en 1991, et reflète le profond scepticisme de la population. Les observateurs à Luanda estiment que le cessez-le-feu restera fragile tant que les mécanismes *de surveillance ne seront* pas mis en place et les « casques bleus » de l'ONU déployés sur place.

Le Portugal s'est engagé à fournir un contingent de 400 hommes tandis que l'Afrique du Sud se *propose* de diriger l'envoi d'une force à laquelle participeraient le Zimbabwe et la Zambie. *L'UNITA* a cependant fait savoir qu'elle n'accepterait jamais la présence de soldats sud-africains dans les rangs du contingent d'observateurs militaires de l'ONU. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE

Les participants au colloque de Rome appellent à de « véritables négociations »

ROME

correspondance

C'est par un hommage appuyé à toutes les victimes de la « *violence et de la haine* » que s'est conclu, mardi 22 novembre, à Rome, le Colloque pour l'Algérie, organisé par la *communauté catholique* Sant'Egidio. Auparavant, les seize participants – dirigeants des principaux partis, y compris l'ex-Front *islamique du salut (FIS) – avaient* approuvé un document en sept points qui représente un premier pas sur la voie d'un réel dialogue, *résumant les principaux éléments* de convergence des deux journées de débats.

Refus de la violence, démocratie, alternance, respect des droits de l'*homme* : c'est autour de ces thèmes de réflexion que les participants au colloque ont trouvé un terrain d'entente. *Dans le document* final, ils expriment le souhait que cette rencontre soit « *le début d'une série de contacts utiles à l'ouverture de véritables négociations* ». Ils demandent ainsi à la communauté Sant'Egidio d'offrir « *l'espace et l'occasion* » pour d'autres rencontres. Un premier rendez-vous est *déjà fixé* dans un mois, à Rome, mais peut-être avec le secret espoir de réunions en Algérie.

C'est donc une victoire pour cette « *diplomatie parallèle* » dans laquelle le gouvernement algérien – qui a refusé de participer aux travaux – avait vu une ingérence dans les affaires intérieures du pays. Répliquant à cette attitude frileuse, Louisa Hannoun, porte-parole du Parti des travailleurs, a lancé un défi aux autorités afin qu'elles fixent « *temps, lieu et modalités* » pour la convocation, en Algérie, d'une rencontre semblable à celle qui a eu lieu dans la Ville éternelle.

Tout en se défendant d'être l'avocat de l'ex-FIS, l'ancien président Ahmed Ben Bella a « *supplié* » le gouvernement d'« *agir le premier* » et d'établir un dialogue auquel puissent participer toutes les forces politiques, y compris le Parti de Dieu, interlocuteur, selon lui, désormais inévitable. Mais le problème-clé, a conclu le secrétaire général du Front des forces socialistes (FFS), Hocine Aït Ahmed, est celui de sortir de la spirale de la violence.

SALVATORE ALOÏSE

EN BREF

BURUNDI : une quarantaine de personnes massacrées. – La radio nationale a indiqué, mardi 22 novembre, que quarante-deux personnes, dont seize enfants, ont été massacrées dans le nord du Burundi au cours du week-end. Vingt-deux d'entre elles, parmi lesquelles ces enfants, ont été tuées dans le secteur de Murara (province de Kayanza), dimanche, par des inconnus armés de fusils, grenades et poignards. Par ailleurs, vingt personnes – toutes d'ethnie hutue, selon la radio – ont été tuées de vendredi à dimanche dans la province du Kirundo par des agresseurs qui ont brûlé vives leurs victimes. – *(Reuter.)*

SOMALIE : Médecins sans frontières se retire de Kisimayo. – L'organisation Médecins sans frontières (MSF) a annoncé, mardi 22 novembre, qu'elle se retirait du port de Kisimayo, dans le sud de la Somalie, à la suite de l'enlèvement pendant quelques heures d'un Britannique, membre de son personnel. « *Il est trop dangereux pour nous de rester ici* », a déclaré un porte-parole de l'organisation. Par ailleurs, l'Ethiopie a annoncé que 11 200 réfugiés, fuyant les combats en cours dans la République autoproclamée du Somaliland, au nord du pays, avaient franchi la frontière – (*Reuter.*)

Prochaine visite du secrétaire général de l'ONU en Algérie et au Maroc. – Boutros Boutros-Ghali va se rendre dans les prochains jours en Algérie et au Maroc, pour évoquer notamment la question du Sahara occidental. Le secrétaire général de l'ONU rencontrera des dirigeants du Front Polisario, à Tindouf, dans le sud de l'Algérie. Il avait annoncé, le 8 novembre, un nouveau report du *référendum d'autodétermination* au Sahara occidental, l'expliquant par la lenteur du processus d'identification des électeurs, qui pourrait prendre plusieurs mois. – *(AFP.)*

OCÉANIE

AUSTRALIE

L'opposition libérale est en plein désarroi

Les spéculations vont bon train, en Australie, sur la possibilité d'élections anticipées, alors que le premier ministre travailliste, Paul Keating, capitalise les bons résultats économiques. Cependant, six mois après l'éviction de son précédent leader, le Parti libéral, qui dirige l'opposition conservatrice, pourrait à nouveau changer de chef de file, l'actuel, Alexander Donner, ne parvenant pas à s'imposer.

SYDNEY

de notre correspondante

Le premier ministre travailliste, Paul Keating, au pouvoir depuis décembre 1991, ne pourrait rêver meilleures circonstances pour appeler ses compatriotes aux urnes de façon anticipée : la situation économique peut, pour le moment, être décrite comme brillante : croissance de 5,5 %, faible *taux d'inflation* et réduction du chômage (9,1 %). Mais le tableau risque de se ternir rapidement avec un déficit *budgétaire* croissant, une balance des paiements de plus en plus déséquilibrée et une nouvelle hausse des taux d'intérêt. « *La politique économique du premier ministre pourrait se révéler un échec dans les six prochains mois* », dit ainsi Malcolm Fraser, ancien premier ministre libéral. Des élections *seraient donc mieux venues*, pour le gouvernement, avant l'échéance du prochain budget, en mai 1995.

Spirale d'échec

Et ce d'autant que l'opposition libérale, qui a déjà changé de leader *en mai*, s'embourbe dans l'impopularité avec un « jeune » chef de file, Alexander Donner, *incapable de discipliner son parti*. Sa cote dans les sondages est à présent inférieure à celle de tous ses *prédécesseurs* : 23 % d'opinions favorables – contre 46 % pour le premier ministre – selon un *sondage publié* le 9 novembre dans l'hebdomadaire *The Bulletin*. L'on vient aussi d'apprendre, par des fuites, probablement orchestrées par les ennemis du numéro un au sein de son parti, que M. Donner avait dû renoncer, *faute de soutien, à un projet de « convention constitutionnelle »* en vue du centenaire de la Fédération *(2001). Récemment*, il a, une fois encore, dû faire face à des mécontents au sein de son parti après qu'il *eut décidé* de voter contre une loi anti-haine raciale présentée par le gouvernement.

La spirale d'échec dans laquelle est entré le Parti libéral semble aujourd'hui presque irréversible, contribuant à la remise en cause du numéro un, et attisant les rumeurs sur un éventuel défi qui *lui serait lancé pour* le poste de leader du parti. Le futur candidat pressenti, John Howard, est un pilier de l'*ancienne garde* et un familier du poste de leader de l'opposition, qu'il a déjà occupé de 1985 à 1989. On comprend que, dans ce contexte, l'idée d'élections anticipées ait créé la panique dans les rangs de l'opposition, *moins prête que* jamais à affronter les urnes.

Cependant le premier ministre, M. Keating, a, lui aussi, essuyé des attaques ces dernières semaines. Lors de la conférence du Parti travailliste, à Hobart, en *septembre*, cette formation a ainsi refusé, contre le souhait clairement exprimé par le chef du gouvernement, *de voter pour le changement* de la politique dite « *des trois mines* », selon laquelle seules trois mines d'uranium, dont une mainenant épuisée, peuvent être exploitées en Australie. Lors de la récente « crise du Golfe », l'ancien *premier ministre* travailliste, Bob Hawke, a, quant à lui, réitéré les accusations formulées dans ses *Mémoires* (*Contre Paul Keating*), rappelant les positions anti-américaines de ce dernier et l'accusant de mentir.

Les amis du premier ministre

Enfin, M. Keating a été critiqué sur ses amitiés. L'opposition lui a ainsi reproché de « *protéger* » Laurie Brereton, le ministre des transports, largement exposé à la suite d'une série d'accidents d'avion (dont un ayant provoqué la mort de 9 personnes), ou encore de favoriser un autre de ses amis, *le pianiste* Geoffrey Tozer (*qui* s'est vu attribuer une bourse de 66 000 dollars par an pour deux périodes de cinq ans) *et aussi* d'avoir commis des maladresses dans le traitement de certains dossiers (tel celui de la privatisation de l'Australian National Line). La session durant laquelle ces accusations ont été proférées restera *dans les annales* : blessé, le premier ministre, célèbre pour ses sorties au vitriol contre ses opposants, *s'est surpassé, les traitant* de « *poux* », de « *dindes* » et d'« *ânes* », pour ne citer que les insultes les plus imagées.

Mais le premier ministre est homme à se remettre vite, et aucun de ses récents problèmes, *pas plus que* la *publication* de chiffres inquiétants sur la situation sociale du pays, ne l'a vraiment *déstabilisé*. Interviewé récemment sur la perspective d'élections anticipées, Paul Keating a répondu que cela ne correspondait pas à ses intentions avant août 1995. Il n'a pourtant pas souhaité s'engager sur l'achèvement, ou non, du mandat de son *gouvernement*, qui court jusqu'à la mi-1996.

FLORENCE DE CHANGY

REPÈRES

ALLEMAGNE

Guido Westerwelle, nouveau secrétaire général du parti libéral

Le nouveau *secrétaire général* du Parti libéral (FDP) a été présenté, lundi 21 novembre, par *Klaus Kinkel*, président du parti et ministre des affaires étrangères. Il s'agit de Guido Westerwelle, trente-deux ans, un avocat de Bonn *considéré comme* faisant partie de la « gauche » du parti. Il aura pour mission de redresser cette formation, secouée par une *succession* de défaites électorales, d'ici aux élections régionales de l'an prochain (la Hesse votera en février et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie en mai).

Guido Westerwelle prend la *succession* de Werner Hoyer, qui vient d'annoncer sa démission et qui a été nommé secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (*le Monde* du 18 novembre). Le nouveau secrétaire général sera désigné officiellement lors d'un congrès du FDP à Gera (ex-RDA), les 11 et 12 décembre. – *(Corresp.)*

UKRAINE

Soutien américain après la ratification du traité de non-prolifération nucléaire

Le président américain, Bill Clinton, s'est félicité, mardi 22 novembre, de la décision de l'Ukraine de devenir un *Etat non* nucléaire, lors d'une cérémonie marquant le début de la visite *officielle* de deux jours à Washington de son homologue ukrainien, Leonid Koutchma. Au cours de ce voyage, M. Clinton devrait *confirmer l'octroi d'une aide supplémentaire* de 100 millions de dollars à Kiev après la ratification, mercredi dernier, par le Parlement ukrainien du *traité de non-prolifération* nucléaire (TNP), sous réserve de la signature par les *Etats-Unis*, la Grande-Bretagne et la Russie *d'un mémorandum* garantissant la sécurité de ce pays. Cette signature, et donc l'*adhésion automatique* de l'Ukraine au TNP, devrait intervenir le 5 ou le 6 décembre lors du *sommet* de la CSCE à Budapest. – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

La déprime des passeurs à la frontière mexicano-américaine

L'adoption par référendum, en Californie, d'un projet de loi visant à priver les immigrants illégaux de services sociaux ralentit le flot des clandestins

TIJUANA

de notre envoyé spécial

Les « coyotes » n'ont pas le moral. En adoptant, le 8 novembre, la « proposition 187 », les électeurs californiens ont mis au chômage les passeurs mexicains qui louaient leurs services à des centaines de milliers d'immigrants illégaux désireux de traverser la frontière pour se rendre clandestinement aux Etats-Unis.

Affalés autour d'une table bancale dans un boui-boui du quartier « chaud » de Tijuana, six passeurs en panne d'émigrants tuent le temps en jouant aux dominos. Plusieurs de leurs collègues font le guet à l'entrée, à l'affût de toute information qui pourrait les conduire à des « clients ». « Soruyo » (tous les « coyotes » utilisent un surnom) est le plus bavard.

« *Les temps sont durs*, dit-il. *Pas un seul client au cours des derniers jours. C'est à cause de Pete Wilson, le gouverneur de Californie. Il n'aime pas les Mexicains et les illégaux ont peur de traverser à cause de la sévérité des nouveaux systèmes de contrôle.* » « Soruyo » a vécu plusieurs années aux Etats-Unis, où il était entré clandestinement comme tant d'autres Latino-Américains : selon Washington, ils sont au moins 3,4 millions en situation illégale, dont 1,5 million de Mexicains, pour la plupart employés dans les services (restaurants, hôtels) et l'agriculture.

Cent dollars de plus

Comme ses collègues, notre interlocuteur reconnaît qu'il a peur désormais de s'aventurer de l'autre côté de la frontière. « *Depuis le mois dernier*, dit-il, *les Américains prennent les empreintes digitales et font des photos de tous les illégaux qu'ils interceptent.* » Rien de bien grave pour les simples candidats à l'immigration qui sont aussitôt refoulés vers le Mexique (les Etats-Unis ont déporté près de 1,2 million de Mexicains en 1993). En revanche, l'arrestation d'un « pollero » – littéralement, celui qui transporte les illégaux, ou « poulets » – peut se terminer par une peine de prison de plusieurs années si les autorités réussissent à prouver qu'il vivait du trafic d'immigrants.

Malgré le chômage qui les frappe, les « coyotes » ont dû monter les prix car les risques sont plus élevés. « *Avant, il fallait compter environ 300 dollars* (plus de 1 500 francs) *par personne pour aller jusqu'à Los Angeles*, explique l'un d'eux. *Aujourd'hui, on n'y va pas pour moins de 400 dollars. Une fois qu'on a payé les rabatteurs, les guides et ceux qui contrôlent les mouvements de la police des frontières, il ne nous reste plus grand-chose.* »

La saison n'est pas, non plus, favorable. Les récoltes sont terminées en Californie (un tiers de la production de fruits et légumes des Etats-Unis) et les travailleurs agricoles mexicains rentrent chez eux pour trois ou quatre mois. De plus, il pleut et il fait froid. Les plus décidés, ou les plus désespérés, ne se découragent pas pour autant. Jour et nuit, ils rôdent autour du mur d'acier de 3 mètres de haut et 23 kilomètres de long installé à la fin de 1991 par l'armée américaine jusqu'à l'océan Pacifique.

« *On n'est pas pressés*, affirment deux jeunes Mexicains qui n'en sont pas à leur première expérience. *On attend qu'un groupe se décide à avancer pour le suivre à une certaine distance. S'ils se font prendre par une patrouille, cela nous laisse le temps de nous planquer. Ensuite, la voie est libre. En une heure, on peut être de l'autre côté, sur l'autoroute qui mène à San-Diego. Il suffit d'attendre un des taxis qui sont prêts à prendre le risque de nous transporter.* » A la tombée de la nuit, des centaines de projecteurs, protégés par des vitres anti-balles, s'allument soudainement. Des hélicoptères survolent la frontière, éclairant les zones d'ombre, et des senseurs électroniques permettent d'« écouter » les pas des illégaux. « *L'armée a utilisé ce système au Vietnam mais, souvent, on arrive trop tard sur les lieux* », explique un agent de la Border Patrol, la police des frontières américaine.

A cette technologie, ces Mexicains et, dans une moindre proportion, les Centraméricains qui fuient la misère de leur pays d'origine pour tenter d'améliorer leur sort opposent ingéniosité et patience. L'écart entre les salaires américains et mexicains s'est creusé : trois fois plus dans les années 80 et huit fois plus actuellement. Le chômage est en progression en Californie (5,4 % en 1992 et 8,3 % aujourd'hui), d'où la réaction hostile de la population de cet Etat face aux quelque 1,5 million d'immigrants illégaux, en majorité mexicains, installés sur son territoire. Mais la situation est beaucoup plus préoccupante au Mexique, où un million de jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail et ne trouvent pas d'emploi, même dans l'économie informelle.

« Travailleurs internationaux »

Comment s'étonner dans ces conditions que, chaque jour, plus d'un millier d'entre eux « fassent le mur » à Tijuana, qui fournit près de la moitié des illégaux franchissant la frontière de trois mille kilomètres entre les deux pays ? Beaucoup tombent dans le filet de plus en plus serré de la Border Patrol, mais presque autant parviendraient à leurs fins, selon les chiffres fournis par diverses organisations.

« *Certains utilisent même des chalumeaux pour percer le mur ; on passe notre temps à boucher les trous et à remplir les tranchées creusées sous le mur* », explique un agent de la Border Patrol posté de l'autre côté de la rivière Tijuana qui sépare les deux pays.

Une dizaine d'illégaux en puissance le narguent, attendant le moment propice pour escalader le mur sur lequel ils exercent entre-temps leurs talents d'artistes. Plusieurs dessins dénoncent la vente, le siècle dernier, de la Californie aux Etats-Unis et revendiquent ce territoire pour le Mexique.

« *Ni illégaux ni criminels. Nous sommes des travailleurs internationaux* », proclame un énorme graffiti. « *C'est donc ça le nouveau traité de libre-échange ?* », dénonce un peu plus loin un auteur anonyme qui exprime ainsi sa rage face à l'accord commercial entré en vigueur le 1er janvier entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, sans aucune clause en faveur des travailleurs immigrés. Et puis, cette question en forme de défi qui revient à plusieurs reprises : « *Si le mur de Berlin est tombé, pourquoi pas celui-ci ?* »

BERTRAND DE LA GRANGE

CANADA : nomination du gouverneur général. – Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, a annoncé, mardi 22 novembre, la nomination de l'Acadien Roméo LeBlanc comme prochain gouverneur général du Canada, succédant à Ramon Hnatyshyn. Agé de soixante-six ans, parfaitement bilingue, M. LeBlanc est actuellement le président du Sénat à Ottawa. Né à L'Anse-au-Cormier, au Nouveau-Brunswick (est du Canada), où vivent d'importantes communautés acadiennes (plus de 30 % de la population totale de la province), Roméo LeBlanc sera le premier Canadien originaire des Provinces maritimes (atlantiques) à occuper cette fonction de représentant au Canada du chef de l'Etat, la reine Elizabeth, et de chef des armées. – *(AFP.)*

COLOMBIE : purge à la tête de l'armée et la police. – Le président colombien Ernesto Samper a ordonné mardi 22 novembre la mise à la retraite anticipée de six des principaux responsables de l'armée et de la police. Ce remaniement à la tête des services de sécurité fait suite à des accusations de corruption rampante et de violations des droits de l'homme. Les six responsables concernés sont le commandant en chef des forces armées, ceux de l'armée de terre, de l'aviation et de la marine, ainsi que le numéro un de la police et son adjoint. – *(Reuter.)*

ÉTATS-UNIS

Quand le sénateur Jesse Helms dépasse ses propres bornes...

WASHINGTON

de notre correspondant

Depuis le 8 novembre, date du raz-de-marée électoral des républicains, chaque « petite phrase » du sénateur de Caroline du Nord est amplifiée par la presse : Jesse Helms est en effet appelé à devenir président de la puissante commission des affaires étrangères du Sénat, lorsque le nouveau Congrès se réunira, début janvier. M. Helms, dont la réputation de pourfendeur du communisme et des « libéraux » est bien établie, a profité de ce regain de notoriété pour multiplier les remarques assassines à l'égard des démocrates et de leur chef, le président Bill Clinton.

Mais il vient de déraper, à deux reprises, dépassant ses propres bornes, en tout cas celles du respect dû à la fonction présidentielle. Samedi, rappelant que M. Clinton avait échappé à la conscription à l'époque de la guerre du Vietnam et qu'il a soutenu la cause des homosexuels au sein de l'armée, M. Helms avait estimé que le président n'est pas « *à la hauteur* » de sa fonction de commandant en chef. Le général Shalikashvili, commandant en chef interarmes, avait réagi, réaffirmant publiquement la confiance de l'armée envers Bill Clinton, et le secrétaire général de la Maison Blanche, Léon Panetta, avait dénoncé le langage « *irréfléchi* » de M. Helms, cet « *extrémiste* ».

Comme pour confirmer ce jugement, Jesse Helms est allé plus loin : s'il veut visiter les bases militaires de Caroline du Nord, M. Clinton « *ferait mieux de faire attention à lui* », « *il ferait mieux de se faire accompagner d'un garde du corps* », a-t-il affirmé lundi, dans une interview à un journal régional. Etait-ce la goutte d'eau qui fait déborder le vase ? Ce « conseil » un peu menaçant a été pris au sérieux par le Secret Service, qui a officiellement demandé le texte de l'interview. Alors que le Pentagone s'est borné à rappeler que le président des Etats-Unis « *se déplace toujours avec des gardes du corps* », dans le camp républicain la colère s'est mêlée à la consternation : Robert Dole, le futur chef de la majorité sénatoriale, imité par plusieurs de ses collègues, s'est désolidarisé des propos de M. Helms.

Celui-ci a fini par reconnaître une « *erreur* », due au fait qu'il avait été pris « *au pied de la lettre* ». Mais la polémique a acquis une dimension politique, mardi soir 22 novembre, devenant le sujet numéro un des journaux de la plupart des chaînes de télévision, et entraînant le président Clinton à sortir de sa réserve : au cours d'une conférence de presse à la Maison Blanche, le président américain, le visage fermé, a stigmatisé des « *remarques peu judicieuses et déplacées* », ajoutant ceci : « *Le président* (de la commission) *supervise la politique étrangère des Etats-Unis, et les républicains auront à décider en qui ils placeront leur confiance.* » D'un air de dire qu'ils feraient bien d'y réfléchir à deux fois...

LAURENT ZECCHINI

Valéry Giscard d'Estaing a réaffirmé, mardi 22 novembre, au cours du déjeuner hebdomadaire des responsables de la majorité, à l'hôtel Matignon, son hostilité aux « primaires ». Le président de l'UDF a demandé, en outre, à Edouard Balladur de confirmer ou d'infirmer les propos de François Léotard, *ministre de la défense* et président d'honneur du Parti républicain, sur une dissolution de l'Assemblée nationale au lendemain de l'élection présidentielle. Le premier ministre a indiqué qu'il n'envisage pas, pour ce qui le concerne, une telle dissolution.

■ **BANC D'ESSAI.** Le Sénat a entamé, mardi, l'examen du projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale le 17 novembre. Au-delà du « bouclage » technique du budget, qui suppose que le gouvernement dégage près de 2 milliards de francs de recettes supplémentaires, la discussion budgétaire est marquée, de façon de plus en plus nette, par les enjeux de la campagne présidentielle, à laquelle elle sert de banc d'essai.

■ **FINANCEMENTS.** Tout en ménageant ostensiblement M. Balladur, Jean-Marie Le Pen, candidat du Front national à l'élection présidentielle, a mis en cause le financement des activités politiques de Jacques Chirac et de Charles Pasqua.

La préparation de l'élection présidentielle

La majorité reste divisée sur la nécessité d'organiser des « primaires »

La *« lame de fond »* des « primaires », saluée un peu prématurément par Charles Pasqua, a heurté ses premiers écueils, mardi 22 novembre. Alors que José Rossi, au nom du Parti républicain, venait d'exprimer le matin même sa *« satisfaction »* devant un *« consensus fragile »*, Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, a profité du déjeuner hebdomadaire des responsables de la majorité mardi à l'hôtel Matignon pour réitérer son hostilité à la procédure de sélection envisagée par le ministre de l'intérieur.

A grand renfort de souvenirs de conseils des ministres auxquels il assistait en tant que ministre des finances, et de citations du « verbatim » d'Alain Peyrefitte, alors collaborateur du général, l'ancien président de la République s'est évertué à donner à son auditoire une leçon de gaullisme qui a souverainement agacé M. Pasqua, et d'où il est ressorti que jamais, au grand jamais, de Gaulle n'aurait fait sienne l'idée de « primaires à la française ».

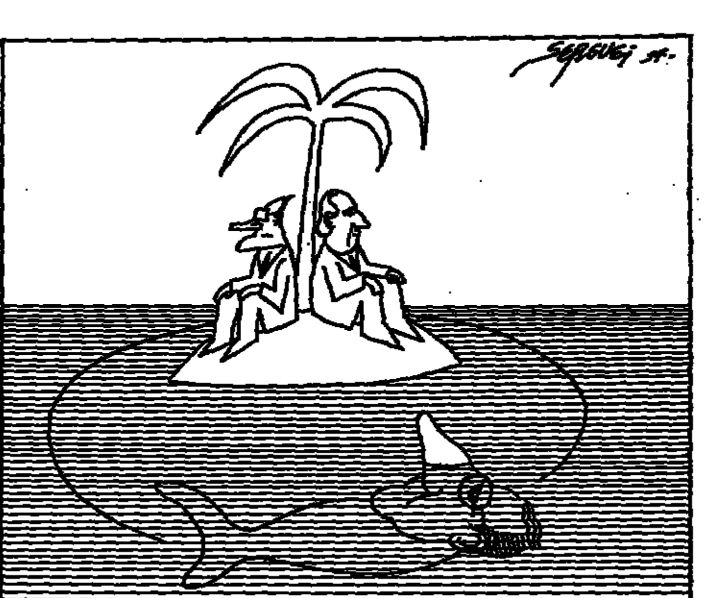
Décidément en verve, M. Giscard d'Estaing a tenté de pousser son avantage *en demandant au premier ministre s'il reprenait à son compte* les réflexions de François Léotard – *qui a été* l'un des premiers à se déclarer en faveur la candidature d'Edouard Balladur –, favorable à une dissolution de l'Assemblée nationale au lendemain de l'élection présidentielle. M. Balladur, qui avait opposé le désir d'union de la majorité à la démonstration du président de l'UDF à propos des « primaires », a répondu par la négative.

Le cours magistral de l'ancien président de la République a été relayé dans l'après midi, sur un mode autrement plus diplomatique, à l'Assemblée nationale, par Pierre-André Wiltzer, délégué général des adhérents directs de l'UDF, tout comme par un autre opposant à la procédure proposée par Charles Pasqua, Bernard Pons, président du groupe RPR et proche de Jacques Chirac. En annonçant, la semaine dernière, son intention de constituer un groupe d'étude sur les « primaires » afin de ne pas apparaître, aux yeux de l'opinion, comme un fauteur de désunion de la majorité, M. Pons avait, il est vrai, inauguré une nouvelle attitude face aux primaires : en souligner la complexité et parier sur ses effets dissuasifs.

« On est au cirque Pinder... »

Au terme de la réunion du groupe RPR, M. Pons a donc annoncé la prochaine constitution dudit groupe d'étude tout en annonçant que les « primaires » posent *« des problèmes techniques, juridiques et politiques »*. *« Ce qui préoccupe les électeurs de la majorité, c'est l'union au deuxième tour »*, a-t-il assuré. *« Les primaires sont-elles la seule méthode ? Je ne le crois pas. Il peut y avoir aussi un code de bonne conduite. En tout cas, le groupe de travail ne se limitera pas aux primaires »*, a ajouté M. Pons, avant de regretter, narquois, *« la très grande imagination »* organisationnelle des partisans des « primaires ».

« Pour l'instant, a-t-il noté, *on est davantage au cirque Pinder que dans le cadre de la préparation d'une élection présidentielle »*. Dans un communiqué, Jean-François Mancel, l'un des secrétaires généraux adjoints du RPR, a recouru au même procédé, en jugeant *« impératif de mettre un terme immédiat aux rocambolesques initiatives locales que l'on voit fleurir depuis lundi »*. *« L'organisation des primaires sauvages conduirait immédiatement à ôter toute crédibilité à un système dont chacun mesure déjà la complexité*, a-t-il estimé. *Il faut aller vite mais surtout apporter des réponses concrètes et sensées à des questions particulièrement difficiles : quand, comment, où, avec qui, etc. »*.



La volontée discrètement procédurière esquissée le matin même au cours des réunions hebdomadaires, rue de Lille, au siège du RPR, par les proches de Jacques Chirac a conduit l'entourage d'Edouard Balladur à la prudence. Dans un entretien publié mercredi par *les Echos*, Nicolas Sarkozy a d'ailleurs indiqué, consensuel en diable, que *« tout système qui permet de dégager une candidature unique de la majorité est un bon système »*. Prenant ses distances avec l'appel aux élus locaux de M. Pasqua pour *qu'ils mettent sur pied, sans retard, une comités départementaux*, M. Sarkozy, qui est aussi l'un des conseillers politiques du premier ministre, a ajouté que *« si les primaires sont réalisables il faut les faire. Sinon, les sondages et l'analyse politique départageront les candidats »*.

L'entourage du premier ministre avait mardi, il est vrai, un autre chat à fouetter avec les déclarations de M. Léotard. Devant le groupe RPR, M. Balladur a dû s'évertuer à dissiper le trouble suscité par le ministre de la défense. Interrogé par Raoul Béteille (Seine-Saint-Denis), M. Balladur a répondu qu'il n'a pas varié dans son opposition à une éventuelle dissolution au lendemain d'une élection présidentielle victorieuse pour la droite. Il a ajouté que ses programmes quinquennaux attestent de sa volonté de voir l'actuelle législature aller jusqu'à son terme.

Au groupe UDF, en revanche, les critiques de Francis Delattre (Val-d'Oise), Louis Moreau (Alpes-Maritimes) et François d'Aubert (Mayenne) ont plu sur M. Léotard. M. Giscard d'Estaing a également pris la parole en jugeant *« déplacées »* les raisons avancées par le ministre de la défense. *« On dissout une majorité d'adversaires, on ne renvoie pas la sienne »*, a-t-il assuré. Le petit déjeuner des députés du Parti républicain qu'organise chaque mercredi Hervé Novelli (Indre-et-Loire), coordonnateur des députés PR, ne devait pas être plus favorable au président d'honneur du parti.

GILLES PARIS

Le projet de loi de finances au Sénat

Le climat préélectoral pèse sur la discussion budgétaire

Au début du mois d'octobre, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1995 à l'Assemblée nationale, la perspective de l'élection présidentielle était restée en filigrane. Six semaines plus tard, au Sénat, il est manifeste que la campagne est bel et bien engagée. On a pu le constater, mardi, lors de l'ouverture de la discussion budgétaire au palais du Luxembourg.

Christian Poncelet (RPR, Vosges), président de la commission des finances, n'y est pas allé par quatre chemins : *« L'absence de marges de manœuvre budgétaires et le caractère transitoire de ce budget qui, dans tous les cas de figure, sera modifié par un collectif, au printemps – personne n'en doute –, expliquent la modestie des propositions de la commission des finances. En ces temps de rigueur budgétaire, nous n'avons pas voulu nous livrer à une surenchère inutile, stérile et irresponsable »*, a-t-il déclaré.

Discours de combat

De manière plus précise encore, les sénateurs de la majorité ont commencé à concentrer leurs griefs, non plus, de manière générale, sur l'héritage légué par dix ans de gouvernement socialiste, mais sur le probable candidat du PS à la présidentielle. Ainsi, Josselin de Rohan (Morbihan), président du groupe RPR, a rappelé que la majorité n'avait pas de leçons à recevoir de la gauche en matière de rigueur budgétaire puisque, de 1981 à 1984, lorsque Jacques Delors était ministre de l'économie et des finances, *« le déficit budgétaire est passé de 64 à 146 milliards de francs et l'endettement extérieur de la France est devenu le troisième du monde en 1984 »*. Et d'ajouter : *« Un couplet de* l'Internationale *dit qu'il* n'est pas de *sauveur suprême. Pourtant, en ces temps de l'Avent, nous sommes édifiés quand nous entendons les socialistes chanter à l'unisson* Venez divin Messie. »

A l'inverse, c'est un véritable discours de combat – « *à gauche toute* » – que Jean-Pierre Masseret (Moselle) a adressé au gouvernement et à la majorité, au nom du groupe socialiste, dénonçant *« ce budget en trompe-l'œil, de portée semestrielle, dans l'attente des élections »*, *« ce budget sucré pour les riches et salé pour les pauvres »*, ou encore *« cette politique qui met une rustine ici, une rustine là quand le bateau* France *prend l'eau »*. Pendant ce temps, Emmanuel Hamel (RPR, Rhône) tentait de l'interrompre en lançant : *« Nous subissons encore les effets désastreux de la politique de M. Delors ! »* Sans ménagement, enfin, Paul Loridant (app. PS, Essonne) s'appuyait sur les critiques récentes formulées par Jacques Chirac à l'encontre de la politique économique du gouvernement pour dénoncer ce budget *« truqué »*.

Mais si les procédés de campagne n'ont pas été négligés, les enjeux de fond de l'élection ont également été très présents. Ainsi, dans un véritable discours-programme, Jean Arthuis (RPR, Mayenne), rapporteur général du budget, a souligné que *« la conjoncture, pour prometteuse qu'elle soit, nous laisse face à nos problèmes structurels »* et que le budget *« doit nous permettre de préparer la voie à des réformes profondes »*, sans lesquelles *« notre économie pourrait bien mourir en bonne santé »*. Et d'appeler de ses vœux une réforme *« indispensable »* du système de prélèvements obligatoires et de l'impôt sur le revenu. Christian Poncelet a également prôné une réforme en profondeur de la fiscalité. Et Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine), ancien ministre de l'économie, a estimé que *« le prochain gouvernement devra remettre à plat notre système d'impôt sur le revenu en n'omettant pas de lier sa réforme à celle des cotisations de Sécurité sociale et à celle des impôts directs locaux »*. Les conseils, déjà, ne manquent pas aux futurs candidats de la majorité...

GÉRARD COURTOIS

Les Verts sollicitent le président de l'Assemblée nationale à propos des dépenses de campagne. – Bien que favorables à la réduction des dépenses de campagne pour l'élection présidentielle, les Verts s'inquiètent des conséquences qu'un tel plafonnement pourrait avoir sur le remboursement des frais des candidats. Ils devraient rencontrer, à ce propos, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, le 1er décembre, pour attirer son attention sur les difficultés financières propres aux petites formations.

Près de 2 milliards de francs à trouver

Au terme de l'examen du projet de budget par l'Assemblée nationale, le 17 novembre, le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, ne cachait pas qu'il lui faudrait trouver, lors de la discussion du texte au Sénat, de quoi financer les dernières mesures lâchées aux députés, notamment celles concernant la retraite des anciens combattants d'Afrique du Nord, *dont* le coût est évalué à 1 milliard de francs la première année.

De fait, le déficit budgétaire, fixé à 274,6 milliards de francs initialement, se monte à présent à 275,9 milliards de francs. C'est dire que, s'il veut continuer à afficher sa volonté de maîtrise des dépenses publiques, le gouvernement devrait, au bas mot, dégager 1,3 milliard de francs de recettes supplémentaires (ou éviter une charge supplémentaire équivalente). M. Sarkozy fixe, même, l'objectif à 2 milliards de francs dans un entretien publié par *les Echos* mercredi 23 novembre.

La facture devrait, *en effet, s'alourdir, car le gouvernement paraît disposé à faire un geste supplémentaire sur la taxe professionnelle. Il répondrait* ainsi au souhait de la commission des finances du Sénat d'atténuer l'impact de la mesure, déjà votée par l'Assemblée nationale, de déplafonnement partiel de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée. Alors que le taux de plafonnement avait été relevé, à la demande du gouvernement, de 3,5 % à 4 %, la commission des finances du Sénat *propose* de s'en tenir à 3,8 % pour les *entreprises* dont le chiffre d'affaires *est compris* entre 140 millions et 500 millions de francs, et M. Sarkozy se dit *« prêt à débattre des seuils »*. Le coût de cette mesure est évalué à quelque 200 millions de francs.

Pour couvrir les dépenses supplémentaires ou compenser ce manque à gagner, il n'est pas exclu que le gouvernement relève à nouveau – de 19 % à 20 % – le taux d'imposition sur les plus-values à long terme, déjà porté de 18 % à 19 % (soit 710 millions de francs de recettes supplémentaires), lors de l'examen du budget par les députés, au grand dam du CNPF. La commission des finances du Sénat a demandé que l'on revienne au taux de 18 % et, de manière significative, Josselin de Rohan, président du groupe RPR, a mis en garde le gouvernement contre un *éventuel relèvement du taux* à 20 %.

G. C.

D'après un sondage BVA

M. Delors devance M. Balladur dans les intentions de vote

Pour la première fois, un sondage – réalisé du 17 au 21 novembre auprès de 947 personnes par l'institut BVA pour France 2, *Paris-Match* et Europe 1 – fait apparaître que Jacques Delors battrait tant Edouard Balladur (par 52 % des intentions de vote) que Jacques Chirac (avec 56 % d'intentions de vote) au second tour d'une élection présidentielle. Le président de la Commission européenne gagne 7 points d'intentions de vote face à M. Balladur, par rapport au mois d'octobre, et 4 points face à M. Chirac.

Au premier tour, M. Balladur demeure le meilleur candidat de la majorité : M. Delors est crédité de 26,5 % des intentions de vote, M. Balladur de 21 %, et M. Chirac de 16 %, dans l'hypothèse où Valéry Giscard d'Estaing et Philippe de Villiers seraient candidats. Les trois hommes recueilleraient, respectivement, 28,5 %, 22,5 % et 17 % si seul M. de Villiers était présent du côté de la majorité.

D'autre part, une enquête de l'institut CSA pour *la Vie*, réalisée les 8 et 9 novembre auprès de 1 005 personnes, indique que la confiance accordée à M. Balladur *a diminué de 7 points* par rapport *au mois précédent, pour s'établir* à 43 %, à égalité avec François Mitterrand, qui est en recul de 4 points. Cette tendance se retrouve dans l'enquête de Gallup, réalisée pour *l'Express* les 17 et 18 novembre auprès de 940 personnes, où l'approbation de l'action de M. Balladur perd 2 points, à 49 %.

C. Ch.

S'interrogeant sur les financements politiques

M. Le Pen met en cause MM. Chirac et Pasqua

Certains sont des amis de trente ans, d'autres des ennemis de toujours. Jean-Marie Le Pen et Jacques Chirac sont dans le second cas. Chaque fois qu'il le peut, le président du Front national glisse un mot acide à l'encontre de celui qui s'est toujours refusé à faire alliance avec son parti. Mardi 22 novembre, M. Le Pen a mis en cause l'honnêteté du maire de Paris, lors d'une conférence de presse organisée sur le thème de la corruption.

Evoquant l'affaire de fausses factures des sociétés HLM de la région *parisienne*, affaire qui a *entraîné* la mise en examen de Michel Roussin après l'avoir obligé à se démettre de sa fonction de ministre de la coopération, le président du Front national a déclaré : *« Personne n'a eu l'idée de se poser la question : à qui le chef de cabinet Michel Roussin remettait-il sa mallette, si ce n'est à son patron ? Et comment s'appelait le patron de M. Roussin ? Tout bonnement Jacques Chirac. »* *« Par quel miracle*, a-t-il insisté, *a-t-on pu aboutir au fait que personne ne se soit dit : « Mais c'est M. Chirac qui est directement visé ! »*

L'ancien président du RPR, candidat à l'élection présidentielle, a fait savoir, mardi soir, qu'il avait confié au bâtonnier Philippe Lafarge le soin d'engager une action en diffamation.

Bien que principale cible, M. Chirac n'a pas été le seul à être sujet des attaques du président du Front national. M. Le Pen *s'est* indigné, en effet, du fait que le mouvement « Demain la France », *« organisme tout à fait confidentiel de Charles Pasqua »*, ait *obtenu 7 millions de francs de* différentes entreprises, selon les chiffres publiés au *Journal officiel* du 19 novembre. Cette indignation a provoqué une réponse immédiate du président de « Demain la France », William Abitbol, expliquant que *« le financement recueilli auprès d'entreprises en 1993, conformément à la loi, par l'association Demain la France, a représenté, pour l'essentiel, la contribution de cette association aux dépenses du Rassemblement pour le « non » au référendum »* sur le traité de Maastricht fondé par Charles Pasqua et Philippe Séguin.

Eloge du premier ministre

« Le RPR n'ayant pas souhaité couvrir les frais de campagne, bien que la majorité des élus et de ses électeurs se soient prononcés pour le « non », les responsables de Demain la France avaient décidé, précise-t-il, d'accorder un financement de 7 millions de francs. En fait, le budget total de Rassemblement pour le « non » s'est élevé à 10 millions de francs, mais *« 3 millions de francs ont été recueillis par souscription directe »*.

M. Le Pen s'est employé à ménager Edouard Balladur, ajoutant au qualificatif d'*« honnête homme »*, qu'il lui avait décerné le 13 novembre à la télévision, ceux *« d'homme courtois, correct »* et *« plus tolérant que M. Chirac »*. Réclamant une loi sur les repentis calquée sur le modèle italien, le chef de file de l'extrême droite a présenté une liste dite *« des corrompus »*, comportant les noms de quarante-six *« élus ou personnalités politiques mis en examen »*, sept élus *« déjà jugés et condamnés »*, vingt et un *« chefs d'entreprise mis en examen ou incarcérés »*, onze fonctionnaires et quatre présidents de chambres de commerce.

Il a également fait *« dix propositions pour en finir avec la corruption »*, parmi lesquelles on trouve l'interdiction du *« cumul des fonctions législatives et des fonctions de gestionnaires locaux »*, *« le refus de toute amnistie pour les affaires après l'élection présidentielle »*, la fin du financement *« des campagnes électorales et des partis politiques par les entreprises »* et une *« aide publique proportionnelle exclusivement au nombre de suffrages obtenus »*.

CHRISTIANE CHOMBEAU

Selon M. Rocard, M. Delors a « limité les dégâts » du programme économique de M. Mitterrand

Michel Rocard a déclaré, mardi 22 novembre, sur France 3, que l'appel du PS en faveur d'une candidature de Jacques Delors *« est une bonne chose »*. Répondant à ceux qui rendent M. Delors responsable de trois dévaluations entre 1981 et 1983, lorsqu'il était ministre de l'économie et des finances, l'ancien premier ministre a répliqué : *« C'est scandaleux. Le programme de François Mitterrand était économiquement dangereux (...) Heureusement qu'il y avait Delors pour limiter les dégâts. »* Affirmant ne *« pas se reconnaître dans la ligne »* définie par Henri Emmanuelli, *« contraire à celle de tous les autres partis sociaux-démocrates européens »*, M. Rocard a expliqué qu'une politique d'« ouverture » pourrait être menée avec plus de succès qu'en 1988. *« Il n'a pas été possible – et le président de la République ne l'a pas souhaité – de traiter avec un mouvement constitué, avec une organisation responsable* [en 1988]. *La situation est aujourd'hui différente. Nécessité fait loi : il y aura certainement des rencontres de corps collectifs, et cela change tout. »*



Sans s'engager sur leur adoption définitive

M. Balladur envisage l'examen par le Parlement de mesures anticorruption avant la fin de l'année

Les conclusions du groupe de travail parlementaire sur les rapports entre la politique et l'argent seront rendues publiques jeudi 24 novembre. Elles seront accompagnées de plusieurs propositions de loi sur le financement public des partis politiques et des campagnes électorales, la transparence du patrimoine, les marchés publics et les délégations de service public, ainsi que sur le statut de l'élu. Devant les députés RPR, mardi 22 novembre, Edouard Balladur, qui prévoit de recevoir de nouveau les représentants des groupes parlementaires, a indiqué que certaines de ces propositions pourraient être examinées par l'Assemblée nationale avant la fin de cette session.

La perspective de devoir se prononcer bientôt, en séance publique, sur les propositions de loi retenues par le groupe de travail parlementaire sur les rapports entre la politique et l'argent agite les groupes de l'Assemblée nationale, partagés entre la surenchère et le coup de frein. Les socialistes ont été les premiers à briser le consensus qui s'était dessiné au début des travaux, afin de revendiquer leur part de la lutte contre la corruption. Martin Malvy, président du groupe PS, a ainsi rappelé, mardi, que le dispositif législatif existant – les lois du 15 janvier 1990 et du 29 janvier 1993 – est *« d'inspiration socialiste »*. Il a présenté plusieurs contre-propositions qui, affirme-t-il, vont *« plus loin »* que celles qui ont été arrêtées par le groupe de travail présidé par Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale.

Soulignant que le mandat politique *« ne doit pas être l'annexe d'une profession »*, M. Malvy s'est notamment déclaré favorable au renforcement des incompatibilités entre mandat public et activité privée (*le Monde* du 23 novembre). Il a également annoncé plusieurs propositions relatives à la transparence des marchés publics et des délégations de service public, telles que la création d'un service public de l'eau, un meilleur contrôle des marchés de l'Etat et des grands contrats à l'exportation, sans préciser, pour autant, le contenu et le sens réel de ces mesures. Le groupe socialiste préconise également l'interdiction, *« pour un même groupe, de contrôler les médias et de bénéficier des marchés publics »*.

Patrimoines de gauche et de droite

Le président du groupe socialiste s'est déclaré favorable à un financement public de la vie politique, en proposant que la dotation de l'Etat aux campagnes électorales soit réduite de moitié et remboursée à hauteur de 50 % des dépenses sous plafond. M. Malvy a ajouté que, pour ne pas pénaliser les nouveaux candidats par rapport aux sortants aux élections locales, il conviendrait de réglementer, en les plafonnant, les dépenses de communication des collectivités locales hors de la période électorale.

Le président du groupe socialiste s'est montré, en revanche, beaucoup moins offensif sur la publicité du patrimoine des élus. Ce sujet ne cesse de contrarier les socialistes, qui ont déjà freiné à plusieurs reprises les tentatives de modification de législation. Ils observent, à juste titre, que les électeurs de gauche tolèrent mal la détention d'un patrimoine – serait-il limité à la propriété d'un appartement – par un élu du PS, alors que les électeurs de droite n'ont cure de la situation de fortune personnelle de leurs représentants.

« Personne ne comprendrait que ces mesures ne soient pas mises en œuvre, en 1995, à l'occasion des prochaines élections présidentielle, municipales, sénatoriales et, peut-être, législatives », a souligné M. Malvy, en ajoutant que ce débat sur les rapports entre la politique et l'argent serait *« de la plus grande hypocrisie »* s'il n'aboutissait pas rapidement à des mesures concrètes. Le président du groupe socialiste a précisé que si l'ordre du jour de la session ordinaire ne permettait pas l'inscription de ces textes, il faudrait en débattre au cours d'une session extraordinaire en janvier.

Le groupe communiste a présenté, pour sa part, dix propositions afin de *« mieux garantir l'indépendance des partis »*. Estimant que l'une des conditions nécessaires est d'*« assurer un égal accès aux médias »*, Alain Bocquet, président du groupe, a proposé que soient inscrites dans les comptes de campagne pour l'année précédant une élection les diverses émissions où s'expriment des candidats. Les communistes souhaitent promouvoir la vie militante en revenant sur les limitations apportées à l'affichage, hors les panneaux officiels, avant les élections, et rendre plus incitatifs, fiscalement, les dons des particuliers aux partis politiques. Comme les socialistes, ils proposent de créer un grand service public de l'eau.

Ces propositions ont été jugées *« insuffisantes »* par plusieurs députés communistes refondateurs, dont Guy Hermier (Bouches-du-Rhône), qui ont décidé de s'adresser directement au président de l'Assemblée nationale. Leur souci, partagé par toutes les petites formations politiques, est d'aboutir à un financement public qui, selon M. Hermier, *« ne conforterait pas seulement les grands partis établis »*.

A droite, le silence approbateur des premières semaines laisse place à quelques protestations, maintenant que l'échéance approche. André Fanton, rapporteur, au nom du RPR, du groupe de travail, s'est déclaré mardi *« un peu perplexe »* sur le cumul des mandats et le financement public. A propos du premier point, M. Fanton estime, comme les socialistes, qu'*« il ne faut pas laisser croire que le cumul des mandats est un facteur de corruption »*. Quant au financement public des partis politiques, le rapporteur RPR a fait part de ses réserves, en soulignant le risque d'un retour au financement clandestin. *« Mieux vaudrait encourager les entreprises à financer la vie politique par le biais de fondations, comme dans le système allemand, plutôt que de les couper des partis et de s'en remettre à l'Etat »*, a observé M. Fanton.

Les conclusions « explosives » de la commission Rozès

De toutes les propositions contenues dans le rapport du groupe de travail, ces deux dernières sont celles qui suscitent le plus de réticences, avouées ou non, de la part des groupes politiques. Souvent annoncées, notamment sous la précédente législature, elles sont restées, jusqu'à présent, lettre morte. Deux éléments pourraient lever les derniers blocages : d'une part, l'engagement public qu'ont pris tant Jacques Chirac qu'Edouard Balladur en faveur du financement public ; d'autre part, la mission de réflexion sur la corruption, mise en place par le premier ministre et présidée par Simone Rozès, ancien premier président de la Cour de cassation.

Les conclusions de cette mission, qui doivent être rendues publiques à la fin de la semaine prochaine, sont, de l'avis même d'Edouard Balladur, qui s'exprimait mardi devant le groupe RPR, *« explosives »* sur le fonctionnement des collectivités locales.

PASCALE ROBERT-DIARD

A l'Assemblée nationale

M. Méhaignerie est contraint de retirer son projet de réforme de la Cour de cassation

L'Assemblée nationale a rejeté, mardi 22 novembre, les principaux articles du projet de loi réformant la Cour de cassation, présenté par Pierre Méhaignerie et adopté par le Sénat en octobre. Soutenu par les députés de l'UDF, mais seulement par une poignée des députés RPR – les autres étant ostensiblement absents –, le garde des sceaux n'a pu résister à l'offensive nourrie du groupe socialiste, à laquelle s'est joint Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois: il a retiré le texte de l'ordre du jour.

Par petites grappes, les socialistes ont accouru, œil gourmand et poignet impatient de voter. A droite, les bancs du RPR restent désespérément clairsemés, tandis que ceux de l'UDF sont subitement gagnés par l'émotion. Quelques centristes retardataires, rappelés en catastrophe, surgissent des couloirs. Il est déjà trop tard : la géographie politique de l'hémicycle évoque momentanément la configuration d'avant 1993. Au scrutin public, l'article premier du projet de réforme de la Cour de cassation, dont l'Assemblée était saisie mardi, est rejeté. Le scénario se revouvelle à propos des autres articles.

Autant dire que le texte de M. Méhaignerie se trouve *de facto* vidé de sa substance. Sans attendre le vote négatif sur l'ensemble de son projet, le garde des sceaux prend acte du camouflet qu'il vient d'essuyer et décide de retirer le texte de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée. Dépité, il regrette, au passage, *« la conjonction des forces »* qui ont concouru à la mise en minorité du gouvernement. L'allusion aux bancs du RPR désertés est transparente.

*La gauche et les députés chiraquiens ont-ils réellement noué une alliance de circonstance pour tendre un traquenard au garde des sceaux, comme cela avait été le cas en juillet sur sa proposition de *« transaction pénale »* ? Philippe Bonnecarrère (RPR, Tarn) s'est inscrit en faux contre ce procès, estimant que le débat n'avait révélé que des *« positions personnelles »*. Il est clair, pourtant, que le RPR a fait ostensiblement la grève du zèle.

Ce projet de loi avait pour objet de désengorger la Cour de cassation, qui doit traiter une masse croissante de pourvois (26 000 en 1993, contre 12 000 en 1982). L'encombrement est tel, aujourd'hui, que la durée moyenne de traitement des dossiers est de deux ans. Afin d'alléger cette charge, le texte instituait un « filtre » sous la forme d'une *« formation d'admission »*, installée auprès de chaque chambre civile afin de rejeter les pourvois *« manifestement irrecevables »* ou ne comprenant *« aucun motif de cassation sérieux »*.

Le « torpillage » de M. Mazeaud

Le projet réservait, toutefois, au président de la Cour de cassation la possibilité de renvoyer directement une *« affaire urgente »* à la formation de jugement. Le Sénat avait adopté le texte en première lecture, le 7 octobre (*le Monde* daté 9-10 octobre), tout en l'amendant afin de préciser que l'examen du pourvoi par la formation d'admission devrait respecter le principe de l'examen contradictoire.

Raoul Béteille (RPR), rapporteur de la commission des lois, a expliqué mardi que ce texte *« technique »* avait pour but de *« rappeler que la Cour de cassation n'est pas un troisième degré de juridiction »*. Les députés de la majorité n'ont pourtant manifesté aucun *« enthousiasme excessif »*, selon la formule de Daniel Picotin (UDF, Gironde). Si M. Bonnecarrère a qualifié le texte de *« réaliste »*, il a ajouté que *« tout dépendra de l'application qui en sera faite »*.

A gauche, le tir de barrage a été nourri. Jean-Pierre Michel (République et Liberté, Haute-Saône) a fustigé un projet qui, selon lui, *« tend à transformer la Cour de cassation, cour régulatrice, en une sorte de Cour suprême »*. Jacques Floch (PS, Loire-Atlantique) a reconnu qu'il ne fallait pas *« tomber dans le système américain, où l'on a recours à la procédure judiciaire pour tout et rien »*, mais il a ajouté qu'à ses yeux le projet de M. Méhaignerie, précisément, *« favoriserait une telle dérive »*. Pour sa part, André Gerin (PC, Rhône) a dénoncé une *« justice à plusieurs vitesses »*, qui résulterait de l'*« impossibilité, pour le justiciable, de se pourvoir en cassation »*.

Si les députés de l'opposition étaient suffisamment nombreux pour porter l'estocade à eux seuls au garde des sceaux, un des principaux artisans du « torpillage » du texte a pourtant été Pierre Mazeaud (RPR). Le président de la commission des lois a justifié son hostilité au projet en soulignant que *« la véritable réforme serait d'agir en amont, pour éviter qu'il y ait autant de pourvois »*. Surtout, il a rappelé que ce texte, *« voulu par le président de la Cour de cassation »*, Pierre Drai, rencontrait *« l'opposition »* des présidents de chambre de la Cour. A chaque interjection de M. Mazeaud, les socialistes frémissaient d'aise : cette *« conjonction des forces »*, déplorée par M. Méhaignerie...

FRÉDÉRIC BOBIN

Méfiance

Sentinelle du droit, la Cour de cassation a pour mission de « juger les juges ». Elle vérifie la décision soumise à la censure et contribue ainsi à une homogénéité dans l'interprétation des textes. Mais la jurisprudence qu'elle dégage est sans cesse remise en question par un flot de pourvois, dont une large partie sont considérées comme dilatoires dans la mesure où la question posée par le demandeur a déjà fait l'objet d'une réponse fournie dix fois ou cent fois dans les mêmes termes.

Saturés par ce type de pourvois, qui n'ont pratiquement aucune chance d'aboutir, les hauts magistrats accumulent les retards, et la durée moyenne d'examen d'un dossier est actuellement de deux ans. Aussi Pierre Drai, premier président de la Cour de cassation, avait-il souhaité qu'un « filtrage » soit réalisé par une juridiction spéciale installée auprès de chaque chambre civile. Cette « formation d'admission » aurait rejeté les pourvois présentant à l'évidence un caractère abusif. Il s'agissait de décourager les procéduriers, en leur rappelant que la Cour de cassation n'est pas un troisième degré de juridiction, et les magistrats auraient pu consacrer leur temps à l'examen des questions réellement novatrices, posées par un droit devenu de plus en plus complexe.

L'idée semblait sage, même si elle méritait sans doute quelques aménagements. Son rejet pur et simple, qui ne peut être attribué à un réflexe de politique partisane, montre que le malaise est plus profond et peut trouver son explication dans les « affaires » qui agitent les sphères de la politique et de l'économie. Certes, le projet ne visait que les dossiers civils, mais la crainte, même injustifiée, de renforcer les pouvoirs de la Cour de cassation est révélée par l'idée, émise lors des débats, de voir surgir une « Cour suprême » qui empiéterait sur le rôle des parlementaires. Plus qu'un banal refus d'une réforme technique, le vote de l'Assemblée traduit la méfiance envers les juges.

MAURICE PEYROT

Un an après la révision de la Constitution

Les accords de Schengen ne sont toujours pas entrés en application

Le 19 novembre 1993, les parlementaires français réunis en Congrès à Versailles modifiaient la Constitution pour permettre, selon le gouvernement, l'application des accords de Schengen sur la libre circulation entre les pays européens signataires. Un an après, ces accords ne sont pas encore entrés en application. Les ministres des pays concernés, réunis lundi 21 novembre à Heidelberg, en Allemagne, ont constaté que les problèmes techniques « sont en voie d'être surmontés », a indiqué Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, mardi 22 novembre à l'Assemblée nationale.

De report en report, l'Europe de la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace Schengen – les Douze, moins la Grande-Bretagne et l'Irlande, le Danemark ayant dernièrement demandé à rejoindre l'ensemble – reste un espace virtuel. La suppression des contrôles aux frontières internes à cet ensemble de dix pays continentaux avait d'abord été fixée au 1er janvier 1993. Deux ans plus tard, les ministres concernés ne semblent toujours pas près de se mettre d'accord.

Les partenaires de la France, l'Allemagne en tête, lui reprochent sa force d'inertie et aimeraient pouvoir enfin afficher l'entrée en vigueur de cette libre circulation des personnes, longtemps présentée comme le symbole de l'Europe des citoyens. *« Il ne saurait être question pour* [la France] *de supprimer les contrôles aux frontières françaises »*, vient de déclarer le ministre de l'intérieur Charles Pasqua, tant que ne sera pas *« normalisée la situation de la circulation entre les Pays-Bas et la France »* (*le Monde* du 4 novembre). Paris a donc repris ses critiques contre la politique néerlandaise, qui est toujours jugée laxiste en matière de stupéfiants, malgré les mesures de lutte contre le « tourisme de la drogue » prises en 1993 par La Haye. En outre, les responsables de la police française ne cachent pas leur inquiétude face à la porosité persistante des frontières externes de l'espace Schengen, de la péninsule ibérique à la ligne Oder-Neisse.

Prétextes techniques

Les ratés du Système d'information Schengen (SIS) ne constituent donc plus la seule raison avancée pour justifier les retards. Certes, les obstacles techniques soulignés au début de l'année pour expliquer un report *sine die* (*le Monde* du 27 janvier) semblent aujourd'hui surmontés, comme l'a indiqué M. Lamassoure, mardi, à l'Assemblée nationale. Pièce maîtresse de l'Europe des polices, ce réseau informatique a franchi la première phase des tests techniques, qui ont consisté en des envois de messages entre les systèmes nationaux et le système central, installé à Strasbourg, mais ces essais sont très loin d'avoir été opérés en grandeur nature. Le SIS résisterait-il à une montée en puissance qui prévoit de « charger » un million de données nominatives – les étrangers déclarés « indésirables » et les personnes recherchées –, puis une quinzaine de millions de données relatives aux objets – billets, véhicules volés, armes ?

M. Lamassoure a précisé que *« d'ici au 22 décembre »*, les organismes concernés achèveront les tests techniques et que s'ouvrira, ensuite, *« une phase de préparation, probablement de trois mois »* permettant de *« s'assurer que l'ensemble de l'avion est prêt à décoller »*. Ces reports successifs n'empêchent pas la France de continuer à donner un tour plus répressif à sa législation en vue de l'application des accords. Un an après la révision constitutionnelle, le Sénat a ainsi adopté, le 15 novembre, un projet de loi modifiant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France prévoyant d'étendre les sanctions contre les passeurs opérant dans le toujours virtuel « espace Schengen ».

ERICH INCIYAN

COMMENTAIRE

Le droit d'asile écorné pour rien

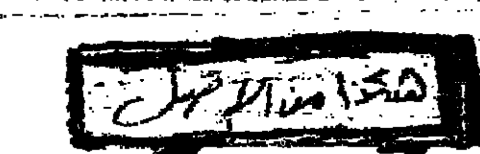
LA parole de la France était en jeu : il fallait d'urgence modifier la Constitution pour pouvoir appliquer les accords de Schengen, puisque le Conseil constitutionnel avait estimé que la façon dont Charles Pasqua voulait le faire était contraire à la tradition française du droit d'asile, tradition à laquelle le préambule de 1946 avait donné valeur constitutionnelle. Rien n'avait pu faire sortir le gouvernement de cette logique, dans laquelle il avait même réussi à faire entrer le président de la République, qui détient une des clés de toute révision constitutionnelle, François Mitterrand ne voulant pas mettre fin à une « cohabitation douce » avec Edouard Balladur.

La recherche d'autres solutions qu'un changement de la loi fondamentale, exercice auquel chacun reconnaît qu'il ne faut se livrer qu'avec d'infinies précautions, avait même été balayée d'un revers de main. Tous ceux qui avaient contesté la précipitation gouvernementale avaient été accusés, au choix, d'être de mauvais européens, ou de refuser à la France les moyens de lutter efficacement contre l'immigration clandestine, ou de faire un mauvais procès à la droite. Pourtant, les difficultés rencontrées pour mettre en application les accords de Schengen confirment que du temps était disponible pour tenter une adaptation de ceux-ci, ou pour mettre au point une simple modification législative.

La volonté de faire un « coup » politique a été, en fait, la seule motivation de M. Pasqua, qui fut à l'origine de la manœuvre et qui sut convaincre de son bien-fondé le premier ministre. Il fallait obliger le chef de l'Etat, sur un sujet qui ne pouvait que le gêner, à reconnaître la force de la nouvelle majorité. Il fallait prouver aux électeurs que la droite était prête à tout, y compris à une révision de la Constitution, pour appliquer son programme « sécuritaire ». Il fallait faire oublier à une opinion inquiète les premières difficultés rencontrées sur le terrain économique et social.

Tout le reste était accessoire. Pour faire passer ce triple message, MM. Pasqua et Balladur ont écorné le droit d'asile et terni l'image de la France aux yeux de tous ceux pour qui, depuis 1789, elle est la patrie des droits de l'homme. Et le plus triste, c'est que, si le but caché a été atteint – mais qu'en reste-t-il aujourd'hui ? –, le prétexte n'a, pour l'heure, servi à rien.

THIERRY BRÉHIER



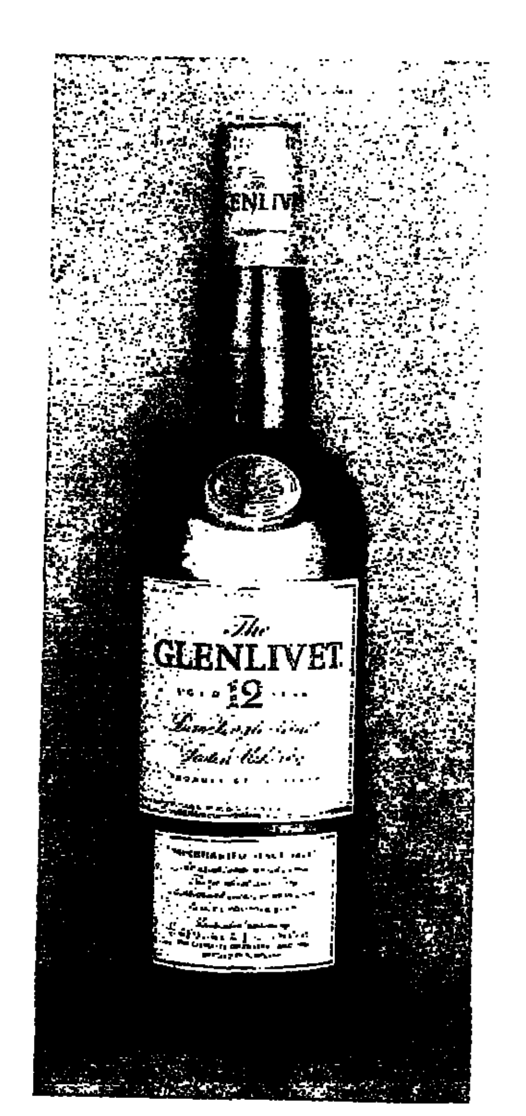
traint de retirer
a Cour de cassati



12 ans sont parfois nécessaires pour affiner son style. Pour trouver cet équilibre rare entre la douceur et la force.

Il faut du temps au plus pur des Malts pour pousser l'élégance aussi loin.

Et s'appeler The Glenlivet.



The **GLENLIVET PUR SINGLE MALT 12 ANS D'AGE**

NEZ: *Superbement fleuri, pur et doux.* BOUCHE: *Fruitée, notes de pêche et de vanille. Bel équilibre entre la douceur et le côté sec du malt.* CORPS: *Rond, ferme, moelleux.* FINALE: *Effet de chaleur long.* COULEUR: *Or pâle.*

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE CONSOMMEZ AVEC MODERATION

Si le Sénat suit le vote de l'Assemblée nationale

L'adoption de l'amendement Marsaud-Houillon pourrait interdire aux journalistes d'informer sur les « affaires »

L'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du *lundi 21 au mardi* 22 novembre, un amendement d'Alain Marsaud, député (RPR) de la Haute-Vienne, et de Philippe Houillon, député (UDF) du Val-d'Oise, renforçant le secret de *l'instruction (le Monde* du 23 novembre). Le texte est ainsi rédigé : « Afin de garantir la présomption d'innocence, toute information relative à une personne faisant *l'objet d'une* enquête *ou d'une* instruction judiciaire ne peut être rendue publique sans son consentement avant que la saisine de la juridiction de jugement ne soit devenue définitive. »

■ LES « AFFAIRES ». – Dans un *entretien accordé* au « Monde », M. Marsaud affirme que les députés ne pensaient pas aux « affaires » mais aux atteintes à la présomption d'innocence commises lors de faits divers en province.

■ LE JEU DE M. MARSAUD. – Député de Haute-Vienne depuis mars 1993, lié à M. Chirac, sans l'appui duquel rien ne peut se faire, à droite, en Limousin, M. Marsaud est, en même temps, proche de M. Pasqua, avec lequel il avait travaillé au Sénat.

■ INQUISITORIAL. – Le débat sur le secret de l'instruction renvoie en fait à un débat plus large sur la procédure pénale. En renforçant le secret, les députés amorcent un *retour* à un système inquisitorial rigoureux.

Au beau milieu de la nuit, alors que les bancs de l'Assemblée nationale étaient presque déserts, Alain Marsaud et Philippe Houillon ont présenté un amendement dont tous les élus ont sans doute un jour secrètement rêvé. Ce texte de quelques lignes impose le *silence à l'ensemble de la presse* : afin de garantir la présomption d'innocence, il interdit la publication de toute information au sujet d'une personne *« faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire »* avant la saisine définitive de la juridiction de jugement. Cet article a pour but de faire taire les journalistes trop curieux : si le Sénat suit l'Assemblée nationale, il sera désormais interdit d'évoquer une instruction en cours.

Cet amendement-surprise met fin à une architecture fort complexe. Contrairement à une opinion répandue, le secret de l'instruction ne s'impose ni aux journalistes, ni aux personnes mises en examen, ni aux parties civiles. Les avocats en sont délivrés s'ils estiment que les droits de la défense ont été bafoués et les procureurs peuvent s'en affranchir au nom de l'information de l'opinion : en 1985, l'actuel procureur de Paris, Bruno Cotte, alors directeur des affaires criminelles et des grâces, encourageait dans une circulaire les parquets à recourir aux communiqués de presse afin de *« mettre un terme à la propagation de rumeurs ou de contre-vérités résultant le plus souvent de l'exploitation de renseignements fragmentaires ou peut-être insuffisamment vérifiés. »* Finalement, le secret de l'instruction s'impose uniquement aux juges d'instructios, aux greffiers, aux experts et aux officiers de police judiciaire.

Face aux violations répétées du secret, la justice est donc fort démunie : pour sanctionner, il lui faut identifier le juge d'instruction, le greffier, l'expert ou l'officier de police judiciaire qui a parlé, ce qui est *quasiment* impossible depuis que les journalistes peuvent invoquer le secret des sources. Les magistrats ont donc récemment inventé le *« recel »* de violation de secret de l'instruction mais cette notion est si acrobatique que les condamnations sont rares : dans un texte sur la justice et les médias (1), le secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ), Antoine Garapon, recense une seule décision de cassation concernant un recel de pièces de procédure judiciaire. Elle visait, en 1991, *Paris-Match* et *Photo*.

Imposer le silence

Face à ces incertitudes, le gouvernement avait donc le choix entre deux voies : prendre acte de la situation actuelle en levant partiellement le secret, ou le renforcer en l'étendant à tout le monde. Irrités par les « affaires », les députés ont choisi la seconde voie : désormais, les journalistes, les personnes mises en examen et les parties civiles seront eux aussi soumis au secret. Le nouveau texte simplifie en outre considérablement la répression : alors que la complexité de la notion de recel de violation de secret de l'instruction empêchait *de facto* toute condamnation, il suffira désormais de constater la publication d'informations pour asseoir les poursuites. Les seules sanctions prévues concernent cependant la violation du secret professionnel, qui ne s'applique pas aux journalistes : le nouveau code pénal les punit d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende.

En imposant le silence, l'amendement Marsaud-Houillon pose cependant plus de problèmes qu'il n'en résoud. Quoi qu'en pensent certains élus, les magistrats ne mettent pas en examen à la légère : il leur faut auparavant rassembler des *« indices graves et concordants laissant présumer que la personne a participé aux faits »*. Lorsque des soupçons de détournement de fonds publics ou de corruption pèsent *sur un maire ou un* ministre, il paraît difficile de les taire s'ils occupent des fonctions publiques où ils gèrent les deniers de l'État. Lorsque ces ministres mis en examen démissionnent au nom de la « jurisprudence » imposée par Pierre Bérégovoy, puis Edouard Balladur, la règle du silence parait plus étrange encore : ces mois derniers, il aurait été impossible d'expliquer les raisons des départs successifs d'Alain Carignon ou Michel Roussin. A moins que le silence leur ait permis de rester au gouvernement en dépit de leur mise en examen...

Conscient de ces ambiguïtés, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, proposait il y a un mois d'instituer un régime particulier pour les élus titulaires de mandats nationaux. Ce secret à deux vitesses, que bien des magistrats trouvent choquant, séduit également l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI). *« Nous sommes favorables à une interdiction totale de diffusion des informations mais il faut être lucides : pour les hommes politiques, le secret est incompatible avec le droit à l'information des citoyens,* note son secrétaire général, Jean-François Ricard. *Il faudrait donc instituer pour les hommes publics un droit de la presse distinct. On ne peut pas imaginer que l'on taise les affaires concernant Bernard Tapie, Gérard Longuet ou Alain Carignon. »*

Ouverture de « fenêtres »

D'autres solutions existent. Plutôt que de renforcer un secret impossible ou d'imposer un secret à deux vitesses, certains praticiens du monde judiciaire proposent depuis des années d'organiser des espaces publics au sein même de la phase d'instruction. En 1990, la commission « justice pénale et droits de l'homme » présidée par Mireille Delmas-Marty avait fait un premier pas en proposant d'ouvrir au public les audiences contradictoires devant le juge des libertés (2). Lors de la reconnaissance des faits, du placement en détention ou de la prolongation du délai d'enquêtes, le public aurait eu accès au dossier dans le cadre d'un débat où l'accusation et la défense auraient tout à tour présenté leurs arguments.

Depuis, cette idée a fait son chemin. Lors de la rentrée de la conférence du stage, la semaine dernière, le bâtonnier de Paris, Jean-René Farthouat, a ainsi plaidé en faveur d'un *« débat public organisé ». « S'il n'est sans doute pas envisageable que le juge d'instruction soit lui-même placé sous les feux de l'actualité – encore que certains n'y répugnent pas –, il suffirait, pour que la publicité de l'instruction soit organisée, qu'à intervalles réguliers, la chambre d'accusation soit saisie et procède publiquement et contradictoirement à la vérification de l'état et de la régularité de la procédure,* soulignait-il. *Un renforcement et une application plus rigoureuse des dispositions du code civil qui sanctionnent les atteintes à la vie privée suffiraient à marquer les limites du débat public. »*

L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) ne serait pas opposée à l'ouverture de quelques « fenêtres ». *« Actuellement, la violation du secret de l'instruction est un mal nécessaire qui a permis à certaines affaires de sortir,* précise son président, Claude Pernollet. *Il paraît impossible de renforcer totalement le secret car nous vivons dans un monde d'information. L'idée d'organiser un débat public devant la chambre d'accusation paraît sérieuse et concevable. »* Le Syndicat de la magistrature défend pour sa part vigoureusement de telles ouvertures. *« Des audiences publiques pourraient avoir lieu lors de la mise en examen, du placement en détention ou plus tard, au cours des investigations,* note le secrétaire général adjoint, Jean-Claude Bouvier. *La logique d'information serait respectée dans un cadre contradictoire. »*

Si le secret de l'instruction est si difficile à réformer, c'est en fait parce qu'il touche au cœur même du système inquisitoire à la française. Depuis l'ordonnance de 1670 et le code d'instruction criminel de 1808, le secret est intimement lié à une procédure pénale destinée à protéger l'intérêt de l'Etat : au XIXe siècle, le juge d'instruction était placé sous l'autorité du parquet et l'avocat était totalement absent de la phase d'instruction. Au fil des siècles, la justice s'est timidement délivrée du secret mais ces réformes ont demandé du temps : il a fallu attendre 1897 pour que l'avocat entre dans le cabinet du juge d'instruction et 1993 pour que *« l'égalité des armes »* entre la défense et l'accusation soit partiellement établie. La question du secret de l'instruction renvoie en fait à un débat plus large sur la procédure pénale : en renforçant le secret, les parlementaires amorcent un retour à un système inquisitorial rigoureux tandis que les partisans des « fenêtres d'information » souhaitent introduire en France des éléments accusatoires inspirés du système judiciaire anglo-saxon.

A. C.

(1) Antoine Garapon, *Justice et médias, une alchimie douteuse*, Notes de la fondation *Saint-Simon, octobre* 1994, 91 *bis*, rue du Cherche-Midi, 75 006 Paris.

(2) *La mise en état des affaires pénales*, rapports. 340 pages, 120 francs. La documentation française, 29-31, quai, Voltaire, 75344 Paris Cedex 07.

Alain Marsaud : « La présomption d'innocence est bafouée quotidiennement »

« Pourquoi avoir pris l'initiative de modifier le secret de l'instruction ?

– Il ne s'agit pas de prendre une disposition répressive, mais de délimiter plus précisément les contours de la présomption d'innocence. Pour cela, il faut distinguer les différentes phases de procédure : durant la phase d'enquête policière et une partie de la phase d'information, aucune information ne peut être divulguée ; lorsque la juridiction de jugement est saisie, les informations peuvent être rendues publiques.

» Il fut une époque où l'on a pu considérer, à tort ou à raison, que l'action publique était confisquée et que le seul moyen de faire avancer la vérité consistait à organiser les fuites. J'estime que cette période est révolue. Je crois fermement qu'en 1994 l'action publique a été totalement libérée et que les procureurs de la République et les magistrats instructeurs peuvent aujourd'hui enquêter comme ils le souhaitent, sans aucune contrainte. Dès lors, il n'y a aucune raison de conserver un système qui permet tous les abus et qui met en cause la présomption d'innocence.

– Ce souci de la présomption d'innocence ne masque-t-il pas une volonté d'étouffer les affaires politico-judiciaires ?

– Nous n'avons pas légiféré en pensant aux « affaires », nous avons pensé aux faits divers qui se passent tous les jours en province et dans lesquels il y a des violations flagrantes du secret de l'instruction qui mettent en cause la présomption d'innocence. Il faut savoir que cela ne se rattrape jamais. Je raisonne uniquement en termes de libertés publiques et de libertés individuelles. Nous sommes dans le pays des droits de l'homme, mais la présomption d'innocence, qui est une liberté constitutionnelle, est bafouée quotidiennement. Avec un certain nombre de collègues, nous nous en sommes préoccupés.

– En autorisant la publication d'informations uniquement lorsque l'intéressé a donné son consentement, le nouveau système permet à la personne mise en examen, et à elle seule, de contrôler la diffusion de l'information, alors que c'est sur elle que pèsent les charges. N'est-ce pas paradoxal ?

– C'est la personne qui est interpellée, gardée à vue ou mise en examen qui encourt le plus de risques au regard de sa présomption d'innocence. Il faut y penser, car cela arrive tous les jours. On peut en rester aux comités Théodule et au stade de la réflexion, mais je suis plutôt du genre à prendre mes responsabilités, et je l'ai fait avec un certain nombre de mes collègues.

– Pierre Bérégovoy et Edouard Balladur ont considéré que les ministres devaient démissionner lorsqu'ils étaient mis en examen. Il faudra donc désormais annoncer leur démission sans en expliquer les raisons. N'est-ce pas impossible ?

– Cette « jurisprudence » Bérégovoy et Balladur est en fait liée aux transgressions du secret de l'instruction. C'est parce que les dossiers sont sur la place publique et que les citoyens pourraient s'interroger que l'on en arrive finalement à la démission.

– Faut-il en déduire que, selon vous, la règle devrait changer, et qu'un ministre mis en examen pourrait à vos yeux conserver son portefeuille ?

– Le problème de la démission ne regarde pas vraiment l'opinion publique. C'est un problème qui doit se régler entre le premier ministre et le ministre mis en cause. Il faut savoir s'il y a toujours confiance entre les hommes, c'est tout. »

Propos recueillis par
ANNE CHEMIN

« Chiraco-pasquaïen »

Tiens ! Encore un « amendement Marsaud» ! *Le premier* portait sur les contrôles d'identité, le deuxième s'attache au secret de l'instruction. Autres *temps, autres préoccupations.* L'immigration hier, les « affaires » aujourd'hui, Alain Marsaud a toujours épousé avec *une énergie bouillonnante* les causes de son camp.

Le député de Haute-Vienne n'a pourtant rien d'un godillot. Les faits l'ont déjà déchargé depuis longtemps de cette accusation. Ce n'est rien de moins que l'harmonie du gouvernement qui avait été mise à *mal, en juin 1993, quand il avait* fait adopter par la droite un premier amendement explosif, autorisant les contrôles d'iden*tité sur la seule présomption* de la situation d'étranger. Pierre Méhaignerie et Simone Veil s'étaient récriés. Edouard Balladur avait tancé. Charles Pasqua *avait bougonné. Le Sénat avait* dû s'employer à effacer les dégâts.

C'est qu'Alain Marsaud a toujours eu beaucoup de mal à rester discret. Il fut « chef de bande » au lycée Gay-Lussac de Limoges, où il est né en 1949. *Presque naturellement, quel*ques années plus tard, en 1986, il est chef de la quatorzième section du parquet de Paris, dite *anti terroriste*, à la faveur de l'alternance politique qui voit sa famille de toujours, la droite, revenir aux pouvoir. Il s'y *emploiera fructueusement, pen*dant deux années trépidantes, aux côtés de son ami Gilles Boulouque.

A son départ, après la défaite de 1988, il parvient encore à ne pas passer inaperçu au Sénat, officiellement au cabinet d'Alain Poher, où Charles Pasqua *l'invite à se replier.* Les deux hommes s'apprécient, et le président vieillissant, qui a dû sa réélection à la présidence du *Palais du Luxembourg, en* 1989, à l'énergie de l'ancien ministre de l'intérieur, redevenu sénateur des Hauts-de-Seine, ne peut rien *lui refuser.*

Pendant trois ans, Alain Marsaud promène sa joviale rouerie dans les salons tendus de componction et de désuétude, qui bruissent de ses passages. Le tout en même temps, il remonte le mécanisme des coups politiques préparés pour Charles Pasqua, *il* fonde un Observatoire des libertés, vigie hostile à la gauche, alors qu'éclatent les premières *« affaires », et il prépare son* entrée en politique, pour pouvoir de nouveau travailler à son compte.

L'arrivée à Limoges

Son arrivée à Limoges est un modèle du genre. Il se débarrasse en un rien de temps de la vieille droite, engoncée depuis *des lustres dans ses habits* d'opposition, et rafle un siège de député, un autre de conseiller général, un titre de patron *fédéral du RPR et un statut de* candidat à la mairie pour les élections municipales de 1995. Tout va vite. Trop vite, même, puisque l'ancien magistrat est *invalidé de son mandat* de conseiller général en 1994 pour n'avoir pas pris le temps d'élire domicile dans son canton (1).

Chiraquien en Limousin, *proche de Charles Pasqua à* Paris, Alain Marsaud n'aime rien tant que les entrelacs de ses réseaux d'amitiés ou d'intelligence, qui l'amènent souvent aux lisières de son camp et qui le font surgir là où on ne l'attend pas. Magistrature, franc-*maçonnerie, politique,* ses mélanges donnent le tournis. On l'a vu, ainsi, déborder d'activité pour tenter d'aplanir le contentieux financier qui opposait le député (RPR) Georges Tranchant à Bernard Tapie, alors ministre de la ville. Il n'a pas été *moins actif et conciliant lors de* la première levée d'immunité du député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône.

L'adoption d'un nouvel amendement patronymique ramène *aujourd'hui Alain Marsaud* audevant de la majorité. Quoi qu'il en dise, alors qu'il vient de déposer des propositions de loi *pour lutter* contre la corruption, il a pris le risque de se voir accuser de protéger les victimes des « affaires » politico-financières. Tiens ? Encore un « problème Marsaud» ?

GILLES PARIS

(1) Déclaré inéligible, il a fait appel, ce qui lui a permis d'être réélu en mars.

COMMENTAIRE

Attentat aux libertés

LA gauche avait inventé l'amnistie, la droite est tentée par le secret. Dans les deux cas, il s'agit de se débarrasser des « affaires » ou, tout au moins, de *leurs effets, tant les faits déjà* connus sont accablants pour le monde politique et les milieux économiques. D'ordinaires citoyens estiment que *cette* incessante chronique judiciaire a des effets bénéfiques sur la *morale publique, qu'elle oblige* à revoir les liens obscurs de l'argent et de la politique, qu'elle contraint à réfléchir aux dérives françaises du cumul des mandats, qu'elle entraîne un débat sur l'éthique dans la vie publique. Franc-tireur d'une majorité déstabilisée par la révélation de ses *manquements – ceux du Parti* républicain, ceux de la *mairie* de Paris, ceux d'élus locaux –, M. Marsaud préfère dissiper ce *cauchemar.*

Supprimons *l'effet pour effacer* la cause : si l'opinion n'en sait rien, les affaires seront indolores. Sans l'insistance de la presse à *dévoiler les curiosités* du conseiller Van Ruymbeke, y aurait-il eu une instruction judiciaire sur le financement du PR, cette instruction dont l'ouverture fut refusée *plusieurs mois durant par la* chancellerie ? Sans ses investigations publiques, des ministres auraient-ils dû démissionner ? Sans ses révélations, le débat sur la corruption aurait-il lieu ? Mieux encore : si cet amendement avait existé quand M. Marsaud était dans l'opposition, les médias n'auraient pu commenter – et la droite après elle – les déboires du PS jusqu'à ce *que* les responsables d'Urba soient renvoyés devant une juridiction de *jugement.* Pis : ce procès aurait-il eu lieu, puisque le silence médiatique aurait laissé libre champ aux freins politiques ?

La gauche *avait au moins* le courage de jouer franc-jeu en assumant le débat public sur ses mésaventures. *M. Marsaud* préfère jouer les Tartuffe en invoquant la présomption d'innocence et les faits divers ordinaires. Dans le passé, magistrat chargé des affaires de terrorisme, on ne le vit pourtant guère ménager l'innocence présumée de tel ou tel Moyen-oriental. De *même, il n'était pas le dernier* à alerter la presse sur les malheurs judiciaires des socialistes et les découvertes du juge Jean-Pierre. Il a beau dire, ses soudains scrupules sont politiques.

La presse n'est pas au-dessus des lois, comme le rappelle *l'article* 11 de la Déclaration des *droits de l'homme.* Mais cet article affirme aussi que *« tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement ».* Si M. Marsaud *est suivi* par les sénateurs, il ne sera plus permis de parler librement des « affaires ». En ce sens, il s'agit bien d'un attentat aux libertés jusque dans son mode opératoire : un amendement déposé en catimini, voté par une petite dizaine de députés, en pleine nuit.

EDWY PLENEL



JUSTICE

Devant le tribunal correctionnel belge de Turnhout

Le pasteur anglican et la pédophilie internationale

Le procès du tourisme sexuel spécialisé dans la pédophilie s'est ouvert, mercredi 23 novembre, à Turnhout, dans la province d'Anvers, avec la comparution de John D. Stamford, un ancien pasteur anglican d'origine britannique, responsable du guide Spartacus.

BRUXELLES

de notre correspondant

Arrêté en Flandre par la police belge, John Stamford comparaît devant le tribunal correctionnel de son lieu de résidence pour *« publications contraires aux bonnes mœurs »* et pour *« publications incitant à l'exploitation sexuelle des adultes et des enfants »*, ce qui peut lui valoir une peine maximale d'un an de prison, en grande partie purgée par la détention préventive. Parties civiles au procès, plusieurs associations – notamment Terre des hommes, à Lausanne, et l'Association contre la prostitution enfantine, à Paris – devaient demander dès l'ouverture des débats que le tribunal se déclare incompétent et renvoie l'accusé devant une cour d'assises pour proxénétisme actif impliquant des mineurs.

Le guide Spartacus, rédigé en anglais et édité ces dernières années en Allemagne, se présente avant tout comme un ouvrage destiné aux homosexuels. Les parties civiles ne l'incriminent pas pour cela, mais pour son caractère pédophile. Elles fondent leurs accusations sur le contenu intrinsèque du volume et sur les activités annexes de l'entreprise, juridiquement cloisonnées pour rendre les poursuites plus difficiles, par exemple un Club Spartacus donnant droit à des fiches sur les possibilités offertes aux amateurs de mineurs dans des hôtels, bars et salons de massage à Bangkok, Manille, Colombo ou Lomé.

Quelles que fussent ses diverses formes, affirment les associations plaignantes, le lucratif réseau de Stamford permettait aux pédophiles européens de s'informer sur l'attitude à suivre pour ne pas tomber sous le coup des lois locales, de se procurer de *« bonnes adresses »*, et même des noms de *« garçons essayés personnellement »* par l'auteur.

Exemple de cette prose : *« Spartacus dispose d'un certain nombre de garçons, à Manille comme en province, qui sont heureux de rencontrer des touristes et les recherchent.* [...] *Chaque présentation coûte 6 dollars ou l'équivalent en autres devises. Ecrivez-nous le nom du garçon que vous souhaitez rencontrer, dites-nous vos date d'arrivée, numéro de vol, ainsi que l'hôtel où vous résiderez. Nous écrirons au garçon et lui demanderons de vous contacter dès votre arrivée. »* Ou bien, toujours à propos des Philippines : *« La législation sur la corruption des mineurs et sur les blessures causées à un jeune garçon peuvent être appliquées, notamment si les parents réagissent. En général, les garçons sont facilement disponibles dès l'âge de la puberté et même avant, et normalement personne n'a d'objection.* [...] *Vous entrez dans le hall de l'hôtel avec votre garçon, vous prenez votre clé et vous montez directement dans votre chambre. »*

John Stamford a créé *Spartacus* en 1970. C'est en 1981 qu'un délégué de Terre des hommes au Sri-Lanka, Timothy Bond, a découvert la vraie nature du Guide. Mis en cause, John Stamford écrivit à l'association, d'abord pour *« s'expliquer »* (*« Nous espérons que nos ennemis parviendront à comprendre la sexualité homme-homme et homme-garçon »*), puis pour narguer : *« Nos ventes ont considérablement augmenté suite à vos campagnes de presse régulières.* [...] *Puis-je vous suggérer de faire cela de manière légèrement plus aguichante que par le passé de façon à entraîner une augmentation réelle de nos ventes ? »*

Ce toupet s'explique sans doute par les failles de la législation européenne contre ce type d'entreprise éditoriale. Arrêté à deux reprises, Stamford fut relâché, d'abord aux Pays-Bas, en 1987, puis en Allemagne, en 1992, au nom de la liberté d'édition, les autorités estimant que les preuves de crime ou délit manquaient. A Turnhout, les associations ou organisations parties civiles comptent bien profiter des débats pour dénoncer les ravages provoqués par le tourisme sexuel, au moment où la peur du sida incite à rechercher des partenaires de plus en plus jeunes. Mais, sauf coup de théâtre, il ne faut pas compter sur le témoignage direct des victimes.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Aux Mureaux (Yvelines)

Quatre élèves ont été déférés après une tentative d'incendie dans un collège

Quatre élèves de quinze et seize ans du collège Jules-Verne des Mureaux (Yvelines) ont été présentés, mercredi 23 novembre, devant le juge des enfants du tribunal de grande instance de Versailles (Yvelines). Avec trois autres élèves laissés en liberté, ils avaient, dans la matinée du lundi 21 novembre, mis le feu à une bouteille d'essence et lancé des fumigènes dans le local où se trouvait l'assistante sociale, qui a réussi à s'échapper. Le lendemain, une seconde bouteille, non enflammée, déposée par d'autres élèves, a été retrouvée devant le local de la conseillère d'éducation.

Cet établissement « sensible » de 836 élèves, classé en zone d'éducation prioritaire, est situé dans le quartier de la Vigne blanche et des Musiciens, où des incidents ont récemment opposé des jeunes à la police. La semaine dernière, un agent administratif avait été blessé, ce qui avait entraîné un mouvement de grève des enseignants.

Aux assises du Tarn

Un cafetier meurtrier d'un cambrioleur est condamné à un an de prison avec sursis

La cour d'assises du Tarn a condamné, mardi 22 novembre à Albi, à une peine de principe minimale (un an de prison avec sursis), Jean-Claude Ranc, commerçant de Lavaur qui, en 1992, avait tué un cambrioleur, Philippe Rebell.

ALBI

de notre correspondant

« Soyez justes, soyez équitables. » Au terme d'un réquisitoire de trois quarts d'heure, l'avocat général Albouy en appelle aux jurés du Tarn pour qu'ils n'aient pas *« une vision masquée de ce dossier dont la réalité est double »*. Double, comme les acteurs du drame : d'une part, un cafetier de Lavaur, Jean-Claude Ranc, qui a tiré sur trois malfaiteurs cambriolant son établissement dans la nuit du 26 février 1992 et qui comparaît pour *« coups et blessures ayant entraîné la mort »* ; d'autre part, la victime, Philippe Rebell, vingt-six ans, délinquant récidiviste, mortellement blessé par une balle en plein front et déposé sur le palier de son appartement toulousain par ses complices.

Entre l'honnête commerçant, ancien rugbyman, proche de nombreuses associations locales, membre d'un club de tir, et le mauvais garçon, père de deux enfants, que pleurent une mère et sa femme dans le palais de justice d'Albi, il y a surtout *« le spectre de l'autodéfense »*. Nombreux sont ceux qui – par un car spécial pour certains – sont venus soutenir le cafetier. Pour eux, *« la victime est au banc des accusés »*.

Peine minimale

Alors l'avocat général s'attache à ramener les jurés aux faits et à la loi. *« Oui, Jean-Claude Ranc est quelqu'un de bien »*, alors que Philippe Rebell était *« déjà connu* [allusion à son passé de délinquant]. *Mais pour autant, à vingt-six ans, méritait-il de mourir ? Parce qu'il ne vivait pas comme vous, comme nous, deviendrait-il une sous-victime ? Par quelle curieuse interprétation, celui qui aurait un casier judiciaire important aurait-il une vie moins importante ? »*

Relevant les contradictions dans les déclarations de Jean-Claude Ranc, entre enquête et reconstitution, puis lors des débats, l'avocat général souligne : *« Il a tiré après les avoir mis en fuite. Il n'était plus dans son café, mais dans la rue où on a retrouvé les quatre douilles de 7,65 pour lequel il n'avait pas de port d'armes. De plus, il n'était pas menacé comme il l'a prétendu. »* Et de conclure : *« Peut-on admettre cette sorte de réintroduction insidieuse de la peine de mort ? »*, avant de requérir six ans de prison assortis du sursis simple.

Auparavant, les parties civiles n'avaient pas moins insisté sur cette forme de *« régression qui banalise le recours à la vendetta »* et stigmatisé *« ceux qui, une fois cambriolés, attendent le suivant avec leur fusil »*. Pour la défense, *« Jean-Claude Ranc n'est pas un militant de l'autodéfense et personne ne peut affirmer qu'il ne regrette pas ce qui s'est passé »*. Les jurés, d'ordinaire sévères dans le Tarn, n'ont pas ménagé leur indulgence, se contentant de la peine de principe minimale : un an de prison avec sursis.

JEAN-PIERRE BARJOU

VIOLENCE FAMILIALE : quatre ans de prison ferme pour avoir giflé son bébé. – Un père violent de vingt-neuf ans, Christian Hoerr, a été condamné, le 10 novembre, par le tribunal correctionnel de Saverne (Bas-Rhin) à cinq ans de prison, dont un avec sursis, pour avoir violemment giflé son bébé de six mois qui a perdu un œil. Son épouse, âgée de vingt-quatre ans, a été condamnée à dix-huit mois de prison, dont quinze avec sursis, pour non-assistance à personne en danger. Les parents, également privés de leurs droits civils, civiques et de famille, avaient attendu plusieurs jours avant d'amener l'enfant – qui avait pourtant perdu connaissance sur le moment – chez un médecin.

La visite de Taslima Nasreen en France

Un écrivain sous forte protection policière

Taslima Nasreen va disposer d'une protection policière d'ampleur comparable à celle d'un chef d'Etat menacé en voyage officiel en France, selon les chiffres communiqués par le ministère de l'intérieur. Un total de douze cents policiers se relaieront pour assurer sa sécurité pendant les dix jours de sa visite en France. Sa protection rapprochée sera ainsi assurée par trois équipes du RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion), chacune composée de quinze policiers, qui se succéderont pour organiser sa sécurité en permanence. A titre de comparaison, la protection rapprochée de George Bush était opérée par douze policiers français (sept membres des Voyages officiels, appuyés par cinq membres du RAID), sans compter les agents des services spéciaux américains. En outre, trois policiers français se tenaient en permanence aux côtés de son épouse Barbara.

Au gré des déplacements de l'écrivain bangladais dans l'Hexagone, quatre-vingt policiers locaux relevant de la Sécurité publique et des Renseignements généraux participeront au dispositif général de protection. Une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) mobilise, elle, un millier de fonctionnaires, des motards aux gardiens de la paix portant la fourragère rouge tout au long du parcours officiel. Taslima Nasreen bénéficiera enfin d'équipes cynophiles et de voitures blindées qui, a encore indiqué le ministère de l'intérieur, ont été louées pour l'occasion.

A son arrivée à Paris, mercredi 23 novembre, Taslima Nasreen devait donner une conférence de presse à l'aéroport de Roissy, à 14 heures. Après son passage, mercredi soir à l'émission de France 3 « La marche du siècle », en compagnie d'autres écrivains – dont Mario Vargas Llosa, Rachid Boudjedra, Patricia Highsmith –, son séjour en France sera marqué par quelques rencontres officielles (notamment avec le maire de Paris Jacques Chirac, le ministre de la culture Jacques Toubon, le ministre des affaires étrangères Alain Juppé, le ministre des affaires sociales Simone Veil) et, naturellement, par des rencontres avec ses lecteurs.

Elle se rendra ainsi dans plusieurs librairies FNAC. D'abord à Paris, à la FNAC Etoile (vendredi 25 à 12 h 30), puis à Strasbourg, lundi 28 novembre et à Marseille le lendemain. En outre, vendredi 25 novembre à 21 heures, à la Mutualité, à Paris, le Comité de réflexion et d'initiatives (CRI) que préside Jacques Julliard, organise, sous le patronage de la SEPT/Arte, une rencontre avec Taslima Nasreen et plusieurs intellectuels et artistes, dont Jean Daniel, André Glucksmann, Gilles Martinet, Bernard-Henri Lévy et Matoub Lounès.

E. In.

ENVIRONNEMENT

Une révélation du « New York Times »

Les Russes injecteraient des déchets radioactifs liquides dans le sous-sol

Depuis plus d'une trentaine d'années, l'URSS, puis la Russie auraient injecté de grandes quantités d'effluents radioactifs liquides directement dans le sous-sol. Selon le *New York Times* du 21 novembre, ces pratiques ont été révélées par des scientifiques russes lors d'une réunion dans un centre du département américain de l'énergie (DoE), en Californie en mai dernier. Les Russes se seraient ainsi débarrassés d'*« environ la moitié des déchets nucléaires* [liquides] *produits »* dans le pays, et continueraient à le faire aujourd'hui.

Pratiquées sur trois sites distincts – Dimitrovgrad, Tomsk et Krasnoïarsk – ces injections auraient été faites sous des couches d'argile ou de schiste, ce qui, selon les savants russes cités par le quotidien américain, les rendrait sans danger pour l'environnement. *« Il s'agit d'une pratique inadmissible, la plus scandaleuse jamais enregistrée dans le secteur nucléaire »*, estime pourtant le Prix Nobel de physique Henry Kendall. Clyde Frank, un haut responsable du DoE, est en revanche plus modéré. Pour lui, une étude est nécessaire pour déterminer les conséquences exactes de cette pratique sur l'environnement.

« Tout cela est connu des spécialistes depuis trois ou quatre ans et a d'ailleurs été dénoncé, il y a huit mois, lors d'un colloque international, affirme pour sa part un expert français. *Des collègues ont pu vérifier, en 1991 à Dimitrovgrad, que des effluents d'une activité totale de 100 000 curies ont été injectés à 1 200 mètres de profondeur. »* La *Pravda* avait évoqué, en juin 1989, la construction d'un pipe-line de 20 kilomètres de long pour relier l'usine de Krasnoïarsk à un stockage souterrain situé à 700 mètres de profondeur de l'autre côté du fleuve Ienisseï.

Ces pratiques sont-elles dangereuses ? En théorie, un stockage souterrain direct des effluents liquides pourrait être envisagé. Il suffirait de trouver une formation géologique adéquate. C'est ainsi que des cavités naturelles sont couramment utilisées (en France notamment) pour entreposer du gaz. Par ailleurs, les gisements de pétrole ne polluent généralement pas les eaux souterraines. *« Mais, en Occident, personne ne prendrait le risque de se débarrasser de liquides radioactifs avec une telle désinvolture »*, assure l'expert français.

Les Russes ont, il est vrai, une mauvaise réputation bien établie en la matière. Leurs déversements massifs d'effluents radioactifs effectués directement dans la rivière Techa et les lacs Karatchaï et Staroïe Boloto, à Tcheliabinsk, ont pollué très gravement et pour très longtemps tout le bassin de l'Ob (*le Monde* du 26 septembre 1990).

J.-P. D.

MÉDECINE

Lancé par le gouvernement en partenariat avec l'Association française contre les myopathies

Le premier plan national de développement des thérapies géniques est mis en place

Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, et François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont rendu publiques, mercredi 23 novembre, les grandes lignes d'un plan « Génome et santé ». Mis en place avec le soutien de la puissante Association française contre les myopathies, ce plan vise notamment au développement et à l'encadrement des travaux novateurs des thérapies géniques.

Le lancement du premier plan gouvernemental de développement et d'encadrement des thérapies géniques témoigne du poids croissant de ce nouveau secteur de la recherche biologique dans la médecine moderne. Il illustre une prise de conscience opportune de quelques responsables de la politique sanitaire. Née des progrès récents de la biologie moléculaire, la thérapie génique vise à corriger des anomalies génétiques qui, jusqu'à présent, demeuraient rebelles à toute action curative.

On recense ainsi plus de 4 000 maladies génétiques, responsables au total de 25 % des handicaps et de 30 % de la mortalité infantile. Selon les *Principes de médecine interne* (1), au 31 décembre dernier, 928 de ces maladies avaient donné lieu à une localisation du gène impliqué, ce gène étant identifié dans environ deux tiers des cas.

En pratique, la thérapie génique consiste, schématiquement, à introduire, dans l'organisme atteint, des fragments d'ADN (molécule support du patrimoine héréditaire), correspondant à un ou plusieurs gènes et ce à des fins diagnostiques ou thérapeutiques. Ce transfert peut se faire *in vivo* ou *ex vivo*, des cellules ou des tissus du malade étant mis au contact de vecteurs viraux porteurs du gène, puis injectés dans l'organisme. En France, si elle ne s'est pas encore banalisée, elle n'est plus une activité marginale, réservée à quelques équipes d'avant-garde.

« A partir des sources d'information auxquelles nous avons eu accès, il ressort qu'une cinquantaine de laboratoires relevant des grands organismes de recherche et des universités est activement engagée, ainsi que deux groupes industriels français, peut-on lire dans un rapport qui vient d'être remis par les professeurs Jean-Paul Cano et Alain Fischer à Philippe Douste-Blazy. *Cette importante et récente mobilisation est le fruit d'une forte motivation encouragée par le financement public et les incitations des associations caritatives* (...) » Cinq essais cliniques ont d'ores et déjà débuté (2). D'autres sont en attente et, selon ce rapport, *« la France se situe en très bonne position dans le monde, loin cependant derrière les Etats-Unis où près de 70 essais cliniques, incluant 220 malades, ont débuté depuis 1990. »*

Des centres spécialisés dans les CHU

C'est dans ce contexte que s'inscrit aujourd'hui le plan « Génome et santé ». Ce plan comprend deux volets. Le premier concerne la recherche. Il entend organiser, en liaison avec le ministère de la recherche, *« une véritable filière de recherche en génétique »*. L'actuelle mise en place du programme hospitalier de recherche clinique (doté d'une enveloppe globale d'environ 300 millions de francs) devrait ainsi comporter *« de nombreux axes de recherche en génétique »*.

Une action concertée de recherche en thérapie génique sera développée, depuis les travaux sur l'animal jusqu'à l'implantation de centres de soins spécifiques, au sein des hôpitaux associant équipement de lits spécialisés et laboratoires pour l'exploration et le suivi des patients. Enfin, les processus d'autorisation et de suivi des nouveaux traitements seront simplifiés, avec la création d'une *« intercommission en thérapie génique »* (*le Monde* du 27 octobre).

Dans le domaine des soins, on procèdera à une augmentation du nombre des spécialistes de génétique au sein du monde hospitalier et on créera, dans chaque CHU, *« de véritables centres de référence en génétique médicale »*. Ces centres *« devront soutenir l'activité de toutes les spécialités médicales intéressées par la génétique »*. Ce plan prévoit également d'améliorer la formation des médecins généralistes à la génétique, les praticiens libéraux devant être tenus régulièrement informés des progrès de cette discipline.

Trouvera-t-on aisément les ressources financières indispensables à un tel plan ? Ce dernier devra sans aucun doute être complété à la lumière des conclusions et des propositions très détaillées du rapport des professeurs Cano et Fischer. L'action publique devra par ailleurs tenir compte des initiatives industrielles. Ainsi, le puissant groupe franco-américain Rhône-Poulenc - Rorer vient-il d'annoncer la création d'un réseau intégré de collaboration avec quatorze sociétés et laboratoires français et étrangers œuvrant dans le champ de la thérapie génique.

Compte tenu de la formidable vitesse à laquelle se réalisent le décryptage du génome humain et l'identification des gènes impliqués dans des processus pathologiques, le développement de la thérapie génique apparaît bel et bien aujourd'hui comme le meilleur rempart contre la résurgence sous une forme moderne et « scientifique » – *via* le diagnostic prénatal et l'interruption « thérapeutique » de grossesse – des démons de l'eugénisme.

JEAN-YVES NAU

(1) *« T. R. Harrison. Principes de médecine interne »*. La douzième édition de cet ouvrage est éditée par Flammarion (2 208 pages, 1 400 francs). On notera par ailleurs le récent dossier consacré à la génétique par la revue médicale *Impact-Médecin Hebdo* (n° 256 daté du 11 novembre).

(2) Il s'agit de travaux expérimentaux concernant différents processus cancéreux, une anomalie métabolique (déficit en adénosine-désaminase) et la mucoviscidose. Ces travaux sont menés au centre Léon Bérard et à l'hôpital Sud (Lyon), à l'hôpital Necker et à la Pitié-Salpêtrière (Paris), ainsi qu'à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif.

POINT DE VUE

Le parti des ambitieux

par Philippe Douste-Blazy

Y aura-t-il un événement plus important, en cette fin de siècle, que la compréhension par l'homme du message héréditaire de son espèce et son apprentissage à le modifier ? C'est ainsi que nous entrevoyons aujourd'hui la possibilité de guérir les maladies génétiques – celles qui sont dues au défaut d'un gène – ainsi que des possibilités radicalement nouvelles pour guérir les maladies complexes devant lesquelles nous sommes encore *démunis : les cancers* résistants, le sida, les maladies *dites « dégénératives »* ou « inflammatoires ».

Avec les progrès de l'ensemble de la biologie, le champ du possible est devenu infini, simplement limité par notre imagination et par notre capacité à entreprendre. Quel *est le devoir* du politique devant ce feu *nouveau que l'homme s'approprie* peu à peu ? Devons-nous, au nom de la liberté de savoir et de perspectives fascinantes, laisser libre cours à toutes les initiatives ? Devons-nous contraindre, au risque de ralentir, voire d'interdire, des solutions thérapeutiques sans équivalent ?

Un statut législatif

La France fut récemment le premier pays au monde à institutionnaliser la réflexion sur la bioéthique. Elle vient de se doter de lois remarquables couvrant le champ des recherches et des pratiques médicales les plus exposées aux risques de dérives. L'Europe prépare une convention *générale sur l'éthique biomédicale*. A l'échelon mondial, l'Unesco a créé un Comité international de bioéthique qui mène une réflexion spécifique sur les thérapies géniques.

Ces réflexions, ces législations et ces réglementations nous montrent que l'éthique du vivant *transcende la diversité des* croyances et des cultures pour affirmer le primat de l'homme, le respect de sa dignité et de son consentement, le respect du patrimoine génétique de l'humanité, le droit d'accès aux soins pour tous. La modification délibérée du matériel génétique de *cellules vivantes ne se justifie* que pour guérir les maladies. La question de la manipulation du patrimoine héréditaire présentant les cellules sexuelles, celles qui, fusionnant, formeront l'embryon, est beaucoup plus critique.

La position du gouvernement français est celle de la plus grande prudence, affirmant le principe de l'intangibilité du génome humain. C'est bien ici la tentation eugénique que le gouvernement français *souhaite* écarter. Cette attitude conservatoire *n'interdit pas, de manière* définitive, toute possibilité d'avenir : lorsque les problèmes techniques auront été maîtrisés, il sera peut-être possible de corriger une maladie héréditaire chez un couple pour en libérer sa descendance.

Cette confiance en nos capacités à maîtriser *ces nouvelles* techniques est partagée *par nos concitoyens qui font preuve de* sérénité et d'assurance dans *l'avenir des possibilités des thérapies géniques. Le gouvernement* français se doit de favoriser fortement l'essor des thérapies géniques et de l'organiser dans le respect de l'initiative des chercheurs. La création d'une filière de recherche doit remplir cet objectif. Nous devons aussi étudier un statut *législatif* adapté aux médicaments de la thérapie *génique qui diffèrent radicalement*, par les risques qui leur sont *potentiellement* attachés, de la pharmacopée classique.

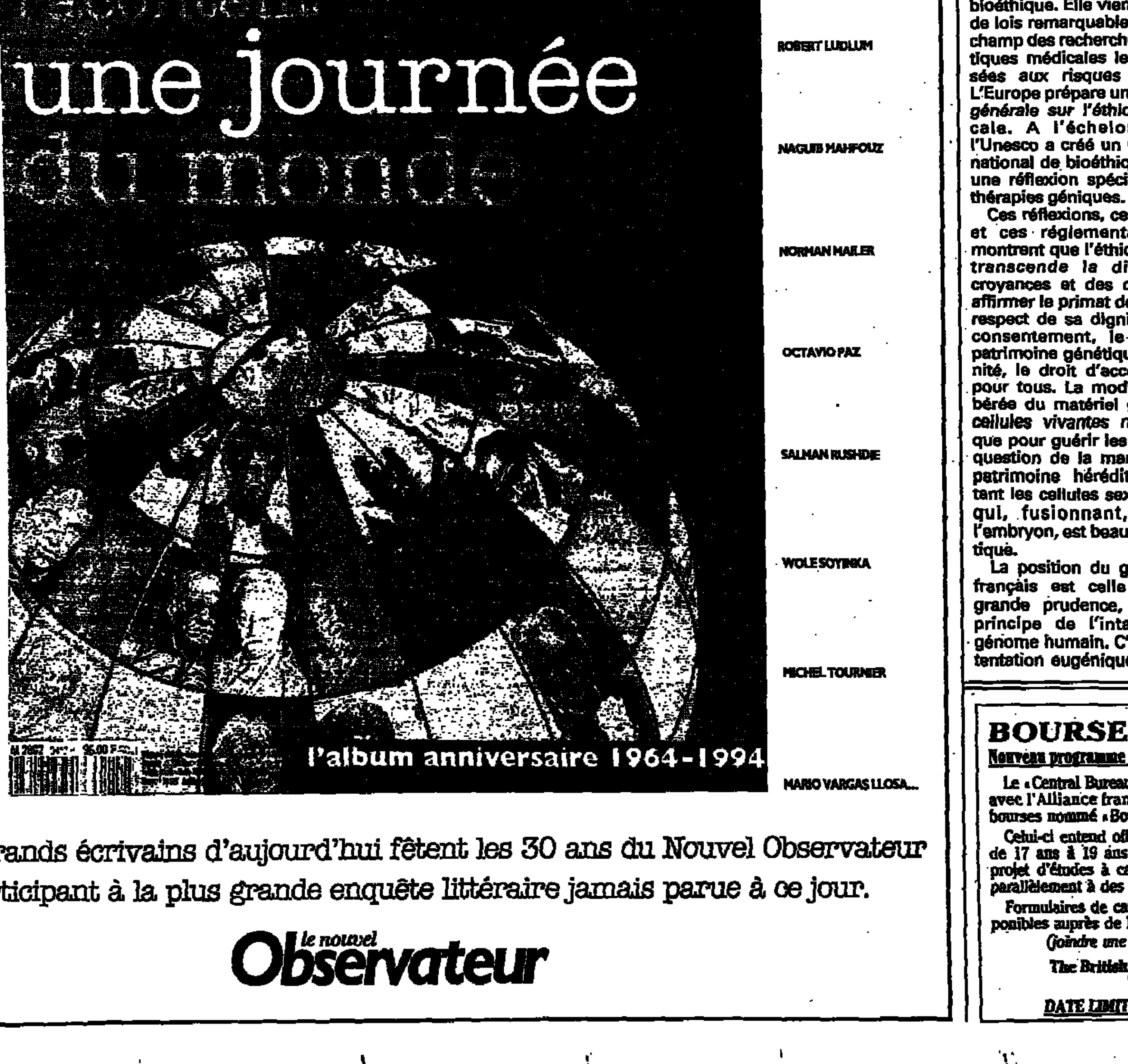
Nous ne devons ni sacraliser ni banaliser la thérapie génique. Il apparaîtra peut-être paradoxal aux esprits rigoureux qu'au moment où la question du contrôle *des dépenses de santé* se pose avec acuité, le gouvernement *favorise des traitements* nouveaux particulièrement dispendieux. Est-il raisonnable, est-il acceptable, en termes de dépenses sociales, que la France soit un élément moteur pour les thérapies géniques ? Prenons le parti des ambitieux et des gagnants. En contrôlant ses *dépenses de santé, la France* peut résolument trouver les *moyens financiers de ses* capacités intellectuelles et de sa vocation d'excellence en matière biomédicale.

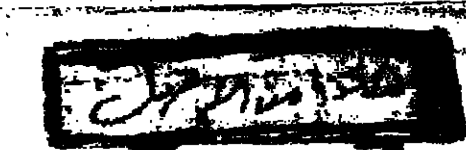
▶ **Philippe Douste-Blazy est ministre délégué à la santé.**

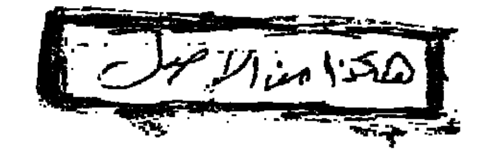
Semaine de la bonté

CAS n° 49. Pour éviter l'expulsion. – *La famille est* menacée d'expulsion. Le loyer courant peut être réglé, sauf une dette locative importante, contractée pendant la période de chômage de M. S. Des frais inhérents à la mauvaise santé de l'enfant (sept ans) grèvent également le budget. Le salaire actuel de M. S. suffit à peine à pourvoir aux dépenses alimentaires. Une somme de 3 000 F aiderait *beaucoup ce couple en difficulté.*

▶ **Prière d'adresser les dons à La semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, BP 42, 75261 Paris Cedex 06. CCP Paris 4-52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81. Fax : (1) 42-22-47-74.**







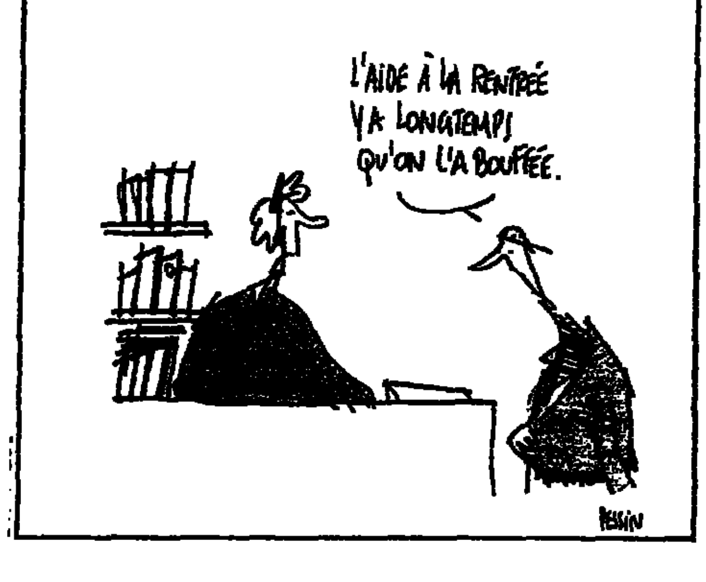
Les exclus du réfectoire

La réforme du mode d'attribution des bourses aux collégiens a des conséquences inattendues sur le niveau de vie des familles

Il aura suffi d'une simple réforme administrative, anodine en apparence, pour accentuer la précarité d'un certain nombre de familles en situation difficile. Depuis le 1er septembre, les bourses de collège, attribuées sur critères sociaux, ont été remplacées par des aides à la scolarité et tranférées aux caisses d'allocations familiales (CAF). Or il semble bien que cette décision, justifiée par des économies d'échelle, comme s'en est expliqué à plusieurs reprises le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, ait des conséquences financières importantes pour un certain nombre de familles. Le premier effet, spectaculaire, se manifeste sur le paiement des demi-pensions.

Inutile de dramatiser : les collégiens ne restent pas le ventre vide devant les portes des réfectoires. Mais certains d'entre eux ne peuvent plus, pour des raisons financières, déjeuner à la cantine. Ils se débrouillent, mangent sur le pouce ou au McDo : un changement d'habitude, craignent les infirmières scolaires, qui risque d'aggraver les problèmes de malnutrition, réels dans certaines populations scolaires touchées par la pauvreté. Autre phénomène constaté par les services sociaux des établissements scolaires : contraints de rentrer chez eux pour le repas de midi, certains collégiens emprunteraient systématiquement les transports en commun sans titre de transport, se mettant ainsi en situation irrégulière et collectionnant les amendes, ce qui aggraverait un peu plus les difficultés des familles.

Les bourses au collège étaient jusque-là attribuées chaque trimestre par les établissements scolaires et, dans un grand nombre de cas, les sommes dues pour la demi-pension étaient prélevées directement. Mais à la dernière rentrée, en début d'année scolaire, les caisses d'allocations familiales ont versé la totalité de la somme (1 080 F maximum) directement aux familles sans leur préciser à quoi elle correspondait. En toute logique, les établissements réclament aujourd'hui le paiement de la demi-pension (environ 900 F en moyenne par trimestre) à des familles qui ont parfois confondu cette aide avec l'allocation de rentrée scolaire, destinée à couvrir une partie des frais d'équipement des élèves. *« Souvent, cette manne permettant de diminuer le coût des frais de cantine a été engloutie à la rentrée*, indique-t-on au Syndicat national unitaire des assistantes sociales de l'éducation nationale (SNUASEN-FSU). *Et les familles sont contraintes de retirer leurs enfants de la cantine. »*



« Un souci excessif de gestion »

Les mises en garde ont été nombreuses. Dans le Livre blanc sur les collèges remis en janvier au ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, on pouvait lire par exemple : *« La malnutrition commence à faire son apparition dans nos établissements. L'extrême pauvreté des familles ne permet plus à certains de rester ou de devenir demi-pensionnaires, ni même parfois de manger à midi. Il n'est pas sûr que les enseignants aient connaissance de ce genre de cas et puissent en concevoir les conséquences sur le travail des élèves. La récente décision de confier aux caisses d'allocations familiales, dont les règles d'attribution peuvent ne pas répondre à nos critères, les bourses des élèves, inquiète la plupart des intendants et des principaux. Il serait dommage que la société accroisse certaines difficultés des élèves dans un souci excessif de gestion. »*

Aujourd'hui, on crie à la catastrophe. Car le transfert aux CAF de la gestion des bourses de collège (713 millions de francs par an, près d'un million de bénéficiaires en 1992, soit 28 % de collégiens) ne permet plus la prise en compte, au plus près, des cas individuels. En clair, *« les caisses d'allocations familiales ont un mode de fonctionnement très administratif »*, dit-on pudiquement à la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), où l'on s'était prononcé contre cette réforme. En outre, le nombre de bénéficiaires a diminué, les caisses d'allocations familiales appliquant leurs propres critères d'attribution. Rien n'est prévu, par exemple, pour les nombreux collégiens ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire (seize ans). Autre exemple, les handicaps éventuels ne sont pas pris en compte alors qu'ils permettaient, dans l'ancien système, d'augmenter le montant de la bourse.

Nouveauté aux effets particulièrement négatifs, les familles qui n'ont qu'un seul enfant ne touchent pas l'aide à la scolarité alors même qu'elles bénéficiaient d'une bourse. Les CAF exigent des bénéficiaires qu'ils aient au moins deux enfants, ou alors la perception des allocations familiales.

Il est trop tôt pour connaître le nombre d'élèves concernés. En revanche, sur le terrain, on commence à mesurer les effets de cette réforme, qui s'ajoute à la paupérisation d'une partie de la population : *« La crise économique, le chômage, les ruptures de liens familiaux, la petite délinquance comme la grande pauvreté sont désormais des composantes de la vie des établissements scolaires*, précise Alain Bouchez, inspecteur général et auteur du Livre banc sur les collèges. *Tous les secteurs sont touchés et pas seulement les zones d'éducation prioritaires (ZEP). Dans le monde rural, de nouveaux arrivants sont en situation très précaire. Dans des quartiers considérés comme bourgeois, des parents se fournissent aux Restos du cœur. La précarité s'accroît, et la réforme des bourses de collège accentue ce phénomène. »*

Les effets pervers du fonds social collégien

Au collège Jean-Zay de Bondy (Seine-Saint-Denis), un établissement situé dans une zone d'éducation prioritaire (ZEP), l'assistante sociale a reçu deux fois plus de familles que les années précédentes sur un sujet unique : le paiement de la cantine. Lorsqu'elle explique qu'ils ont déjà perçu une aide correspondant à la demi-pension, les parents la regardent d'un air catastrophé en lui déclarant que ces sommes ont déjà été dépensées. *« Cette réforme n'a pas été suffisamment accompagnée*, estime cette jeune femme, qui travaille dans plusieurs établissements de la ZEP. *Certaines familles ont pensé que les allocations familiales avaient augmenté, pas qu'on leur transférait une nouvelle charge. »*

Les demandes d'échelonnement de paiement sont nombreuses. Selon l'intendante du collège, trois semaines après la date limite, un quart des familles n'avaient toujours pas réglé le montant de la demi-pension. Pour certains élèves, insiste-t-elle à l'instar de ses collègues, il s'agissait là d'une occasion assurée de prendre un repas équilibré dans la journée. Elle cite aussi le cas de deux sœurs qui ne pourront plus participer à des activités extrascolaires qui se tenaient entre 12 heures et 14 heures. A moins qu'une solution ne soit trouvée. Car le gouvernement a décidé, pour cette année scolaire 1994-1995, une aide exceptionnelle aux familles qui constateraient une diminution des sommes versées à leur enfant boursier par rapport à l'année précédente (*le Monde* du 8 septembre). A charge pour ces familles d'en formuler la demande, le paiement de cette allocation exceptionnelle étant prévu dans le courant du premier trimestre 1995. Enfin, le « nouveau contrat pour l'école » prévoit la création, sur le modèle de celui des lycées, d'un fonds social collégien d'un montant de 100 millions de francs, dont une première tranche est inscrite au budget 1995.

Cette dernière initiative est loin de déclencher l'enthousiasme des assistantes sociales scolaires. *« Pour une famille, une bourse est un droit ; le fonds social, lui, est une possibilité*, explique Monique Cam, très réservée sur cette procédure après trois années de gestion d'un fonds social lycéen. *Certains viennent le réclamer, d'autres qui en ont autant besoin n'effectuent jamais la démarche. »*

Dans les établissements les plus défavorisés, le fonds social lycéen sert notamment à couvrir les deux besoins les plus élémentaires : les frais de demi-pension et de transport. Mais il génère aussi des effets pervers, les différentes administrations concernées par l'aide sociale bottant en touche et renvoyant les problèmes à la lointaine éducation nationale. Dans son petit bureau du collège Jean-Zay, à Bondy, l'assistante sociale n'a qu'une crainte : devenir, malgré elle, par le biais du fonds social collégien, gestionnaire de la pénurie et des nouvelles formes de pauvreté qui frappent les établissements scolaires.

MICHÈLE AULAGNON

Les étrangers de la rue d'Ulm

La célébration de son bicentenaire n'a pas, pour l'instant, permis à Normale-Sup de régler le sort de ses élèves ressortissants de la Communauté européenne

Etranger, fils d'ouvrier et élève à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm : Orlando est un cas deux fois atypique dans la vénérable institution qui vient de fêter, en grande pompe, son bicentenaire. De nationalité portugaise, originaire du Luxembourg, il a, comme tous les étudiants luxembourgois, été contraint de quitter le pays pour poursuivre ses études au-delà de la première année d'université. L'amoureux des lettres classiques de condition plus que modeste s'est naturellement tourné vers la rue d'Ulm. En raison de sa renommée bien sûr mais aussi, comme il l'explique, *« parce que l'on m'avait assuré que j'y obtiendrai une bourse en attendant que les ressortissants de la Communauté europénne aient accès, comme les Français, au statut de fonctionnaire stagiaire »*.

Début 1993, quand Orlando a tourné tous ses espoirs vers la rue d'Ulm, ce devait être chose faite. Après deux années de « prépa », il a vaillemment réussi le concours, comme ses camarades français de promotion. Pour entrer à Normale-Sup, les étrangers sont soumis aux mêmes épreuves mais sont classés en « bis », c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'un classement parallèle. Mais, tandis que ses camarades ont l'énorme privilège de percevoir un salaire pendant leur quatre années d'études (7 500 F par mois), lui vivote tant bien que mal, en donnant des cours de grec et grâce à la générosité de l'association des anciens élèves de l'école qui paie sa pension et sa chambre. Car le classement en « bis » donne droit à tous les trésors de l'école, ses cours, ses séminaires et sa bibiothèque, à l'exception d'un seul : le statut d'élève-fonctionnaire réservé aux seuls nationaux, et le salaire correspondant.

Ils sont une dizaine dans son cas dans les quatre Ecoles normales supérieures, dont trois dans celle de la rue d'Ulm. Une dizaine d'élèves ressortissants de la Communauté européenne à attendre que soit publié le décret les alignant sur le statut commun des élèves de l'école. Le paradoxe est qu'en vertu du traité de Rome ces étudiants européens peuvent accéder sans difficulté aux emplois de la fonction publique française. Autrement dit, s'il est reçu à l'agrégation, Orlando pourra enseigner au lycée ou à l'université. Mais il ne peut pas, d'ici là, avoir le statut de fonctionnaire-stagiaire qui lui permettrait, justement, de préparer l'agrégation dans de bonnes conditions.

Est-ce parce que, ironie du sort, les deux « caciques » de la promotion 1994 en lettres et en sciences sont respectivement une Grecque et un Tunisien ? Le président de la République, François Mitterrand a fait une rapide allusion au sort des étrangers à l'école lors de sa visite le 21 septembre à l'occasion du bicentenaire. Ce qui n'a pas, pour l'instant, accéléré la publication du fameux décret. *« Quand j'ai intégré l'école à la rentrée 1993*, raconte Orlando, *les choses devaient être réglées de manière imminente. Depuis, une nouvelle promotion est arrivée à l'école, et rien n'indique qu'une fois publié le décret s'appliquera de façon rétroactive pour les élèves de l'année antérieure. »*

Au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, on évoque, pour expliquer le retard de la publication des textes, le caractère particulier du statut des normaliens, dont l'entrée à l'école n'équivaut pas à un prérecrutement dans la fonction publique, puisqu'ils sont seulement soumis à un engagement décennal, mais ne sont plus tenus, depuis 1986, de passer les concours de recrutement de professeurs.

Alors qu'elle s'ouvre largement aux échanges d'enseignants et de chercheurs étrangers, et que nombre d'élèves passent pratiquement un an hors de France, au cours de leurs études, Normale-Sup ne parvient pas, visiblement, à mettre en place un système d'aide financière pour les étudiants étrangers, les Européens et les autres. Malgré des intiatives récentes, comme celle qui concerne depuis cette rentrée une dizaine d'étudiants roumains grâce à une convention passée avec l'école, le recrutement reste timide. *« Il est incomparable en tout cas*, signale Martin Andler mathématicien et chercheur rue d'Ulm, *avec celui des grandes universités anglaises et américaines. Aux Etats-Unis*, poursuit-il, *le recrutement d'élèves étrangers est une activité professionnelle a part entière dans les universités. Les meilleurs étudiants à qui nous ne pouvons proposer qu'un soutien financier précaire ou relevant du bricolage se retrouvent à Harvard ou à Princeton. Pour avoir les meilleurs, il faut susciter des candidatures ; mais pour cela, il faut avoir les moyens de les retenir. »*

CHRISTINE GARIN

La vie est dure rue Barbanègre

L'école de la rue Barbanègre se cache au cœur du dix-neuvième arrondissement à Paris, à deux pas du canal de l'Ourcq. La pauvreté, elle connaît. Trop bien peut-être.

La porte du bureau du directeur est toujours ouverte : un jeune père de famille vient réclamer le remboursement des trois repas que son fils, grippé, n'a pas pris dans l'établissement. Une petite fille toute brune entre, tirée par la main par une institutrice. Sa joue est gonflée, déformée par l'abcès. Voilà deux jours qu'elle doit aller chez le dentiste.

La vie est dure, rue Barbanègre. On ne déménage pas, on est expulsé. On ne change pas de travail, on est au chômage. Les deux tiers des enfants qui restent déjeuner bénéficient d'une aide de la Caisse des écoles. Cette gestion municipale spécifique à la Ville de Paris permet de répondre aux besoins des familles, mieux qu'ailleurs, sans doute. *« Nous sommes contraints de tenir compte des difficultés des familles*, explique Michel Navarro, le directeur. *L'école est perméable. Mais elle s'affirme comme un point fixe dans cet environnement. »* Cette analyse n'empêche pas les moments de découragement. Comme, Catherine Charier, coordinatrice de la zone d'éducation prioritaire (ZEP) voisine, celle de Ménilmontant, qui s'indigne : *« Il y en a marre qu'on nous parle toujours de l'intérêt de l'enfant quand, dans des quartiers de pauvreté endémique comme ici, il y a des enfants qui souffrent du saturnisme, qui vivent dans des squatts en ayant peur d'être expulsés. Le discours sur la réussite scolaire est bien dérisoire face à cela. Les ZEP existent depuis douze ans. Elles devaient résoudre des problèmes scolaires mais finalement, elles révèlent des problèmes sociaux. Le pire est que celle de Ménilmontant, la nôtre, va disparaître. Non pas parce que nous aurons réussi, mais faute de combattants. Bientôt, ils seront tous expulsés ! »*

Pourtant, malgré tout, malgré les fins de mois difficiles, les logements insalubres, le chômage de très longue durée, il flotte sur l'école de la rue Barbanègre une légereté pleine de gaieté. Une petite fille pique un fou-rire et un garçon fait admirer ses baskets clignotantes. Dix-neuf nationalités, *« grâce aux Mexicains qui sont arrivés cette année »*, s'éparpillent dans le bâtiment. Dans les classes, les cartables rivalisent de couleurs et les instituteurs, jeunes pour la plupart, estiment, avec un éclair de malice dans les yeux, que décidément, non, leurs élèves ne manquent de rien.

M. A.

CULTURE

THÉÂTRE

Gabriel Monnet monte Dostoïevski à Montpellier

Gaby le magnifique

C'est l'une des figures du théâtre populaire français, un honnête homme qui, toute sa vie, a voulu rapprocher son art d'un public qui n'y avait pas accès : Gabriel Monnet, soixante-treize ans, une volonté, un courage intacts. Trente ans après l'avoir lu et joué pour la première fois, il reprend « le Songe d'un homme ridicule », de Dostoïevski, à la faveur de l'ouverture d'un nouveau théâtre, le Chai du Terral, à quelques kilomètres de Montpellier.

SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

de notre envoyé spécial

Gabriel Monnet est un homme rond, affable, à l'accent aimable, dont on jurerait, s'il n'était ardéchois, qu'il surgit d'un café du Vieux-Port. L'été dernier, il aurait dû être l'une des figures marquantes du Festival d'Avignon, interprète du rôle de Phérès dans l'*Alceste* d'Euripide mis en scène par Jacques Nichet. Finalement, « Gaby », comme disent les gens de scène, choisissait de céder son tour : « *Le théâtre m'a volé beaucoup d'étés, j'avais envie de voir tomber la nuit...* » La nuit, il en est beaucoup question dans *le Songe d'un homme ridicule*, « récit fantastique » de Dostoïevski, l'un des textes de chevet de cet acteur, metteur en scène et pédagogue qui fut aussi un – tonitruant – directeur de théâtre. Une nuit d'autant plus belle et captivante que Georges Lavaudant a voulu l'éclairer, par amitié pour celui qui fut son maître à Grenoble au milieu des années 70 et qui est aujourd'hui son voisin, quelque part dans les garrigues de l'Hérault.

« *J'habite à 20 kilomètres de Montpellier, parmi les vignerons. Deux des accessoires du spectacle me viennent de chez eux : la chaise et la valise. Ce sont des gens cultivés, sensibles, qui portent un bonheur qui n'est plus celui des grandes cités* », confie Gabriel Monnet, un beau jour de la semaine passée, installé à la terrasse du Grand Café Riche, au centre de la capitale héraultaise. La dernière fois qu'il a joué *le Songe*, c'était en 1974, dans son Théâtre mobile de Nice, une aventure exemplaire à laquelle le maire, Jacques Médecin, devait brutalement décider de mettre fin. « *Parce que, lorsqu'il ne fait pas du rase-mottes, le théâtre inquiète* », écrivait alors Jean-Marie Dunoyer dans *le Monde* à l'issue d'un *Œdipe roi* de grande mémoire...

Au bout du bout de l'indifférence

La décision de reprendre *le Songe* est due au hasard – l'invitation lancée pour l'inauguration du nouveau théâtre de Saint-Jean-de-Védas – et aussi à la ferme volonté de Gabriel Monnet de dire deux ou trois choses qu'il sait du monde. Il entre en scène très doucement, une valise à la main et, dans l'autre, un cornet à piston, un alto en mi bémol, le sien, celui avec lequel, à l'âge de dix ans, il faisait de la musique au milieu de la fanfare de son village. Il ne jouera que quelques notes, volées à Nino Rota et *Amarcord* – « *Je me souviens* » –, autoportrait onirique de Fellini. Au maître italien, Gaby a emprunté aussi l'imperméable mastic et la casquette, une silhouette un peu voûtée, celle d'un homme qui pourtant ne veut pas renoncer.

Le Songe est un récit écrit à la première personne, et Gaby y voit une parabole de son métier : « *En le disant, je suis pris dans ma condition sociale élémentaire : celle de l'acteur ; ici, c'est l'acteur qui est ridicule. Pourtant, cet acte d'un acteur est encore le meilleur que je puisse apporter à ceux qui travaillent au théâtre vivant.* » Gabriel lira, dira, jouera encore *le Songe*, parce que le théâtre « *est le lieu du réchauffement de la vie collective, le seul endroit où les gens écoutent ensemble, le seul endroit où le silence est encore possible, un silence comme on en a perdu la mémoire* ».

Le trajet du paumé de Dostoïevski, celui d'un être arrivé au bout du bout de l'indifférence, en lisière de sa disparition, rêvant d'un monde de lumière où les hommes vivent, et vivent heureux, est presque la métaphore de l'itinéraire de ce croisé des planches. Chaque nuit, dans la confidence d'une bergerie du Midi, Gabriel Monnet se souvient sans nostalgie de sa vie de soldat du verbe et prépare ses prochaines batailles. Elles n'auront pas lieu au printemps, qui le mobilise tout entier dans son jardin, surveillé par un bataillon d'écureuils. Elles n'auront pas lieu en été, quand les jours s'allongent, quand, d'ailleurs, les amis envahissent les bois de chênes verts. Restent les mois en « r », comme ce mois de novembre où, dans un chai devenu théâtre, résonne pour longtemps la voix d'un honnête homme.

OLIVIER SCHMITT

▶ Chai du Terral, 34430 Saint-Jean-de-Védas. Mardi, vendredi et samedi à 20 h 45. Mercredi et jeudi à 19 heures. Dimanche 27 novembre à 18 heures (dernière). Tél. : 67-47-15-87. 60 F et 85 F.

MUSIQUES

James Levine et le Philharmonique de Vienne

Bis racoleurs

Carlo Maria Giulini, maître de la lenteur mystique, devait diriger le concert que l'Orchestre philharmonique de Vienne a donné mardi 22 novembre au Théâtre des Champs-Elysées, à Paris. Mais, fatigué, le maestro a laissé sa place à James Levine. Levine dirige à Bayreuth, à New-York, et dans toutes les capitales du monde. Il n'aime pas Paris et sa faconde. Le voici face à une Philharmonie de Vienne impassible dans l'*Inachevée* de Schubert et dans la *Quatrième* de Brahms. Soit un programme de vétéran.

Durant toute l'*Inachevée*, l'orchestre était accordé trop bas. Pour la *Quatrième* de Brahms, les musiciens de l'orchestre – l'un des meilleurs du monde – semblaient avoir oublié que la mélodie passait d'un pupitre à l'autre, qu'il fallait donc s'écouter et phraser. On entendit l'écho d'une direction étriquée, dénuée d'allant (ne parlons pas de lyrisme ni même de pensée), le résultat d'une battue métronomique, simplifiant en particulier les difficultés des variations de l'ultime mouvement par un tempo trop rapide. Bis racoleurs. Gros succès public.

A. Ry

GRÈVE DES DOUBLEURS : *nomination d'un médiateur.* – Le vice-président du tribunal de grande instance de Paris, M. Jean-Jacques Gomez, a jugé, mardi 22 novembre, que la grève des acteurs de doublage était « *licite* » contrairement à ce que soutenaient les sociétés de doublage et leur chambre syndicale. Toutefois, afin de régler le conflit qui met en péril la survie des entreprises qui emploient ces acteurs, le magistrat a désigné un médiateur, Mme Simone Rozes, ancien premier président de la Cour de cassation. Par ailleurs, les négociations qui ont réuni le même jour les comédiens en grève et les utilisateurs d'œuvres doublées n'ont pas abouti, les syndicats des acteurs réclamant comme nouveau préalable « *une rémunération proportionnelle que la loi réserve aux seuls auteurs* », selon un communiqué de la délégation des producteurs et distributeurs, qui ajoute que la grève met en question « *la survie des entreprises de doublage qui les emploient* ».

LETTRES

Le prix Interallié à Marc Trillard pour « Eldorado 51 »

Le soixantième prix Interallié (créé en 1930, il n'a pas été décerné pendant l'Occupation), qui récompense un « journaliste écrivain », a été attribué mardi 22 novembre à Marc Trillard – journaliste indépendant, habitant Toulouse – pour son troisième roman, *Eldorado 51* (Phébus), la tragique histoire d'une Française venue s'installer au Paraguay, au kilomètre 51 de la piste du Transchaco. Le résultat n'a été acquis qu'au onzième tour de scrutin, par six voix contre trois à Raphaël Confiant pour *l'Allée des Soupirs* (Grasset) et deux à Louis Pauwels pour *les Orphelins* (De Fallois).

COMMUNICATION

En puisant largement dans les programmes d'Euronews

La Suisse va lancer sa propre chaîne d'information en continu

Elle s'appellera Suisse 4 : la future chaîne nationale d'information en continu lancée, en Suisse, par le service public, devrait émettre en mars 1995. Ses programmes, qui veulent être complémentaires de ceux que diffusent les autres chaînes d'Etat, seront diffusés en français, en allemand ou en italien, libre aux téléspectateurs de choisir la langue qu'ils voudront entendre. Suisse 4 sera diffusée par voie hertzienne et par le câble.

La création de cette chaîne par le service public relève d'une volonté politique : la Suisse, qui affirme souffrir d'une mauvaise image auprès des Européens, veut tenter ainsi de réunir symboliquement ses régions pour s'ouvrir à l'Europe. Suisse 4 n'apparaît pas, dans cette optique, comme une incongruité. Ce qui devrait provoquer la surprise, c'est sa grille de programmes, dont une grande partie sera fournie par... la chaîne européenne d'information en continu, Euronews, dont la Suisse, *via* la SSR, est un des quatre principaux actionnaires, avec France-Télévision, la RAI (Italie) et la RTVE (Espagne).

« *La grille des programmes de Suisse 4 préfigure l'utilisation au niveau national de ce qu'aurait pu être Euronews* », confie Dario Robbiani, qui quittera fin décembre son poste de directeur des programmes d'Euronews pour prendre la direction de la nouvelle chaîne suisse. Mais Dario Robbiani rejette l'idée d'une concurrence : « *Grâce au hertzien, Suisse 4 va couvrir 97 % du territoire. Pour Euronews, qui ne touche par le câble qu'un million de foyers suisses, la diffusion hertzienne par le biais* de *Suisse 4 est une chance de développement.* »

Confort financier

Contrairement à Euronews, Suisse 4 bénéficiera pour ses débuts d'un certain confort financier. Son équipe est réduite – une trentaine de personnes – mais son budget s'élèvera à 60 millions de francs suisses, soit 240 millions de francs (Euronews dispose de 180 millions, en 1994). La grille de programmes de Suisse 4 est prête : elle ouvrira son antenne à 6 heures du matin par les programmes d'Euronews diffusés en six langues, avec des « fenêtres » d'informations suisses. Après un rendez-vous économique à midi, diffusion des journaux télévisés suisses et des journaux d'Euronews (en espagnol et en anglais). L'après-midi, sports en direct, grands événements – ouverture de l'Eurotunnel ou anniversaire du D Day, par exemple – ou magazines et journaux transfrontaliers d'Euronews. De 18 heures à 21 h 30, Suisse 4 fera place aux décrochages régionaux, avec pour la Suisse romande un journal local genevois. Des magazines produits par des éditeurs helvètes – Ringier et *Neue Zürcher Zeitung* –, seront diffusés à 21 h 30. Suivront une sélection des magazines d'information et un compte rendu de la politique fédérale. Et c'est Euronews qui fermera l'antenne... comme elle l'avait ouverte.

VÉRONIQUE CAUHAPÉ

Malgré la pression des sociétés d'auteurs

M 6 conserve son régime particulier de quotas

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) allait-il céder ? Telle était la question que les observateurs se posaient au vu des demandes de normalisation de M 6 réclamées par les sociétés d'auteurs. Malgré la pression exercée depuis plusieurs jours par l'ARP (auteurs, réalisateurs, producteurs) que dirige le réalisateur Jean-Jacque Beinex et la SACD (auteurs et compositeurs dramatiques), M 6 et le CSA ont persévéré dans la voie d'un chemin original. La chaîne privée pourra continuer de diffuser les 60 % d'œuvres d'origine européenne et les 40 % d'œuvres originales d'expression française (EOEF) que lui impose la règlementation française sur une plage horaire plus vaste que celle des autres chaînes : 14 heures-1 heure au lieu de 18 heures-23 heures pour les autres chaînes. En échange, le CSA a obtenu des compensations significatives : une baisse du niveau de violence dans le contenu des programmes et une hausse des engagements financiers dans la production.

Les remarques – parfois pertinentes – des sociétés d'auteurs sur la trop grande densité de programmes américains aux heures de forte écoute, la bonne santé financière de la chaîne et surtout la présence désormais ancienne de M 6 dans le paysage audiovisuel auraient pu influencer le CSA. Surtout que, connaissant la sensibilité de certains membres de ses à la programmation érotique de la chaîne, Jean Jacques Beinex expliquait que les investissements de M 6 dans des « *œuvres médiocres réservées à un public adulte* » ne contribuaient guère à l'amélioration de la qualité de la production française.

Gardant la tête froide, le CSA a décidé de ne pas bousculer M 6 mais de lui faire jouer un role de leader sur certains aspects de la programmation. En échange du maintien des horaires spécifiques d'application des quotas, M 6 devra réduire le niveau de violence dans sa programmation à partir de 20 h 30. Surtout les soirs ou les enfants sont très présents devant le petit écran (mardi, vendredi et samedi). Les autres chaînes – notamment la Trois épinglée l'été dernier par le CSA – seront très vraisemblablement obligées de suivre la même voie.

Le deuxième axe de la négociation était financier. Anticipant la future directive Télévision sans frontières, le CSA et M 6 ont préféré remonter le plancher des quotas de production de 2 % plutôt que de durcir le créneau horaire des quotas de diffusion. En 1995, M 6 investira 22 % de son chiffre d'affaires (contre 20 % en 1994) dans la production d'œuvres françaises, ce qui représentera une somme d'environ 25 millions de francs supplémentaires. Cette obligation n'a rien pour gêner M 6 qui affirme aujourd'hui que les demandes de son public l'incitent à dépenser plus pour conserver son audience.

Le CSA et M 6 se félicitent tous deux de cette avancée de la « *régulation* » sur la « *règlementation* » en France.

Y. M.

Avec le rachat du satellite en orbite TVSAT 2

Eutelsat proposera trente-sept canaux supplémentaires en 1995

A quelques mois du démarrage de la télévision numérique, prévu courant 1995, les grands opérateurs européens du satellite s'emploient à renforcer leurs positions. Les lancements d'engins nouveaux ne suffisant plus, certains opérateurs lorgnent sur ceux qui, en orbite depuis plusieurs années, ont des capacités de diffusion sous-employées. Le consortium européen de télécommunications par satellites Eutelsat reconnaît ainsi avoir engagé des négociations avec Deutsche Telekom en vue du rachat du satellite allemand TVSAT 2, localisé sur 19,2° ouest.

Selon Eutelsat, Deutsche Telekom a déjà donné son « *accord de principe* ». Le prix de vente de TV SAT 2, satellite de la génération TDF 1, pourrait se négocier sur la base de 600 millions de francs.

Dès son acquisition, TVSAT 2 sera co-positionné à 13° est en compagnie du satellite Eutelsat 2-F1 et de Hot Bird 1, qui sera lancé à la fin du mois de décembre. Au début de 1995, Eutelsat pourrait proposer trente-sept canaux supplémentaires sur une même position orbitale. En 1996, les vingt canaux de Hot Bird 2 devraient compléter l'offre d'Eutelsat. Enfin, Eutelsat va proposer la construction de Hot Bird 3 avant la fin de 1994 pour une mise en orbite, à 13° est, en 1997.

G. D.

DANS LA PRESSE

Berlusconi menacé par la justice

La Stampa (Ezio Mauro) : « Frappé d'une ouverture d'enquête, le président du conseil a, à notre avis, le droit de se défendre sans nécessairement démissionner immédiatement. (...) Mais son devoir immédiat est de se rendre – il est déjà en retard – auprès du chef de l'Etat pour lui dire ce qu'il sait et écouter ses conseils (...) La politique conseillerait aujourd'hui à Silvio Berlusconi de passer la main, non par devoir mais par sagesse. »

Il Sole 24 Ore : « Quelle que soit la conclusion de l'affaire judiciaire concernant Silvio Berlusconi, que l'on peut souhaiter la plus rapide possible, le président du conseil ne peut s'en sortir qu'en reprenant l'initiative (...) Malheureusement, les premières réactions des hommes de Berlusconi au vote de dimanche, montrent qu'aucun n'a conscience de l'urgence de reconquérir, puis de défendre, l'identité politique fidèle aux principes pour lesquels ils ont été élus. »

The Independent : « Les perspectives pour l'Italie, au moins à court terme, ne sont guère édifiantes. Si, scénario le plus probable, M. Berlusconi conserve ses fonctions, nous assisterons à ce phénomène extraordinaire : le premier ministre de l'un des plus importants pays d'Europe occidentale, pour ne pas dire membre du G7, poursuivi par des magistrats. (...) S'il démissionne, alors Gianfranco Fini, dirigeant d'Alliance nationale et précédemment du MSI néo-fasciste, émergera sans doute comme figure principale de la coalition et potentiel faiseur de roi dans le prochain gouvernement. »

Libération (Gérard Dupuy) : « Nos voisins italiens sont de grands humoristes. Lassés par la noyade spectaculaire d'un establishment emporté par ses turpitudes effrénées, ils ont élu comme « sauveur » l'homme qui incarnait le mieux la réussite en période trouble, virtuose de la promotion immobilière, du foot-spectacle et de la télé flon-flon. Pour se débarrasser des finances occultes et des comptes truqués, ils ont choisi le chef d'un empire polymorphe qui se distingue par son opacité entêtée (...) C'était voter pour le changement en choisissant quelqu'un qui avait tout gagné dans le système même qu'il était question de changer. »

France-Inter (Bernard Guetta) : « Tout se passe comme si [l'Italie] réalisait maintenant que le souriant homme d'affaires auquel elle avait confié les rênes n'était qu'un incapable, que l'incarnation même, surtout, de ce mélange entre affaires et politique, de ces renvois d'ascenseurs et de ce mépris des lois qui, partout, suscitent dégoût et rejet. L'Italie touche le fond mais, qui sait, peut-être est-ce le temps du rebond ? »

La couverture des élections présidentielle et municipales

Accord entre l'institut BVA, France 2, Europe 1, « le Monde » et « Paris-Match »

L'institut d'études et de sondages BVA, France 2, Europe 1, *le Monde* et *Paris-Match* ont signé, mercredi 16 novembre, un accord « *pour unir leurs efforts* » en vue de l'élection présidentielle, qui doit avoir lieu en avril 1995, et des élections municipales, fixées au mois de juin.

Les signataires de cet accord – Pierre Giacometti, directeur des études politiques de BVA, Jean-Pierre Elkabbach, PDG de France Télévision, Jacques Lehn, président délégué d'Europe 1, Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde*, et Roger Thérond, directeur général de *Match* – ont souligné « *la synergie aujourd'hui indispensable entre l'audiovisuel et l'écrit, qui réunit des rédactions prestigieuses* ».

France Télévision, pour sa part, indique que cette signature illustre sa volonté de « *promouvoir une alliance audacieuse, fondée sur l'indépendance éditoriale, le pluralisme et la liberté d'esprit* ». Chacun des médias s'est engagé, en outre, « *à faire une campagne pour une information irréprochable* ».

La mise en cause de l'émission consacrée à l'Islam

Un graphiste est à l'origine de l'« erreur » commise dans « La Marche du siècle »

Un illustrateur-graphiste est à l'origine de l'« *erreur* » commise dans l'émission « la Marche du siècle » intitulée « *Etre musulman en France* », diffusée mercredi 12 octobre sur France 3 et qui a fait passer trois jeunes « beurs » de la région lilloise pour des intégristes musulmans (*le Monde* du 23 novembre).

Répondant à l'équipe de « La marche du siècle » qui s'était étonnée, lundi 21 octobre, de ce qu'une image qui illustrait une partie d'un sondage diffusé lors de l'émission ait été « *inversée et surchargée à son insu* », ce graphiste a reconnu dans une lettre aux producteurs de l'émission et diffusée par France-Info, mardi 22 novembre, qu'il avait effectivement « *diminué le nez et rajouté une barbe fort peu à propos* », à la palette graphique, sur les trois visages d'une image fixe destinée à illustrer un sondage réalisé par l'institut IFOP pour *le Monde*, RTL et « la Marche du siècle » (*le Monde* du 13 octobre).

Fidèle collaborateur de « La marche du siècle », ce graphiste avait puisé ses images dans un reportage réalisé par la maison de production de Jean-Marie Cavada, Théophraste, et consacré aux banlieues. Pour illustrer l'attitude de la population « d'origine musulmane » à l'égard du front islamique du salut (FIS), son choix s'est fixé sur trois jeunes « beurs » qui avaient accepté de témoigner dans le reportage. « *Afin d'éviter tout litige avec les personnes* », il les a retouchés pour éviter qu'on les identifie. « *Je transforme la couleur des yeux, les visages, j'ajoute des lunettes ou des moustaches : nous retraitons les images réelles* », résume le graphiste. Il a toutefois reconnu avoir été moins inspiré en rajoutant des barbes-attribut symbolique des islamistes-aux trois jeunes. « *Je suis consterné, car le but de la retouche est évidemment d'éviter ce type de problème* », explique-t-il. « *Dans les circonstances actuelles, ce n'était pas la meilleure idée* », tranche Jean-Pierre Bertrand, producteur de « la Marche du siècle », qui n'avait rien décelé de ce douteux maquillage, lors du visionnage. La « Marche du siècle » a décidé de donner aux « *trois jeunes la possibilité de s'exprimer pour restaurer leur intégrité* ». *Mercredi 23 novembre, dans « la Marche du siècle » consacrée à l'écrivain Taslima Nasreen, les producteurs devaient recevoir les trois jeunes lillois pour leur « présenter publiquement leurs excuses »*, et expliquer aux télespectateurs ce qu'ils continuent à appeler une « *grossière erreur* ».

Ar. Ch.

CARNET

Naissances

Leïla de COMARMOND
et
Michel RAFFOUL
partagent avec
Hugo
la joie d'annoncer la naissance de

Salomé, Rose, Eva,

à Paris, le 30 octobre 1994.

Décès

– Michel Arrous,
son époux,
Emmanuel, Adrien, Guilhem, Galdric,
ses fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Régine ARROUS-OHEIX,
psychothérapeute formatrice,

survenu dans sa quarante-sixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 novembre 1994, en l'église Saint-Pierre de Prades (Pyrénées-Orientales).

– Lyon. Paris. Aix-en-Provence.

Les familles Blanche-Benveniste, Benveniste, Grumblatt
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Lyon, le 22 novembre 1994, de

Mme Rose BENVENISTE,
née Grumblatt.

– Mme Anne-Marie Verwaest,
M. et Mme Patrick Bidou,
et Jean-Baptiste,
M. et Mme Jean Lathuillière,
Anne, Marc et Cécile,
Mlle Florence Bidou,
M. et Mme Heiko Dethier,
et Raphaël,
M. et Mme Laurent Poisson,
et Carole,
Mlle Fabienne Lys,
M. Hervé Lys,
sa sœur, ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Michel BIDOU,
née Marie-Adrienne Verwaest,

survenu le 21 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 novembre, à 11 heures, en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à la Ligue contre le cancer.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La famille Bruntz
a la douleur de faire part du décès de

M. Henri-François BRUNTZ,
inspecteur général honoraire
des affaires sociales,
officier de la Légion d'honneur,

décédé le 16 novembre 1994, à l'âge de soixante-douze ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Saint-Trojan-les-Bains (île d'Oléron, Charente-Maritime).

– Mme Françoise de Panafieu,
adjoint au maire de Paris, chargé des affaires culturelles,
M. Jean-Jacques Aillagon,
directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris,
Mme Catherine Join-Dieterle,
conservateur en chef du Musée de la mode et du costume,
Mme Béatrice de Andia,
présidente de la Société du costume,
ont le grand regret de faire part du décès, le 29 octobre 1994, de

Mlle Madeleine DELPIERRE,
conservateur en chef honoraire
du Musée de la mode et du costume.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie,
75116 Paris.

– La Rochelle.

La famille,
Et les amis,
font part du décès de

Marie-Madeleine DESCUBES,
ancien professeur de philosophie.

Ses obsèques seront célébrées en la cathédrale de La Rochelle, le vendredi 25 novembre 1994, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Jean-Pierre Gault,
Yves Gault,
ont la tristesse de faire part du décès de leur oncle,

M. Gérard GAULT,

survenu prématurément à Nancy, dans sa soixantième année.

– Le président de l'université Joseph-Fourier (Grenoble-I),
Les membres du bureau,
Le directeur de l'UFR de mécanique,
Et l'ensemble des personnels,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. le professeur
Julien KRAVTCHENKO,
professeur à l'université de Grenoble
de 1944 à 1979,
directeur du laboratoire de mécanique
de 1952 à 1970.

– M. Michel Crehange et Mme,
née Francine Hess,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Claude Hess,
M. Henri Savidan et Mme,
née Annie Hess,
et leurs enfants,
font part du décès de

Jacqueline HESS.

Suivant sa volonté, ses obsèques se sont déroulées dans l'intimité.

Ils remercient tous ses amis qui se sont manifestés.

– Germaine Benac,
Yepremia Hovanessian,
Anne Hovanessian,
Julia Hovanessian,
Sophie Aurand-Hovanessian,
Fabrice Michaud,
Paul Rousseau,
Frédéric Aurand,
Ainsi que leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 19 novembre 1994, de

Norayr HOVANESSIAN,

né le 8 juin 1910, à Téhéran.

Une messe a été célébrée dans l'intimité, en l'église arménienne de la rue Jean-Goujon, à Paris-8e.

18, villa Dupont,
75016 Paris.

– Mme André Jeanson
Et sa famille,
La Confédération française démocratique du travail,
ont la tristesse de faire part du décès de

André JEANSON,
ancien président de la CFDT,

survenu le 21 novembre 1994.

Les obsèques auront lieu vendredi 25 novembre, à 15 h 15, en l'église Saint-Germain, rue Rosny, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

André Jeanson, né le 13 octobre 1911, a consacré sa vie au militantisme syndical. En 1951, il est élu président de la Fédération générale des syndicats chrétiens de fonctionnaires et entre au bureau confédéral de la CFTC. Il est élu vice-président en 1957, puis président de la CFDT en 1967. Il quitte ses fonctions confédérales en mai 1970 et milite au sein du mouvement associatif en faveur des communautés immigrées.

André JEANSON,
cofondateur de la Fonda,
président du comité
Associations et immigration,

nous a quittés brutalement le 21 novembre 1994.

Frédéric Pascal, président,
au nom du conseil,
Saïd Bouziri,
au nom du comité,
témoignent de la reconnaissance de la Fonda pour l'action conduite par André pour une société plus juste, plus solidaire et plus tolérante.

Ses obsèques seront célébrées le vendredi 25 novembre, à 15 h 15, en l'église Saint-Germain, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).

Fonda,
18, rue de Varenne,
75007 Paris.

(Lire page 20.)

– Mme Jean Lebrun,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Henri Besnard,
sa sœur,
Mme Rosemarie Holz,
sa belle-sœur,
Ses neveux et nièce,
Parents et alliés,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Jean LEBRUN,
directeur honoraire
à la Commission européenne,

le 21 novembre 1994, à Bruxelles, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le 24 novembre, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-des-Grâces, avenue du Chant-d'Oiseau, 1150 Bruxelles.

13, square de l'Europe,
1150 Bruxelles.

– La baronne Le Vert,
Le baron et la baronne Louis Le Vert,
Anne-Laure et Jean-Baptiste,
M. et Mme Christopher D. Crosthwaite,
Casimir et Numa,
Le lieutenant-colonel et Mme Emmanuel d'Avout d'Auerstaedt,
Ariane, Hugo et Gaspard,
Le baron François Le Vert,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du

baron LE VERT,
président honoraire
à la Cour des comptes,
commandeur de la *Légion d'honneur*,
croix de guerre 1939-1945,

endormi dans la paix du Seigneur le mardi 22 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 novembre, à 11 h 30, en l'église Saint-Denys de Lyons-la-Forêt (Eure).

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

– La Fédération des établissements hospitaliers et d'assistances privés (FEHAP),
M. François Delafosse,
président du conseil d'administration,
Les membres du conseil d'administration,
Daniel Frachon,
directeur,
Et tous ses collaborateurs,
ont la douleur de faire part du décès, le 22 novembre 1994, de

M. Jean LE VERT,
commandeur de la Légion d'honneur,
président de la Fédération
de 1977 à 1989,
président honoraire depuis cette date.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 novembre, à 11 h 30, en l'église de Lyons-la-Forêt (Eure).

– Nous venons d'apprendre le décès de

M. Jean LE VERT,
président d'honneur de la FEHAP.

LADAPT présente à sa famille et à ses proches ses sincères condoléances.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 novembre 1994, à 11 h 30, en l'église de Lyons-la-Forêt (Eure).

– Le président
Et le conseil d'administration de l'Association de l'hôpital Saint-Michel-et-Saint-Vincent,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean LE VERT,
président d'honneur
du conseil d'administration,

survenu le mardi 22 novembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 24 novembre, à Lyons-la-Forêt (Eure).

Une messe sera célébrée ultérieurement en la chapelle de l'hôpital Saint-Michel, 33, rue Olivier-de-Serres, Paris-15e.

– M. et Mme Guy Lévy,
M. et Mme Lévy-Daderian,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère,

Mme Geneviève LÉVY,
née Weil-Boris,

survenu à Paris le 14 novembre 1994.

L'inhumation a eu lieu à Rouen dans la plus stricte intimité.

– Les enfants
Et la famille de

Guy MAILHÉ

ont la douleur de faire part de son décès, survenu le 16 novembre 1994.

Il a été inhumé dans la plus stricte intimité à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), auprès de son épouse,

Germaine MAILHÉ,

disparue le 16 mai 1994.

260, rue du Phare,
17590 Saint-Clément-des-Baleines,
24, rue Jean-Jaurès,
92260 Fontenay-aux-Roses.

– MM. Robert, Guy et Pierre Mathern,
ses frères,
Mme Jacques Mathern,
Mme Victor Goy,
ses cousines,
M. l'abbé Jean Goy,
M. et Mme Jean-Claude Mathern
et leurs enfants,
M. Bernard Mathern,
M. et Mme Pol Ernotte
et leurs enfants,
M. Jean Grassion,
Ses amis de la marine et du CEA,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Fernand MATHERN,
capitaine de vaisseau (b),
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille coloniale (AOF),
médaille de Norvège,
chevalier de l'Étoile noire,

survenu le 20 novembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Priez pour lui.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 25 novembre, en la chapelle du Val-de-Grâce, 277 *bis*, rue Saint-Jacques, Paris-5e, où l'on se réunira à 10 heures.

Le service religieux sera célébré le samedi 26 novembre, à 10 heures, en l'église d'Artemare (Ain), suivi de l'inhumation au cimetière dans le caveau de famille.

M. et Mme J.-C. Mathern,
11, rue François-Leroux,
91400 Orsay.

– Les religieuses de Notre-Dame de Sion
ont la tristesse de faire part du décès de

Sœur Marie-Thérèse HOCH,

survenu à Issy-les-Moulineaux, le 24 juillet 1994.

Elle était la rédactrice de la revue *Encounter to-day*.

Notre-Dame de Sion,
71, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.

– Mme Françoise Sindler,
son épouse,
Laurence, Olivia, Edouard,
ses enfants,
Monique,
sa sœur,
Toute sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel SINDLER,

survenu le 22 novembre 1994.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 novembre, au cimetière parisien de Bagneux, à 14 h 30, entrée principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Maurice Teper,
M. et Mme Daniel Teper
et leurs enfants, Benjamin, Jonathan, Tom,
M. et Mme Frédéric Teper
et leurs enfants, Clara, Sarah,
Et toute la famille,
ont l'immense douleur de vous faire part de la mort de

M. Maurice Michel TEPER,
ingénieur de l'Ecole centrale de Paris,

survenu le 22 novembre 1994, à Paris.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 novembre.

Réunion à 15 heures à l'entrée principale du cimetière parisien de Pantin.

Ni fleurs ni couronnes.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le mardi 28 novembre 1994, à 18 h 15, en l'église Notre-Dame de Paris, à l'intention de

Paul Laurent CAMPINCHI,

décédé le 4 novembre, à Paris.

Manifestations du souvenir

Jean-Marcel LESPESSAILLES

est mort le 21 juillet 1994, à l'âge de soixante-dix ans.

Directeur honoraire des services éducatifs de l'éducation surveillée (ministère de la justice), secrétaire général du syndicat SNPES-FEN (1958-1967), « Lespe » nous a quittés dans la plus grande discrétion.

Educateur respectueux de la personnalité des enfants, militant syndicaliste ardent et déterminé dans les luttes, tout autant que désintéressé, intraitable sur la question de la dignité, il s'est acquis le respect de tous ceux qui l'ont connu, amis comme adversaires.

Ce jeudi 24 novembre, nous honorerons notre camarade, au cours d'un rassemblement fraternel, 18, rue Saint-Louis-en-l'Isle, Paris-3e, à partir de 18 heures.

Colloques

– Dixième Festival d'histoire de France de Guyancourt, du 24 novembre au 4 décembre 1994 : « L'affaire Dreyfus cent ans après ».
Colloque : « L'exclusion », mardi 29 novembre 1994, à 9 heures, Centre universitaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.
Débat : « Intellectuels et médias », vendredi 2 décembre 1994, à 20 h 45, Médiathèque de Saint-Quentin-en-Yvelines.
Renseignements : 30-48-33-33.

Communications diverses

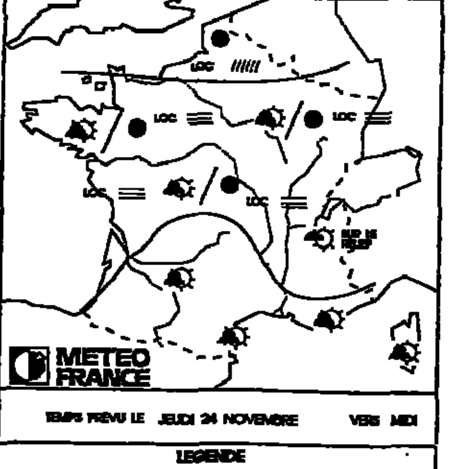
– La Famille adoptive française fait part de sa grande vente annuelle, les 25, 26 et 27 novembre 1994, aux Orphelins apprentis d'Auteuil, 40, rue La Fontaine, Paris-16e.
Vous trouverez tous vos cadeaux de Noël sur nos nombreux stands. Buffet familial et salon de thé. Spectacles pour enfants. Parking assuré.
Heures d'ouverture : vendredi 25 novembre, de 15 heures à 20 heures ; samedi 26 novembre, dimanche 27 novembre, de 10 heures à 19 heures.
Famille adoptive française,
tél. : 48-25-61-86.

– Appel à recensement de toute œuvre de

Henry SIMON,
peintre, céramiste,

né en 1910 en Vendée, décédé en 1947. Urgent. Contacter les Amis d'Henry Simon, 6, rue Lalande, Paris-14e. Tél. : 43-22-24-00.

MÉTÉOROLOGIE



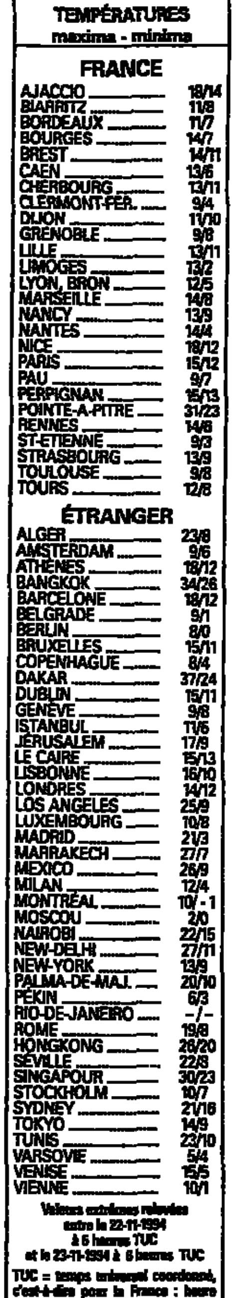
TEMPS PRÉVU LE JEUDI 24 NOVEMBRE VERS MIDI

LÉGENDE

Jeudi : grisaille et douceur. – Sur le pourtour méditerranéen, les nuages et la brume présents au lever du jour se disloqueront progressivement au profit de belles éclaircies l'après-midi. Les passages nuageux seront nombreux sur la région Rhône-Alpes mais le relief sera bien dégagé au-dessus de 800 mètres. Après la dissipation des brouillards matinaux, le ciel sera dans l'ensemble très nuageux au sud de la Seine, y compris sur les reliefs. Quelques timides éclaircies se dessineront sur le Sud-Ouest en fin d'après-midi. Au nord de la Seine, les nuages, nombreux dès le matin, s'épaissiront progressivement par le nord, accompagnés localement de quelques bruines.

Les records de douceur se poursuivront avec des températures minimales comprises entre 9 et 11 degrés sur le Nord et l'Est, entre 5 et 8 degrés sur l'Ouest et de 6 à 13 degrés sur le Centre et le Sud-Est, localement 2 degrés sur le Cantal. L'après-midi, le thermomètre indiquera de 11 à 19 degrés du nord au sud. Le mistral soufflera jusqu'à 30 kilomètres/heure en vallée du Rhône.

(Document établi avec le support technique de Météo-France.)



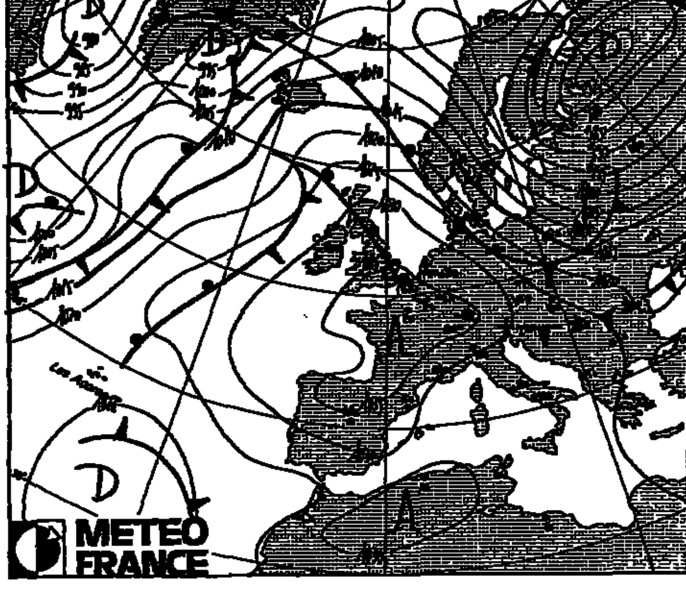
TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	18/14
BIARRITZ	11/8
BORDEAUX	11/7
BOURGES	14/7
BREST	14/11
CAEN	13/6
CHERBOURG	13/11
CLERMONT-FER.	9/4
DIJON	11/10
GRENOBLE	9/8
LILLE	13/11
LIMOGES	13/2
LYON, BRON	12/5
MARSEILLE	14/8
NANCY	13/9
NANTES	14/4
NICE	18/12
PARIS	15/12
PAU	9/7
PERPIGNAN	15/13
POINTE-A-PITRE	31/23
RENNES	14/8
ST-ETIENNE	9/3
STRASBOURG	13/9
TOULOUSE	9/8
TOURS	12/8
ÉTRANGER	
ALGER	23/8
AMSTERDAM	9/6
ATHÈNES	18/12
BANGKOK	34/26
BARCELONE	18/12
BELGRADE	9/1
BERLIN	8/0
BRUXELLES	15/11
COPENHAGUE	8/4
DAKAR	37/24
DUBLIN	15/11
GENÈVE	9/8
ISTANBUL	11/6
JÉRUSALEM	17/9
LE CAIRE	15/13
LISBONNE	16/10
LONDRES	14/12
LOS ANGELES	25/9
LUXEMBOURG	10/8
MADRID	21/3
MARRAKECH	27/7
MEXICO	26/9
MILAN	12/4
MONTRÉAL	10/-1
MOSCOU	2/0
NAIROBI	22/15
NEW-DELHI	27/11
NEW-YORK	13/9
PALMA-DE-MAJ.	20/10
PÉKIN	6/3
RIO-DE-JANEIRO	-/-
ROME	19/8
HONGKONG	26/20
SÉVILLE	22/8
SINGAPOUR	30/23
STOCKHOLM	10/7
SYDNEY	21/16
TOKYO	14/9
TUNIS	23/10
VARSOVIE	5/4
VENISE	15/5
VIENNE	10/1

Valeurs extrêmes relevées entre le 22-11-1994 à 6 heures TUC et le 23-11-1994 à 6 heures TUC

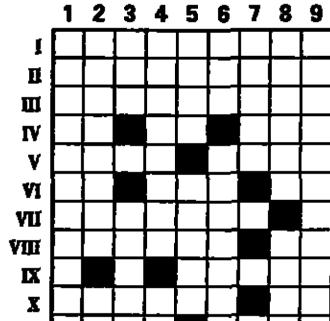
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 25 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6438



HORIZONTALEMENT

I. Est plus court que le mot de cinq lettres. – II. Peuvent donner lieu à un partage après un départ. – III. Qui sont arrivées comme des fleurs. – IV. Morceau de savon. Apprécié par les snobs. Touffu. – V. Des frères qui s'intéressèrent au baroque. Cajole dans les bois. – VI. Respectés par les traditionnalistes. Dans un alphabet étranger. Symbole. – VII. Sont en grande vogue. – VIII. Une chose qu'on peut avoir à l'œil. Un élément radioactif. – IX. Adverbe qui était vraiment repoussant. – X. Auquel le grand air n'a pas été profitable. Préposition. – XI. Quand elle se dilate, il y a des éclats. Il en faut pour faire marcher la machine.

VERTICALEMENT

1. Renoncer à manger et à faire travailler. – 2. Revoir une dernière fois. Peut exprimer un encouragement. – 3. Conviendra. Peut être utile pour arrêter la balle. – 4. Se met sur la peau. Adverbe. – 5. Passe à Evreux. Est un peu rouge quand il est fleuri. – 6. Une figure héraldique. Ornées d'un cordonnet. – 7. Un bouclier mythique. – 8. Imiteras un ruminant des forêts. Peut être considéré comme mort quand il a le flanc ouvert. – 9. Entre les torchons et les serviettes.

Solution du problème n° 6437

Horizontalement

I. Egoutiers. – II. Compagnie. – III. Né. Fi ! – IV. Etirées. – V. Urbi. Euh ! – VI. Roussâtre. – VII. Aisance. – VIII. NS. Toi. El. – IX. Tibesti. – X. Echo. Roue. – XI. Saëns. Nid.

Verticalement

1. Ecœurantes. – 2. Go. Trois. Ca. – 3. Omnibus. Thé. – 4. Upérisation. – 5. Ta. Snob. – 6. Igné. Acier. – 7. En. Sète. Son. – 8. Rif. Ur. Etui. – 9. Seiche. Lied.

GUY BROUTY

Recul de la production industrielle de 0,4 % en septembre

La croissance s'est ralentie au troisième trimestre

La production industrielle en France a reculé en septembre de 0,4 %, indiquant un ralentissement de la croissance au second semestre. La reprise n'en est pas moins réelle et le gouvernement table toujours sur une croissance supérieure à 3 % en 1995.

■ DÉFICIT BUDGÉTAIRE. – Le déficit budgétaire pour 1994 reste inchangé à 301 milliards de francs, malgré un alourdissement des dépenses d'une trentaine de milliards de francs, la reprise ayant apporté des plus-values fiscales importantes.

La production industrielle a baissé de 0,4 % en septembre, interrompant la forte progression enregistrée presque sans arrêt depuis la fin 1993. Accident de parcours ou signe de fragilité de la reprise actuellement en cours ?

Les premiers chiffres de vente enregistrés dans le commerce montrent qu'octobre a été mauvais et que la première quinzaine de novembre n'a rien arrangé. La fin d'année risque donc d'être beaucoup moins bonne que n'avait été le premier semestre. On peut voir là les conséquences d'une faible progression du pouvoir d'achat qui, compte tenu des prélèvements fiscaux et sociaux, augmentera de moins de 1 % cette année (les comptes officiels ont prévu + 0,7 %).

De plus, comme l'a rappelé Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, au Sénat mardi 22 novembre, la faiblesse des achats des ménages en octobre s'explique aussi par le fait qu'ils profitent de plus en plus des périodes de promotion et de soldes pour faire leurs achats. De bonnes surprises pourraient donc survenir le mois prochain et en janvier.

Signe encourageant : les ventes de biens durables comme l'automobile, qui sont généralement les plus dépendantes de la conjoncture et donc soumises à de fortes variations, évoluent favorablement, même si octobre n'a pas été un bon mois pour les immatriculations.

D'une façon plus générale, la reprise de l'activité au premier semestre avait été si forte que la plupart des conjoncturistes, à commencer par ceux de l'INSEE, avaient prévu un ralentissement au second semestre. La production industrielle si elle a baissé en septembre, se trouve tout de même à un niveau très supérieur à celui d'il y a un an : + 7,1 %. Avec de tels chiffres et même s'ils concernent surtout des branches d'activité situées en amont du cycle de production (biens intermédiaires notamment), la réalité de la reprise apparaît peu discutable.

On connaîtra, jeudi 24 novembre, la croissance du PNB (produit national brut) au troisième trimestre. Celle-ci devrait être sensiblement moins rapide qu'au cours des deux premiers trimestres. Elle pourrait être de l'ordre de 0,6 % ce qui correspond à un rythme annuel de 2,5 % l'an. Mais il faut,comme pour la consommation des ménages, faire la part des choses. La croissance de la production nationale a atteint 3,5 % en rythme annuel au cours des six premiers mois de l'année. Et contrairement à ce qui avait été prévu, l'activité s'est accélérée au fil des mois : 2,8 % en rythme annuel au premier trimestre, 4 % au second. Nous sommes presque là à des rythmes américains. Un ralentissement n'est donc pas en soi inquiétant, M. Alphandéry a raison de le souligner et de prévoir une bonne année 1995. Les comptes officiels qui tablent sur 3,1 % de croissance pourraient se révéler insuffisamment optimistes, un taux de 3,5 % étant parfaitement réalisable.

Il existe des raisons objectives de reprise et d'abord les créations d'emplois qui se sont produites plus tôt et plus fortement que prévu : + 175 000 au cours des neufs premiers mois de l'année. Les mouvements sociaux, les recommandations du patronat en matière de salaires, sont autant de preuves que l'opinion publique commence à sentir les effets de la reprise et aspire à une hausse du pouvoir d'achat. C'est un signe favorable qui ne trompe pas.

Restent deux points noirs : la trop faible reprise des investissements et la nécessité l'année prochaine de rééquilibrer les comptes sociaux au détriment – probablement – de la consommation des ménages. Si l'activité se révèle forte, elle apportera aux caisses de la Sécurité sociale une partie des recettes qui lui manquent, encore que Raymond Soubie, qui s'apprête à publier un rapport sur la santé, reste pessimiste à ce sujet.

ALAIN VERNHOLES

Production industrielle en France
Indices mensuels
corrigés des variations saisonnières
120
115
110
105
1992 1993 1994
Source : INSEE

La production manufacturière française a chuté de 0,6 % en septembre par rapport à juillet-août en données corrigées des variations saisonnières (CVS), a indiqué, mercredi 23 novembre, l'INSEE.

La production industrielle, hors BTP, qui comprend, en plus de la production manufacturière, la production des secteurs énergétique et agroalimentaire, a baissé, quant à elle, en CVS de 0,4 % en septembre.

Sur un an (septembre 1993-septembre 1994), la hausse de la production manufacturière est de 7,1 % et celle de la production industrielle de 4,9 %.

Le projet de loi de finances rectificative confirme la priorité au soutien de l'activité

La loi de finances rectificative de fin d'année laisse inchangé, à 301,2 milliards de francs, le déficit budgétaire de 1994. L'amélioration des rentrées fiscales au cours des derniers mois n'a donc pas servi à réduire le déficit des comptes de l'Etat cette année. A ce reproche qui lui est déjà fait par ceux qui s'inquiètent de la nervosité et des désordres entretenus sur les marchés par des déficits publics – budgétaires et sociaux – importants, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, répond que ce sont précisément les mesures de soutien à l'activité, comme la prime à la casse automobile, qui ont provoqué les plus-values fiscales maintenant enregistrées.

Nicolas Sarkozy devait développer cet argument au conseil des ministres du mercredi 23 novembre qui devait approuver le « collectif » de fin d'année. Les comptes présentés par M. Sarkozy sont les suivants : le déficit pour 1994, prévu fin 1993 (301,4 milliards de francs), reste pratiquement inchangé, à 301,2 milliards de francs. Les dépenses nouvelles apparues en cours d'année se montent à 30,4 milliards de francs, les plus-values fiscales et non fiscales à 30,6 milliards de francs.

Bonne surprise : la fiscalité rapporte 16,2 milliards de francs de plus que prévu, grâce à la TVA (13,6 milliards de francs) et à l'impôt sur les sociétés (8,1 milliards de francs). Mais il y a des moins-values, notamment sur les rentrées de TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) qui sont inférieures aux prévisions de 2,9 milliards de francs. Les recettes non fiscales rapportent 9 milliards de plus qu'escompté, sous forme notamment du dividende versé par la Banque de France à l'Etat (3,6 milliards de francs) et de prélèvements sur la Caisse des dépôts et consignations (4,8 milliards de francs). Toujours au chapitre des recettes supplémentaires, même s'il s'agit plutôt de moindres dépenses, M. Sarkozy a annoncé 5 milliards d'économies sur les prélèvements opérés au titre du budget européen.

De gros dérapages sur l'emploi

Les dépenses supplémentaires, si elles sont comptabilisées pour 30,4 milliards de francs, atteignent 35,7 milliards, corrigées par 5,3 milliards d'économies. Les plus gros dérapages sont enregistrés sur l'emploi pour 6,4 milliards de francs (2,5 milliards pour la budgétisation des cotisations familiales, 1,8 milliard pour les contrats emploi-solidarité, 2,1 milliards pour les diverses autres aides portant sur l'apprentissage, le retour à l'emploi, la formation en alternance...). L'allocation de rentrée scolaire est inscrite dans les comptes de l'Etat pour 5,9 milliards de francs, les rallonges RMI (revenu minimum d'insertion) et allocation aux adultes handicapés pour 3,2 milliards, les opérations militaires à l'étranger pour 2,9 milliards de francs, l'aide au logement (APL) pour 2,3 milliards. Viennent ensuite les aides aux pays africains (2,1 milliards), aux collectivités locales (2,1 milliards), aux créations d'emplois publics dans l'éducation nationale (1,3 milliard de francs)...

Au total, les dépenses effectives de l'Etat augmentent de 3 % par rapport aux dépenses de 1993, soit un point de plus que la progression envisagée (+ 1,9 %) dans la loi de finances initiale pour 1994 votée fin 1993.

Al. V.

La succession du président de la CGE

Guy Dejouany le sphinx fatigué

Suite de la première page

Difficile, en effet, d'imaginer la société sans Guy Dejouany. L'homme se confond avec la Compagnie dans une sorte de mystère irréductible. Qui se souvient aujourd'hui de Georges Huvelin, son prédécesseur ? De la politique alors suivie ? De ce qu'était à cette époque le distributeur d'eau ? La présence de Guy Dejouany à la tête de la Générale des eaux depuis dix-huit ans parait si évidente – il est là – que le passé est gommé. Celui de l'entreprise, mais aussi le sien.

Ce fils de fonctionnaire aisé – son père était trésorier-payeur général – a pourtant eu une longue carrière, classique au départ, dans la fonction publique comme ingénieur des Ponts et chaussées, à Metz puis à Paris. En 1950, il entre à la Générale des eaux sans y connaître de promotion particulière. Onze ans plus tard, il n'est encore qu'un de ses directeurs. Il lui faudra encore quinze ans avant d'en devenir président. Son ascension se fait à l'allemande, pas selon le principe prêté aux diplômés de Harvard : *« Pour arriver haut, il faut partir de haut. »*

Il franchit l'une après l'autre, à partir de 1965, les étapes traditionnelles qui jalonnent la montée vers le pouvoir suprême : directeur général adjoint, administrateur, président d'une filiale, directeur général... Rien ne le distingue alors des autres « X Ponts » qui – c'est proverbial – hantent les bureaux de la rue d'Anjou.

« Une vraie séance de torture »

Avec le pouvoir, son apparence n'a pas changé, banale, grise, s'il n'y avait ce regard bleu perçant qui fixe son interlocuteur. Le domine. *« Face à Dejouany, on ne se sent ni très intelligent ni très à l'aise : durant deux heures, les questions sont méthodiques, les messages plus ou moins codés... Une vraie séance de torture »*, confiait au *Nouvel Economiste*, un ancien responsable du BTP qui, dans toute sa carrière, ne l'a rencontré qu'une fois (1). Un sentiment partagé, que nuance un familier : *« Il s'attend à ce que les gens comprennent vite. Il ne se dépense pas pour convaincre. »* C'est avec le tête-à-tête qu'il a assis son pouvoir. La Générale ignore les grands-messes et les comités de direction. Le président évite les discussions à plusieurs, les réunions qui laissent un répit. Dans son bureau encombré de dossiers, éclairé par quelques tableaux modernes, Guy Dejouany reçoit longuement. Mais peu de gens. Déteste être photographié, boude les mondanités, snobe les inaugurations, débarque sans s'annoncer sur les chantiers, fuit les journalistes. Une anecdote veut que des salariés manifestant devant le siège de la Compagnie l'aient laissé traverser leurs rangs, sans même le regarder. Plus qu'une histoire, c'est une légende, que chaque interlocuteur raconte à sa façon. De la distance, Guy Dejouany a fait une arme. De sa réserve – parler de timidité ne convient pas –, un système de commandement.

Quatre ans après un entretien, il peut renvoyer une note avec une mention en marge : *« Ce n'est pas conforme à ce que vous m'aviez dit. »* Pas de jugement. Encore moins de consigne. *« Il est d'une finesse extraordinaire*, dit un de ses proches. *Quand il parle d'un homme ou d'une société, l'absence d'un adjectif, un mot inhabituel dans une phrase, donnent à penser qu'on est à la veille d'un tournant stratégique majeur. »* Nul, à l'exception de l'irrépressible Jacques Calvet, ne se hasarde à troubler le rite monotone des conseils d'administration, l'essentiel ayant été réglé, avant, en tête à tête. *« C'est comme une veillée mortuaire*, dit un banquier. *La seule différence, c'est le mort qui parle ! »*

Tout cela resterait anecdotique si Guy Dejouany, en dix-huit ans de pouvoir autocratique, n'avait fait littéralement « exploser » la Compagnie pour la hisser aux tout premiers rangs des groupes français, par le chiffre d'affaires (155 milliards de francs en 1994) comme par la capitalisation boursière (56 milliards) grâce à des bénéfices qu'il veille, jalousement, à rendre toujours croissants.

L'homme a fait preuve d'intuition, d'audace et de ténacité, mettant à profit les importants bénéfices – un tas d'or – hérités de l'eau pour diversifier le groupe dans le BTP, le câble et le radiotéléphone, aux côtés de l'énergie, des transports, de la collecte et du traitement des déchets. Développant une sorte d'« offre globale » des services aux collectivités. Une stratégie que Jérôme Monod, le président de la Lyonnaise des eaux, a fini par imiter en fusionnant son groupe avec Dumez, neuf ans après avoir liquidé son BTP.



Une guerre d'usure

Même là où la Générale avait marqué un retard sur sa rivale – l'expansion à l'étranger –, elle a essayé de le rattraper, défrichant des domaines nouveaux, s'aventurant jusque dans la production d'électricité aux Etats-Unis. Les augmentations de capital lui ont permis d'autofinancer une large partie de ses énormes investissements. Si des financiers, et surtout Jacques Calvet, président de PSA et administrateur de la Générale, se sont parfois inquiétés de son endettement, ces doutes n'ont pas eu d'écho. Dans le cérémonial compassé, désuet, empesé de l'assemblée générale des actionnaires, Guy Dejouany égrène chaque année, d'un filet de voix faiblement timbré, des résultats exceptionnels dont l'auditoire semble ne jamais devoir se lasser.

Le résultat est là. Reste la méthode... Guy Dejouany sait jouer de ses relations, comme le raconte le directeur régional d'un établissement public, poussé, harcelé des mois durant, pour accepter le transfert de ses employés dans un bâtiment de la Générale demeuré inoccupé : *« De mes directeurs parisiens au maire, tous m'ont suggéré de mieux reloger mes employés... qui ne voulaient pas en entendre parler. C'était trop inadapté. »* La guerre lui a semblé d'usure, contre une force d'autant plus difficile à combattre qu'elle était mal identifiée.

La pugnacité est la même quels que soient les marchés. Pour obtenir une concession d'eau, la construction d'une usine d'incinération, pour installer un réseau câblé, pour bâtir une tour de bureaux, Guy Dejouany cajole les élus locaux. Il n'y a pas de maire de grande ville qui ne le connaisse, s'il laisse à d'autres le soin de courtiser les dirigeants politiques.

Trop de puissance inquiète. Le rejet est à la mesure de cette démesure, devant tant d'entregent d'un PDG que l'on dit, parfois, mieux informé que les Renseignements généraux. Après avoir été séduites par l'« l'offre globale » – et avoir récolté ses bienfaits –, les collectivités locales redoutent désormais de se laisser étouffer par ce Machiavel des affaires. La critique se fait jour. L'immunité qui semblait protéger la Compagnie et son président des dérapages de certains grands « barons », comme Christian Pellerin avec l'« affaire » de la tour BP à la Défense ou Jean-Marc Oury et les pertes abyssales de la Compagnie immobilière Phénix, s'est évanouie.

Qu'un Dejouany, détestant les voyages, puisse être convoqué par un petit juge dans l'île lointaine de la Réunion sonne comme un coup de semonce. Que ce même petit juge, venu perquisitionner à Paris, regagne Saint-Denis avec des dossiers entraînant, cette fois, l'ouverture d'une enquête préliminaire sur le financement du PCF ébranle l'entreprise. Et, désormais, celui qui l'incarne. Guy Dejouany n'est plus intouchable. Il n'est plus ce sphinx infaillible que nul n'osait contester. Comme si le juge avait levé un tabou. Comme si les « affaires » – dont on ne connaît pas la portée, aucune n'est jugée – avaient fait apparaître les failles du système. Et, peut-être, de l'homme.

La Générale mêle l'extrême centralisation à l'extrême décentralisation : le président tire tous les fils, mais laisse jouer les « barons » de l'eau, des déchets, de la construction. *« Cet ingénieur reste fasciné par la créativité des acrobates de la finance ou de l'immobilier »*, reconnaît un de ses proches, sans que l'on sache si les ratages se sont faits hors de lui, malgré lui ou avec son accord inexprimé.

Le jeune âge du dauphin

Redoutable, exigeant, Guy Dejouany est *« capable de porter des appréciations très dures sur ses collaborateurs »*, selon l'un d'entre eux. Mais il hésite à se séparer de ceux qui ont échoué. Peut-être parce qu'il sait, comme François Mitterrand, jouer de la faiblesse des hommes.

Avec l'entrée en lice de Jean-Marie Messier, il tente l'un de ces coups dont il a le secret. Il bouscule ses « barons », pris à contre-pied dans leurs projets. Il secoue un conseil d'administration, pris à rebrousse-poil par le jeune âge du dauphin. Il donne des idées de renouveau à une place financière ébranlée par les « affaires ». Il protège, enfin, l'œuvre de sa vie, la Compagnie, des aléas judiciaires.

Pour mieux y rester, comme le croient certains ? Ou pour mieux s'en éloigner ? Fatigué par des années de vie austère, sans repos – trois week-ends dans l'année –, attentif, au dire de ses familiers, à l'avenir de trois enfants encore jeunes, Capucine, Melchior et Gonzague, qu'il a élevés seul après le décès prématuré de leur mère, Guy Dejouany voudrait-il prendre du champ pour retrouver une vie personnelle ? Pour se remarier, comme cela se murmure dans les couloirs de la Générale ? Pour tout cela à la fois ? Il y a de l'aventure romanesque dans cette saga d'entrepreneur.

PIERRE-ANGEL GAY et GUY HERZLICH

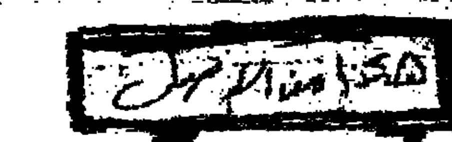
(1) *Le Nouvel Economiste* du 14 janvier.

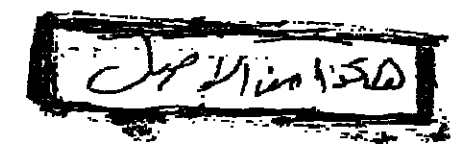
Au tribunal administratif de Lyon

Nouveaux remous judiciaires autour du prix de l'eau à Saint-Etienne

Lors d'une audience du tribunal administratif de Lyon, mardi 22 novembre, le commissaire du gouvernement, Guy Steck, a demandé l'annulation d'une délibération du 31 mai du conseil municipal de Saint-Etienne, qui avait abaissé à 7,41 francs le prix du mètre cube d'eau. M. Steck estime que cette décision est entachée d'erreurs de droit, parce que la ville n'a pas établi avec certitude la réalité du prix de l'eau. Tel qu'il a été fixé, ce prix inclut, selon M. Steck, un excédent créé artificiellement pour abonder le budget général, ce qui est prohibé.

Le 14 décembre 1993, le tribunal administratif de Lyon avait annulé des augmentations du prix de l'eau et deux articles du contrat d'affermage signé en octobre 1992 avec la Société stéphanoise des eaux, filiale commune de la Lyonnaise des eaux et de la Compagnie générale des eaux. Cette décision devait entraîner, en avril, la démission du maire (UDF-CDS) de Saint-Etienne, François Dubanchet. – *(Corresp.)*





SOCIAL

Après les propositions du médiateur

Les salariés de GEC-Alsthom à Belfort se prononcent à 54,56 % en faveur de la reprise du travail

Les salariés de GEC-Alsthom à Belfort ont fortement participé, mardi 22 novembre, à un vote sur les propositions du médiateur et la reprise du travail. 54,56 % ont accepté les propositions salariales de la direction, mais l'intersyndicale, qui avait appelé à voter contre, veut consulter l'ensemble des salariés sur les suites à donner au mouvement.

BELFORT

de notre correspondant

Nombreux sont ceux qui auraient souhaité un score beaucoup plus net, d'un côté comme de l'autre. Mais, comme mercredi 16 novembre lors du vote organisé par la direction à la chambre de commerce, le scrutin mis en place mardi 22 novembre par les organisations syndicales a confirmé la position partagée des salariés de GEC-Alsthom : 54,56 % pour les propositions de la direction, 45,42 % contre. Or, cette fois-ci, les syndicats n'avaient pas appelé au boycottage, la participation élevée (81,8 %) donne donc une très forte légitimité au résultat : 6 042 personnes qui se déplacent pour mettre un bulletin dans l'urne, ce n'est pas sans signification. Mais reste à savoir laquelle.

Pour la direction, le message est « *clair* ». Dès le soir même, Yvon Raak, PDG d'European Gas Turbine, a expliqué que, « *sur la base d'une participation massive, les salariés des quatre filiales ont démocratiquement manifesté leur volonté de reprendre le travail* ». Et de demander, par conséquent, que les piquets de grève soient levés dès mercredi matin, le porte-parole de la direction précisant toutefois que des discussions seraient engagées dès « *l'ouverture des portes* » pour déterminer avec les syndicats les aménagements liés à la reprise. Dans un bref communiqué, le préfet Louis Monchovet a lui aussi relevé cette « *volonté majoritaire d'accepter les propositions du médiateur* ». « *Je souhaite que les conditions pratiques permettant la reprise rapide de l'activité soient étudiées dans un esprit d'ouverture par les directions et les organisations syndicales* », a-t-il également affirmé en invitant à « *un dialogue social renforcé* ».

Plus délicate en revanche est la position des syndicats maintenant tiraillés entre le respect du résultat de ce vote démocratique et le poids des quelque 2 708 partisans de la poursuite du mouvement. Du côté de Force ouvrière, on a tranché à peine les résultats connus : « *Si on enlève le troisième collège, une forte majorité est pour la grève. Il faut continuer le combat* », a affirmé, par exemple, Jean-Marie Pheulpin, un délégué de FO. Pour sa part, la CFDT, au cours d'une réunion de section, a manifesté à une courte majorité sa préférence pour le respect des urnes. Un choix assorti d'un appel aux salariés pour qu'ils rejoignent les syndicats et leur donnent ainsi les moyens de peser plus lourd face à la direction... et pas seulement tous les quinze ans.

Finalement, au cours d'une intersyndicale qui s'est prolongée tard dans la soirée, c'est la position de la CGT qui l'a emporté : réunir l'ensemble des grévistes pour déterminer avec eux les suites à donner à l'action qui, rappelons-le, était partie le 24 octobre d'un petit atelier de Bourogne.

BERNARD PAYOT

Une dizaine de sites touchés par la grève

Alors qu'à Belfort les salariés de GEC-Alsthom ont voté la reprise du travail, lors du scrutin organisé mardi 22 novembre, les 640 salariés de l'usine du Creusot, qui construisent du matériel ferroviaire, se sont mis en grève. Les revendications des grévistes portent sur une revalorisation des salaires de 750 francs par mois – avec un salaire minimum de 7 500 francs contre 6 800 actuellement –, l'ouverture de négociations sur les préretraites, l'embauche des intérimaires et des salariés en contrat à durée déterminée. Par ailleurs, les mouvements se poursuivent au Petit-Quevilly (596 salariés), où la grève avec occupation, qui concerne environ la moitié des 300 ouvriers, entre dans son treizième jour, et sur les sites de La Courneuve.

A Tarbes (Hautes-Pyrénées), et à Aytré (Charente-Maritime), des débrayages sont aussi observés. Au total, Belfort compris, c'est une dizaine d'établissements de GEC-Alsthom, sur 55 en France – soit environ un peu plus de 10 000 salariés sur les 35 000 –, qui sont affectés par les arrêts de travail.

COMMENTAIRE

La règle du jeu

ACCEPTER la règle du jeu, quand elle vous sert, la remettre en cause dès lors qu'elle vous est défavorable. Cette pratique que l'on peut qualififier d'anti-jeu voire d'hors-jeu est coutumière chez les mauvais perdants. Cette attitude est toutefois dangereuse et néfaste quand elle s'applique aux règles tout aussi élémentaires que le respect des urnes et l'exercice du droit de grève, dans le cadre légal.

Chez GEC Alsthom à Belfort, les syndicats (CGT, FO) qui ont pris parti en faveur du maintien des piquets de grève, alors qu'une majorité des salariés (54,6 %) se sont prononcés, mardi 22 novembre, en faveur de la reprise du travail risquent fort de passer pour des mauvais perdants. Ce faisant, c'est l'exercice même du droit de grève qu'ils mettent à mal. Ils mettent aussi en évidence un manque de maturité des syndicats dans la gestion des conflits sociaux en France.

Contrairement au vote organisé par la direction d'Alsthom Belfort, mercredi 16 novembre, qui pouvait prêter à diverses interprétations, le scrutin d'hier n'est entaché d'aucune illégitimité. Il a été organisé par les syndicats eux-mêmes qui ont tous donné des consignes de vote et non de boycottage. La participation a été forte (81,8 %). 6 042 personnes se sont déplacées pour mettre un bulletin dans l'urne sur 7 387 inscrits. Enfin une majorite courte (54,56 %) mais claire s'est dégagée en faveur de la reprise.

Alors pourquoi le maintien des piquets de grève ? Pour une mauvaise raison d'abord. Par gloriole. Pour ne pas donner l'impression que l'on plie devant le « diktat » de la direction. GEC Alsthom paie, en un sens, la mauvaise qualité de ses relations sociales. Plus fin en revanche est l'argument qui repose sur la multiplicité des collèges de vote mais il renvoie à une conception « classe contre classe » des relations sociales, selon laquelle seuls auraient du compter les votes des ouvriers qui ont pris part au mouvement, à l'exclusion des voix des cadres et ingénieurs... Enfin, les syndicats essaient peut-être de gagner un jour de répit pour faire entendre raison aux « piquets de grève » récalcitrants, jusqu'auboutistes et souvent non syndiqués.

On pourrait toutefois se prendre à espèrer que l'exemple allemand – Belfort est à moins de 50 kilomètre de la frontière – en matière de relations sociales fasse école. La-bas, avant tout déclenchement d'une grève, les salariés sont consultés démocratiquement. De même pour la poursuite du mouvement. Et le résultat des urnes n'est pas contesté.

ALAIN BEUVE-MÉRY

Afin de contribuer au débat emploi-salaire

Le CNPF va adresser une recommandation salariale à ses fédérations

Renouant avec une pratique qu'il avait abandonnée en 1993, le CNPF devait adresser, jeudi 24 novembre, aux fédérations patronales, une lettre de recommandation salariale pour 1995. Par cette lettre, dont le contenu sera rendu public jeudi, le CNPF entend « *apporter sa contribution au débat emploi-salaire* », redevenu d'actualité avec le retour de la croissance et mis en lumière par les conflits de Pechiney-Dunkerque et de GEC-Alsthom. L'envoi de cette recommandation traduit un changement de fusil d'épaule de la part du CNPF qui, depuis 1993, estimait qu'« *en période de faible inflation, ce cadrage salarial annuel, mis en œuvre depuis 1976, ne se justifiait plus* ». Alors qu'il s'apprêtait à s'abstenir de nouveau cette année de toute recommandation, « *la majorité des fédérations ont depuis quelques jours souhaité que la confédération renoue avec cette pratique* », précise-t-on au CNPF. Sur le fond, cette lettre devrait préciser la recommandation, formulée lundi par le président de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) et prônant « *la recherche d'un équilibre entre l'amélioration de la situation des salariés en place et la création ou le maintien d'emplois* ».

La quête de cet équilibre entre emploi et salaires interpelle aussi les syndicats. Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a réaffirmé, mardi 22 novembre sur RTL, son souhait qu'« *il n'y ait aucune négociation salariale sans revendication en faveur de l'emploi* ». Elle a prôné une « *table ronde* » réunissant les patrons et les représentants des salariés précisant la répartition entre pouvoir d'achat et emploi. Plus catégorique, Marc Blondel, secrétaire général de FO, a affirmé, mardi soir sur France 2, « *qu'il fallait donner du pouvoir d'achat pour transformer la reprise en relance* ». Les entreprises « *avaient 25 milliards de francs de fonds disponibles au 1er janvier pour investir, elles en ont maintenant 152 milliards, et elles ne le font pas* », a constaté M. Blondel.

Pour réclamer une « bonne loi de modernisation »

Dix mille agriculteurs ont manifesté à Angers

ANGERS

de notre correspondant

A l'appel de la FNSEA et du CNJA, plus de 10 000 agriculteurs ont manifesté, mardi 22 novembre, à Angers « *pour une bonne loi de modernisation de l'agriculture* » et « *contre la nouvelle assiette des cotisations à la Mutualité sociale agricole* » (MSA). En début d'après-midi, l'imposant cortège a traversé la ville sur sept kilomètres. Les agriculteurs venus de départements normands, bretons et du Centre ont déployé des banderoles (« *Halte au racket* », « *MSA : mise à mort scandaleuse accélérée* »), mais les slogans, peu nombreux, ont été remplacés par des détonations de pétards et des jets d'œufs.

Les forces de l'ordre, massées en quelques points stratégiques, et notamment à la préfecture, se sont montrées particulièrement discrètes sur le parcours du défilé, qui s'est déroulé sans incident majeur. Le défilé a été marqué par une forte présence viticole – notamment bordelaise et surtout champenoise – au point de prendre, par moments, l'allure d'une véritable « revue des vins de France ».

La présence dans le cortège du président national (angevin) de la MSA, Claude Amis, a été diversement appréciée par les participants dont une bonne partie ont manifesté en fin de parcours leur frustration de se retrouver sur un parking en cul-de-sac – celui du Parc des expositions – pour une « *messe syndicale* » : on a même vu des œufs voler vers la tribune depuis laquelle intervenaient, notamment, le président de la FNSEA, Luc Guyau, et un représentant du CNJA.

CLAUDE-HENRI GAY

La mort d'André Jeanson

Une « tête politique » du syndicalisme

Ancien président de la CFDT de 1967 à 1970, André Jeanson est mort, lundi 21 novembre, à l'âge de quatre vingt-quatre ans à Fontenay-sous-bois (Val-de-Marne). Ses obsèques auront lieu vendredi 25 à Fontenay-sous-Bois.

A quelques jours près, André Jeanson disparaît trente ans après le congrès de 1964 qui avait décidé la déconfessionnalisation de la CFTC et sa transformation en CFDT tandis qu'une minorité décidait de maintenir la centrale chrétienne. Le regard vif, toujours attentif aux autres, à l'écoute, discret mais extrêmement réactif aux propos de ses interlocuteurs, passionné par le débat, André Jeanson est une haute figure du syndicalisme. Peu de responsables syndicaux ont réfléchi plus que lui aux relations tantot complémentaires tantot concurrentes entre syndicats et partis de gauche.

Né le 13 octobre 1911 à Manois (Haute-Marne), licencié en droit et en lettres, André Jeanson est rédacteur à la préfecture de la Seine en 1936. Mobilisé en 1939 et déporté quatre ans en Allemagne, il s'engage dès 1937 à la CFTC. En 1951, il en préside la fédération des fonctionnaires. En 1957, il devient vice-président de la CFTC puis de la CFDT, après une déconfessionnalisation dans laquelle il prend une part active. De 1967 à 1970, il sera président de la CFDT, à une époque où Eugène Descamps en était le secrétaire général.

André Jeanson, c'est avant tout une « tête politique », dont la réflexion est sans cesse en mouvement. Très vite, il se préoccupe de donner un prolongement politique à l'action syndicale, tout en soulignant que le syndicat ne doit pas être une « courroie de transmission » du parti et en dénonçant l'alignement « systématique » de la CGT sur le PC. Une philosophie que l'on retrouve dans des propos tenus en 1964 dans lesquels il soulignait qu'il fallait « *arriver à un syndicalisme capable d'un même mouvement d'écarter le danger d'asservissement des hommes et de maîtriser l'évolution de la société industrielle pour l'amener à déboucher sur une société déocratique d'hommes libres et responsables* ».

En 1968, il défend l'idée d'une action politique du syndicalisme, considérant que pour faire triompher ses objectifs il a besoin, tout en gardant farouchement son indépendance, d'un « *pouvoir politique de gauche soucieux de sauvegarder la vraie démocratie* ». En mai 1968, il participe activement au mouvement, jugeant ouvriers et étudiants « *sur la même longueur d'ondes* » dans un même refus du « *pouvoir capitaliste* ». Adepte de l'autogestion, c'est André Jeanson qui fera adopter au 35e congrès de 1970 par 64 % des mandats l'option socialiste de la CFDT en définissant les trois « piliers » de cette doctrine : autogestion, propriété sociale des moyens de production, planification démocratique.

Après son départ de la CFDT, André Jeanson, qui a publié de très nombreuses opinions dans *le Monde*, prolonge sur le plan politique son combat syndical. Il crée en février 1971 le Centre de recherches et d'initiatives socialistes qui se fond en novembre de la même année avec Objectif 1972 de Robert Buron pour devenir « Objectif socialiste ». Fait en février 1982 officier de la Légion d'honneur par François Mitterrand, ce père de six enfants a consacré aussi beaucoup de temps aux problèmes de l'immigration et à l'alphabétisation des immigrés, participant encore en 1991 à la réflexion sur la régularisation de certains demandeurs d'asile. Une manière de contribuer à ce combat contre l'exclusion auquel cet homme de cœur et de passion accordait tant de prix.

MICHEL NOBLECOURT

FINANCES

Entraînant l'ensemble des Bourses européennes

Wall Street chute lourdement dans un marché très actif

La Bourse de New-York a lourdement chuté, mardi 22 novembre, dans un marché très actif où près d'un quart des transactions ont été effectué au cours de la dernière heure. En une seule séance, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a perdu 91,52 points, soit 2,42 %, à 3 677,99 points. Il s'agit de son plus fort recul quotidien depuis le 4 février. Cette nouvelle chute a ramené l'indicateur de référence à des niveaux qu'il avait délaissé depuis le 6 juillet.

Depuis le mois de septembre, la Bourse de New-York a alterné des phases de baisse et de hausse particulièrement rapide au rythme de l'annonce de bons résultats des entreprises ou de la montée des craintes de surchauffe de l'économie américaine. Wall Street n'a, au cours des dernières semaines, guère tenu compte de la tension à la hausse sur les taux longs. En revanche, le resserrement de la politique monétaire américaine, mardi 15 novembre, sur le taux interbancaire au jour le jour et sur le taux d'escompte, repectivement porté à 5,5 % et 4,75 %, a fragilisé le marché des actions américain. Selon Thomas Gallagher, courtier chez Oppenheimer and Co., « *le marché boursier américain est gêné par les taux attractifs pour les investisseurs sur les bons du Trésor à deux et cinq ans* ». Et si l'on en croit les prévisions du dernier rapport de l'OCDE, les taux courts devraient atteindre 6,5 %, voire 7 % au cours des huit mois à venir.

D'ores et déjà, les analystes estiment que les Fed Funds offrent un rendement supérieur au moins égal au double de celui de Wall Street. Le niveau des taux provoque des transferts de liquidités du marché des actions vers des marchés moins risqués, sans possibilité de plus values mais sans perspective de moins values.

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle chute entraînait les places asiatiques (hormis Tokyo qui était fermée mercredi) et européennes à la baisse. Dès les premiers échanges, mercredi, Paris qui avait déjà perdu 0,85 % la veille abandonnait 2 % dix minutes après l'ouverture. Londres entamait la journée sur un recul de 1,5 %.

Croissance mesurée de la masse monétaire allemande en octobre

La Bundesbank évoque un durcissement des critères prévus par le traité de Maastricht

Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank, a déclaré mardi 22 novembre qu'il estimait insuffisamment rigoureux certains critères de convergence monétaire des accords de Maastricht. Il estime en particulier nécessaire de limiter entre 1 % et 1,5 % le rapport entre le déficit public et le produit intérieur brut et non pas 3 % comme fixé par le traité.

La masse monétaire allemande mesurée par l'agrégat M3 a augmenté de 6,9 % en octobre en taux annualisé, selon les chiffres provisoires publiés mercredi 23 novembre par la Bundesbank, qui comparent la masse monétaire du mois à celle de la moyenne du dernier trimestre de 1993. En septembre, la croissance de la masse monétaire allemande avait affiché un taux de 7,8 % en taux annualisé selon les chiffres définitifs. En dépit de cette évolution positive, la Bundesbank a annoncé qu'elle maintenait pendant les deux semaines qui viennent son taux de prise en pension à 4,85 %.

ENTREPRISES

Aux 7es Assises nationales du commerce

M. Balladur veut « moderniser » la taxe sur les grandes surfaces

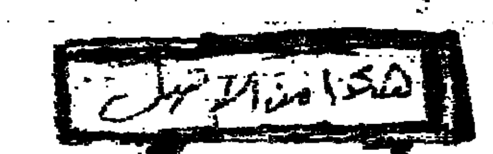
Edouard Balladur qui avait inauguré son mandat en annonçant, il y a vingt mois, un « gel » des grandes surfaces, a mis à profit, mardi 22 novembre, les 7es Assises nationales du commerce à Deauville, pour justifier sa politique et ouvrir la voie à l'apaisement. « *Il n'était pas possible de ne pas répondre à ceux qui se débattaient pour subsister et qui ressentaient comme des agressions les ouvertures des grandes surfaces* », a-t-il dit, se félicitant de l'équilibre atteint.

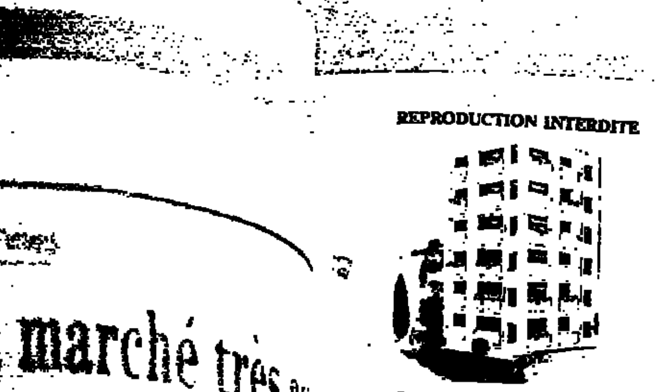
En 18 mois, la Commission nationale de l'équipement commercial a autorisé l'ouverture de 212 000 mètres carrés contre 4 millions en 1991 et 1992. Le coup de frein est sérieux, mais ne sera pas amplifié comme le réclament une partie du petit commerce. Se refusant à tout modification de la version actuelle de la loi Royer, Edouard Balladur a plaidé pour une pause législative et réglementaire : « *Il n'est pas souhaitable de modifier trop souvent les règles du droit.* »

Rompant, au contraire, avec les griefs portés contre les grandes surfaces, accusées de participer à la désertification des campagnes et d'accélérer les délocalisations industrielles pour vendre à plus bas prix, le premier ministre s'est voulu apaisant : « *Il est rapide et facile d'accuser le commerce. Pourtant, sans sa participation notre pays n'aurait pas maîtrisé l'inflation. Vous jouez pleinement votre rôle (...) dans l'animation locale et dans l'aménagement du territoire.* »

Rassurant, le premier ministre a promis que la réforme de la taxe sur les grandes surfaces se fera « *en concertation avec les différentes formes de commerce* ». La « pénalisation » des gains de productivité que redoutait tant les grandes surfaces, devrait faire place à une simple « *modernisation* » d'un dispositif complexe – il comprend 40 taux différents – et inadapté, « *voire inéquitable, puisqu'il se fonde sur une appréciation ancienne, remontant à 1973, de la productivité* [des] *entreprises* ». Cette « modernisation » de la taxe devrait, se traduire par une amélioration de son rendement. Le gain servira à aider les commerçants et artisans en difficulté par des mesures qu'Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique devrait bientôt annoncer.

P.-A. G.





Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'MMOBILIER PARIS – ILE-DE-FRANCE

FNAIM

Ventes

PLAISANCE dans anc. petit hôt. part. 3e et dern. ét. 2/3 P. 45 m², charg. min. 43-35-18-36

PRÈS SEINE ET NOTRE-DAME dernier ét. charmant duplex living + 2 chambres cheminée poutres mezzanine 2 000 000, vis. jeudi 13-16 h 69, RUE GALANDE (5e)

RUE RODIER, STUDIO, très confortable, dans ancien couvent. Rare. 375 000 F. 43-20-77-47

VERSAILLES CHATEAU imm. XVIIIe classé, 150 m², séj. s. à manger, 5 chbres parquet, cheminée, belle haut. s/s plafond, cave, possib. park. 2 600 000 F St-Louis, Immo. 39-02-38-10

LEVALLOIS près Mairie
GRANDE MAISON
à rénover + hangar, terrain 230 m², RARE. 45-08-53-84

AV. D'ITALIE 3 P.
gd stand., 88 m², loggia park. parf. état, 1 795 000 F FONCIA. 45-44-55-50

Bd Masséna, 2 P., 47 m² récent, parking, 540 000 F Immo. Marcadet. 42-51-51-51

CENTURY 21 Chevreuse tél. : 30-52-65-44 Environnement d'exception villa Kauffman and Broad 200 m² hab. excellent état

2 P., MÉNILMONTANT vue Paris, refait neuf prix 550 000 F FONCIA. 43-67-07-65

Mo CRIMÉE Beau 2 P., 40 m², très clair bien distribué près pisc. faibles charges, 5 770 F, FREDISA 42-71-00-08

J.-Joffrin, studio 25 m², tt cft, 390 000 F

2 P., 36 m², tout confort imm ravalé, 540 000 F

3 P., 58 m², , 750 000 F parfait état, calme Immo Marcadet 42-51-51-51

Mo VICTOR-HUGO bon imm., tt cft., liv. dble, 2 chbres, 105 m². 48-73-57-80

15e Pte VERSAILLES à saisir 4 P. tt conft standing 1 260 000 AWI 42-67-37-37

15e BOUCICAUT, récent Gd 2 P S/jardin, soleil 1 350 000 AWI 42-67-37-37

PL. ST-JACQUES, récent stand. 4/5 P., 115 m², balc. vue s/jard., park. 42-54-86-86

DENFERT, P. de T., 5e ét. poss. asc., 4 P., 80 m², service, calme, à saisir. 43-35-18-36

GOBELINS, 3 P., parfait état 5e ét., balc., soleil, imm. PDT 900 000 AWI 42-67-37-37

PRÈS PL. J.-D'ARC
Récent lumineux, 2 P., 6e ét. parfait état 690 000 F FONCIA - 45-44-55-50

6e
RUE DAUPHINE
Studio 35 m², charme. Exclusiv. EMILE GARCIN - 42-61-73-38

6e
ST-GERMAIN-DES-PRÉS
115 m², 5e ét. dble récept. asc., 2 chbres, 2 s.-de-bains Sud parfait état ÉMILE GARCIN - 42-61-73-38

7e
ESPLANADE INVALIDES
185 m² Vue exceptionnelle ét. élevé triple récept. 3 chbres, serv. box ÉMILE GARCIN - 42-61-73-38

13e Mo CORVISART Gde ch. 16 m², dche cuis. ég. soleil 318 000 F. Réf. 750 AG. ÉTOILE - 45-88-33-89

13e Mo TOLBIAC 4 p. récent, cuis. éq. balcon 1 398 000 F box poss. 98 000 F AG. ÉTOILE - 45-88-33-89

13e JEANNE D'ARC Grand 2 pièces stand. 998 000 F, parking poss. AG. ÉTOILE - 45-88-33-89

13e VAUGIRARD PIED Mo Vrai 6 p. 127 m², 2 bains 3 050 000 F - 45-32-66-10

13e MAIRIE 15e 1989 Liv. 35 + 2 chbres, 93 m² gd stand., gde cuis., park. 2 600 000 F - 45-32-66-10

13e PRÈS PL. CAMBRONNE 3 p., 67 m² + 40 m² terrasse 8e ét., asc., vue, stand., park. Rare 2 450 000 F - 45-32-66-10

13e RUE CROIX-NIVERT Local 140 m² à aménager sous verrière neuve. Idéal show-room, loft, dessin 1 600 000 F - 45-32-66-10

13e
SERGE KAYSER RECHERCHE
Appartements de charme RIVE GAUCHE VENTE OU LOCATION
43-29-60-60

INVESTIR ET SE LOGER

Pour comprendre aujourd'hui le marché de l'immobilier, il faut combiner deux lois : la loi relative à l'habitat du 21 Juillet 1994 et la loi de finances pour 1995.

Le budget permettra de financer la construction de 135.000 logements neufs et la rénovation de 300.000 logements existants.

Est également prévu de reconduire le programme de 50.000 Prêts Aidés à la Propriété (P.A.P.) ainsi que les moyens de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

La loi relative à l'habitat donne de nombreuses prérogatives aux professionnels pour faciliter les rapports locatifs, l'information de l'acquéreur ou le retour à la normale dans les copropriétés dégradées éventuellement sous le contrôle du Juge.

Ces deux lois composent un dispositif puissant pour favoriser le retour de l'épargne vers la pierre, le mode d'investissement qui résiste au temps.

Jacques LAPORTE
Président de la Chambre FNAIM Paris-Ile de France.

VAL DE GRACE studio, 45 m², sur jard. Imm. récent, 46-33-00-34

PARIS 10e DUPLEX, 73 m², env. rue de l'Aqueduc 4/5 pièces, tout confort exceptionnel, 890 000 F Immo Marcadet. 42-51-51-51

MAIRIE Imm. anc. 3e ét., ss asc. 4/5 P., 90 m², vue dégag. calme, soleil. 43-35-18-36

RUE BOYER-BARRET, 3 P., sud imm. beau, p. de taille, à rafraîchir, 965 000 F, SYNDIC : 43-20-77-47

PRÈS JARD. LUXEMBOURG salon, 2 chbres, cuis. bains bon imm. clt. 48-73-57-80

SAVIA 45-33-06-41

MAISON « PASTEUR » 210 m²

Salon, salle-à-manger, bureau 3 chambres, beaux volumes. Décoration raffinée. Etat impeccable 5 400 000 Frs + parking

CONVENTION 4 P.,
bel Immeuble PDT expo Sud superbe escalier en chêne sculpté 1 950 000 F

ALESIA, Très bel imm. pierre de t., 4 P., 83 m², tt conft. Px 1 600 000 F SENEZE. 43-27-83-83

CAULAINCOURT, très bel imm. anc. stand., 3 P., 75 m², sud 3 m. HSP. 42-54-86-86

Mo ODEON, imm. XVIIIe, p. de t. 3 P., clr 73 m², entièr. rest. 4e étage plein sud, bcp de charme faib. ch., calme. 43-35-18-36

BUTTE AUX CAILLES imm. 1930, ravalé, gd studio vue dégagée, calme, soleil 640 000 F. 43-25-97-16

GOBELINS, imm. p. d. t., 3 P., cuis. équip., bon état, calme 1 100 000 F. 43-25-97-16

GOBELINS, imm. P. d. T., 4/5 P., ét. élevé, asc., calme soleil, vue dégagée 2 690 000 F. 43-25-97-16

CENSIER. Bon imm., 2 P., s/jard., calme soleil 570 000 F. 43-25-97-16

LUXEMBOURG, imm. P. de T., 2 P., excell. situation, calme 890 000 F. 43-25-97-16

PORT ARSENAL/BASTILLE 175 m², + balcons, vue Paris, expo sud + ouest, imm. p. de t. standing. Plan modulable 4 500 000 F. 45-88-60-00

CARDINAL LEMOINE loft 85 m², séj. + mezzanine chbre, cuis. équipée, bains 1 600 000 F. 43-26-22-63

ÎLE-ST-LOUIS, studio, cuis., bains, 33 m², ouest 1 020 000 F. 43-26-22-63

PARIS 13e Affaire exceptionnelle 47 m², 520 000 F Masséna - 2 P., + parking Immo Marcadet. 42-51-51-51

PARIS 6e Vavin, imm. tt Sauvage studio, 69 m², 1 600 000 F 4/5 P., 180 m², 5 550 000 F Immo Marcadet. 42-51-51-51

SPONTINI, 300 m²,
1er étage, raffiné, box service Tél. : 42-88-01-58

7e RUE DE LILLE
pied à terre, calme, 34 m², 850 000 F. 42-88-01-58

6e ATELIER D'ARTISTE
en duplex excepl., SEVRES BAB Tél. : 42-88-01-58

PRÈS CHP MARS
Récent, 242 m², en duplex 6/7e ét., cellier, pkg, JE PPI 40-43-08-17

GOBELINS, bel imm. ancien 2 P., entr. cuis. bains, WC 36 m², 3e ét. s/cour, calme, à rafr. 760 000 F. 43-35-18-36

TRÈS G. STUDIO A VAVIN CONFORT, CALME SUR VERDURE 870 000 F. 43-20-77-47

OBSERVATOIRE 162 m², sur rue et jard., anc. VOGINO. 46-33-00-34
LUXEMBOURG duplex sur cour, 4/5e ét., clair VOGINO. 46-33-00-34

6e ST GERMAIN gd. stud. (ancien 2 P.), 5e étg., asc. 1 150 000 AWI 42-67-37-37

Paris 13e, 100 m², 5 pièces séj. 4 chbres, balc. 6e étage asc. dble-expo Mo Glacière prix : 2 050 000 F espace Arago. 45-35-39-00

12e DUGOMMIER. A saisir, beau 2-3 P., 53 m², charme, parfait état, expo Sud s/jolie cour ouverte soleil verdure 665 000 F. 42-66-36-65

15e RUE SÈVRES limite 7e proche AV BRETEUIL STUDIO 635 000 F, 28 m², tt cft balc. 4e étg., asc. Bel imm. récent standing 47-42-07-43

Vavin, 2 P., vue verdure, 3e ét., SUD, ASC., CONFORT, 1 000 000 F, SYNDIC : 43-20-77-47

GOBELINS
Pierre de t., 6e ét., asc., chbre eau, ensoleillé, 200 000 F FONCIA. 45-44-55-50

13e BUTTE AUX CAILLES -Studio stand. + jard. privatif, 65 m², 2 p. dernier ét. + véranda + terrasse + box. SIB 45-88-60-00

OBSERVATOIRE P. de T., asc., 5 p. + serv. BON PLAN vue 4 800 000. MEL 43-25-32-56

LUXEMBOURG beau p. de t., asc., 4/5 p., balc., vue dégagée, 3 900 000 F MEL VI 42-84-28-28

PROX. MONTPARNASSE
bel imm. pierre et briques, 4e, asc., 2 p., 49 m², expo. plein sud, 895 000 F. 43-27-00-16

MONTPARNASSE. Récent 6/7 P., 5 chbr., ét. élevé, stand. 5 100 000 F SI 42-79-88-76

N.-D.-CHAMPS, récent 3/4 P., balcons, box. 3 650 000 F. MEL 43-25-32-56

GOBELINS-Sq. LAGALL 2 p., 50 m² sur jardin, 995 000 F SIB 45-88-60-00

MAIRIE 14e s/square. Beau 4 p., prof. lib. possib. 2 300 000 F SI 42-79-88-76

Paris 14e entre Denfert et St-Jacques, bel ancien 68 m², séj. dble, 2 chambres, cft, impecc. 1 530 000 F, espace Arago 45-35-39-00

CONVENTION dans une rue calme et s/cour arborée, joli appt., 55 m², bon état, parties communes refaites, clarté, bon plan 1 200 000 F. 43-27-00-16

SECTEUR DIDOT-PERNETY Petit 2 p., astucieusement bien aménagé, chbre s/cour dégagée, salon av. cheminée, rangements, 3e ét., imm. pierre ravalé, très bon rapport qualité prix. 600 000 F. Tél. : 43-27-00-16

FLEURUS-LUXEMBOURG imm. bon stand., beau studio s/verdure 840 000 F. MEL VI 42-84-28-28

LUXEMBOURG anc. 2 p., calme, s/cour pavée, 790 000 MEL VI 42-84-28-28

N.-D.-Lorette, p. de t., dern. ét., p., 131 m², service, pl. soleil, calme, urgt 43-35-18-36

ARAGO s/parc, dern. ét., pl. sud, 5/6 p., 135 m², gd sal., 4 chb., gde cuis., 2 bns, 2 WC, terrasses 90 m², park., fr. not. réd. 43-35-18-36

Mo ST-JACQUES la cour, murs de bout., lib. 100 m² + s/sol amén. 20 m², id. cabinet médic. vétérinaire, libraire etc. 43-35-18-36

CENSIER Imm. 1930, gd stand., s/jard., 5e ét., asc. 690 000 F 43-25-97-16

ÎLE St-LOUIS 140 m², s/Seine, appt d'angle sud magnif. restauration de bel immeuble ravalé PPI 40-43-08-17

PARIS 18e Montmartre, 27 m², 450 000 F imm. récent standing, calme J. JOFFRIN 2 P., 37 m², 630 000 F bel imm. 1930 asc. 5me étage, plein sud 2 P., 54 m², 795 000 F standing, balcon, soleil sur jardin, calme Immo Marcadet. 42-51-51-51

Mo CAMBRONNE
2/3 P., ancien, vue dégagée 5e étage. A rafraîchir PPI 40-43-08-17

BLOMET
Ds HP, 110 m², refait neuf 2e étage, sans ascenseur PPI 40-43-08-17

VAL-DE-GRÂCE anc., asc., duplex 6 p., balc., 3 650 000 F MEL 43-25-32-56

ARAGO jard. sud + grand atelier + annexe, 130 m² 2 500 000 F. SI – 42-79-88-76

Paris 5e GOBELINS pied Mouffetard, gd 2 p., vaste séj. belle chambre, cuis., cft 1 200 000 F, espace Arago 45-35-39-00

VAL DE GRACE, imm. P.d.T. beau studio, calme terrasse plein sud 450 000 F. 43-25-97-16

LUXEMBOURG, P. de T., 3 P., bon plan, vue dégagée 1 550 000 F 43-25-97-16

Mairie de Saint-Ouen imm. rénové face square 5 logements tout confort + 2 box prix : 2 500 000 F Immo Marcadet. 42-51-51-51

Locations non meublées offres

ST GERMAIN-DES-PRÈS Imm. caract., dble living, 1 ch. poutres, cheminée, 6 000 F IMAGINE. 42-71-84-75

DAUMESNIL, beau 3 P. refait neuf, cuis., sdb, wc sép., pte terrasse, 6 000 F IMAGINE. 42-71-84-75
ST LAZARE beau 3 P. cuis., bains, 6 000 F IMAGINE. 42-71-64-75

Propriét. confie location loyer assuré rentabilité accrue CABINET MAGITEL. 69-06-31-44

Mo JASMIN, 3 P., 120 m², 2 chbres, refait neuf, balc., park., cave, 10 500 + 2 200 chg. Tél. : 43-20-77-47

13e TOUR HELSINKI 4e ét., studette avec coin cuis., s. d'eau, chauffage eau chaude inclus, 2 100 F CC Tél. : 42-80-30-32

15e Mo CONVENTION
1er étage, asc., 3 P., avec terras. et balcon, cuis. équipée, sdb, marbre, chauffage eau chaude imm. 8 900 F TCC Tél. : 42-80-30-32

15e PROCHE MONTPARNASSE
studio, 2e ét., ascenseur, entrée, pièce principale, coin cuisine, s.d.b., terrasse. 3 530 F TCC
Tél. : 42-80-30-32

15e Me BIR-HAKEIM
1er ét., asc., cuis., séjour, 2 chbres, sdb, wc, gd dressing, 7 770 F TCC Tél. : 42-80-30-32

Mo PLAISANCE 14e
4e ét., asc., clair, calme, coin cuis., séjour, chbre, s. d'eau, wc, dressing. 4 200 F TCC Tél. : 42-80-30-32

PARC MONTSOURIS 14e
4e étage, asc., cuis., dble living, 2 chambres, sdb, wc, cave + box fermé 10 300 F TCC Tél. : 42-80-30-32

Mo ALÉSIA 14e
5e ét., asc., env. 135 m², cuis., dble living, 3 chbres sdb, 2 wc, dressing, poss. chbre de bonne, 12 250 F CC Tél. : 42-80-30-32

J. JOFFRIN boutique + 4 bureaux R.C., 1er étage + sous-sol loyer : 15 000 F Immo Marcadet 42-51-51-51

GARE DE L'EST face parc. 2 P., calme, tt confort, 3 600 F CC FREDISA 42-71-00-08

GARE DE L'EST Gd 2 P. 50 m², très clair, cuis. américaine, sdb, 4 300 F CC FREDISA 42 71 00 08

achats

BONTEMPS MAGITEL RECH pour nos clients studio et 2 P., centre de Paris

CABINET MAGITEL 69-06-31-44

IMMO MARCADET
recherche appartements PARIS ttes surfaces 42-51-51-51. Fax 42-55-55-55

Bureaux locations

MOUTON-DUVERNET votre siège social pour 5 500 F + charges park., 80 m² bureaux. SENEZE. 43-27-83-83

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM

appartements ventes

2e arrdt

RUE DE LA PAIX 2P GRAND LUXE
4e ét., imm. prestigieux 3 200 000 PARTENA 47-20-17-82

RUE GRENETA 55 M² Séj., chbre, confort en duplex 4e et dernier ét. 920 000 F – 47-00-77-27

4e arrdt

2P 35 M² env. 590 000 F
Studio + terrasse 635 000 F
2P, 40 M² env 630 000 F
Studio-atelier 880 000 F
AIM 42-78-40-04
23, BD HENRI-IV
23, BD HENRI-IV

SUPERBE 8 PCES
Parquet, cheminées d'époque. Belle hauteur sous-plafond à presque 20 000 F le m² ! AIM : 42-78-40-04

5e arrdt

Saint-Placide, appt 3/4 pp. 80 M², 3e étage sans ascenseur, 2 550 000. Tél. : 42-60-01-81

Paris 5e GOBELINS pied Mouffetard, gd 2 p., vaste séj., belle chambre, cuis., cft. 1 200 000 F Espace Arago 45-35-39-00

Prox. CONTRESCARPE studio RdC 21 m², ancien, poutres 480 000 F 45-08-56-68

8e arrdt

AV MONTAIGNE
6e ét., imm. gde classe VUE TOUR EIFFEL 3P, 110 M², 6 500 000 F PARTENA 47-20-17-82

ÉTOILE 275 M² VOLUME EXCEPTIONNEL
Plein soleil. Superbe pierre-de-taille, serv., park., 7 950 000 F PARTENA 47-20-17-82

PARC MONCEAU, 2 P cuis., gd stand, 74 m², box. Bel imm. 2 250 000 – 42-65-41-03

11e arrdt

NEW GESTION
82, avenue de la République
PARIS 11e
NUMÉRO VERT : 05-02-31-70
+ de 100 affaires sur le 11e

Mo SAINT-MAUR

Studette tt confort	300 000 F
2 P à rénover	470 000 F
Studio p. de t., 6e, asc.	540 000 F
Studio im. ancien	550 000 F
2 p., p. de t.	550 000 F
Gd 2 p., im. ancien	590 000 F
2 p., p. de t. et brique	630 000 F
2 p., bel ancien,	650 000 F
Gd 2 p. im. ravalé	670 000 F
Beau 2 p.	690 000 F
2 p., av. République, p. de t.	690 000 F
2 p., p. de t. et brique	770 000 F
2 p., rés. standing	780 000 F
2 p., balcon	840 000 F
2 p., im. récent	840 000 F
3 p., p. de t., av. République	920 000 F
2/3 p., im. p. de t.	950 000 F
2 p., terrasse	1 050 000 F
Beau 3 p., bon im.	1 200 000 F
Gd 3 p., Pte capro	1 200 000 F
3 p., im. réc., park. pos.	1 250 000 F
Beau 3 p., ter., jard.	1 290 000 F
5 p., style maison, loft	850 000 F
5 p., p.-de-t., av. République	3 100 000 F

Mo RÉPUBLIQUE

Studio, beau volume	430 000 F
2 p., à rafraîchir	610 000 F
B. 3 p., im. 18e s.	1 450 000 F
4 p., im. récent 145 m², sur 2 niv. à rén.	1 570 000 F
2 p. à rafraîchir	610 000 F
Beau 3 p. imm. 18e	1 450 000 F
4 p. imm. récent	1 570 000 F
145 m², sur 2 niv. à rénover	1 900 000 F
Triple séj., 2 ch., p. de t.	2 590 000 F

Mo PARMENTIER

Beau studio, 3e ét.	350 000 F
2 p. im. ancien	670 000 F
Joli 3 p., im. ancien	840 000 F
2 p., p. de t.	875 000 F
4 p. Imm. rénové	1 090 000 F
3 p. im. standing, 8e ét.	1 300 000 F

Mo VOLTAIRE

Gd studio, bel im.	480 000 F
2 p., im. réc., jard.	780 000 F
3p. Im. p. de t.	1 280 000 F

Mo PHILIPPE-AUGUSTE Ds im. neuf, frais notaire réduits. Du 3 au 5 p. Balc. ou terrasse. A partir de 21 000 F le m².

NEW GESTION
82, AV. DE LA RÉPUBLIQUE
NUMÉRO VERT : 05-02-31-70

PARIS 11e
Bon imm. P. de taille. RDC, calme, studio. Cuis., WC séparé, douche. Prix : 310 000 F.
ECI : 42-49-56-90

GARE LYON 4P
Ancien. Volume, asc., jolie vue. Soleil. 1 935 000 F AIM : 42-78-40-04

12e arrdt

3/4 P TERRASSE
Dernier ét., asc., 1 980 000 F AIM : 42-78-40-04

13e arrdt

Paris 13e, 100 m², 5 pièces, séj., 4 chbres, balc.; 6e étage, asc., dble-expo. Mo Glacière Prix : 2 050 000 F Espace Arago 45-35-39-00

14e arrdt

RAYMOND-LOSSERAND
Mo PLAISANCE. Beau 5 PP, 110 M², S/Gds balcons, 4e ét., imm. 1980, standing, vue jardins, prestations de qualité, cave, dble box 2 800 000 F – 45-77-98-42

15e arrdt

R.-VASCO-DE-GAMA Beau studio 40 m², parfait état, clair, calme, 4e, asc., imm. récent, impeccable, cave, gardien . 819 000 F + parking – 42-66-36-65

COMMERCE, 3P, 75 m², imm. moderne, 8e, vue dégagée. 1 680 000 F – 45-31-51-10

FRONT DE SEINE
30e ét., duplex, 127 m², excellent état, gd séj., 3 chbres, 2 bains, park. 42-60-30-15

16e arrdt

3/4 P, 123 m² + chbre serv., 2 chbres, PDT, 7e ét., asc., 2 800 000 F STC : 40-71-71-00

RUE CAPRON A VOIR ! Gd 2/3 p., 45 m², très bon état, séj., chbre expo sud 700 000 F TIB 47-70-53-69

AUTEUIL 3 P, 4e ét., 2 ch, 85 m², imm. récent, poss. park., exclusivité STC 40-71-71-00

V.-HUGO-FOCH SUPERBE 240 M²
Galerie triple récept. 4 chbres + serv. 6 600 000 F PARTENA 45-77-98-42

2-3 PCES 80 M²
Plein Soleil, 6e ét., balc., sans vis-à-vis, S/BD BEAUSÉJOUR 2 650 000 F PARTENA – 42-66-36-53

16e SUD, BOUL. MURAT
studio 24 m² env., 7e ét., sans asc., imm. pdt 330 000 F
CABINET BESSON 45-00-26-62

Pte Auteuil appt 3 pp, 75 m², 1er étage 1 600 000 F, tél. : 42-60-01-81

TROCADÉRO DIRECT PART.
superbe 120 m², 2 ch, 2 bains. Terrasse 43 m² + 10 m balcon niveau 2e ét., calme, verdure, clair, équipt. haute qualité Park en location s/sol. Prix : 4 250 000 F Tél. : 45-03-26-16

17e arrdt

17e PROCHE ÉTOILE
Imm. pdt. Appt 6 p + cuis. RDC 183 m² env. Bon stand. 100 m² prof. libérale, triple réception, 3 ch. Prix : 3 300 000 F CABINET BESSON 45-00-26-62

18e arrdt

RUE CAPRON A VOIR
Gd 2/3 p. 45 m², très bon état, séj., chbre, expo sud Prix : 700 000 F
TIB 47-70-53-69

PARIS 18e
DANREMONT
Bel imm. ancien, 3 p. tt confort 52 m². 780 000 F
IMMO MARCADET 42-51-51-51

Studios

J.-Joffrin, 23 m², tout confort, imm ravalé	340 000 F
J.-Joffrin, 25 m² imm. pierre et brique, tt cft	390 000 F
Montmartre, 27 m², imm. 1973, standing, calme	480 000 F

2 pièces

J.-Joffrin, 36 m², tout confort, calme	540 000 F
Rue Letort, 45 m², récent standing, balcon	750 000 F
J.-Joffrin, 54 m², récent balcon, jardin	850 000 F

3 pièces

La Chapelle, 58 m², parfait état, calme	750 000 F

IMMO MARCADET 42-51-51-51

19e arrdt

RUE MANIN 19e
Beau duplex, cuis. équipée, imm. brique, séjour, chbre, gde salle de b. Prix : 890 000 F
ECI : 42-49-56-90

PARIS 19e PROCHE CANAL
3/4 P., séjour dble, 2 chbres, 2 balcons, cuis. américaine, parking. 85 m² environ. Prix. 1 600 000 F
42-49-56-90

92 Hauts-de-Seine

A VDRE. STUDIO 33 M² Antony centre, proche RER, comprenant entrée, séj., coin chbre, cuis., s-de-b. avec WC, cave, place parking 415 000 F Tél. : 42-37-41-73

PTE ST-CLOUD 2/3 P, 50 m², 6e ét., asc., pdt, clair SOTRAGIM 40-71-71-00

94 Val-de-Marne

A VDRE NOGENT S/MARNE (94) Av. de la Belle-Gabrielle, 3 P., 76 m², séj., 2 ch., 3e et asc., cave, park 1 500 000 F Tel (16) 59-66-56-70

province

LARMOR-PLAGE MORBIHAN (56)
Bel appt 90 m², living 40 m², 2 chbres, cuis. équip., garage, cave, expos. est-ouest, très bon état, charges peu élevées, proche centre ville et plages. Prix 650 000 F Tél · (16) 97-65-54-24

maisons ventes

A LA CAMPAGNE Une résidence princip. ou une résidence secondaire, pr PROVINS (77) maison anc., dans village commerces, école, tennis, accès RN 4, A4, RN 19, 150 m² habitables séjour dble, 3 chambres, cuis équipée, 2 salles de bains, 2 w.c., sur terrain 300 m², garage, puits, chauf. cent. gaz. 850 000 F Tel 43-21-87-27 (rep.)

immeubles ventes

ST-MAUR, 24 studios tt cft, 600 m², boutique, parkings, libre à la vente, prix 5 950 000 F. 42-65-41-03

viagers

94 La Varenne-St-Hilaire, viager s/une tête, appart. 2 p., 40 m² env. occupé, 200 000 F + loyer jusqu'en octobre 99, 3 300 F/mois actuel.
FIDEF (1) 49-23-86-96

bureaux ventes

T. B. HÔTEL PART. BURX. PRÈS ILE JATTE env. 600 m² + jardins, SCI 2, 250 comptant droits inclus + crédit. Tél. : 41-05-19-57

IMMEUBLE NEUF BUREAUX
PARIS NORD EST 1 330 m², divisibles par plateaux de 200 m² + 14 parkings conditionné et précâblé
Tél. : 42-86-53-15

bureaux locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services. 43-55-17-50

box parking

Pour investisseurs, pplaire vd PARIS 12e, 25 parkings et box, l'unité 130 000 F. 46-28-61-83

LA TOUR MAUBOURG
A VENDRE PARKINGS dans nouveau parc de la ville de paris, nombre de places limité SURVEILLANCE 24 h/24 aucun frais d'achat No VERT 05-15-51-10

parking

PARC VENDÔME
PARIS 1er société propriétaire vend 3 places de stationnement Tél. : 42-86-53-15

maison individuelle

JOURNEES PORTES OUVERTES CENTURY 21 Chevreuse Tel 30-52-65-44 Environnement d'exception Villa Kauffman and Broad 200 m², hab., excellent état 15, allée Mère-Angélique Chevreuse samedi 19 et dimanche 20 de 10 h à 18 h

appartements achats

PARTENA ELYSÉE
16, av Montaigne 47-20-17-82 rech beaux appartements, demeures de prestige VENTE OU LOCATION

Bonne évaluation = vente rapide Estimation gratuite sur demande
CABINET KESSLER
78, Champs-Elysees 46-22-03-80 – 43-59-68-04

Rech. URGENT 100 à 120 m², PARIS. Paiement comptant chez notaire. 48-73-48-07

URGENT rech appts pr clientele 17e 16e. 15e. 9e. 8e VALETTE 45-61-44-37

SOREL IMMO rech. pour clients serieux, vte rapide 4-5 et 6 P. pref 16e-17e ou Neuilly – 46-05-14-41 Rech URGENT 100 à 120 m² PARIS Paiement comptant chez notaire 48-73-48-07

local industriel

RARE 15e jouxtant 7e arr. bâtiment indépendant LOCAL 400 M², SUR 2 NIVEAUX Tél. (soir) 45-50-24-22

locations locaux

6e, RUE BONAPARTE 50 m. Mo St-Germain-des-Prés 65 m² environ, rdch. cour fleurie. Idéal show room, bureaux. 42-85-38-96

appartements occupés

Rech étudiante ou J.F pour partager 3 p., ds résid. agréable à SÈVRES proche gare Rive Gauche, 2 000 F/mois tt compris. Tél. : 46-26-88-94 (ap. 19 h)

locations non meublées demandes

URGENT
collaborateur journal recherche studio 25/30 m² à louer quartier 8e/9e/16e/20e Particulier de préférence. Tél. : 44-43-77-40

EMBASSY SERVICE
rech APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE, VIDES ou MEUBLÉS, GESTION POSSIBLE.
(1) 47-20-30-05

locations non meublées offres

6e arrdt part. a part loue 2 p. 37 m², entresol, imm carac., calme (cour), expos sud coin cuis douche, w.c., 4 500 F c.c., libre début décembre Tel 39-51-04-75

Mo PICPUS, 2 P., 56 m², 8e ét., récent, état neuf, box, vue 4 800 + ch 43-61-88-36

3 av. de la BOURDONNAIS dans tres bel imm., 178 m², 3e ét., asc., 22 737,80 F ch comp. chf collectif Espace GTF 48-00-89-89

1/3 pl. du Palais-BOURBON 145 m²., 3 chbres dble liv 2e et., 21 436,70 F ch comp Espace GTF 48-00-89-89

Mo RICHARD-LENOIR
15, passage St-Anne-Popincourt, du F2 au F5 en duplex possib park. ESPACE GTF 48-00-89-89

27 AV. KLÉBER
143 m², 4 P., 4e ét dans tres bel imm 16 871,65 F ch comp Espace GTF 48-00-89-89

13e arrdt limite 5e, tres beau 70 m², style loft + 10 m² de terrasse surplombant jardins, dr imm standing, tres ensoleille calme, living 1 chbre, tres belles s. de bns, 8 000 F, parking en + Tél 43-36-33-11 ou 45-35-35-62

PARTENA
LOCATIONS SELECTIONNEES
– V.-HUGO, b. studio, 35 m², parfait état, 3 650 h. ch
– TH.-GAUTIER, 2 p., 70 m², 6e ét., bal., stand., 6 500 h. ch
– EXELMANS, 3 p., 105 m², 5e, asc., 10 500 h. ch. av box
– MIRABEAU, 3-4 p., 100 m², caract. + serv., 11 000 h. ch.
PARTENA MADELEINE 42-66-36-53
– FRONT DE SEINE, b. studio, 6e ét., clair, 3 400 F.
– R. BALARD, 2 p., 50 m² stand., bal., 13 m², 5e, 5 000 h ch 15e, 2-3 p., 53 m², terrasse 24 m²/Tour Eiffel, 6 300.
– EC. MILITAIRE, 4-5 p., 107 m², vue T. Eiffel, 11 200
PARTENA MOTTE-PICQUET 45-77-98-41
– MUETTE, 2 p., 76 m², bal., p. de t., 6 700 h. ch
– Prox. AV. FOCH, 4 p., 90 m², 3e, asc., 9 000 h. ch.
– BD HAUSSMANN, 4 p., 160 m², balc., 18 000 h. ch.
– AV. RAPHAEL, gd stand., 190 m² + studio, 22 000.
– CONCORDE, prestigieux 7 p., 280 m², 26 000 h. ch.
PARTENA ELYSEE 47-20-17-88

LE BELVEDERE
Très beau studio, cuis. séparée, s. d. bns, w.c., accès pisc. 3 700 F charges et chauffage compris.
ECI : 42-49-56-90

AV. SECRETAN
Bon imm. p. de taille, studio, cuis séparée, s. d. bns, w.c. Px : 3 500 F. ch., chauf. comp
ECI : 42-49-56-90

MONTROUGE
Bel imm. récent, studio, cuis. s. d. bns, w.c., cave, balcon, prix : 3 060 F c.c.
ECI : 42-49-56-90

La première banque helvétique sous la menace d'une prise de contrôle

L'Union de banques suisses supprime les actions nominatives

Première banque helvétique, l'Union de banques suisses (UBS) a gagné la première manche dans le bras de fer qui l'oppose depuis de longs mois à son principal actionnaire, le financier zurichois, Martin Ebner.

BERNE

de notre correspondant

Réunis, mardi 22 novembre, en assemblée extraordinaire au Palais des sports de Zurich, les actionnaires de l'UBS ont approuvé de justesse, par 66,8 % des voix – alors que la majorité des deux tiers était requise –, une proposition du conseil d'administration de créer une action au porteur unique. Par cette restructuration du capital, la direction de la banque entend limiter l'influence du groupe BK Vision, dirigé par Martin Ebner, qui conteste sa stratégie actuelle. Estimant qu'il avait perdu une bataille mais pas la guerre, ce dernier a aussitôt fait savoir qu'il attaquerait cette décision en justice et qu'il avait déposé une demande d'ajournement de l'inscription de la nouvelle structure auprès du registre du commerce.

A l'image de l'enjeu ou simplement pour le spectacle, pas moins de six mille sept cents actionnaires s'étaient déplacés pour assister au duel annoncé entre le président du conseil d'administration de l'UBS, Nikolaus Senn, et son turbulent adversaire, Martin Ebner. C'est pour circonvenir les appétits de M. Ebner, qui menaçait d'en prendre le contrôle, que l'UBS s'est empressée de convoquer une assemblée extraordinaire afin de supprimer les actions nominatives et tous les privilèges qui leur sont liés. Devant les actionnaires, M. Senn s'est employé à faire valoir que le passage à l'action unique permettra d'assurer l'avenir de la banque tout en défendant également les intérêts des actionnaires nominatifs.

« *La structure actuelle du capital n'est plus adaptée à notre époque* », a déclaré le président du conseil d'administration. Sans citer nommément M. Ebner, le président de l'UBS a ensuite fait allusion aux « *manœuvres spéculatives* » d'un groupe d'actionnaires qui avait fait flamber les cours des actions nominatives et procéder à des achats en masse pour réunir des voix.

Changement de stratégie

Intervenant à son tour, M. Ebner a accusé les dirigeants de la banque de chercher à « *museler les actionnaires dérangeants* ». Détenant un nombre important d'actions nominatives, le patron de BK Vision a qualifié de « *malhonnête* » le projet visant à l'écarter et a menacé d'en référer à la justice, en cas d'acceptation, « *pour violation du droit des actionnaires* ». Finalement, la proposition du conseil d'administration de créer une action unique devait réunir 21 154 317 voix sur 31 429 134. La bataille juridique promise par M. Ebner pourrait pourtant retarder pendant des mois, voire des années, la modification des statuts de l'UBS.

Au-delà de l'aspect juridique de cet affrontement, ce n'est pas seulement l'avenir de la première banque helvétique qui est en train de se jouer, mais aussi celui du système bancaire suisse, avec en filigrane les relations entre direction et actionnaires d'un établissement. S'il ne dissimulait pas son intention de prendre le contrôle de l'UBS, Martin Ebner souhaitait également changer la stratégie de la banque. Il réclamait notamment une meilleure rentabilité des fonds propres et une association plus étroite des actionnaires à la conduite des affaires.

Martin Ebner avait réussi à acquérir une position presque incontournable à l'UBS en saisissant l'intérêt que pouvaient revêtir pour le contrôle d'une société les actions nominatives. Réservées en principe aux ressortissants suisses et créées pour protéger les compagnies helvétiques des convoitises étrangères, ces actions ont la particularité d'accorder à leurs détenteurs des droits proportionnellement plus élevés que les titres aux porteurs. Ainsi, à l'UBS, les propriétaires d'actions nominatives disposent de la majorité des voix (51 %) avec à peine 17,33 % du capital. En multipliant dernièrement les achats de nominatives, évaluées à plus de 300 millions de francs suisses, le groupe de Martin Ebner contrôlait fin septembre 8,6 % du capital, représentant nettement plus de droits de vote.

Le 29 septembre encore, le financier à l'éternel nœud papillon pouvait se sentir encouragé par une première bataille remportée contre l'UBS en apprenant que le tribunal de commerce de Zurich avait accepté sa plainte et invalidé deux des décisions de l'assemblée des actionnaires de 1993. Mais, quelques jours après ce revers, l'UBS contre-attaquait et annonçait une assemblée extraordinaire pour tenter de se débarrasser de ce gêneur.

JEAN-CLAUDE BUHRER

George V un promoteur immobilier heureux

Le promoteur immobilier George V, du groupe de Bernard Arnault, un des rares à ne pas avoir perdu d'argent depuis le début de la crise, devrait dégager cette année un bénéfice de 50 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 1,36 milliard de francs.

La structure financière de l'entreprise – qui se porte candidate à le reprise d'un de ses confrères, Bréguet – est saine : ses fonds propres s'élèvent à 520 millions de francs et son endettement net, part du groupe, est de l'ordre de 300 millions. Solidement implanté dans le logement moyen de gamme, le groupe réalise 210 millions de francs de chiffre d'affaires dans les loisirs et 360 millions dans l'immobilier d'entreprise, deux secteurs où la conjoncture reste délicate. En revanche, le logement collectif d'habitation et les maisons en villages (470 millions de chiffre d'affaires) continuent de très bien se développer.

Mais le groupe a essuyé un revers dans une opération d'immobilier de bureaux à Berlin pour laquelle il a dû provisionner 90 millions de francs.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

UAP : 400 embauches contre des préretraites progressives et du temps partiel. – L'Union des assurances de Paris (UAP) prévoit de recruter en contrat à durée indéterminée 400 demandeurs d'emploi, dont 40 % dans les catégories « *reconnues prioritaires* » (chômeurs de longue durée, ou de plus de cinquante ans, jeunes non titulaires du bac). Ces embauches seront réalisées grâce à des départs en préretraite progressive et au développement du travail à temps partiel. L'accord UAP, qui a fait l'objet d'une convention signée avec le ministère du travail, prévoit que 250 embauches externes en équivalent temps plein seront réalisées grâce à la « *transformation* » de 500 emplois à temps plein actuellement occupés par des salariés de cinquante-cinq ans au moins, en emplois à mi-temps. 150 autres embauches seront obtenues grâce à des passages au temps partiel « *choisi* » des salariés « *adhérents aux conditions d'un protocole d'accord signé en mai 1994* ».

INVESTISSEMENTS

TRW et Téléglobe lancent un système de télécommunications par satellite pour 10,2 milliards de francs. – L'américain TRW et le canadien Téléglobe ont annoncé le lancement d'un nouveau système de télécommunications par satellite, moyennant un investissement de 2 milliards de dollars (10,2 milliards de francs). Les deux sociétés vont « *solliciter la participation de grandes entreprises des télécommunications implantées sur des marchés clés* ». Le système Odyssey devrait fonctionner dès 1999 et permettre aux abonnés de bénéficier de services de transmission vocale, télécopie, messagerie, partout dans le monde à partir d'un téléphone portatif.

TOTAL : l'unité d'ETBE de la raffinerie de Dunkerque constituée. – La société Nord-ETBE, chargée de construire et d'exploiter l'unité d'ETBE (éthyl-tertio-butyl-éther), sur le site de la raffinerie Total de Dunkerque, vient d'être constituée, concrétisant le partenariat entre un pétrolier, des agro-industriels et des producteurs agricoles. La construction de cette unité, la première au monde conçue pour produire directement de l'ETBE, démarrera début 1995 pour une mise en production à la fin du premier trimestre 1996. Le coût de l'investissement est de l'ordre de 150 millions de francs. Le capital de la société Nord-ETBE est réparti entre le groupe pétrolier Total (40 %), Eridania Béghin-Say (23 %), Bio-Ethanol Nord Picardie (17 %), l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB) (10 %) et la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) (10 %). La production de l'usine, qui utilise une technologie mise au point par l'Institut français du pétrole, sera d'environ 50 000 tonnes d'ETBE par an, soit une consommation d'éthanol agricole de 300 000 hectolitres, ce qui correspond à la culture en blé et en betteraves de 10 000 hectares de jachère.

Renouvellement sans suspense

M. Colli devrait succéder à M. Bonin à la tête du Crédit foncier de France

Sauf coup de théâtre très improbable, le conseil des ministres devait nommer, mercredi 23 novembre, Jean-Claude Colli, au poste de gouverneur du Crédit foncier de France à la place de Georges Bonin, âgé de soixante-quatre ans. Pour enlever tout suspense, M. Bonin a déclaré la semaine dernière que le Crédit foncier « *sera en de bonnes mains avec M. Colli* ». Jean-Claude Colli est sous-gouverneur du Crédit foncier depuis 1986.

Si la succession de M. Bonin, à la tête du Crédit foncier depuis douze ans, n'a donc pas donné lieu aux traditionnelles rumeurs et autres batailles souterraines, le remplacement de M. Colli au poste de sous-gouverneur a renoué avec cette tradition bien française. Deux candidats étaient encore en lice. Pierre Gisserot, chef de service de l'inspection générale des finances et Philippe Jurgensen, actuel directeur de la Caisse française de développement et dernier venu. M. Jurgensen, auteur d'un rapport sur les institutions financières spécialisées (IFS), a été de 1987 à 1989 directeur général du Comptoir des entrepreneurs, une institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier comme le Crédit foncier. M. Bonin a d'ailleurs estimé qu'il serait « *une bonne recrue* ».

L'arrivée de M. Jurgensen au Crédit foncier serait le prétexte à la mise en place d'un mini-jeu de chaises musicales. Antoine Pouillieute, directeur de cabinet de Michel Roussin, ministre de la coopération démissionnaire, pourrait alors prendre la direction générale de la Caisse française de développement. Le grand renouvellement à la tête du Crédit foncier avait commencé il y a deux mois par le remplacement de l'autre sous-gouverneur, Michel Euvrard, par Jean-René Bernard, ambassadeur aux Pays-Bas de 1989 à 1993.

E. L.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel,
Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre,
Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

PARIS, 23 novembre ▼ Nouveau et vif recul

La Bourse de Paris cédait de nouveau du terrain, mercredi 23 novembre, dernier jour de liquidation du terme boursier, déprimée, notamment par la forte chute de Wall Street la veille au soir et par l'annonce en cours de matinée d'une baisse de la production manufacturière en France en septembre. Vers 11 h 10, L'indicateur boursier s'inscrivait en recul de 1,58 % pour s'établir à 1 881,22 points après avoir cédé jusqu'à 2 % peu de temps après l'ouverture de la séance. Aux alentours de 12 h 45, les valeurs françaises s'inscrivaient en recul de 1,55 % à 1 881,75 points. Selon les boursiers, la tendance était également affectée par le solde de positions, traditionnellement effectuées lors du dernier jour du terme.

Hormis ce facteur technique, le marché des actions était « *fortement perturbé* » après la chute de Wall Street mardi soir, l'indice Dow Jones a cédé 2,4 % (90 points) enregistrant sa plus forte baisse depuis le 4 février. Les opérateurs américains ont déserté le marché des actions pour se reporter sur le marché des obligations. « *Un mouvement similaire pourrait avoir lieu sur le marché parisien des actions* », a noté un boursier parisien. La baisse de Wall Street s'est effectuée malgré un recul des taux longs américains. Les taux à 30 ans se sont inscrits mardi soir à 8,04 % contre 8,13 %.

Parmi les fortes baisses, on notait Eurotunnel qui cédait 4 % à 20,25 francs et le titre Alcatel qui continuait sa descente aux enfers à 400 francs en repli de 0,6 %, toujours au plus bas de l'année. Selon un analyste « *cette valeur est devenue vraiment attractive maintenant et ne devrait pas tarder à se ressaisir* ».

NEW-YORK, 22 novembre ▼ Au plus bas depuis cinq mois

Wall Street a perdu quelque 90 points, mardi 22 novembre, accélérant ses pertes en fin de séance alors que les opérateurs désertaient la grande Bourse new-yorkaise au profit du marché obligataire, où les bons sont une alternative attrayante aux valeurs boursières plus chères. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 91,52 points, soit 2,43 %, à 3 677,99 à la clôture, – la plus forte baisse en une *seule séance depuis le 4 février* (– 96,24 points). Des coupe-circuits, qui se déclenchent lorsque la hausse ou la baisse atteint 50 points, ont permis de limiter quelque peu le recul. L'activité a été très importante, avec quelque 386 millions d'actions échangées, dont 82 millions de titres dans la dernière heure d'échanges. Les baisses ont été quatre fois plus importantes que les hausses : 1 891 contre 475, 560 actions ont été inchangées.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, a chuté à 8,04 % contre 8,13 % lundi soir. « *Certaines institutions craignent que la hausse des taux d'intérêt ne soit pas encore finie et que les taux ne soient à des niveaux qui les rendent de plus en plus attrayants par rapport aux valeurs boursières* », a indiqué Eric Miller, analyste chez Donaldson, Lufkin and Jenrette.

Les valeurs cycliques, dont la performance est liée à celle de l'économie, ont été les principales perdantes de la séance.

VALEURS	Cours du 21 nov	Cours du 22 nov
Alcoa	83 1/4	80 1/2
Allied Signal Inc.	32 1/4	31
American Express	29 3/8	28 1/4
ATT	51 3/8	[illegible]
Bethlehem Steel	16 1/2	15 1/2
Boeing	44 7/8	45
Caterpillar Inc.	54 7/8	51 1/2
Chevron	43 3/4	43
Coca-Cola	53 1/4	52 1/4
Disney Corp.	42 3/8	43
Du Pont de Nemours	54 3/8	52 1/4
Eastman Kodak	47 1/4	45 1/4
Exxon	60 3/8	60 1/4
General Electric	47 5/8	46 1/2
General Motors	37 1/8	36 5/8
Goodyear Tire	32 5/8	31 7/8
IBM	72 7/8	69 3/4
International Paper	71	68 1/2
Morgan (J.P.)	56 5/8	55 5/8
McDonnell Douglas	141 1/8	[illegible]
Merck and Co.	37	35 7/8
Minnesota Mining	52 5/8	50 5/8
Philip Morris	61 3/8	60 1/8
Procter & Gamble	63 1/4	62 3/4
Sears Roeb. and Co.	48 3/4	46 3/8
Texaco	61 7/8	61 3/8
Union Carbide	28 7/8	27 7/8
United Tech.	57 3/8	55 7/8
Westinghouse El.	13 1/8	12 3/4
Woolworth	15	14 5/8

LONDRES, 22 novembre ▼ Net recul

L'indice Footsie des 100 grandes valeurs a nettement reculé, mardi 22 novembre, à la Bourse de Londres, affecté par la forte baisse de Wall Street, ainsi que par celle des autres places boursières. Le Footsie a perdu *42,3 points, soit 1,3 %, à 3 078,7 points.* Environ 412,1 millions d'actions ont été échangées, contre 485,6 millions la veille. Selon les opérateurs, la faiblesse de l'activité témoigne de la timidité des investisseurs avant le 24, jour férié aux Etats-Unis ainsi que la crainte de nouveaux relèvements des taux d'intérêt en Grande-Bretagne comme aux Etats-Unis.

Du côté des valeurs, Cookson Group a gagné 2 pence à 247 mais Johnson Matthey a perdu 9 pence à 565, après que les deux groupes eurent abandonné leur projet de fusion. Parmi les nombreux groupes ayant annoncé des résultats semestriels, Thorn EMI, dont le bénéfice imposable a progressé de 27 %, a perdu 18 pence à 979.

VALEURS	Cours du 21 nov	Cours du 22 nov.
Allied Lyons	5,80	5,77
BP	4,23	4,13
BTR	3,01	2,94
Cadbury	4,44	4,41
Glaxo	6,25	6,19
GUS	5,65	5,62
ICI	7,85	7,62
Reuters	4,81	4,79
RTZ	8,56	8,47
Shell	7,77	7,07
Unilever	11,22	10,95

TOKYO, 23 novembre Clos

Tous les marchés boursiers et financiers ont chômé, mercredi 23 novembre, pour la célébration de la Fête du travail.

CHANGES

Dollar : 5,3177 ▼

Mercredi 23 novembre, le dollar reculait à 5,3177 francs en début de matinée sur le marché des changes parisien, contre 5,3260 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark s'échangeait à 3,4349 francs, contre 3,4333 francs mardi soir (cours BdF).

FRANCFORT	22 nov.	23 nov.
Dollar (en DM)	1,5484	1,5493

TOKYO	22 nov.	23 nov.
Dollar (en yens)	98,26	clos

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (23 nov.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (22 nov.) .... 5 7/16 %

BOURSES

PARIS

	21 nov.	22 nov.
(SBF, base 1000 : 31-12-87) Indice CAC 40	1 927,83	1 911,41
(SBF, base 1000 : 31-12-90) Indice SBF 120	1 322,95	1 311,88
Indice SBF 250	1 280,62	1 271,08

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	21 nov.	22 nov.
Industrielles	3 769,51	3 677,99

LONDRES (indice « Financial Times »)

	21 nov.	22 nov.
100 valeurs	3 121	3 078,70
30 valeurs	2 399,80	2 369,10

FRANCFORT

	21 nov.	22 nov.
Dax	2 105,28	2 074,77

TOKYO

	22 nov.	23 nov.
Nikkei Dow Jones	18 962,99	clos
Indice général	1 502,92	clos

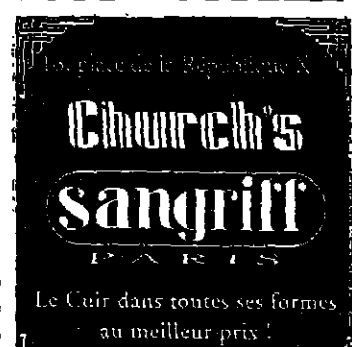
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

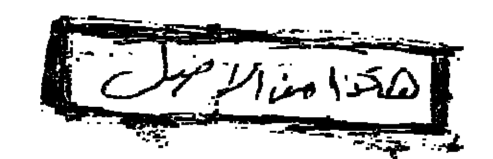
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3190	5,3210	5,3130	5,3162
Yen (100)	5,4231	5,4280	5,4665	5,4740
Ecu	6,5248	6,5300	6,5096	6,5265
Deutschemark	3,4338	3,4361	3,4365	3,4402
Franc suisse	4,0547	4,0594	4,0706	4,0769
Lire italienne (1000)	3,3186	3,3220	3,2917	3,2965
Livre sterling	8,3689	8,3758	8,3584	8,3688
Peseta (100)	4,1178	4,1210	4,0922	4,0970

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 1/2	5 5/8	5 13/16	5 15/16	6 3/16	6 5/16
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8	2 5/16	2 7/16
Ecu	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8	5 15/16	6 1/16
Deutschemark	4 7/8	5	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4
Franc suisse	3 9/16	3 11/16	3 7/8	4	4 1/8	4 1/4
Lire italienne (1000)	8 3/16	8 7/16	8 1/2	8 3/4	9	9 1/4
Livre sterling	5 9/16	5 11/16	5 7/8	6	6 3/8	6 1/2
Peseta (100)	7 7/16	7 9/16	7 3/4	7 7/8	8 3/16	8 5/16
Franc français	5 1/4	5 3/8	5 7/16	5 9/16	5 11/16	5 13/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.





BOURSE DE PARIS DU 23 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 6,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –1,60 % (1880,92)

Règlement mensuel

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –	Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
01/08/94	EDF-GDF 3%	6240	6200	–0,64	Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
30/07/94	B.N.P. (T.P)	1022	1017	–0,49	28/06/94	Dassault-Aviation1	409	400	–2,20
22/10/94	Cr.Lyonnais(T.P.)	992	990	–0,20	06/05/92	Dassault Electro 1	379	375	–1,05
24/10/94	Renault (T.P.)	1846	1846	—	17/08/94	De Dietrich 1	2832	2849	+0,60
01/10/94	Rhône Poulenc(T.P)	2030	2025	–0,25	06/08/94	Degremont 1	405	400	–1,23
15/07/94	Saint Gobain(T.P.)	1150	1170	+1,74	—	Dev.R.N-P.Cal(L)2	63	62,50	–0,79
01/08/94	Thomson S.A (T.P)	1073	1075	+0,19	—	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	53	53,10	+0,19
12/07/94	Accor 1	601	593	–1,33	20/08/94	DMC (Dollfus Mi)1	310	306,10	–1,26
01/07/94	Air Liquide 1	701	687	–2	26/05/94	Docks France 1	693	678	–2,16
29/07/94	Alcatel Alsthom 1	415	413	–0,48	18/07/92	Dynaction 1	150	145,10	–3,27
18/08/94	Alcatel Cable 1	488	487	–0,20	04/07/94	Eaux (Gle Des) 1	481,50	468	–2,80
28/08/94	Alspi 1	365	356	–2,47	08/08/94	E.B.F 1	880	894	+1,59
12/07/94	AGF-Ass.Gen.France	225,40	223,70	–0,75	01/07/94	Ecco 1	680	677	–0,44
27/07/94	Axa 1	263	257,50	–2,09	30/06/94	Eiffage 1	799	783	–2
12/07/94	Bail Invest. 1	880	875	–0,57	08/08/94	Elf Aquitaine 1	368	361,60	–1,74
30/03/94	Bancaire (Cie) 1	557	554	–0,54	12/07/94	Eridania Beghin 1	714	700	–1,96
15/08/90	Bque Colbert C2F	117,50	113,10	–3,74	04/07/94	Essilor Intl 1	757	757	—
14/08/94	Bazar Hot. Ville 2	575	552	–4	04/07/94	Essilor Intl ADP 1	465	463	–0,43
15/09/94	Berger (M) 2	1160	1169	+0,78	28/06/94	Esso 1	717	711	–0,84
21/12/93	Bertrand Faure 2	477	478	+0,21	08/12/93	Eurafrance 1	1712	1690	–1,29
18/07/94	BIC 1	662	643	–2,87	23/02/93	Euro Disney 1	8,85	8,70	–1,69
01/07/92	BIS 1	310	305	–1,61	02/09/94	Euro RSCG W.W 1	585	575	–1,71
08/08/94	B.N.P. 1	283,60	280,20	–1,20	08/04/94	Europe 1- 1	1670	1667	–0,18
15/07/92	Bollore Techno.1	453	450,50	–0,55	—	Eurotunnel 1	21,10	20,20	–4,27
17/05/94	Bongrain 1	2684	2659	–0,93	22/08/94	Filipacchi Medias1	1035	1030	–0,48
09/11/94	Bon Marché (Au) 1	926	916	–1,08	27/06/94	Fimatel 1	110	108	–1,82
29/07/94	Bouygues 1	551	539	–2,18	08/07/94	Fives-Lille 1	462	458	–0,44
18/08/94	Canal + 1	853	840	–1,52	28/07/94	Fromageries Bel 1	4711	4695	–0,34
18/07/92	Cap Gemini Sogeti1	194,20	191,50	–1,39	05/07/94	Galeries Lafayet.1	2369	2320	–3,29
25/08/94	Carnaudmetalbox 1	187,80	185,20	–1,38	05/07/94	GAN 1	299,10	291,10	–2,67
28/04/94	Carrefour 1	2060	2041	–0,92					
10/06/94	Casino Guichard 1	158,40	152,10	–3,98					

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 22 novembre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 22/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3585	5,3260	5,05	5,65
Ecu	6,5395	6,5365	—	—
Allemagne (100 dm)	343,1700	343,3300	330	354
Belgique (100 F)	16,6840	16,6880	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	306,1700	306,3100	294	318
Italie (1000 lires)	3,3480	3,3360	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,7900	87,7400	83	93
Irlande (1 iep)	8,2935	8,2645	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,3940	8,3600	7,95	8,80
Grèce (100 drachmes)	2,2300	2,2300	1,95	2,45
Suisse (100 f)	405,1800	405,3300	391	415
Suède (100 krs)	72,6800	72,4300	67	77
Norvège (100 k)	78,4900	78,4000	73	82
Autriche (100 sch)	48,7540	48,7730	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1205	4,1205	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3850	3,3700	2,95	3,85
Canada (1 $ can)	3,9228	3,8842	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4330	5,4325	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 22/11
Or fin (kilo en barre)	65800	65500
Or fin (en lingot)	65200	65600
Napoléon (20f)	381	381
Pièce Fr (10 f)	352	—
Pièce Suisse (20 f)	383	376
Pièce Latine (20 f)	382	380
Souverain	482	478
Pièce 20 dollars	2545	2515
Pièce 10 dollars	1380	1250
Pièce 5 dollars	675	—
Pièce 50 pesos	2475	2465
Pièce 10 florins	397	395

Matif (Marché à terme international de France)

22 novembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 141 827

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	110,54	109,62	111,36
Précédent	110,26	109,42	111,08

CAC 40 A TERME
Volume : 23 846

Cours	Janvier 95	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1931	1922	1929
Précédent	1952,50	1935,50	1944,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

MERCREDI 23 NOVEMBRE

TF 1

13.40 Série : Premiers baisers.
14.10 Club Dorothée. Ici bébé ; *Salut les Musclés ; Drôle de vie ; Spielvan ; Harry et les Henderson* ; Ricky ou la Belle Vie ; Arnold et Willy ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.45 Divertissement : Le Bebête Show (et à 0.25).
19.55 Journal et *La Minute hippique*.
20.20 Sport : Football de la Ligue des champions. Bayern Munich-Paris Saint-Germain, en direct du stade olympique de Munich ; à 21.15, mi-temps et Météo ; à 21.30, 2e mi-temps ; à 22.25, *extraits et tous* les buts des autres matches.
0.05 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : Claude Bebear, président de AXA.
0.30 Journal et Météo.
0.40 Série : Mésaventures.

FRANCE 2

13.50 Chalu Maureen (et à 14.40). L'Equipée du Poney Express ; Chipangali ; Quoi de neuf, docteur ? ; Les Tiny Toons ; Histoires fantastiques.
17.05 *Tiercé, en direct d'Evry.*
17.20 *Série : Le Prince de Bel-Air.*
17.50 *Série : La Fête à la maison.*
18.10 *Jeu : Que le meilleur gagne* (et à 3.25).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Axelle Red, Miss France, *Manu di Bango, Martin Lamotte, Philippe Khorsand.*
19.20 Flash d'informations.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 ▶ Téléfilm : Le Voyage en Pologne. De Stéphane Kurc.
22.35 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. C'est dur de se quitter.
23.50 Journal et Météo.
0.20 *Magazine : Le Cercle de minuit.* *Présenté par Laure Adler. Invité :* Valery Giscard d'Estaing.

FRANCE 3

13.10 Téléfilm : Exoman. De Richard Irving.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Les Minikeums. *Peter Pan ; La Légende de Prince* Valiant.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Comment du pourquoi.*
18.55 Le 19-20 de l'information. *De 19.09 à 19.31, le journal de la région.*
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Invitée : *Taslima Nasreen. Avec Rachid Boudjedra (Timimoun)* ; Mario Vargas Llosa, *(la Vérité après le mensonge)* ; William Boyd *(Un après-midi bleu)* ; Jean Daniel ; Patricia *Highsmith.*
22.25 *Météo et Journal.*
23.00 *Mercredi chez vous.* Programme des télévisions régionales.

CANAL +

13.35 *Décode pas Bunny.*
14.30 *Documentaire : Un tigre dans les forêts d'Ecosse.* De Fergus Beeley.
15.05 Le Journal du cinéma.
15.10 Téléfilm : Une affaire personnelle. De Joan Micklin Silver.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.10 Football américain. Match de championnat de la NFL.
18.00 *Canaille peluche.* Les Razmoket.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 *Ça cartoon.*
18.40 *Magazine : Nulle part ailleurs.* Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Liane Foly, Marc Romero.
19.20 *Magazine : Zérorama.* *Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan,* Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Red Rock West. ■ Film américain de John Dahl (1992).
22.35 *Flash d'informations.*
22.40 Cinéma : La Femme du boucher. □ *Film américain de Terry Hughes* (1992) (v.o.). *Médium, elle exerce son pouvoir sur la clientèle.*
0.20 Cinéma : Rosencrantz et Guildenstern sont morts. ■ ■ *Film américain de Tom Stoppard* (1990), (v.o.). *Une œuvre sur le théâtre très intello et fantasmagorique.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Palettes. Marcel Duchamps : *Nu descendant un escalier,* le temps d'une spirale, d'Alain Jaubert (rediff.).
17.35 Magazine : Transit. *L'Europe de l'Est à nos portes* (rediff.).
18.40 Chronique : Le Dessous des cartes. Le pétrole sous tension permanente (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
19.25 Série : *One-Reelers, comédies burlesques.* Le chevalier servant.
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Afrique du Sud ; IAM ; Les *autoroutes électroniques ; Marla Glen ; Alan Stivell ; Raaga Desh* (Inde) ; Alejandro Escovedo.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica : Sergiu Celibidache. *Rhapsodie espagnole,* de Maurice Ravel, par l'Orchestre philharmonique de Munich.
21.05 Documentaire : Paco de Lucia. De Michael Meert.
22.05 Documentaire : Gran Teatre del Liceu. Joie, gloire et douleur, de Jaume Vilalta.
23.00 *Cinéma :* Ivan le Terrible (1re partie). ■ ■ ■ Film soviétique de Sergueï Eisenstein (1943) (v.o., 100 min).

M 6

13.25 M 6 Kid. Kid découverte : l'automobile ; Kidimot : Poubelle ; New Kids on the Block ; Conan l'aventurier ; *20.000 lieues dans l'espace ; La Petite Boutique des horreurs ;* Rahan.
15.55 Magazine : Méga 6.
16.15 Variétés : Hit Machine.
16.50 Magazine : Fax'O (et à 1.00, 4.45). Marianne Faithfull ; le piercing : Acid Jazz.
17.25 *Série : Rintintin Junior.*
17.55 *Série : Highlander.*
19.00 *Série : Code Quantum.*
19.54 Six *minutes d'informations, Météo.*
20.00 *Série : Notre belle famille.*
20.35 Magazine : Ecolo 6. Qui a peur de l'« algue tueuse » ?
20.45 Téléfilm : Cherche famille désespérément. De François Luciani.
22.25 Téléfilm : Le Séducteur. *De Gabrielle Beaumont.*
0.20 *Série : Fantasmes.*
0.50 *Six minutes première heure.*

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. *Moussorgski, l'insaisissable* (3).
20.30 Antipodes.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Les Nuits magnétiques. *Entre science et technologie, où se cache l'esprit humain ?* (2).
0.05 Du jour au lendemain. Mathieu Lindon (Champion du monde).
0.50 Coda. André Jolivet (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 19 novembre au Conservatoire d'art dramatique de Paris) : *Mazurka en la mineur op. 59, Mazurka en la* bémol majeur op. 59, Mazurka en fa dièse mineur op. 59, Mazurka en ut dièse mineur op. *63, Barcarolle en fa dièse majeur op. 60, de Chopin ; Concerto* pour piano seul, d'Alkan, par Marc André Hamelin, piano.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Sonate pour flûte, alto et harpe, de Debussy ; *Humoresque op. 20, de Schumann ; Sonata a tre violini, de* Schmelzer.
0.05 Jazz vivant. Par André Francis. Jazz au féminin avec Renée Rosnes, piano, Eliane Elias, piano et Jane Bunnett, *saxophone.*

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 20 : André Rossinot, *ministre de la fonction publique, et Louis Viannet, secrétaire général de la CGT.*

France-Inter, 19 h 20 : « Majorité : faut-il croire aux primaires ? » Invité : Hervé de Charette (« Objections »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Henri Sannier et la Corbeille

SE conformant à la jurisprudence de France 2, la grande chaîne sœur, Henri Sannier, sur France 3, *apparaît quelques minutes avant le début de son journal pour nous en jeter les titres en pâture. Berlusconi, le sondage du jour, le dossier, l'image, l'actu, le zoom : bande-annonce* de lui-même, il *nous* met en appétit, en même temps *qu'il* se met l'actualité en bouche. Après les titres, croit-on que l'on va avoir droit aux développements ? Pas tout de suite. « *D'abord la météo* », annonce Sannier. Bien. Va pour la météo. Mais quelle surprise : voici de la publicité. Coquin de Sannier, qui ne nous a pas prévenus ! Laissons donc passer la publicité. Voici la météo promise. A la fin de la météo : « *Tout de suite, le journal* de Henri *Sannier* », promet la présentatrice. *Mais on a compris* : on sait que *cinq minutes de lessives* et de *micro-ordinateurs nous* guettent encore. *On ne nous* la fait plus.

Mais on attend encore. Car Henri Sannier, cela crève les yeux, a la gourmandise de l'« actu » et de l'« info ». Il n'aime rien tant que « décortiquer l'info », celle qui est « dans l'actualité aujourd'hui », ou même « au cœur de l'actualité ». « Le BVA Paris-Match » du jour le fait autant saliver qu'une belle cuisse de poulet. Quand il l'attaque, on sait qu'il n'en laissera rien.

C'est avec la même gourmandise enthousiaste que son journal traite de l'actualité boursière. Ockrent, jadis, nous livrait l'information sèche, silencieuse, sans ornement inutile : le CAC 40 en hausse de tant, le Dow Jones en baisse de tant, le Nikkei stable. Sannier, pour habiller les mêmes infor*mations, a introduit un étrange bruitage de la corbeille de la Bourse. Comme s'il nous collait* l'oreille de force *à un coquillage* pour nous *faire entendre la* mer, il nous offre quelques secondes de cette grande rumeur hystérique qui prend à la gorge quiconque pénètre pour la première fois dans les travées du palais Brongniart.

Ainsi Henri Sannier, en passant, nous révèle-t-il par quels yeux et par quelles oreilles lui-*même perçoit la Bourse.* La *Bourse d'Ockrent était la* Bourse *machinale, familière* et démythifiée des décideurs harassés. Sannier, lui, semble découvrir chaque soir un théâtre fabuleux de « success stories » et de déconfitures, une jungle de krachs et de mardis noirs, un repaire exotique d'initiés et de golden boys. Sans doute s'imagine-t-il qu'on la *fantasme ainsi lorsque l'on vient la visiter en cars scolaires, délicieusement effrayés par les* Martiens à téléphone portable qui la peuplent. Pour un peu, il réapparaîtrait à la fin du sujet, avec une moue circonspecte trahissant la méfiance et la fascination : « *La politique de la France ne se fait pas à la corbeille* », marmonnerait-il, tirant sagement, à l'usage des campagnes picardes qu'il aime tant, *la morale de cette étrange escapade.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

JEUDI 24 NOVEMBRE

TF 1

6.00 *Série : Mésaventures.*
6.30 *Club mini Zig-Zag.* Les Aventures de Carlos.
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école. Les Bisounours ; Le retour du roi Léo ; Biker Mice ; Clip.
8.30 Télé-shopping.
9.05 *Série : Riviera.*
10.15 Série : Le Destin du docteur Calvet.
10.45 Série : Tribunal.
11.20 Jeu : La Roue de la fortune.
11.50 Jeu : Une famille en or.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : *Le Miel et les Abeilles.*
16.45 Club Dorothée. Ici bébé ; Charles s'en charge ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : *Premiers baisers.*
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
19.00 *Série : Beverly Hills.*
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.35).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Série : Columbo. Face à face, de Dennis Dugan, avec *Peter Falk, William Shatner.* *Le propriétaire d'une station de radio tue l'un de ses collaborateurs devenu gênant et s'arrange pour faire porter les soupçons sur un ami de la victime.*
22.30 *Magazine : Famille, je vous aime.* *Invité : Michel Boujenah.* Dossier : les mères abusives. Célèbre dans une famille d'anonymes ; Les coulisses d'« Une famille en or » ; Les journaux de famille ; *Une famille d'ouvriers du nord de la France, qui compte seize* enfants et quatorze petits-enfants ; Les bébés du cœur ; La saga des jumelles.
23.40 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
0.40 Journal et Météo.
0.50 Documentaire : Histoires naturelles (et à 2.30, 5.10).
1.20 TF 1 nuit (et à 2.20, 3.25, 4.00, 4.35).
1.30 Documentaire : Histoire de la vie.
3.35 Série : Côté cœur.
4.10 Série : Intrigues.
4.45 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : *Amour, gloire et beauté.*
9.25 *Magazine : Matin bonheur.* Invitées : Juliette Benzoni, Annie Cordy.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.35).
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.50 Météo (et à 13.40).
12.55 Loto, Journal et Bourse.
13.45 INC.
13.50 *Série : Un cas pour deux.*
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Tiercé, en direct de Vincennes.
16.00 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.15). *Les chansons de Jean Drejac.*
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne.
18.55 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). *Présenté par Michel Drucker. Invités : Bernard Lavilliers,* Franck Goddio, Joseph Poli.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Météo et Point route.
20.55 Magazine : Envoyé spécial. *Rescapés de l'enfer, de Patricia* Charnelet et Maryse Richard ; Coups de gueule, de Léo Lemberton et Pierre-Laurent Constant ; Garde du corps, de *Bernard Choquet, Marie-Odile* Monchicourt, Jean-Michel Corillon et Dominique Arrieu.
22.30 Expression directe. CNPF.
22.35 Cinéma : Les Deux Anglaises et le Continent. □ ■ Film français de François Truffaut (1971). Avec Jean-Pierre Léaud, Kika Markham, Stacey *Tendeter.*
0.45 *Journal, Météo et Journal des courses.*
1.10 *Magazine : Le Cercle de minuit.* *Présenté par Laure Adler. Invités* : Paul Vecchiali *(Wonder Boy)* ; Musique : Raghunath Manet, danse indienne, Billy Paul.
2.30 Magazine : Studio Gabriel (2e partie, rediff.).
2.55 Magazine : Bas les masques (rediff.).
4.10 Dessin animé (et à 5.10).
4.15 24 heures d'info.
5.00 Court métrage : Lorsque l'enfant paraît.

FRANCE 3

6.00 *Euronews.*
7.00 *Premier service.*
7.15 Bonjour Babar. Les Moomins ; Oui-Oui ; Mon âne ; Mimi Cracra ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : Vol 714 pour Sydney (5e épisode).
8.25 Continentales. *Euro hebdo : l'actualité en Espagne et en Italie* ; A 8.30, Informe Semanal (v.o.) ; A 8.45, South American Program : la vie quotidienne au Mexique ; A 8.55, *Praça publica, l'actualité portugaise* ; A 9.00 J'aime la télé ; A 9.25, Eurokiosque.
9.35 Magazine : Génération 3. Les Crobs ; A 10.10, Semaine thématique : Images et pouvoirs. 3. *Information ou manipulation.* Invitée : Michèle Cotta. Document : Propaganda nº 2, mensonges et messages, de Pierre Beuchot.
11.10 Magazine : Emplois du temps.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Frédéric François.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : l'Affaire Tournesol (1re partie) ; Peter Pan ; La Légende de Prince Valiant.
17.40 Magazine : *Une pêche d'enfer.* En direct de Rennes.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Romans,* de Richard Brautigan.
18.55 *Le 19-20 de l'information.* De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.
20.50 Cinéma : La Guerre de Murphy. ■ Film britannique de Peter Yates (1971). Avec Peter O'Toole, *Sian Phillips, Philippe Noiret.*
22.40 *Météo et Journal.*
23.15 ▶ *Documentaire : Les Dossiers de l'Histoire.* URSS. 1. 1900-1939, la révolution confisquée, de Krzysztof Talczewski.
0.15 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
0.50 Musique : Cadran lunaire. *La Jeune Fille et la Mort,* de Schubert, arrangement de Mahler, par l'Orchestre de chambre de Toulouse (20 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 *Pin-up* (et à 12.29, 0.13).
7.00 CBS Evening News. *Journal américain présenté par* Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Ça cartoon.
7.30 Canaille peluche. Doug.
7.55 Série : Absolument fabuleux.
8.25 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
8.55 Cinéma : Libera me. ■ ■ ■ Film français d'Alain Cavalier (1993). Avec Michel Quenneville, Michel Labelle, Annick Concha. *Un film sans paroles ni musique avec seulement des bruits évocateurs.*
10.10 Flash d'informations.
10.14 Surprises.
10.45 Téléfilm : *Les Ailes des héros.* *De Marcus Cole, avec Tim Hughes,* Robert Reynolds.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Michel Field. Un membre de ma famille a été interné.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : *Le Nombril du monde.* *Film franco-tunisien d'Ariel* Zeitoun (1992). Avec Michel Boujenah, Delphine Forest, Thomas Langmann.
16.00 Téléfilm : Le Jardin des plantes. De Philippe de Broca, avec Claude Rich, *Salomé Stevenin.*
17.35 Magazine : L'Œil du cyclone (rediff.).
18.05 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.30

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. *Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gil*das et Antoine de Caunes. Invité : Maurice Culaz.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne *Nizan, Albert Algoud,* Christophe Bertin, *José Garcia, Karl* Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.15 Sport : Football. Nantes-FC Sion. Match de 3e tour aller de la Coupe de l'UEFA, en direct ; à 20.30, coup d'envoi.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Piège en haute mer. ■ Film américain d'Andrew Davis (1992). Avec Steven Seagal, *Tommy Lee Jones, Gary Busey* (v.o.). *Action, suspense, humour : c'est efficace.*
0.15 Cinéma : Amok. ■ ■ Film franco-germano-portugais de Joël Farges (1992). Avec Fanny Ardant, Andrzej Seweryn, Bernard Le Coq. *Très intéressante adaptation d'une nouvelle de Stefan Zweig.*
1.40 *Le Journal du hard.*
1.45 *Cinéma : Obsessions cachées.* *Film américain, classé X,* d'Andrew Blake (1993). Avec Janine Lindemulder, Bruce Gates, Heather Hart (75 min). *Porno sophistiqué.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Conte de printemps. ■ ■ Film français d'Eric Rohmer *(1989, rediff.).*
18.45 Court métrage : Soutien de famille. De Christophe Jacrot et Sarah Lévy (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
19.30 Documentaire : Au coin de la rue, un parfum d'humanité. *Le Lower East Side, à New-York, est un creuset où l'on voit côte à côte un bar irlandais, un temple bouddhique, une boutique chinoise, une synagogue... Par Diethelm Knauf.*
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : La mer en danger. Pillage et sauvetage d'un bien commun. Soirée proposée par Otto Wilfert.
20.45 Documentaire : Carnet de notes norvégien. De Gerd Mausbach. *L'état d'esprit du peuple norvégien à la veille du référendum sur l'entrée du pays dans l'Union européenne.*
21.05 Documentaire : Les Poissons de la colère. De Caroline Auret. *Le désespoir des pêcheurs touchés par le désordre qui règne dans la profession.*
21.40 Documentaire : Au secours de la mer. De Jenny et Bernd Schütze. *Peut-on encore sauver la Méditerranée ?*
22.15 Documentaire : Croisière en eaux polaires. De Willi Setzer. *Comment la vie dans les mers qui bordent l'Europe est dépendante de l'état des eaux polaires.*
22.40 Cinéma : In Fading Light. ■ ■ *Film britannique du collectif* Amber (1989). Avec Joe Caffrey, Joanna Ripley, Maureen Herold (v.o., 100 min).

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.40).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.00, 15.00, 1.35, 6.05).
11.35 Magazine : Ecolo 6.
11.50 Série : Papa Schultz.
12.20 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.20 Téléfilm : Le Crime oublié. D'Ed Sherin, avec Jaclyn Smith, Richard Masur.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. *Conan l'aventurier ; Draculito.*
17.55 Série : Highlander.
19.00 *Série : Code Quantum.*
19.54 Six *minutes d'informations,* Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Passé simple. Présenté par Marielle Fournier. 1962 : on a frôlé la guerre nucléaire.
20.50 Cinéma : Canicule. ■ *Film français d'Yves Boisset* (1983). Avec Lee Marvin, Miou-Miou, Jean Carmet.
22.35 Cinéma : Shocker. ■ Film américain de Wes Craven (1989). Avec Mitch Pileggi, *Michael Murphy, Peter Berg.*
0.30 Six *minutes première heure.*
0.40 Magazine : Fréquenstar (et à 2.25). Gérard Jugnot.
2.00 Rediffusions. Rock express ; Venise, cité des doges ; *Harley Davidson* ; Culture pub ; E = M 6.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Moussorgski, *l'insaisissable* (4).
20.30 Fiction. Poésie sans frontière.
21.32 Profils perdus. Alioune Diop (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Entre science et technologie, où se cache l'esprit humain ? (3).
0.05 Du jour au lendemain. *Gilles Leroy (les Jardins publics).*
0.50 Coda. André Jolivet (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : Concerto pour piano et orchestre nº 2, de Bartok ; Symphonie fantastique, de Berlioz, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes nº 3 op. 30, de Schoenberg ; *Sonate pour* violon et piano, de Janacek.
0.05 Tapage nocturne. *Par Bruno* Letort. Chroniques *new-yorkaises.* The Prisonner, de Shea.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30 : interview de Jacques Delors par Olivier Mazerolle, en direct de Bruxelles.

O'FM 99.9, 19 heures : François Hollande, président du club « Témoin », et Guillaume Le Touze, prix Renaudot 94 pour son livre *Comme ton père,* « Le Grand'O » (« *OFM-la Croix* »).

TRAVERSES

PIERRE GEORGES

Scènes de sexe en Bavière

TOUT ce que vous avez fait pourra être un jour retenu contre vous. A preuve les mésaventures de Dagmar Woehrl, députée allemande nouvellement élue de la très conservatrice CSU bavaroise. Dagmar Woehrl qui n'est pas vieille et reste belle fut jeune et superbe. Et cette mère de famille quadragénaire, que ses collègues émoustillés surnomment Miss Bundestag, fut, en 1977, Miss Allemagne. Mais, si la presse populaire allemande s'intéresse avec gourmandise et délice à elle, c'est pour une raison plus coquine et marchande.

Scènes de sexe en Bavière. A vingt ans, la belle Dagmar, qui n'avait pas décidé d'être avocate et encore moins envisagé de devenir députée, fit ses *débuts*, et fins, à l'écran. Elle tint un petit rôle dans un nanar porno doux. A l'époque, le X s'avançait encore masqué, plus suggestif que charcutier.

L'œuvre portait un titre du meilleur effet. En allemand, cela s'appelait *Quand les ceintures de chasteté claquent*. Et en français, langue mieux faite pour traiter du porno courtois, cela devint *Quand les ceintures de chasteté tintinnabulent*. Tout cela pour dire qu'on en était encore au Moyen Age du hard.

Bien évidemment, les fins limiers de la presse populaire se sont fait un devoir et un plaisir d'exhumer quelques images du film et de les publier. L'intérêt, le seul, de cette affaire – mis à part celui, égoïste, d'utiliser dans cette chronique le mot « *tintinnabulent* », une pure merveille de réveille-matin – tient à la réaction de l'intéressée.

Non seulement Dagmar Woehrl ne se repent pas, mais elle fait front. Et alors, dit-elle en substance, au quotidien *Bild*, « on ne peut regretter que les choses qui ont nui à autrui ou à soi-même. Ce n'est pas vraiment le cas. » Avant d'ajouter : « *Ces films étaient seulement ridicules, on ne peut maintenant qu'en rire.* »

Et elle en rit, peu encline à devenir la Cicciolina du Bundestag et bien décidée à faire sauter les ceintures de moralisme qui brident les têtes des tartuffes, alléchés par les photos.

La photographie toujours, pour revenir un instant sur l'affaire évoquée hier de ces trois beurs qui se sont retrouvés grimés « *intégristes* » bien malgré eux. L'auteur de cette manipulation de photos a été identifié. Il s'agit d'un graphiste travaillant à façon pour « La Marche du siècle ». Cet illustrateur aurait commis une « *maladresse* ». Citons le producteur de l'émission, Jean-Pierre Bertrand : « *Pour préserver le droit à la vie privée, il* [le graphiste] *rend d'habitude les gens méconnaissables sur les images qu'il utilise. C'est ainsi qu'il a rajouté ces barbes aux trois jeunes gens. Mais, dans les circonstances actuelles, ce n'était pas la meilleure idée.* » En effet.

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Vie publique-vie privée : « Intimité et transparence », par Jean-Denis Bredin ; Bibliographie, par Serge Boidevaix : « *le Rêve sacrifié. Chronique des guerres yougoslaves* », de Daniel Vernet et Jean-Marc Gonin *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Les Nigérians condamnés au système D

Le chef de l'Etat, Sani Abacha, a expliqué à ses concitoyens qu'ils ne pouvaient plus « *vivre au-dessus de leurs moyens* » et qu'il fallait avoir le courage de faire certains sacrifices. Quelques jours plus tard, l'opinion apprenait que plus de 12 milliards de dollars provenant de la vente d'hydrocarbures se seraient volatilisés en transitant par les « comptes spéciaux » ouverts à l'étranger par le gouvernement. Corruption, brutale hausse du coût de la vie, les Nigérians s'adaptent sans révolte apparente *(page 6)*.

POLITIQUE

La majorité reste divisée sur la nécessité d'organiser des « primaires »

La « *lame de fond* » des « primaires », saluée un peu prématurément par Charles Pasqua, a heurté ses premiers écueils, mardi 22 novembre. Alors que José Rossi, au nom du Parti républicain, venait d'exprimer le matin même sa « *satisfaction* » devant un « *consensus fragile* », Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, a profité du déjeuner hebdomadaire des responsables de la majorité à l'hôtel Matignon pour réitérer son hostilité à la procédure *(page 8)*.

SOCIÉTÉ

Un écrivain sous forte protection policière

Taslima Nasreen va disposer d'une protection policière d'ampleur comparable à celle d'un chef d'Etat menacé en voyage officiel en France, selon les chiffres communiqués par le ministère de l'intérieur. Un total de douze cents policiers se relaieront pour assurer sa sécurité pendant les dix jours de sa visite en France *(page 13)*.

EDUCATION • CAMPUS

Les exclus du réfectoire

Depuis le 1er septembre, les bourses de collège, attribuées sur critères sociaux, ont été remplacées par des aides à la scolarité et transférées aux caisses d'allocations familiales. Or il semble bien que cette décision, justifiée par des économies d'échelle, d'après le ministre de l'éducation nationale François Bayrou, ait des conséquences sur le niveau de vie d'un certain nombre de familles *(page 15)*.

CULTURE

Gabriel Monnet monte Dostoïevski à Montpellier

C'est l'une des figures du théâtre populaire français, un honnête homme qui, toute sa vie, a voulu rapprocher son art d'un public qui n'y avait pas accès : Gabriel Monnet, soixante-treize ans. Trente ans après l'avoir lu et joué pour la première fois, il reprend *le Songe d'un homme ridicule*, de Dostoïevski, à la faveur de l'ouverture d'un nouveau théâtre *(page 16)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Le Monde des livres

Des livres pour les jeunes : un dossier à l'occasion des dix ans du salon du livre de jeunesse à Montreuil. Portraits, entretiens, reportages, et le point, au moment du cinquantenaire du *Monde* sur cinquante ans de littérature enfantine en France. Mais aussi : l'analyse d'Hector Bianciotti sur la biographie d'Oscar Wilde par Richard Ellmann.

Ce numéro comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté de 27 à 36 et un cahier « Associations » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté mercredi 23 novembre 1994 a été tiré à 465 523 exemplaires

Pour « passer de la solidarité émotionnelle à la solidarité de justice »

Une grande campagne médiatique contre l'exclusion sera lancée le 28 novembre

Trente associations humanitaires, les plus importantes de France, groupées sous le label « grande cause nationale 1994 », lancent, du 28 novembre au 4décembre, une grande campagne médiatique contre la pauvreté et l'exclusion.

Le spot télévisé va surprendre ou, mieux, « *alerter* » et c'est, du reste, le titre et le but de cette campagne : aux meilleures heures d'écoute, la mire apparaîtra brusquement, sur la voix de l'acteur Jacques Perrin. « *Non*, dira le comédien, *ce n'est pas votre téléviseur qui est en panne, c'est la société...* » Suivront un texte et un clignotant rouge « *Alerte* », pour attirer l'attention sur la situation, notamment, des « *cinq millions* » de personnes qui vivent en France au-dessous du seuil de pauvreté et pour proclamer : « *Exigeons tous un pacte contre l'exclusion.* »

Trente associations à vocation sociale, caritative et humanitaire (1) ont obtenu, collectivement, le label « grande cause nationale 1994 » pour réaliser, du lundi 28novembre au dimanche 4 décembre, cette opération médiatique de grande envergure : vingt spots sur France 2 et sur France 3 (au lieu de douze fixés par la loi), une trentaine de passages sur TF 1, Canal Plus, M 6 et le réseau câblé, quelque 1 300 messages sur les ondes de Radio-France, de ses stations régionales et des radios périphériques et privées, des encarts dans une trentaine de titres de la presse nationale et régionale. Cinq mille panneaux apposés dans toute la France reprendront ces thèmes, ainsi que 4 millions de dépliants dans 14 000 bureaux de poste et 600 points d'accueil EDF-GDF. Tous les concours apportés l'ont été de façon totalement gratuite. Enfin, un service minitel 3615 code ALERTE est mis à disposition.

Cette vaste opération n'a pas pour but de collecter des fonds. Il ne sera pas fait appel au portefeuille, mais à l'intelligence du cœur : pour les trente associations, il s'agit de « *proposer à tous les Français de se mobiliser contre la pauvreté et l'exclusion et de changer le regard posé sur ceux qui en sont victimes* ». L'enjeu est de « *passer d'une solidarité émotionnelle à une solidarité pour la justice* ».

De fait, c'est aussi un message politique, au sens large, que veut délivrer le collectif « grande cause nationale » : bien que les trente associations, les plus importantes de France affirment que leur vocation « *n'est pas de prendre en charge le relais d'une organisation sociale de plus en plus défaillante* ». C'est pourquoi le collectif réclame « *la pleine application des lois* », en matière d'emploi, de logement, de santé, etc., et « *une véritable politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion* ».

Manifestement, la série de mesures récemment prises par le gouvernement (*le Monde* du 15octobre) n'a pas répondu aux aspirations du mouvement caritatif et humanitaire, qui lance aussi, entre le 30 novembre et le 14 décembre, trois séminaires de réflexion avec des responsables politiques, économiques, sociaux et culturels. Ces travaux, complétés par les réponses des Français à cette campagne, devraient aboutir à un document de synthèse publié en février 1995, au moment où une autre campagne battra son plein...

M. C.

(1) Association pour le droit à l'initiative économique, Armée du salut, Association nationale de prévention de l'alcoolisme, Association Seuon, Aide à toute détresse-Quart monde, Coordination des organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi, Emmaüs-France, Croix-Rouge française, Entraide protestante, Fédération française des équipes Saint-Vincent, Familles rurales, Fédération française des banques alimentaires, Fédération relais, Fédération nationale d'aide familiale à domicile, Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale, Fédération nationale des associations familiales des maisons d'accueil, Fonds social juif unifié, France terre d'asile, les Petits Frères des pauvres, Médecins du monde, Médecins sans frontières, Relais médical aux délaissés, Secours catholique, Secours populaire français, Société Saint-Vincent-de-Paul, Solidarités nouvelles face au chômage, Union féminine civique et sociale, Union nationale des associations d'aide à domicile en milieu rural, Union nationale des associations gestionnaires de foyers de travailleurs migrants, Union nationale des institutions sociales d'action pour Tsiganes.

La journée d'action dans le secteur public

Perturbations limitées dans les transports

La journée d'action dans le secteur public n'entraînait, mercredi 23 novembre dans la matinée, que des perturbations limitées dans les transports. A la SNCF, le trafic était essentiellement perturbé sur les dessertes régionales transversales (un train sur trois en moyenne) et en banlieue parisienne : un train sur deux au départ de Paris-Gare de Lyon, deux sur trois au départ de Paris-Nord et deParis-Montparnasse, ainsi que sur certaines dessertes au départ de Paris-Est et la ligne C du RER. A destination de la province, un train sur deux circulait sur le réseau sud-est, ouest et sud-ouest à l'exception des lignesParis-Caen-Cherbourg, Paris-Granville et Paris-Limoges-Toulouse (un train sur trois). Le trafic était en revanche normal sur le réseau TGV et les dessertes du nord et de l'est, ainsi que sur la ligne Paris-Clermont-Ferrand.

A la RATP, le trafic à 10H00 était assuré à 80 % dans le métro parisien, à 100 % sur le RER (lignes A et B) et à 85 % dans les autobus, selon la RATP, qui n'exclut pas des perturbations plus importantes en fin de matinée.

Les suites de la dissolution du bureau national

La cour d'appel de Paris donne raison à Génération Écologie contre M. Lalonde

Dans un arrêt en date du 22 novembre, la cour d'appel de Paris a confirmé « *la nullité de la réunion du conseil national du 10 avril 1994* » de Génération Ecologie, déjà prononcée par le tribunal de grande instance de Paris (*le Monde* du 18 juin). Elle précise que cette nullité « *produira toutes les conséquences de droit qui s'attachent à une telle mesure* ». En clair, l'ancien bureau national de GE, défavorable aux orientations de Brice Lalonde, devrait être rétabli dans ses fonctions, et les membres exclus par l'actuel bureau réintégrés dans le mouvement. Toutefois, le congrès statutaire de Génération Ecologie, qui renouvellera l'ensemble des instances dirigeantes, est prévu du 9 au 11 décembre à Laval, dans la Mayenne.

Quittant le groupe Hachette

Daniel Radford deviendra directeur général des éditions Ramsay

Daniel Radford a annoncé, mardi 22 novembre, sa décision de quitter le groupe Hachette, au sein duquel il était directeur général des éditions Lattès – depuis 1991 (1). Il rejoindra, au début de janvier 1995, les éditions Ramsay, avec le titre de directeur général.

Après un dépôt de bilan en juin 1992, la maison Ramsay (qui appartenait avant cette date à l'écrivain Régine Deforges et à son fils, Franck Spengler) avait été rachetée, en octobre de la même année, par l'éditeur et actuel propriétaire, Michel Lafon (également détenteur des éditions du même nom). Redevenu bénéficiaire en 1993, Ramsay entend aujourd'hui se développer en dehors de son point fort traditionnel, le cinéma. « *Nous avons décidé de refaire de Ramsay ce qu'elle était auparavant : une maison de littérature générale* », explique Michel Lafon, pour lequel le chiffre d'affaires de Ramsay devrait passer, de 25 millions de francs en 1993, à 50 millions de francs en 1995.

L'arrivée de Daniel Radford répond à cette volonté de développement. Elle devrait s'accompagner de la venue de quatre autres personnes (deux directeurs de collection, une secrétaire et un responsable des droits étrangers), si bien que l'effectif de Ramsay passerait de six à onze personnes. « *Lattès était pour moi une grosse machine*, explique Daniel Radford. *J'ai souhaité retrouver dans mon métier une dimension artisanale.* » L'éditeur – qui est aussi l'auteur de plusieurs essais et recueils de poésie, ainsi que d'un roman, *le Maître pièce*, paru en 1993 aux éditions du Rocher – prévoit de publier trente-cinq à quarante livres par an. Parmi ceux-ci, des documents, des ouvrages de fiction et des livres de religion, avec, notamment, la suite du *Talmud*, dans l'édition de Adin Steinsaltz, dont les deux premiers volumes ont récemment paru chez Lattès.

Fl. N.

(1) Entré en 1979 aux éditions Robert Laffont, Daniel Radford a dirigé Seghers de 1983 à 1989, avant d'entrer dans le groupe Hachette et de devenir directeur littéraire chez Stock, jusqu'en 1991.

« L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI » : Gilles Le Gendre est nommé directeur délégué de la rédaction. – La direction de *l'Événement du jeudi* a nommé, mardi 22 novembre, Gilles Le Gendre au poste de directeur délégué de la rédaction. Gilles Le Gendre, trente-six ans, était rédacteur en chef du *Nouvel Économiste*, fonction qu'il a quittée au mois d'avril, à la suite d'un désaccord avec le directeur de la publication, Henri J. Nijdam. Gilles Le Gendre travaillera « *aux côtés de Jean-François Kahn* », éditorialiste à *l'Événement* et fondateur du titre, a précisé mardi un communiqué de l'hebdomadaire. La nomination de Gilles Le Gendre est consécutive au projet de « relance » de l'hebdomadaire. Le tribunal de commerce de Paris devrait avaliser prochainement le plan de reprise présenté par l'éditeur Thierry Verret, le groupe Hachette, l'assureur allemand Hannover Rückversicherung et le groupe CIC.

ALCATEL-CIT : Pierre Guichet reste incarcéré. – Le « référé liberté » introduit par les avocats du PDG d'Alcatel-CIT, Pierre Guichet, afin d'obtenir sa libération immédiate a été rejeté, mardi 22 novembre, par la présidente de la chambre d'accusation de Paris, Martine Anzani. La chambre dispose maintenant de deux semaines pour se prononcer sur cette détention. Pierre Guichet avait été mis en examen et incarcéré, lundi 21 novembre, dans le cadre d'une affaire de surfacturation au détriment de France Télécom. Par ailleurs, le conseil d'administration d'Alcatel-CIT a renouvelé, mardi, « *sa solidarité et sa confiance totales* » à Pierre Guichet. Ce dernier, qui avait souhaité être déchargé de son poste de président, reste donc à la tête d'Alcatel-CIT.

GUADELOUPE : l'ancien député Edouard Chammougon a été remis en liberté. – La chambre d'accusation de la cour d'appel de Basse-Terre (Guadeloupe) a ordonné, mardi 22 novembre, la remise en liberté d'Édouard Chammougon, ancien député (République et Liberté) de la Guadeloupe, ancien maire et conseiller général de Baie-Mahault, qui avait été emprisonné le 8 novembre dernier (*le Monde* du 10 novembre) faute d'avoir versé, à la date-limite du 31 octobre, le cautionnement de 1 million de francs qui lui avait été imposé après une première incarcération d'une nuit en avril dernier. M. Chammougon, mis en examen pour corruption, abus de biens sociaux et détournement de fonds publics, avait été condamné, le 4 novembre 1993, à trois ans de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et dix ans – que la Cour de cassation avait réduits à cinq – de privation des droits civiques et civils. – *(Corresp.)*

En marge du conseil des ministres

M. Sarkozy demande à la majorité d'aider M. Balladur, « seul capable » de la rassembler

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 23 novembre, à l'Elysée sous la présidence de François Mitterrand. Interrogé sur le sondage BVA qui place, pour la première fois, Jacques Delors devant Edouard Balladur au second tour d'une élection présidentielle *(lire page 8)*, Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement a déclaré : « *Nous sommes quelques-uns à dire, depuis un grand nombre de semaines, que la division de la majorité qui pourrait causer des dégâts, se réalise grandeur nature.* » Pour lui, le résultat de ce sondage implique qu'il faut « *soutenir le gouvernement et aider le premier ministre, seul capable de réunir la majorité* ».

Par ailleurs, le conseil a approuvé le projet de loi de finances rectificative pour 1994, présenté par M. Sarkozy *(lire page 18)* et celui sur la formation en alternance préparé par Michel Giraud, ministre du travail. Il a aussi entendu une communication de Bernard Bosson, ministre de l'équipement, sur le transport combiné rail-route.

Enfin, le conseil a nommé Jean-Claude Colli, inspecteur général des finances, actuellement sous-gouverneur du Crédit foncier, au poste de gouverneur de ce même organisme *(lire page 22)*. Il a aussi procédé à un mouvement préfectoral plaçant notamment en position hors cadre Hubert Fournier, actuellement préfet de la Réunion, alors que le premier ministre part, mercredi, en voyage officiel à Mayotte et à la Réunion. Mais on assure, à l'hôtel Matignon, que cette mutation était prévue depuis longtemps et n'est en rien, bien au contraire, une sanction.

THIERRY BRÉHIER

A nos abonnés

La Poste vient de mettre en place une nouvelle organisation pour l'acheminement de la presse sur le réseau Sud-Est et Sud-Ouest. Ces changements s'accompagnent de perturbations. *Le Monde* prie ses abonnés de bien vouloir accepter ses excuses pour ces incidents indépendants de sa volonté et les remercie de leur fidélité.

Cette annonce est dédiée
à celles et à ceux qui sont appelés
à aller souvent à Londres.

Ils comprendront.

LONDRES CENTRE

Facile à comprendre : Paris-Londres directement, de centre à centre, et en 3 heures. Eurostar part de la Gare du Nord et arrive à Waterloo International Terminal, tout simplement. Dès la mi-95, il y aura jusqu'à un Eurostar toutes les heures. Depuis le 14 novembre 1994, le service Avant-Première propose deux aller-retour quotidiens Paris-Londres et un Lille-Londres. Les tarifs sont eux-mêmes une invitation au voyage: pour un aller simple Paris-Londres, en seconde 645 F ou 395 F* avec "Joker Découverte" (réservation 14 jours à l'avance) et 810 F en 1ère classe. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser dans les grandes gares, votre agence de voyages ou, gratuitement, au 05 122 122. Bon voyage. *Prix réduit en 2ème classe soumis à certaines conditions.

Eurostar est un service offert conjointement par les chemins de fer belges, britanniques et français.

eurostar

EUROSTAR. PARIS-LONDRES D'UN SEUL TRAIT. ENFIN.

Le Monde

ARTS & SPECTACLES

Rétrospective Kurt Schwitters au Centre Georges-Pompidou

L'œuvre totale d'un bourgeois fou






PHOTOS ERNST SCHWITTERS

Kurt Schwitters au cours de l'enregistrement de la Ursonate, Londres 1944.

Pour la première fois en France une grande rétrospective est consacrée à Kurt Schwitters (1887-1948), artiste de Hanovre au temps de Dada et du constructivisme, mort exilé en Grande-Bretagne. Cet artiste totalement méconnu du grand public a une postérité considérable depuis le pop art jusqu'aux jeunes assemblagistes [illegible]

CETTE rétrospective Kurt Schwitters était attendue depuis longtemps par ceux qui connaissent le mieux l'œuvre de l'artiste : les artistes. Le mieux, mais peu. En France tout au moins, où les occasions de vérifier *de visu* la forme et la force de son travail, ont été rares. L'exposition « Paris-Berlin », en 1978, en donnait une idée, au Centre Pompidou ; deux ans plus tard, au Grand Palais, la Galerie Gmurzinska de Cologne, qui consacrait à l'artiste son stand de la FIAC, attisait la curiosité. L'année dernière, la Biennale de Lyon, nostalgique du dadaïsme, avait fait venir du Sprengel museum de Hanovre, le *Merzbau*, qui y a été reconstitué en 1988, d'après des photographies et les souvenirs du fils de Kurt Schwitters, Ernst. Démonté, remonté, il est dans l'exposition du Centre Pompidou.

Le *Merzbau* ? c'est-à-dire la transformation, à partir de 1923, de l'appartement-atelier de l'artiste, ce « bourgeois fou » (c'est lui qui le dit, avec humour) qui habitait dans un quartier résidentiel de Hanovre, en œuvre d'art. Une œuvre d'art proliférante comme la végétation dans le théâtre de Ionesco, qui a amené Schwitters à récupérer l'appartement au-dessus du sien pour y développer ses colonnes, où nicher dans leurs creux des objets intimes, des souvenirs [illegible] exemple [illegible] cheveux de Hans Richter, un bout de cravate de Théo Van Doesburg, un crayon de Mies Van der Rohe, un flacon d'urine de Schwitters... Cette étonnante construction, premier cas notoire d'œuvre d'art habitée et de fusion entre l'art et la vie, tient d'un décor de cinéma expressionniste, mais comporte des éléments géométriques attestant de l'évolution de Schwitters dans les années 20.

Schwitters dadaïste ou constructiviste ? Le débat est ouvert, qui est peut-être un faux débat, Schwitters pouvant être les deux à la fois, autrement dit ni l'un ni l'autre. Mais Schwitters, l'indépendant. Ou *Merz*, comme il se nomme (le mot vient de *Kommerz*) à partir de 1919 pour qualifier sa production tous terrains, sonore, picturale et typographique dont l'exposition du Centre Pompidou rend compte complètement. Celle-ci réserve quelques surprises, en montrant par exemple, pour la première fois, les peintures de paysages et les portraits non seulement de Schwitters avant *Merz*, mais aussi après *Merz*.



MUSÉE D'ART DE PHILADELPHIE

Kurt Schwitters, sans titre, 1921.

Orchestrée par Serge Lemoine et Didier Semin, cette rétrospective est la plus grande qui ait jamais été consacrée à l'artiste de Hanovre. Elle réunit environ 300 œuvres, peintures, collages, assemblages, sculptures, et 150 pièces typographiques. Les poèmes d'*Anna Blume* (Anna Fleur) y sont présentés, et l'on peut y entendre la *Ursonate*, un petit modèle de poésie sonore, sur la lancée des poèmes phonétiques abstraits de Raoul Hausmann, un ami, spécialiste *« des lois des sons primitifs comme margarine des âmes »*. Mais l'architecture blanche, rigoureusement constructiviste, belle et bien aérée, de Lorenzo Piqueras dans laquelle le parcours de l'œuvre se déroule, sert en priorité le plasticien, peut-être même l'artiste « purement peintre » dont parle Katherine Dreier, en connaissance de cause : celle-ci l'a en effet exposé dès 1920, à New-York.

D'aucuns regretteront probablement cette mise en ordre rigoureuse, et chronologique, de la production, à bonne distance de l'image convenue du chaos qui entoure le mouvement dada. Il vaut mieux s'en réjouir, car elle met en évidence un cas flagrant d'artiste capable de faire fructifier l'état d'esprit dadaïste dans le domaine des arts visuels, d'en ouvrir le champ. On ne se plaindra pas non plus d'être dans les meilleures conditions pour regarder ces merveilles que sont les collages et assemblages, du début à la fin.

Le parcours, qui commence par une nature morte bien peinte, plutôt mieux qu'on ne le fait dans une académie (1910), montre à travers des portraits et des paysages sombres de 1917-1919 un Schwitters grave, rêveur, un rien visionnaire, un rien symboliste, un rien tempétueux, qui, d'un sujet à l'autre, glisse (vite) de l'emportement expressionniste de la touche à d'étranges compositions cubistes, de plus en plus abstraites, voire complètement abstraites. Trois d'entre elles, datées de 1919, dont les titres sont pour le moins différents, *Cristal dormant* ou *Nœud papillon*, interloquent, comme l'effet de carton plié des formes peintes. Ce sont ces œuvres qui ont incité Herwarth Walden, le patron de la fameuse galerie berlinoise Der Sturm, où il défendait les expressionnistes (mais pas les dadaïstes), à exposer Schwitters. Celui-ci, presque simultanément, réalise de drôles de dessins associant roues de bicyclette, clefs, moulin à café, chiffres, cœurs, et tampons en tous genres...

GENEVIÈVE BREERETTE

Lire la suite page 29

CINÉMA

VEILLÉES D'ARMES *de Marcel Ophuls*

Juste un regard

Centrée sur les reporters de Sarajevo, la grande enquête de Marcel Ophuls, sous-titrée « Histoire du journalisme en temps de guerre », confronte avec humour et pugnacité les interrogations essentielles sur la vérité et l'information-spectacle, mais aussi les pièges et la grandeur de la mise en scène de cinéma.

AVEC caméras et bagages, humour et précipitation, Marcel prend le train. C'est le début d'un long voyage. Les films ressemblent souvent à des voyages, et le titre de la violente et baroque odyssée que sera cette enquête documentaire – titre qui évoque le repos ou l'attente – dit mal dans quelles embardées l'auteur se prépare à embarquer ses spectateurs.

Marcel – la familiarité complice et caustique qu'il instaure d'emblée autorise à l'appeler par son prénom –, c'est Ophuls bien sûr. Pour plus de sûreté, le contrôleur de la SNCF viendra relever le patronyme, repris au vol par le cinéaste pour évoquer son père, lorsque Max Ophuls tournait *De Mayerling à Sarajevo*, récit des prémices de la première guerre mondiale réalisé à l'heure où débutait la seconde. Mélange de jeux et de hasards dans la succession d'événements sur lesquels s'ouvre le film, après un préambule sous le signe de Goethe. Marcel Ophuls part à la guerre et s'en va-t-en guerre. Il va à Sarajevo, il sera question d'Histoire et d'histoires. Et de cinéma.

Le sujet de *Veillées d'armes*, son point de départ en tout cas, est une enquête sur les reporters qui « couvrent » la guerre en Bosnie. Ophuls a décrit (*le Monde* du 24 mai) comment il travaille : en enregistrant une quantité considérable d'images et de sons, puis en écrivant, avec papier, crayon et table de montage, son film à partir de ce matériel. Son film ou ses films ? Son film. *Veillées d'armes* se compose de deux parties, à juste titre intitulées « Premier Voyage » et « Deuxième Voyage », mais qui prennent tout leur sens grâce à la projection complète, projection au long cours de 3 h 53. Ce chemin tracé par le cinéaste au sein de la matière qu'il a lui-même réunie n'est ni rectiligne ni continu. C'est plutôt un labyrinthe multidimensionnel, serpentant à travers l'espace, le temps, les idées et les récits.

C'est même le principal écueil auquel risque de se heurter l'extraordinaire travail effectué par Ophuls, celui de dérouter ses spectateurs par la multiplicité de ses approches, après avoir semblé les emmener sur un chemin connu, celui du reportage sur un thème par lui-même fort intéressant. A Sarajevo, le cinéaste recueille le témoignage des journalistes de presse écrite et des reporters de télévision, il les accompagne sur le terrain. Il fait, avec le talent qu'on connaît à l'auteur du *Chagrin et la pitié*, ce que ferait tout réalisateur d'un « sujet » pour un magazine de grand reportage.

Mais d'emblée, entre la statue de Goethe et sa propre apparition à la gare de l'Est – apparition suivie de bien d'autres –, il était passé sur un tournage de film de fiction, dont Philippe Noiret tient la vedette. Dans le rôle de l'« honnête homme », l'acteur dit calmement, pour son compte, pour celui d'Ophuls et pour tous les citoyens d'Occident, la colère et la honte que lui inspirent la purification ethnique, l'assentiment intéressé des politiques et l'aveuglement des peuples, la complicité des médias. Il ajoute, et ce sera une interrogation sous-jacente à la suite du film, que ce qui se passe en Bosnie dément la thèse selon laquelle, si on avait pu filmer Auschwitz, Auschwitz n'aurait pas eu lieu. A Vukovar, Mostar et Srebrenica, on a vu, et rien n'a été empêché.

A cette thèse politique, la seule assenée sans ambages et qui est l'un des pivots autour desquels s'organise le mouvement complexe de *Veillées d'armes*, répond très vite une autre « figure » : l'emploi d'images extraites de films de fiction, séquences de *la Soupe au canard* des Marx Brothers, de comédies musicales, dont *Holiday Inn* (*L'amour chante et danse*, de Mark Sandrich avec Fred Astaire et Bing Crosby). L'hôtel de Sarajevo où logent les journalistes s'appelle Holiday Inn, il fournit ainsi la rime la plus évidente parmi toutes celles qu'Ophuls invente entre actualité tragique et histoire ludique. Nulle coquetterie dans ce jeu entre les genres et les époques, mais une manière parmi d'autres de mettre en évidence les fonctions complexes et les natures différentes de ce qu'on désigne sous le nom générique d'images.

De tous ces rapprochements, le plus fort, le plus fou est sans doute celui qui fait se succéder sèchement le très émouvant entretien avec un acteur du théâtre de Sarajevo qu'un obus serbe a privé de ses jambes, et un éblouissant numéro dansé par James Cagney, comme un cadeau de poète, à la manière de Prévert ou de Ferré offrant des ailes à la misère. Cette générosité-là ruisselle au long du film, elle en explique en partie la durée, quand Ophuls laisse du temps pour exister à ceux qu'il rencontre, et qu'il respecte. Quitte à déborder des « sujets » assignés. Ainsi, notamment, du journaliste du *New-York Times* John Burns, ou du docteur Mufid Lazovic, chirurgien à l'hôpital de Sarajevo. Ils font littéralement exploser leur statut de témoins ou d'objets de reportage, pour devenir d'extraordinaires personnages, dignes de ceux de Conrad ou de Malraux.

JEAN-MICHEL FRODON

Lire la suite page 31

LE SPECTATEUR

MICHEL BRAUDEAU

Sans titre, 1929

IN "MERZ" DE MARC DACHY/ED. LEBOVICI

Dada

IL y aura toujours de la place pour les iconoclastes dans les musées. C'est même désespérant de voir avec quel inexorable respect on finit par récupérer les clients les plus hostiles aux honneurs, les plus convaincus rebelles. Ainsi Kurt Schwitters entre au cinquième étage du Centre Pompidou, où il succède au long séjour estival de Beuys. Bien, très bien. On peut penser tout de même que ce grand précurseur de nombreux courants de l'art contemporain aurait été passablement surpris de cette consécration. Mais voilà, tout se digère, même Dada. Et qui sait encore ce que fut Dada ? On aurait tendance à y voir un moment annonciateur du surréalisme. Et le surréalisme lui-même aurait quelque chose de délicieusement surranné, presque un peu romantique, comme les dernières coquetteries vestimentaires d'Aragon. Il n'est donc pas inutile de rappeler que Dada fut un absolu.

DADA est un mouvement qui naît l'année de la bataille de Verdun, en 1916, au Cabaret Voltaire de Zurich, et son nom est choisi au hasard, d'un doigt posé en aveugle sur une page de dictionnaire. La guerre de 14-18 est celle qui annonce la *« crise de l'esprit »* selon Valéry, le *« déclin de l'Occident »* selon Spengler, pour tous l'effondrement d'un monde et de ses valeurs. C'est peu dire, une crise de l'esprit. Il s'agit d'un tremblement de la Terre et du Ciel, après lequel rien ne sera plus comme avant. On n'imagine pas qu'une seconde guerre mondiale viendra, plus terrible encore. Les artistes regroupés au Cabaret Voltaire, Tristan Tzara, Hans Arp, Richard Huelsenbeck, prônent d'abord et avant tout le refus du formalisme. Il importe selon Georges-Ribemont-Dessaignes de *« fournir la preuve que la poésie est une force vivante, sous tous les aspects, même antipoétiques, l'écriture n'en étant qu'un véhicule occasionnel, nullement indispensable »*. Non seulement se méfier absolument de tout ce qui est tenu pour artistique par la classe dirigeante, mais aller jusqu'au bout, se défier aussi du sens, supprimer la séparation des genres, inventer des mots inouïs, faire des spectacles de poésie sonore, réinventer le cri, redessiner la typographie des mots, faire des tableaux de débris, de bouts de bois, faire œuvre de tout, non pas comme à l'âge classique, où tout fait sens autour de nous, mais dans un monde inverse où plus rien n'a de sens. Le *Manifeste dada* de Tzara (1918), une contradiction en soi, puisqu'il n'y a pas besoin d'un manifeste *a priori* pour annoncer qu'on ne veut rien, trouve des accents nietzschéens pour proposer de *« détruire les tiroirs du cerveau et de l'organisation sociale »*, *« démoraliser partout et jeter la main du ciel en enfer »*. Selon Tzara, il nous faut des *« œuvres fortes droites, précises et à jamais incomprises »*. Et Ribemont-Dessaignes, dans un style moins fiévreux mais d'une pureté lapidaire : *« L'art est un édifice public. Tous les édifices publics sont à la gloire de la mort. [...] Dès que la construction est rendue publique, elle devient collective par assentiment, elle devient temple. On y célèbre des mystères. Il y règne une odeur de charogne. »*

LES compagnons de route que seront très tôt les surréalistes – *les Champs magnétiques* d'André Breton et Philippe Soupault datent de 1919 – n'auront pas la même position radicale. D'accord avec Dada pour s'opposer à une société, une idée de la normalité gouvernée par la raison, l'intelligence, refoulant le désir dans l'espace des rêves et du bizarre où tous puiseront leur inspiration la plus féconde, ils ne sont pas hostiles à l'avènement de nouvelles valeurs, et, pendant les cinquante années d'existence du groupe, jusqu'à sa dissolution en 1969, nombre de surréalistes seront tentés par l'horizon des lendemains qui chantent. Dada, jamais. Dada est l'esprit qui toujours nie, et son refus est tellement systématique que le mouvement s'enlise très vite. Excommunications, ruptures et scandales, après la représentation du *Cœur à gaz* de Tzara en 1923, conduiront à la disparition de Dada. Comme tous les morts jeunes qui n'ont pas eu le temps d'être corrompus par l'usage, Dada jouit d'une image plus pure et plus intense que celle des surréalistes. C'est Dada que l'on retrouve à chaque avant-garde, Dada qui inspire les expériences du lettrisme et du nouveau roman, le théâtre de Beckett et de Ionesco, Dada qui à travers Man Ray influence une partie de la photo moderne, Dada qui souffle certains de ses mots d'ordre aux situationnistes, aux étudiants de 68, aux anarchistes allemands. Dada est irréductible.

Le surréalisme, en revanche, a eu le temps, a pris le risque, d'en passer par l'âge adulte, avec tous les dangers que cela comporte. On a trouvé ses habits bien poussiéreux, ses dentelles trop maniérées, ses folies un peu vieillottes. C'est injuste. Il reste dans la poésie surréaliste, dans sa peinture, une liberté, une ampleur, une confiance, un optimisme (proprement odieux pour Dada) dont aucun mouvement, aucune école n'a su depuis gonfler ses voiles. Mais les temps sont difficiles, menaçants, guère portés au bonheur et à l'espérance, et c'est un climat plus propice à Dada que tout autre. ■

ARTS

Entretien avec Serge Lemoine, commissaire de l'exposition

Quand un dadaïste

Directeur du Musée de Grenoble, professeur d'histoire de l'art contemporain à Paris-IV, Serge Lemoine est l'organisateur de l'exposition consacrée à Schwitters. Il nous présente de nouveaux aspects de l'œuvre du dadaïste en insistant sur la relation de l'artiste avec la peinture constructiviste.

« Comment expliquer que l'on connaisse si peu Schwitters en France ?

– Il y a plusieurs raisons. L'art allemand de l'entre-deux-guerres y est très mal connu. Que sait-on de Max Beckmann, ou de Friedrich Vordemberge-Gildewart, un peintre abstrait très important qui était de Hanovre et ami de Schwitters ? Je l'avais présenté dans la salle des Rendez-vous de Hanovre, à l'exposition « Paris-Berlin ». Le dadaïsme, dont Schwitters est une des figures-clés, n'y est pas bien connu non plus, Duchamp, Picabia, Arp mis à part. Une autre raison vient de la particularité de Schwitters, qui est dadaïste, mais réalise des collages abstraits, alors que les autres dadaïstes, Hausmann, Höch, Heartfield, Grosz, sont figuratifs. Schwitters est aussi un grand constructiviste, et on ne connaît toujours pas bien le constructivisme, ni son versant hollandais, De Stijl. On ne peut pas dire que Mondrian ait été bien servi à Paris, où, depuis la rétrospective de 1966 à l'Orangerie, il n'y a eu aucun regroupement de ses œuvres, jusqu'à l'exposition du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, au printemps dernier. Enfin, Schwitters a été contraint à l'exil, et il est mort en Angleterre, oublié.

– Comme Hausmann à Limoges ?

– Oui. Mais Hausmann n'est pas un artiste important comme Schwitters, qui est une référence pour les créateurs d'aujourd'hui, de Rauschenberg à Arman, à Fluxus... Il a été oublié après avoir été très connu. Il n'est pas pas parti en exil dans la bonne direction. Il est allé en Norvège, et s'est retrouvé seul, sans aucun environnement, alors que les autres artistes en exil étaient partis aux Etats-Unis. Il a été oublié alors qu'il était très connu avant la deuxième guerre mondiale, aux Etats-Unis, en particulier, grâce à Katherine Dreier, Marcel Duchamp et la Société Anonyme. Alfred Barr l'a invité à l'exposition « Cubism and Abstract Art » et à « Fantastic Art : Dada and Surrealism ». Il était dans les cahiers d'Abstraction-Création et représenté dans l'exposition « Konstruktivisten » de Bâle en 1937.

– Quelle a été sa fortune critique à l'étranger après la guerre ?

– Il a été reconnu à l'étranger par vagues successives, dès sa mort. L'exposition de New-York chez Sidney Janis, en 1952, a été déterminante. Robert Rauschenberg, qui, à ce moment-là, réalisait des monochromes noirs ou blancs, l'a vue, et a immédiatement commencé à réaliser des assemblages. Arman aussi a été très marqué, il le dit dans un entretien que publie *Art Press*. Dans les années 50, une série d'expositions Schwitters ont été organisées dans des galeries. En France, il n'y en a eu qu'une, en 1954, chez Berggruen, qui n'a eu aucun écho. Et puis il y a eu la première grande exposition de la redécouverte en Europe, en 1956, à la Kestner Gesellschaft de Hanovre, dont le directeur était Werner Schmalenbach. Il a ouvert les caisses où les œuvres avaient été enfermées à la mort de Schwitters. L'exposition a circulé en Europe, mais n'est pas venue en France. C'est elle qui a fixé l'image de Schwitters artiste dadaïste, qui fait des collages ; et ne distingue pas ce qui appartient à sa veine constructiviste. La monographie publiée ensuite en Allemagne, puis en Amérique, a véhiculé cette même image, que l'exposition de 1985 au Musée d'art moderne de New-York, organisée par John Elderfield, a peu modifiée.

– Schwitters n'était-il pas déjà en marge du mouvement Dada, isolé à Hanovre, parce que jugé trop bourgeois, et suspect de porter une cravate ?

– Huelsenbeck l'a refoulé du club dada, mais il était le chef de file de la tendance Arp, Hausmann, Höch. C'est un des grands du dadaïsme, avec Ernst et Arp, qui, après Dada, continue à évoluer sans changer radicalement de cap, contrairement à Grosz et à Otto Dix. Tous, à Berlin, sont portés par une situation sociale, politique. Pas lui, il n'est pas conditionné par ça. Ce n'est pas un artiste « engagé » au sens de Heartfield, ou de Huelsenbeck. Il est « engagé » comme Léger, Picasso, Matisse. Je veux dire par là que Schwitters est révolutionnaire avec les moyens de l'art. En 1920, les dadaïstes n'existent plus, sauf Schwitters, Ernst et Arp ; Duchamp et Picabia aussi, mais c'est encore une autre histoire. Schwitters a une œuvre complète, qui évolue jusqu'à la fin, et qui est en mesure d'occuper tout le cinquième étage du Centre Pompidou. Ce qu'on ne saurait faire avec l'œuvre d'aucun dadaïste de Berlin, dont les recherches ne représentent pas le même degré d'aboutissement. Pour beaucoup, Dada est un état d'esprit, alors que Schwitters a une véritable œuvre, avec un début, un commencement, une fin, une pensée.

– N'exagérez-vous pas un peu ?

– Schwitters incarne presque toute l'histoire de l'art moderne. C'est une œuvre complète, totale. Il peint, il fait des collages, des assemblages, s'intéresse à l'architecture, à l'environnement, à la typographie et aux arts appliqués. C'est l'un des grands typographes de son époque. C'est un poète, un des plus grands écrivains de la littérature allemande, le chef de file de la poésie concrète, après avoir été poète post-romantique. C'est un écrivain de théâtre, un théoricien... Il a entrepris de faire évoluer ces différentes formes d'art l'une par l'autre, pour arriver à l'œuvre d'art totale. Quand il compose un poème, c'est un collage ; quand il réalise un tableau, c'est un assemblage ; quand il déclame un poème en public, c'est une performance. La peinture l'amène au collage. Les collages font évoluer la poésie, la poésie fait évoluer la typographie... Il y a, chez lui, une interaction constante entre les différentes formes d'expression. Il est le seul à le faire à ce niveau-là, constamment. L'ensemble de ces activités toujours nouvelles donnent Merz et aussi Schwitters. Il déclare : *« Je m'appelle Merz »*, et il écrit : *« Tout ce qu'un artiste*

Un témoignage inédit sur la période londonienne

Schwitters

Kurt Schwitters a vécu en Angleterre les dernières années d'une vie d'exil, à Londres d'abord, ensuite à Ambleside, dans la région des lacs. Le cinéaste Polonais Stefan Themerson l'a connu à cette époque. Voici son témoignage, qui date de 1958. Il est inédit en France.

par Stefan Themerson

KURT SCHWITTERS est mort il y a dix ans. En janvier 1948. Je ne l'ai connu que les cinq dernières années de sa vie. Ce que je rapporte à son sujet se limitera donc à ce laps de temps.

Je dois dire d'abord que les fragments de prose et de poèmes, ou – disons – ces quelques notes qu'il nous a laissées, sont d'une liberté et d'une maîtrise libres de tout artifice et en même temps d'une chaleur manifeste ; quand on sait de qui il s'agit, on voit tout de suite, sans avoir besoin de s'y attarder, la bêtise de toute cette généralisation officielle, superficielle, au sujet des « artistes modernes » qui sont supposés être tantôt des intellectuels à sang froid (lire : d'habiles calculateurs), tantôt d'irresponsables escrocs. Ou les deux.

Il n'était ni l'un ni l'autre. Et si, pour une raison ou l'autre, vous n'avez pas remarqué la présence d'un être ordinaire, authentique, caché derrière son *Ursonate* et *Anna Blume*, ou dans ses collages, les derniers écrits de Schwitters ne vous laisseront plus le choix ; vous devez admettre que quelles que soient votre sympathie, inimitié, ignorance ou connaissance de ce territoire flou de l'art moderne, ici, avec le sourire, vient à votre rencontre la vraie simplicité d'un être humain non dogmatique, et la chaleur non dissimulée de sa vie, de rebelle certes, mais constructive.

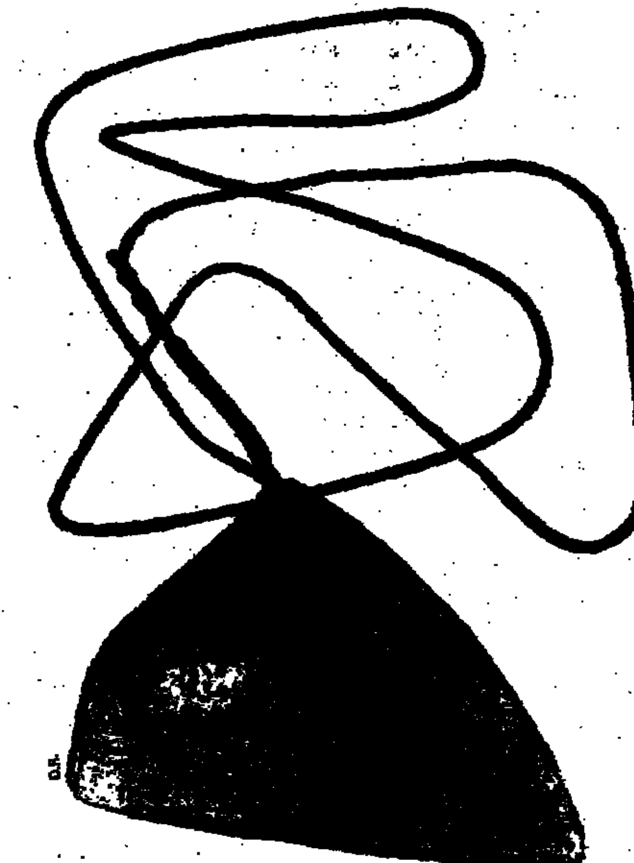
Depuis notre première rencontre, chaque fois que j'entends son nom, chaque fois que je le vois imprimé, chaque fois qu'il me vient à l'esprit, il est toujours accolé de près dans mes pensées à un autre nom, le nom d'un autre homme, et si je vous disais l'autre nom maintenant, vous diriez peut-être que c'est une hérésie. Et une hérésie, peut-être en est-ce une, en effet. Peut-être une hérésie à double titre. Et même une hérésie pour ce genre d'éducation particulière dans laquelle deux choses que l'on pensait indépendantes l'une de l'autre sont mises en rapport et forment une entité nouvelle, une hérésie à la faveur de laquelle deux choses qui étaient considérées comme distinctes dans deux mondes à part sans coexistence sont faites pour se rencontrer, que ce soit dans le cadre d'un collage ou dans celui de notre esprit, une hérésie d'un ordre dont relève l'essence de l'art même de Kurt Schwitters.

Eh bien, ce nom si hérétiquement associé dans mon esprit à celui de Kurt Schwitters est John Milton. Oui. John Milton. 1608-1674. L'auteur de l'*Areopagitica*, discours en faveur de la liberté de la presse (1) au Parlement d'Angleterre. « Schwitters et Milton », peut-être pensez-vous que c'est aller chercher loin. Absolument. Un saut par-dessus trois siècles et d'un univers l'autre. Mais c'est justement la beauté de la chose.

« Comment cela se peut-il ? », vous exclamerez-vous. Je n'ai de meilleure réponse à vous donner que la manière dont j'ai rencontré Kurt Schwitters.

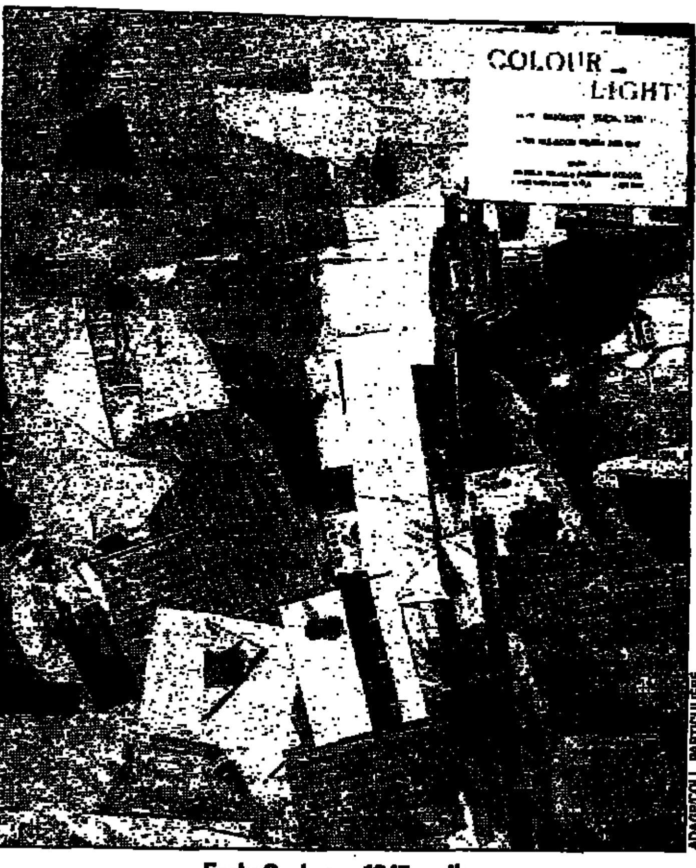
C'était en 1943 à Londres, à la conférence du Pen Club convoquée pour célébrer le tricentenaire de la publication de l'*Areopagitica*. A l'Institut français, à Kensington. Il y avait là des écrivains du monde entier, dans la salle, et on entendait les avions au-dessus des toits. Deux heures plus tôt, une bombe avait endommagé une maison voisine. Il ne fallait pas y voir quelque chose de trop dramatique. C'était une circonstance courante à l'époque. En deux heures, on avait déplacé ceux qui devaient l'être, entièrement ou partiellement, et l'endroit paraissait paisible ; le ciel, devenu visible en raison de la disparition de la partie haute du bâtiment, était radieux. Une image telle qu'elle avait exactement été prévue par tant de peintres surréaliste. Et si à vrai dire le fait de prévoir est caractéristique de la science, alors, le surréalisme et la physique ont au moins une caractéristique en commun : dépeindre les événements avant qu'ils se produisent. Ou est-ce peut-être autre chose ? Serait-ce que ce sont les mêmes forces qui agissaient tant chez les surréalistes – qui prédirent des ruines – que chez les guerriers – qui les produisirent ? Kurt Schwitters n'était pas un surréaliste. Pas exactement. Je ne pourrais pas dire qu'il n'était pas un combattant. Il l'était. Mais à sa manière.

Le matin même, en passant par le lieu bombardé pour venir à l'Institut français, il avait pris dans les ruines un morceau de fil de fer. *« Je prends tout ce que je trouve d'intéressant »*, me dit-il par la suite. Et là, assis derrière moi, il était en train de le tordre



Sculpture filiforme, 1943.

n dadaïs… se met à construire



« Early Spring », 1947, collage

crache, c'est de l'art. » Aujourd'hui, un Ben vous dit : *« Regardez-moi, cela suffit. »*

– Schwitters avant Merz ?

– Il a eu une éducation classique, puis il est devenu un peintre expressionniste et, très vite, cubo-futuriste. Après, tout se mélange. Il invente le collage abstrait et Merz, et produit de grands assemblages très accomplis, des œuvres de plus en plus personnelles et tout à fait originales entre 1920 et 1922.

– Qui sont constructivistes ?

– En 1920, c'est la fin de Dada à Berlin. Les uns s'arrêtent, d'autres glissent vers la Nouvelle Objectivité, d'autres encore s'orientent vers le constructivisme. En 1922, au congrès de Weimar, Van Doesburg réunit les artistes du Bauhaus, Moholy-Nagy, El Lissitsky, et des dadaïstes. Schwitters est là. Ensuite, il fait avec Van Doesburg une tournée dada en Hollande. Mais il est devenu constructiviste.

– On a longtemps manqué de lumières sur ce glissement de Dada au constructivisme. Pourquoi ?

– En raison d'André Breton. Il a imposé cette vision de Dada comme antichambre du surréalisme. Cette filiation n'est pas exacte. Elle ne vaut que pour Ernst. Et Arp est une exception. Le surréalisme ne s'est pas manifesté en Allemagne. Aujourd'hui, une autre histoire de l'art apparaît. Dada existe en soi. La majeure partie de ses représentants en Allemagne passent dans le constructivisme. Höch fait de l'abstraction en 1922. Les films de Richter sont géométriques, ceux d'Eggeling aussi. Ce passage est très peu connu. C'est pourquoi je consacre, dans l'exposition, une section à un regroupement des œuvres de Van Doesburg, El Lissitsky, Höch, Arp, Hausmann.

– Schwitters constructiviste n'est pas orthodoxe...

– En effet. De 1923 à 1930, c'est un constructivisme très original et l'un des plus puissants, qui fait du Lissitsky et du Mondrian mal fichus, avec la technique du collage et de l'assemblage. Le Merzbau est d'abord expressionniste, puis il évolue vers le constructivisme. Il devient de plus en plus blanc, de plus en plus géométrique. Schwitters compose aussi des poèmes abstraits à partir du carré. C'est un constructiviste « impur ».

– Il quitte l'Allemagne en 1937. Que va produire l'exilé ?

– L'exilé est le prédécesseur de l'Art pauvre, du mouvement Fluxus... Il déconstruit, évolue vers un art du déchet, de la poubelle, de plus en plus informel, misérabiliste, très dur, où le tragique de sa situation transparaît.

– En Norvège, il revient à la peinture figurative sur le motif...

– Il n'a jamais cessé d'en faire. Il s'en est d'ailleurs expliqué. Aller dans la nature, travailler sur le motif l'intéresse, c'est une façon, pour lui, de se ressourcer. Il a gagné sa vie, à ce moment, avec ses paysages et ses portraits. Dans l'exposition, je présente notamment un petit tableau de paysage avec un ciel jaune, expressionniste, qui date de 1920, l'année de l'apogée des grands Merz.

– On ignore complètement cet aspect de l'œuvre.

– Il n'a jamais été montré. Une partie de cette production de la période dada n'est pas retrouvée, mais je présente pour la première fois, de cette façon, la peinture figurative de la période de l'exil. Une salle entière lui est consacrée. Schwitters en exil a peint une quantité de paysages, de natures mortes et de portraits. Ils sont inégaux, et il faut faire le tri, mais leur construction, leur forme, permettent souvent de comprendre les œuvres abstraites. L'exposition tient compte de tout. Elle n'est pas seulement faite par rapport à la France, et au peu de connaissance qu'on y a de l'œuvre de Schwitters. Elle ne privilégie pas le dadaïsme, mais tous les aspects de l'œuvre sont présentés à égalité, et remis en question. »

Propos recueillis par GENEVIÈVE BREERETTE

Repères

Biographie. – **20 juin 1887,** naissance de Kurt Schwitters à Hanovre. – 1909-1914, études à l'Académie des beaux-arts de Dresde.

1917, mobilisé comme soldat, mais finalement déclaré inapte au service, Schwitters entre comme dessinateur industriel aux aciéries Wülfel. Il commence à se dégager de la peinture figurative, et évolue à l'intérieur du style cubo-expressionniste alors en vogue, juste avant de se lancer dans l'abstraction, en 1918. A Berlin, il fréquente les réunions d'artistes et d'intellectuels du Café Kröpcke, et rencontre Hans Arp et Raoul Hausmann. Il réalise ses premiers collages et des poésies hachées comme des collages.

1919, il invente le *Merz*, publie son recueil de poésie *Anna Blume*, qui le rend célèbre dans les milieux d'avant-garde.

Il n'est cependant pas admis au Cercle Dada, où Huelsenbeck ne le trouve pas assez politisé. Mais il a des amis du côté des dadaïstes et des constructivistes.

Dans les années 20, Schwitters déborde d'activités, ramasse, coupe, colle, assemble mots et papiers, crée une revue, *Merz* (1er numéro en 1923, dernier numéro en 1932, en fait la publication de son *Ursonate*, « une partition typographique ») et édifie son grand œuvre : le *Merzbau*, soit la transformation de son appartement-atelier en œuvre d'art.

1937, Schwitters quitte définitivement l'Allemagne pour s'installer à Lykaser près d'Oslo, où il entreprend de construire un nouveau *Merzbau*.

Après l'invasion de la Norvège par les troupes nazies, Schwitters doit fuir à nouveau. Embarqué en 1940 sur un brise-glace à destination d'Edimbourg, il est arrêté. Il passe dix-sept mois dans différents camps en Angleterre. De 1941 à 1945, il vit à Londres. Sa femme, Helma, meurt en 1944. Wantee (Edith Thomas) sera la compagne des dernières années.

1945, Schwitters, toujours en Grande-Bretagne, s'installe dans la région des lacs où pour gagner sa vie il peint des paysages et des portraits.

Il renoue alors avec Raoul Hausmann avec qui il envisage de fonder une revue intitulée *Pin*. En 1947, il réalise de nombreux collages, et commence dans une grange un nouveau *Merzbau*.

8 janvier 1948, Schwitters meurt à l'hôpital de Kendal.

Bibliographie. – Jusqu'à une date très récente, nous ne disposions, en Français, que de très peu de documents concernant Schwitters. Il fallait se contenter d'ouvrages généraux sur Dada. La seule monographie Schwitters publiée en Français à ce jour est celle de Jean-Christophe Bailly (1993, éditions Hazan), un ouvrage de modeste format. Les écrits de Schwitters par contre font, depuis 1990, l'objet d'étude, et de traduction par Marc Dachy, spécialiste de Dada : **Kurt Schwitters : Merz**, écrits choisis et présentés par Marc Dachy (comprenant notamment le fac-similé de l'*Ursonate* et son enregistrement (mini CD). Editions Lebovici/ Champ libre, 1990.

Kurt Schwitters : Anna Blume (le célèbre recueil de poèmes, 1922). Traduction de Marc Dachy et Corinne Graber. Editions Ivrea/ Champ libre, novembre 1994.

Kurt Schwitters : manifestes théoriques et poétiques. Traductions originales de Marc Dachy et Corinne Graber Editions Ivrea, novembre 1994.

et Milton

en une sculpture spatiale pendant que E. M. Forster donnait sa conférence. Il y avait là quelques écrivains distingués qui, le voyant si occupé, pensèrent qu'il était un électricien ou un plombier qui s'était égaré dans leur Pen Club. En vérité, là, au cœur de cette rencontre, c'était lui, Schwitters, qui mettait en pratique ce que préconisaient les orateurs.

« Donnez-moi la liberté de savoir, de proférer [utter], *d'argumenter librement, selon ma conscience, par-delà les libertés »*, avait demandé Milton aux Lords et aux Communes d'Angleterre. *« J'attire votre attention sur ce mot* [utter] *: énoncer, proférer, prononcer. Il ne signifie pas seulement exercer la faculté de parler mais aussi de donner « libre cours, vent » à la joie, de sortir, de soi une voix audible, sur le plan sonore, d'éclater, de crier. »* Il semble bien que Milton, en choisissant ce mot, pensait à la distinction que nous établissons entre langage émotif et référentiel. Et ainsi, alors que tout est dit et fait, c'était Milton qui forçait M. Morrison à doter Schwitters de la liberté de tordre un fil de fer en sculpture pour s'élever contre *« la gênante et moderne servitude de la rime »* et d'écrire des lignes telles que :

Lunke trr gll
Pa pa pa pa pa
Oca oca oca oca
Lunke trr gll
Pee pee pee pee pee
Zuca zuca zuca zuca
Lunke trr gll
Rrmmp rrmf
Lunke trr gll
Zeeo lann trll
Lumpf tumpf trll
Kunke trr gll
Roompf tlff to
Zeeo Eo zeeo aro zeeo Eo zeeo arr (2).

Mais, imaginez-vous, si c'était grâce à Milton que Schwitters avait trouvé en Angleterre un endroit où son écriture, toutefois peut-être non lue, pouvait ne pas être brûlée, c'était aussi à cause de Milton, de cette supplique miltonienne pour la liberté de proférer qu'il portait avec lui, qu'il avait été jeté d'Allemagne.

Pour nous aujourd'hui, il peut sembler que l'acte d'accoler deux mots innocents, de dire : *« Bleue est la couleur de tes cheveux jaunes »*, est une innocente affaire esthétique, que l'acte d'assembler deux ou trois objets innocents, comme un ticket de tramway et une fleur et un morceau de bois, est une innocente affaire esthétique. Eh bien, pas du tout, les tickets relèvent des compagnies de chemins de fer, les fleurs des jardiniers, les bouts de bois des marchands, constructeurs ou menuisiers.

Si vous mêlez les choses ensemble, vous faites des ravages dans le système de classification (3) sur lequel le régime est établi, vous amenez les gens à penser sans suivre les schémas de pensée, les schémas courants, et les modes de pensée courants des gens sont la vraie base fondatrice de l'ordre neuf, et c'est pourquoi, si vous vous mêlez de toucher aux modes de pensée, alors, que vous soyez Galilée ou Giordano Bruno avec leurs idées bizarres sur le mouvement, ou Einstein avec ses idées bizarres sur l'espace et le temps, ou Russell avec ses idées bizarres sur les syllogismes, ou Schönberg avec ses idées bizarres sur les touches noires et blanches du clavier ou les cubistes avec leurs idées bizarres sur les formes ou les dadaïstes ou merzistes avec leurs idées bizarres d'introduire des *« symétries et rythmes à la place de principes »* (4), vous êtes, que vous le vouliez ou non, dans les véritables entrailles de la modification politique. Hitler le savait. Et c'est pourquoi Kurt Schwitters fut jeté d'Allemagne. *« Il n'y a rien qui ne rencontre une résistance aussi brutale qu'une nouvelle forme d'art »*, écrit Kandinsky, citant un historien du théâtre russe, Nelidoff.

J'ai évoqué assez longuement ce que nous savons non parce que nous pourrions l'avoir oublié mais parce que les gens qui se souviennent meurent. Et les jeunes gens qui arrivent ignorent de quoi il retourne. Et dans quelques années, par exemple, ils verront les « collages » ou Schwitters comme de belles images et ils penseront aux fameuses années 20 comme à un paradis artistique, une sorte de technicolor glorieux où les jeunes poètes étaient confortablement assis dans des coussins de sofas roses à réciter leurs poèmes abstraits dans des cercles enthousiastes. Eh bien, ce n'était pas comme ça.

Traduction et notes de Marc Dachy

Extrait du témoignage inédit de Stefan Themerson (« Kurt Schwitters in England », Gaberbocchus Press, Londres, 1958).

(1) *Areopagitica* ou *De la liberté de la presse et de la censure [Areopagitica, a Speech for the Liberty of Unlicensed Printing]*, publié en 1644. Dans ce texte, Milton évoque notamment sa rencontre avec Galilée, *« vieilli, prisonnier de l'Inquisition pour avoir voulu, en astronomie, penser autrement que les censeurs franciscains et dominicains »*.

(2) Themerson donne ici une esquisse de translation en anglais du scherzo de *l'Ursonate* par Schwitters.

(3) Selon le témoignage de « Wantee » (Edith Thomas), sa dernière amie en Angleterre, durant la première guerre mondiale, Schwitters était *« employé dans un bureau contenant les dossiers des déserteurs. Il se trouvait là en position idéale pour créer, pour la première fois de sa vie, un « chaos bien organisé » de telle sorte qu'il fut très vite impossible de distinguer les déserteurs des réguliers »*. Témoignage d'Edith Thomas dans « Kurt Schwitters vu par ses amis », dans *Schwitters : Merz*, 1990, p. 318-320.

(4) Stefan Themerson cite ici un texte anglais de Schwitters, *Abstract Art*, écrit entre 1940 et 1946.

L'œuvre totale d'un bourgeois fou

Suite de la page 27

Ces drôles de dessins ont la tendresse des poèmes d'*Anna Blume*, le ton des productions aimables de dada, et font penser à Klee, loin des déclarations de guerre et de l'engagement politique que prônaient Richard Huelsenbeck, Heartfield où Grosz, tous éminents représentants de Dada à Berlin. Ce n'est évidemment pas avec *« Ceci est la bête qui parfois éternue »* que Schwitters peut passer pour un militant sérieux. Il sort du rang (ou on l'en sort) en se posant comme *Anti-Dada Merz*. Il réalise alors des tableaux abstraits, grandes et petites compositions, mêlant peintures, collages de papiers ordinaires, petits morceaux d'étiquettes, emballages de chocolats, tickets de tramway, boutons, pièces trouées, bouts de ficelles et bois cloués... toujours différents, toujours renouvelés, très composés, même dans le défait, tantôt chargés, tantôt faits de trois fois rien. Finement, subtilement, la moindre déchirure de papier, le moindre fil, témoignent de cette formidable capacité de Schwitters à manipuler les matériaux les plus vulgaires pour en faire quelque chose de délicat autant que solide. Là une bobine de fil en bois, ici, une plume, un carré de papier à cigarette où de grillage metallique...., les deux salles consacrées à Merz (1919-1923), nous comblent. Comme a dû être comblé un Motherwell au temps où l'Américain travaillait à son encyclopédie du dadaïsme.

Serge Lemoine, qui a son propre dada, l'art abstrait construit, n'a pas manqué de placer au cœur de l'exposition, une salle évoquant Hanovre au temps de Schwitters. Celle-ci rassemble une vingtaime de tableaux de peintres abstraits constructivistes : Buchheister, Vordemberge, Rudolf Johns, et des hommages à Schwitters – celui de Klee, celui en forme d'amphore de Arp... Elle explique le *Monstructivisme* et ses 3 M comme Mondrian, Moholy-Nagy, Malévitch... Schwitters, plus géométrique, plus posé, donne de grands reliefs en bois peints, avec des boules, des couleurs vives, grandes œuvres constructivistes à condition d'admettre la fantaisie et la liberté comme possibles données du mouvement et son échappée des projets collectifs. Dans les vitrines, qui courent tout le long des salles, pour montrer simultanement les écrits, les publications, les recherches typographiques, on a de beaux exemples du travail de l'artiste devenu graphiste au service de la ville. Il réalise alors du papier à en tête pour les fonctionnaires, des programmes de spectacles, des affiches... Chez lui, il se consacre à son grand œuvre : Le *Merzbau*. Après celui de Hanovre, il y en aura deux autres, au temps de l'exil : l'un en Norvège, l'autre en Angleterre, tous symptomatiques du repli individualiste (contraint ou délibéré), de l'artiste.

L'exil de Schwitters est présent dans trois salles : elles montrent des sculptures, des collages encore et toujours formidables, des assemblages qui mêlent cuillères, ficelles, ferailles, bouts de bois, cartons d'emballage, champignons, cheveux et épingles noyés dans du plâtre. Les tout derniers en particulier – jouet collé dans un amalgamme de matières sombres, informes, ou morceaux de bois déchiquetés – reflètent le drame de l'exilé, malade, affaibli, solitaire. Puisque le parcours de la rétrospective est ouvert, il vaut mieux finir avec ces salles et l'ouverture qu'elles proposent en direction de l'art pauvre, de l'art brut ou de celui d'un Rauschenberg, plutôt que sur les peintures de paysages, que l'on découvre, un peu comme les dernieres œuvres de Malévitch. Ces tableaux qui ne sont pas rien, n'apportent pas grand chose à l'art moderne, sinon un éclairage sur Schwitters, pour qui la nature à toujours été une donnée de l'œuvre. Le dadaïste-constructiviste aurait peint, selon son fils, plusieurs milliers de tableaux de cet ordre, et pour des raisons qui ne sont pas toutes d'ordre alimentaire. Ces montagnes et torrents, en touches larges, permettent de comprendre les glacis et les lumières qui habitent nombres de ses œuvres abstraites.

G. B.

★ *« Kurt Schwitters 1887-1948 », rétrospective, Centre Georges-Pompidou, Grande-galerie. Du 24 novembre au 20 février 1995. Catalogue collectif sous la direction de Serge Lemoine et Didier Semin, maquette de Karl Gerstner. 420 pages, 420 illustrations dont 170 couleurs. 399 F.*

★ *Diverses manifestations autour de l'œuvre littéraire, poétique et théatrale de Schwitters sont prévues au Centre Pompidou. Principaux rendez-vous : une soirée en hommage à la « Ursonate » avec, entre autres, Jean-Jacques Lebel (le 25 novembre de 19 h à 21 h 30, Studio 5). « Merz variétés », nouvelle version du « Merz Opéra », collage de textes de Schwitters, présenté par le Théâtre Ubu (dix représentations en janvier). « Ex Voco », en collaboration avec L'IRCAM, est un spectacle qui montre comment l'influence de Schwitters peut se transmettre (le 13 février de 18 h 30 à 22h, grande salle). Trois conférences (les 23, 26 et 30 janvier à 18 h 30, Studio 5). Pour la pièce de danse « Beaucoup de colle préconise Kurt Schwitters », lire notre sélection danse, page 35.*

LES COMPLICES

de Charles Shyer

SANS doute l'idée de départ était-elle de ressusciter la magie des grandes comédies où, caboche contre caboche, Spencer Tracy et Katharine Hepburn (*Madame porte la culotte*) ou Cary Grant et Rosalind Russell (*la Dame du vendredi*) s'affrontaient en une délicieuse escrime verbale, dont chaque réplique faisait mouche. S'il faut remettre à la page, pourquoi donc ne pas faire de Julia Roberts (toute en jambes) et de Nick Nolte (au visage froissé comme un drap de lit après la bataille) deux journalistes rivaux enquêtant sur le déraillement d'un train, mais jouant en fait à qui-c'est-qui-l'aura-le-scoop ? Entre le vétéran cynique et l'ambitieuse débutante, c'est l'antipathie immédiate –, ce qui signifie qu'au début de la bobine cinq ils se découvriront amoureux l'un de l'autre. Ainsi l'exige la loi du genre.

En fait de résurrection, *les Complices* tiendraient plutôt d'un rapiéçage à la Frankenstein. Délaissant occasionnellement la « comédie romantique », le film vire vers une resucée de *la Firme*, du *Dossier Pélican*, avec une touche de *Fugitif* (manipulation génétique) : les informateurs se font buter, les cadavres poussent comme des champignons, on s'entrepoursuit dans des bureaux. Auteurs lancés par *la Bidasse* (avec Goldie Hawn), les scénaristes Nancy Myers (également productrice) et Charles Shyer (réalisateur) ont beau se spécialiser dans le mélange des tons (*Baby Boom*) et les remakes (*le Père de la mariée*), il n'y a aucune étincelle entre Nick Nolte (détaché, distant) et Julia Roberts, à la lassitude quelque peu lointaine. – H. B.

LES SOLDATS DE L'ESPÉRANCE

de Roger Spottiswoode

ADAPTÉ d'un best-seller de Randy Shilts (*And the Band Played On*), *les Soldats de l'espérance* traitent des premières années de l'épidémie du sida à San-Francisco. On pense au *Philadelphia* de Jonathan Demme, qui est sorti en premier en France. Les Américains, en revanche, ont d'abord découvert ce film de Roger Spottiswoode, diffusé à la télévision le 11 septembre 1993, sur les antennes de HBO. Le sous-titre du livre – *Politics, People and the AIDS Epidemic* – en indique l'approche : dépassant le cas personnel (Tom Hanks contre son ancien employeur), *les Soldats de l'espérance* tentent d'explorer l'incompréhension (ou pire), l'inertie, l'inefficacité et les querelles intestines au sein des gouvernements américains (étatiques comme fédéral), des banques de sang, des milieux scientifiques internationaux (professeur Robert Gallo contre professeur Luc Montagnier) et de la communauté homosexuelle, la première, chronologiquement, à être touchée.

Dans la conjoncture sociale américaine de l'époque, l'entreprise n'aurait pu se faire sans le concours d'une multitude de stars, jusque dans le plus petit rôle : après cinq ans de chantier et plusieurs réalisateurs (Joel Schumacher, Richard Pearce, Roger Spottiswoode et, à la finition, Bill Couturié), *les Soldats de l'espérance* ont pris corps lorsque Richard Gere, Matthew Modine et Whoopi Goldberg se sont engagés. Le Tout-Hollywood s'est alors mobilisé (pour cause de maladie, Goldberg fut remplacée par Lily Tomlin). Il a tout de même fallu une profonde refonte du matériau pour répondre aux exigences dramatiques et sociologiques : ainsi, l'« aventure » est vécue à travers le personnage du docteur Don Francis (Matthew Modine), chercheur – et hétérosexuel.

Projet ambitieux où tout le monde en prend pour son grade. Du moins, « devrait ». Certes la lutte contre le virus prend parfois des allures de thriller scientifique, et le film épingle goulûment la rivalité entre France et Etats-Unis. Un exemple parmi bien d'autres : incarnant un metteur en scène-chorégraphe célèbre à Broadway et atteint du sida (personnage directement inspiré de Michael Bennett, le créateur de *Chorus Line*), Richard Gere se penche à la fenêtre du cabinet de son médecin et regarde la parade « gay » de Halloween. Les hommes y sont déguisés, qui en squelette, qui en Faucheur. Tous baraqués, tous très mâles, tous très « comme il faut ». Pas un travesti en vue.

Comment Hollywood, tiraillé entre sa « conscience sociale » et l'homophobie du grand public, pense décrire la communauté homosexuelle ? C'est la limite de ce film. Par peur de verser dans le stéréotype négatif, il gomme certaines séquences du livre, réduisant la part de responsabilité d'une communauté homosexuelle qui n'avait pas, au début, pris la mesure de la catastrophe. A force de vouloir donner des homosexuels une représentation « positive », *les Soldats de l'espérance* en faussent l'image. – H. B.

VEILLÉES D'ARMES

L'arsenal, la gazette et le ghetto

Sans effet de manche, la leçon de civisme de « Veillées d'armes » met en évidence les mécanismes d'un pouvoir qui s'exerce par la violence mais aussi par la tentative de contrôler l'information.

MARCEL OPHULS a l'humour des désespérés. Nul moment ne le fait plus sentir, dans *Veillées d'armes*, que celui de son détour par Venise. Soudain, dans cette ville de palais et de splendeur, encerclée par les eaux, il se moque de lui, de nous, de son sujet, dans un mélange d'amertume et de jubilation. Ophuls ne goûte guère la lamentation et son cortège de postures avantageuses, de bons sentiments et de pensées convenues ; il est du côté de la vie, de ses combats et de ses plaisirs, de ses joies et de ses souffrances, de ce métissage de larmes et de rires qui fait sa scandaleuse indécence. Et c'est ce qu'il nous montre brutalement à Venise, débarquant en coup de vent d'une ville d'Europe qui n'en finit pas de souffrir un siège de Moyen Age – Sarajevo – pour aller s'amuser et danser, se grimer et se masquer dans la Cité des doges, symbole de cette civilisation urbaine de mélanges et de brassages que l'on assassine là-bas, en face, de l'autre côté de l'Adriatique, et qui, ici, s'enfonce lentement dans la lagune.

Mais il aurait pu pousser encore plus loin la résonance. Venise, où s'est inventée une bonne part de notre modernité, nous a légué trois mots. Trois mots qui, tels les angles d'un triangle, encadrent notre devenir. Trois mots qui, à eux seuls, rassemblent la quête douloureuse d'Ophuls : arsenal, ghetto et gazette. Récupérant ce vocable d'origine arabe, Venise a donné à « arsenal » un sens qui va bien au-delà de sa signification ordinaire : ce n'est pas seulement l'entrepôt des armes, c'est le cœur de la puissance et le lieu du secret. Pour « ghetto », l'histoire est plus connue : c'est la Sérénissime qui invente ce mot et ce qu'il désigne, ce quartier où les juifs seront assignés à résidence, soumis à des horaires stricts d'ouverture et de fermeture, obligés de construire des immeubles à étages pour s'entasser dans un espace réduit. En revanche, on sait moins que ce n'est pas un hasard si le principal quotidien vénitien se nomme toujours *Il Gazzettino* : réservée aux nouvelles commerciales interessant les banquiers et les marchands, la première *gazzetta* parut à Venise au début du XVII[e] siècle et devrait, selon Fernand Braudel, son appelation à l'espèce numéraire qui fixait le prix de son achat.

Arsenal, ghetto, gazette – autrement dit : la guerre, l'exclusion, l'information. Mieux encore : l'information marquée dès l'origine du sceau de l'argent, de la monnaie et du profit. La mort, le racisme, les médias : c'est en ayant en tête cette trilogie vénitienne qu'il faut lire le film d'Ophuls. Oui, lire, car cette enquête en images sur le journalisme en temps de guerre est une réflexion réellement écrite, c'est-à-dire minutieusement pensée au moment du montage. Le désordre n'est ici qu'apparent, les divers niveaux de discours et de conscience s'entremêlant dans un ordonnancement savamment construit. Le journalisme sert de fil conducteur, mais il n'est qu'une partie du propos, un point de départ qui entraînera Ophuls plus loin qu'il ne l'imaginait : au cœur de notre avenir, de l'ombre qui revient sur ce siècle finissant et face à laquelle ceux qui font profession d'informer se sentent impuissants.

La genèse du film en témoigne. A l'origine, la guerre du Golfe et cette conviction immédiate que, selon le mot de l'historien des médias Philip Knightley, « *la première victime de la guerre, c'est la vérité* ». Mais cette guerre-éclair est derrière nous et, entre-temps, il y eut la Bosnie. Or Sarajevo n'est pas Ryad ou Bagdad, et l'on en revient changé, différent, comme décalé. Ophuls, qui se méfie des gloses complaisantes où l'on tenterait d'affadir son propos, l'explique lui-même dans l'interview qui tient lieu de dossier de presse : « Hôtel Terminus *ne m'a pas fait changer d'opinion sur Barbie. Idem pour la chute du mur de Berlin, dans* November Days. *Cette fois, en revanche, ce fut différent. Je suis parti à Sarajevo dès que j'ai eu un peu d'argent, pensant qu'un seul voyage suffirait. En rentrant du premier, je savais qu'il en faudrait d'autres. J'en ai fait six. Voilà. Le point de départ est là : un cinéaste de documentaires qui a son petit sujet se retrouve entraîné dans la tragédie la plus caractéristique de notre culture de la fin du siècle. Et ça non plus, je ne l'avais pas prévu.* »

Six voyages au terme desquels Ophuls, par petites touches subtiles, sans pathos ni déclamation, nous lance une question terrible qui nous renvoie à nos responsabilités – de journalistes, de citoyens, de journalistes et/ou de citoyens. C'est la « question d'Auschwitz », posée par Philippe Noiret. Ce serait un contre-sens d'imaginer dès lors qu'Ophuls s'est livré à un réquisitoire contre le journalisme, ses prudences et ses impuissances. S'il désigne clairement ses complaisances et ses fréquentations, ses mises en scène et ses dérobades, c'est en le prenant comme le révélateur de l'époque, de ce temps d'oubli et de ce monde d'indifférence.

Reste qu'au bout du compte il nous pose confraternellement la question de notre responsabilité. C'est entendu : artisan du petit fait vrai, aucunement détenteur d'une Vérité immuable, travaillant dans les misères du présent, le journaliste doit savoir rester modeste. Il n'en est pas moins en première ligne de ce combat qui fait les démocraties vivantes et conscientes : l'intelligibilité du récit. Les pouvoirs ont appris à mentir en communiquant, ils savent désormais cacher en révélant, ils maîtrisent leurs secrets à l'abri d'une transparence proclamée. Dès lors, le journaliste a, vis-à-vis des autres citoyens, une mission particulière : empêcher que l'enchaînement des événements ne devienne compréhensible qu'à ceux qui veulent se l'accaparer, en se livrant à leurs jeux de pouvoirs sans que l'opinion s'en mêle.

A son corps défendant, le journaliste est requis, convoqué par l'événement : il dépend de lui aussi que la démocratie devienne spectatrice de son renoncement ou actrice de son redressement. Et c'est cette leçon-là qu'assène, modestement, dans *Veillées d'armes*, John Burns, correspondant du *New York Times* à Sarajevo et Prix Pulitzer pour ses reportages en Bosnie, en désignant clairement les évidents responsables de cette guerre que les chancelleries occidentales renvoient aux mystères de l'âme balkanique. Une leçon civique ou citoyenne, selon que l'on préfère la langue républicaine ou l'appellation démocratique, que toute école de journalisme devrait désormais accueillir.

EDWY PLENEL

Combattant tué ou truquage ?

A regarder le film de Marcel Ophuls, la photographie la plus connue de Robert Capa, une des plus célèbres de l'histoire du photojournalisme fait encore couler de l'encre : le combattant républicain espagnol qui s'affaisse au sol est-il vraiment fauché par une balle franquiste ou bien a-t-il « joué » la mort pour offrir au photographe une « belle image » ? Depuis plus de cinquante ans, photographes, spécialistes et historiens ne cessent de s'opposer et de s'invectiver sur cette question.

Dans sa biographie de Capa (*Mazarine*, 1985), Richard Whelan raconte l'histoire du cliché célèbre : il a été pris le 5 septembre 1936 à Cerro-Muriano, au sud de Madrid. Il a été publié pour la première fois dans le numéro de *Vu* du 23 septembre sous le titre : « Comment ils sont tombés ». On découvre non pas une mais deux photos : en haut, le cliché en cause ; en dessous, dans le décor similaire de chaume et de ciel nuageux, le même (?) combattant est presque à terre.


ROBERT CAPA/MAGNUM

Soldat républicain, Guerre d'Espagne (1936) par Robert Capa.

Un examen rapide des deux images, des vêtements notamment, montre qu'il s'agit de deux combattants différents. D'ailleurs, on retrouve ces deux hommes dans un autre cliché pris le même jour, brandissant leur fusil au milieu de leurs camarades. A examiner le sol, il semble évident que les deux hommes sont « tombés » quasiment au même endroit.

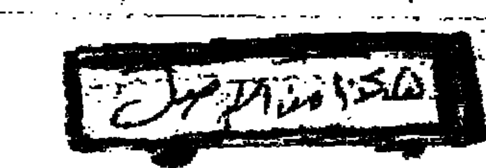
Cette étrange similitude a fait dire à nombre d'enquêteurs qu'il s'agissait de reconstitutions sur un même site. Ils ajoutent que Capa se trouvait bien proche du « tué »... Les défenseurs de Capa rétorquent que des « camarades » auraient pu dégager rapidement le premier corps avant qu'un second combattant ne soit touché au même endroit.

La planche de contacts (où se retrouvent toutes les prises de vue successives) est peu instructive. Les photographes découpaient fréquemment la bande de négatifs, on ne connait donc pas l'ordre des vues. Comme l'écrit Richard Whelan, « *nous ne saurons sans doute jamais ce qui s'est exactement passé sur cette colline* ». L'image devint célèbre, quelques semaines plus tard, quand elle fut publiée dans un magazine naissant, devenu célèbre : *Life*. Ce n'est qu'un an plus tard, en 1937, que Capa confia au *World Telegram* de New-York : « *Pas besoin d'astuces pour photographier en Espagne. Pas besoin de faire poser ses sujets. Les photos sont là, il n'y a qu'à les prendre.* » Sur ce point, Capa ne varia jamais. En revanche, il donnera par la suite plusieurs versions sur les circonstances de la prise de vue d'un cliché qu'il qualifia d'« *une des plus belles photos d'action de la guerre d'Espagne* ».

Vrai ou faux ? Une chose est sûre. Jamais Capa ne fit l'objet d'une autre polémique dans sa carrière. Il n'empêche, l'image cristallise les passions et sert de référence dès qu'il est question de « montage » ou « bidonnage » de l'actualité. Est-ce encore le débat essentiel ? Par sa célébrité, sa force symbolique, le geste quasi surréaliste du combattant, son mouvement, son vêtement immaculé et son visage flou, la photo a inspiré depuis cinquante ans nombre d'interprétations, écrits, textes vibrants ou lyriques.

« Montée » ou pas, cette image est de toute façon devenue « autre chose » qu'un cliché de la guerre d'Espagne – pour Jean Lacouture, c'est « *l'idéogramme de la guerre* ». Ultime exemple, Régis Debray qui, dans son dernier ouvrage, *l'Œil naïf* (Seuil, 1994), se livre a un bel exercice de réappropriation de « *cette image presque abstraite, pure de sang, de gadoue et d'épouvante* ».

MICHEL GUERRIN



de Marcel Ophuls

Juste un regard



Marcel Ophuls et Ursula Meissner, photographe allemande.

Suite de la page 27

– L'acteur cul-de-jatte, Nermin Tulic, n'est pas là par hasard. Il a été l'élève de Nicolas Koljevic, professeur spécialiste de Shakespeare et aujourd'hui vice-président de la République serbe autoproclamée de Bosnie – et donc commanditaire direct de sa mutilation. Nermin Tulic « rime » aussi avec son confrère Philippe Noiret : hors les gens de presse et de médias, Ophuls est allé chercher des gens de spectacle. « information-spectacle » est l'expression qui revient le plus souvent sur la bande-son. Le cinéaste avoue en voix off être parti en Bosnie dans un but de dénonciation, il a trouvé sur place matière à une réflexion beaucoup plus élaborée, sans rien perdre de sa virulence critique.

Le spectacle, la mise en scène sont au cœur de *Veillées d'armes*. Sans jamais l'énoncer, le film répond ainsi à l'affirmation de Noiret sur l'inefficacité du « voir » pour arrêter la terreur. Jamais une caméra n'abolira le malheur du fait de sa seule présence. « Voir », seulement voir n'est rien, les caméras de vidéosurveillance voient tout et ne montrent rien, la multiplication des prises de vues tendrait plutôt à banaliser. C'est le regard qui compte, le point de vue – la mise en scène.

D'où l'invocation des films de fiction, dont ceux de Max Ophuls, metteur en scène par excellence et auteur d'un chef-d'œuvre explicitement consacré à la mise en scène (*Lola Montès*), ou de comédies musicales aux artifices assumés, et magnifiés. D'où, aussi, les apparitions répétées du réalisateur. Elles agaceront sans doute et sont pourtant indispensables à son propos, y compris les facéties avec une prostituée viennoise ou un masque vénitien : c'est moi qui parle, qui fabrique le film, rappelle régulièrement Marcel Ophuls, ne prenez pas pour la réalité brute ce qui est récit, construction, combinaison de choix et de nécessités, travestissement volontaire ou involontaire au service de mes idées, de mes visions, de *mon* regard. Illustration imparable : la séquence qui réunit Ophuls, Alain Finkielkraut, Anne Sinclair et Bernard Kouchner. Le cinéaste et le philosophe commentent une émission de « 7 sur 7 » où la présentatrice impose au ministre le discours dominant : il y a des bons et des méchants partout, la guerre *« gross malheur »*. Salutaire analyse du fonctionnement des médias. Puis Ophuls téléphone à Finkielkraut pour lui dire qu'en revisionnant la cassette de l'émission il a constaté que le passage incriminé n'y figure pas, et à partir de cette image subliminale partagée par les deux protagonistes apparaît la manière dont l'idée a effectivement été suggérée un dimanche soir, sans être jamais explicitée.

La conversation Ophuls-Finkielkraut est elle-même une mise en scène, le coup de téléphone apparemment impromptu a été organisé, il a fallu envoyer un caméraman et un preneur de son chez le philosophe pour enregistrer ses réponses. Cet artifice s'avoue comme tel pour effectuer cette succession d'opérations auxquelles ne se livrerait jamais un reportage télévisé : revenir sur ce qui a été dit, accepter l'erreur et l'intégrer à une réflexion plus large, chercher à comprendre « ce qui passe » sous ce qui est effectivement dit et montré.

Ainsi se dessine le champ de forces où prolifèrent les successions d'images et de paroles qui font *Veillées d'armes*. Au fond, Ophuls reproche à la télévision de nier ses méthodes de mise en scène, camouflées sous les apparences de l'immédiateté du direct et de l'objectivité de l'enregistrement. L'éthique de Marcel Ophuls, humaniste teigneux, est de ne pas confondre les individus qui, sur place et souvent avec intégrité et courage, « font leur boulot », avec le fonctionnement de la machine médiatique et les effets qu'elle engendre – sur place comme à Paris, Londres ou Atlanta (siège de CNN). Quitte à laisser au spectateur la possibilité de se dire que, intégrité et courage compris, ces gens-là aussi pourraient parfois remettre d'avantage en cause la nature de leur travail.

La question longuement évoquée des protections qu'ils utilisent (gilet pare-balles, casque, voiture blindée) prend ainsi tout son sens : à la fois la réalité du danger et le problème des distances qui s'instaurent entre les journalistes et les populations au sein desquelles ils travaillent. Tout comme est affaire de distance l'importance relative donnée aux différentes informations, sur place et dans les chaînes. La distance, la « juste distance » : question-clé de la mise en scène.

Même Patrick Poivre d'Arvor, homme de pouvoir au sein de l'imposant donjon de TF 1 montré avec insistance en contre-plongée, n'est pas « utilisé » par Ophuls (dont on connaît pourtant les redoutables talents d'interviewer) mais observé dans ses gestes – ceux qu'on ne voit jamais sur le petit écran, – dans ses sourires, dans la mise en perspective de son discours, de sa présence et de sa photo trônant au mur comme jadis les portraits Harcourt dans les salles de cinéma. Et c'est infiniment plus instructif qu'une dénonciation délibérément hostile.

La logique de la machine médiatique ne passe pas, Ophuls s'y arrête aussi, seulement par le mécanisme froid de la télévision. Ainsi l'« affaire » de la célèbre photo de Capa montrant un républicain espagnol fauché en pleine course vaut moins pour la discussion de son authenticité *(lire encadré ci-contre)* que par la manière, intraitable et généreuse, dont la journaliste Martha Gellhorn « sanctuarise » à la fois le cliché et sa véracité, dénie qu'on puisse en discuter, au nom de ce que furent et Robert Capa et la *causa* du combat antifranquiste. Remarquable exemple de travail critique, et autocritique, puisque Marcel Ophuls, lui non plus, ne met jamais son drapeau dans sa poche, mais au contraire en revendique hautement les couleurs.

Ce sont celles d'une certaine idée de la démocratie, d'une exigence de la conscience, la presse écrite, travail distancié et privé du temps réel, jouant un rôle de référence. Exigence dont relève le cinéma lui-même. Marcel Ophuls a débuté comme réalisateur de fiction, c'est l'échec de *Peau de banane* (1963) et de *Feu à volonté* (1965) qui l'a mené au documentaire, où il conquit ses lettres de noblesse avec *le Chagrin et la Pitié*.

Si l'accumulation d'informations sulfureuses servies par un montage percutant en faisait un classique du genre, ses films suivants (*The Memory of Justice*, toujours scandaleusement inédit en France, *Hotel Terminus*, *November Days*) traduisent un cheminement dont *Veillées d'armes* marque sinon l'aboutissement, du moins une étape majeure. Cheminement vers un « cinéma total ». Un cinéma subvertissant les frontières entre fiction et documentaire, pour donner à la réalité, au récit et aux idées toute leur place, tels que les organise un regard singulier et perçant.

Aux dernières images (pour l'instant, Ophuls tente de mener à bien un troisième volet), le cinéaste affublé d'un masque de carnaval reprend des lèvres du chirurgien de Sarajevo le refrain *Nobody Knows the Trouble I've Seen*. *« Nul ne sait la confusion que nous avons vue »*, chante-t-il. Cette confusion, celle du siècle finissant, sa mise en scène en a montré l'infernale complexité.

JEAN-MICHEL FRODON

LES FAUSSAIRES

de Frédéric Blum

LIBREMENT inspiré du roman de Romain Gary *la Tête coupable*, le scénario du premier film de Frédéric Blum associe et oppose deux personnages de modeste envergure. Le premier, incarné sans conviction par Jean-Marc Barr, est un universitaire qui travaille à une biographie de Gauguin. Raison pour laquelle il débarque à Tahiti, où il fait la connaissance du second, qui répond au nom de Cohn et auquel Gérard Jugnot prête sa paresseuse fantaisie. Entre eux deux, il est question de... De quoi, au fait ? Justement, on ne sait pas. Cohn est certes un peu escroc sur les bords, mais ses facéties sont tellement innocentes, ses écarts tellement convenus, sa « folie » tellement contrôlée que le sujet est forcément ailleurs. Le problème est que le film se déroule entièrement, et très lentement, sans que l'on sache bien de quoi il est question. De l'imposture, du double, du faux et de son usage ? Peut-être. A défaut de sujet, on se met en quête d'une intrigue. Las, il n'y en a pas. Des gags ? Non, ou bien si pauvres, et exécutés avec une telle indolence, que personne n'a pu croire un instant qu'ils allaient faire rire. Alors ? Alors, les paysages sont magnifiques. On connaît des lieux de villégiature moins agréables. Notamment pour une équipe de cinéma. – P. M.

KATIA ISMAÏLOVA

de Valeri Todorovski

AU début, il y a juste le cliquetis d'une machine à écrire et une page qui se déplace en même temps que le chariot. Une page blanche, qui découvre bientôt, de face, le visage de la dactylo. C'est elle, Katia Ismaïlova, et elle est belle, puisque Ingeborga Dapkounaite lui prête son éclatante fragilité. Katia tape à la machine, mais elle n'écrit pas, elle dactylographie le manuscrit d'une autre, écrivain connu qui est aussi sa belle-mère. Katia est une petite main, qui n'appartient pas à la littérature, mais impose sa présence à l'écran. Il lui reste, ensuite, à devenir un personnage de cinéma.

Le sujet du deuxième film de Valeri Todorovski (après *l'Amour*, 1991) est dans ce jeu entre littérature et cinéma, entre roman et film noir, entre résignation à une existence morne auprès d'un sinistre mari et passion amoureuse. Propos ambitieux, que le cinéaste conduit d'abord avec une belle maîtrise. De la lumière qui baigne les décors, de la lenteur presque décorative des scènes d'amour, avec mouvements décomposés et musique à l'unisson, naît le désir d'en savoir plus, de découvrir comment les fils de l'intrigue vont se nouer et se dénouer.

Pour cela, il faut en passer par une histoire que l'on connaît déjà, celle d'amants qui deviennent maudits en même temps que meurtriers. Une histoire de sang, de cadavre et de boue que Todorovski filme sans rompre avec le style délicat des premières séquences. Une histoire sale filmée de manière propre, en quelque sorte. Avec, également, le souci de raccrocher sur la littérature et le cinéma : en changeant le cours de son existence, Katia veut modifier la fin du roman et décide ainsi de la conclusion du film. La dernière scène est tragique et belle, mais passablement artificielle. Comme si Todorovski s'était lui-même pris au piège de la fiction tendu à l'intention de sa Katia. – P. M.

BARNABO DES MONTAGNES *de Mario Brenta*

Le silence et le vertige

Troisième film de fiction de Mario Brenta, le plus discret des cinéastes italiens, cette adaptation du premier roman de Dino Buzzati est une œuvre secrète, d'une exceptionnelle beauté plastique.



DU sang et des pas sur la neige, puis sur la roche. Un chevreuil abattu, le cri d'une corneille, le souffle du vent, la respiration d'un homme qui marche. Trois coups de feu, un fusil qui échappe des mains, un portrait que l'on accroche. Le prologue de *Barnabo des montagnes*, troisième film de fiction de ce cinéaste rare qu'est Mario Brenta (après *Vermisat*, 1974, et *Maicol*, 1988), est un extraordinaire moment de cinéma. Moment de pureté, qui redonne au récit cinématographique sa signification : donner à voir, à entendre, à ressentir et à comprendre grâce à l'assemblage raisonné des images et des sons.

Pour parvenir à cette maîtrise, il faut d'abord savoir regarder. Le travail de documentariste auquel se voue Mario Brenta depuis ses débuts trouve son prolongement logique dans cette adaptation du premier roman de Dino Buzzati, paru en 1933. *Barnabo des montagnes* repose en premier lieu sur une exceptionnelle qualité de regard et d'écoute des êtres, des lieux et des choses, appuyée sur la volonté de faire au maximum l'économie des mots. Aucun artifice dans cette démarche, puisque les personnages de cette histoire, gardes forestiers et paysans, parlent peu et que Barnabo est le plus souvent seul.

Seul face aux montagnes des Dolomites, où le train l'amène au début, face à la plaine du Pô, où il se cache après avoir failli à sa mission, puis de nouveau face à la montagne, lorsqu'une seconde chance lui est offerte. Seul face au temps, également. Celui qu'il fait, dont le film détaille les effets avec une extrême sensualité, mais également celui qui passe, façonnant les gens, modelant et modifiant sans qu'ils y prennent garde la perception de leur propre existence.

Sans jamais le dire, même du bout des lèvres, le film raconte ainsi l'histoire d'un apprentissage. Celui d'un jeune homme qui devient garde forestier en 1919, et auquel son manque de décision face aux contrebandiers dont il a la charge de contrecarrer l'action coûte son uniforme. Un sujet de western ? Oui, d'autant que Barnabo se retrouvera en position de se racheter et de se venger. Mais le temps, alors, a fait son œuvre, les contrebandiers eux-mêmes ne sont plus les gaillards qu'ils étaient jadis, ils sont las d'un combat que la vie a vidé de son sens. Et Barnabo ne presse pas plus la détente cette fois-ci que la première.

Un sujet de western, mais pas un western et encore moins un film d'action : Brenta se garde de filmer les temps forts, choisissant de montrer ce qui se passe avant et après, de sorte que le montage cesse d'être collage et fait sens. Seulement contrarié par une utilisation trop systématique et décorative de la musique (notamment l'*adagio* du *Quintette en ut* de Schubert), qui pourrait traduire un manque de confiance du cinéaste dans son film, l'orgueilleux dépouillement de *Barnabo des montagnes* est lui-même métaphore de la solitude abrupte et du silencieux vertige d'un personnage qui doit attendre que *« ses souvenirs, comme sa faute, s'estompent avec le temps »*.

PASCAL MÉRIGEAU

Cinéma

NOUVEAUX FILMS

Les critiques des nouveaux films se trouvent en pages I, IV et V. Nous publions ci-dessous les salles correspondantes.

BARNABO DES MONTAGNES. Film italien de Mario Brenta, VO : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

LES COMPLICES. Film américain de Charles Shyer, VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; U.G.C. Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; U.G.C. Biarritz, dolby, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; U.G.C. Maillot, 17e (36-68-31-34). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; U.G.C. Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; U.G.C. Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; U.G.C. Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; U.G.C. Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES FAUSSAIRES. Film français de Frédéric Blum, Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U.G.C. Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

KATIA ISMAILOVA. Film russo-français de Valeri Todorovski, VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LE ROI LION. Film américain de Roger Allers, Rob Minkoff, VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; U.G.C. Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; U.G.C. Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24). VF : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37) ; Publicis Saint-Germain, dolby, 6e (36-68-75-55) ; U.G.C. Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; U.G.C. Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; U.G.C. Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U.G.C. Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13) ; U.G.C. Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; U.G.C. Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15) ; U.G.C. Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; U.G.C. Maillot, handicapés, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES SOLDATS DE L'ESPÉRANCE. Film américain de Roger Spottiswoode, VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38).

VEILLÉES D'ARMES. Film français de Marcel Ophuls, VO : Max Linder Panorama, dolby, 9e (48-24-88-88).

SÉLECTION

Amateur

de Hal Hartley,
avec Isabelle Huppert, Martin Donovan, Elina Lowensohn, Damian Young, Chuck Montgomery, David Simonds.
Américain (1 h 45).

Aux confins de la *série noire*, Hal Hartley a chorégraphié une comédie tonique en diable, où Isabelle Huppert, bonne sœur qui écrit des pornos dans les bistrots, Martin Donovan, en quête de son passé, et Elina Lowensohn, dans le rôle d'une actrice de films X, dansent le ballet de la violence et de la rédemption. Décapant et excitant.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George V, 8e (36-68-43-47).

L'Ange noir

de Jean-Claude Brisseau,
avec Sylvie Vartan, Michel Piccoli, Tchéky Karyo, Alexandra Winisky, Lisa Heredia, Philippe Torreton.
Français (1 h 39).

Autour de Sylvie Vartan, meurtrière et victime, Jean-Claude Brisseau construit un mélodrame glacial, qui puise ses racines dans le cinéma hollywoodien de la grande époque et la société française d'aujourd'hui. Sombre et torturé.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; U.G.C. Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; U.G.C. Biarritz, dolby, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; U.G.C. Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; U.G.C. Gobelins, handicapés, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, handicapés, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; U.G.C. Maillot, handicapés, 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Aqui na Terra

de Joao Botelho,
avec Luis Miguel Cintra, Jessica Weiss, Pedro Hestnes, Rita Dias, Isabel de Castro, Inès Medeiros.
Portugais (1 h 45).

Comme deux silex, le cinéaste frotte deux histoires parallèles, un fait divers et un drame psychologique, et fait jaillir l'étincelle qui éclaire ce film tendre et violent.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

Les Aventures d'Ivan Tchonkine

de Jiri Menzel,
avec Gennadiy Nazarov, Zoya Buryak, Vladimir Ilyin, Valeriy Zolotukhin.
France-Grande-Bretagne-Italie-Tchécoslovaquie-Russie (1 h 48).

En « Stalinie », c'est-à-dire en URSS à la veille de la deuxième guerre mondiale mais aussi partout où règne la dictature bureaucratique et le crétinisme militariste, le brave soldat Tchonkine déploie les virulences rigolardes de son incapacité à marcher au pas, et à penser de même.

VO : 14 Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).



J'ai le droit de vivre Fritz Lang lance la société aux trousses de Henry Fonda et Sylvia Sidney, sublimes, et livre un de ses chefs-d'œuvre, sombre méditation sur le destin éclairée par une mise en scène lumineuse.
Américain, 1937, noir et blanc (1 h 30). VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

D.R.

Bab-el-Oued City

de Merzak Allouache,
avec Nadia Kaci, Mohamed Ourdache, Hassan Abdou, Mourad Khen, Mabrouk Aït Amara.
Algérien (1 h 33).

Un film d'urgence et de courage, réalisé dans des conditions « impossibles », qui en ont déterminé la nature et le style. Brûlant, tendu à l'extrême et d'une lucidité terrible et exigeante. *VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55).*

Clerks

de Kevin Smith,
avec Brian O'Halloran, Jeff Anderson, Marilyn Ghigliotti, Lisa Spoonauer, Jason Mewes, Kevin Smith.
Américain, noir et blanc (1 h 30).

Bricolé dans la boutique d'un vidéo-club, *en noir et blanc* et toute crûdité de langage dehors, un petit film pas sérieux pour deux *cents*, drôle et volubile.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; U.G.C. Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

Flagrants délits

de Raymond Depardon.
Français (1 h 45).

En obtenant l'autorisation de filmer les entretiens entre prévenus et procureurs, Depardon donne mieux qu'un document exceptionnel sur le fonctionnement de la justice au quotidien : une passionnante comédie humaine.

Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; George V, 8e (36-68-43-47).

I Like it Like That

de Darnell Martin,
avec Lauren Velez, Jon Seda, Rita Moreno, Griffin Dunne.
Américain (1 h 30).

A toute allure, une jeune réalisatrice fait basculer dans le burlesque le barrio latino du Bronx et en saisit les bruits, les cris, les rires et la musique. Quelques maladresses, mais aussi une vitalité communicative.

VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Action Christine, dolby, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Journal intime

de Nanni Moretti,
avec Nanni Moretti, Renato Carpentieri, Antonio Neiwiller, Claudia Della Seta, Lorenzo Alessandri, Raffaella Lebboroni.
Italien (1 h 40).

En trois « chapitres » filmés à la première personne, Nanni Moretti, *« le splendide quadragénaire »*, réalise une ode à la liberté, émouvante et hilarante. Nonobstant le palmarès (Prix de la mise en scène, tout de même), le preux chevalier à la Vespa a été le vrai vainqueur du Festival de Cannes.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis I, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, handicapés, 14e (43-21-41-01).

Ladybird

de Ken Loach,
avec Crissy Rock, Vladimir Vega, Sandie Lavelle, Mauricio Venegas, Ray Winstone, Clare Perkins.
Britannique (1 h 42).

C'est une histoire vraie : celle d'une femme à laquelle la société n'en finit pas de faire payer sa peur, sa révolte et sa colère. Ken Loach la raconte la rage au cœur, avec une bouleversante intelligence, et livre ainsi son plus beau film.

VO : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

Petits arrangements avec les morts

de Pascale Ferran,
avec Didier Sandre, Catherine Ferran, Alexandre Zloto, Agathe de Chassey, Charles Berling.
Français (1 h 48).

En composant son triptyque modeste et follement ambitieux sur le bord d'une plage bretonne, une jeune cinéaste dévoile une sensibilité, un humour et une intelligence du récit qui mettent d'excellente humeur.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Tiens ton foulard, Tatiana

de Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Matti Pellonpää, Kirsi Tikkylainen, Mato Valtonen.
Finlandais, noir et blanc (1 h 05).

La dérive languissante de deux olibrius finnois, bientôt flanqués de deux donzelles soviétiques, à travers le paysage désolé d'années 60 où seul le rock offre quelque relief, fait une balade hilarante et désespérée. Ne pas rater le court métrage de Jarmusch en ouverture de programme.

VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES ENTRÉES A PARIS

Tir de barrage américain. En l'absence de grosses sorties, ce sont les ténors des semaines précédentes qui continuent de tenir le haut du pavé. *L'Expert* conserve la tête, mais perd 54,5 % de son public en deuxième semaine, malgré sa combinaison maintenue à 44 salles. *The Mask*, en quatrième semaine, attire encore 63 000 amateurs, soit un total de 615 000 entrées, tandis que, sur la même durée, *Pulp Fiction* en est à 440 000, avec à nouveau 60 000 spectateurs dans un circuit de salles légèrement inférieur.

Parmi les nouveautés, ce sont également deux productions hollywoodiennes qui dominent les débats. *Corrina, Corrina* séduit 47 000 supporters dans ses 32 salles, et *Blown Away* secoue 25 000 curieux devant ses 26 écrans. Rien de triomphal au total, mais une occupation massive des écrans et du sommet du box-office, qui donne un nombre d'entrées total pour la semaine équivalant à celui de l'an dernier, sans ouvrir d'espace important à des titres plus originaux.

Principale sortie française, *l'Ange noir* obtient un succès mitigé à 25 000 entrées dans ses 19 salles. En deuxième semaine, *la Séparation* réunit 31 000 spectateurs, soit un total de 80 000 en quinze jours. Traînant un peu la patte, *le Colonel Chabert* passe la barre des 400 000 en neuvième semaine, tandis que *Léon*, en dixième semaine, poursuit son bonhomme de chemin vers les 800 000 entrées.

Petits mais vaillants. Chaque semaine ou presque fournit une nouvelle illustration des possibilités de survie sur le « deuxième marché », dont les ambitions commerciales s'évaluent à une autre échelle. Cette semaine, c'est *Bab El-Oued City* qui réussit son entrée en piste, avec 15 000 spectateurs dans seulement six salles. Parmi ses prédécesseurs au tableau d'honneur, *Amateur* atteint les 50 000 en quatrième semaine, *Petits arrangements avec les morts* approche des 80 000 en septième semaine avec une semaine de plus ; *Ladybird* atteint les 70 000, dont s'approche également *Fresa y Chocolate*.

J.-M. F.

★ *Chiffres : le Film français.*

REPRISES

Le Journal d'Anne Frank

de George Stevens,
avec Millie Perkins, Joseph Schildkraut, Shelley Winters, Ed Wynn, Richard Beymer, Lou Jacobi.
Américain, 1958, noir et blanc (2 h 50).

Passée à l'essorage hollywoodien, la tragédie d'Anne Frank perd de sa poignante intimité, ce qui n'empêcha pas le film de connaître le succès et Shelley Winters de remporter un Oscar.

VO : Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65).

FESTIVALS

Lino Brocka à la Cinémathèque

Mort dans un accident de voiture en 1991, à l'âge de 51 ans, Lino Brocka s'était imposé comme le chef de file du cinéma philippin, dont il avait su dépasser les exigences commerciales pour faire œuvre personnelle. Le panorama de ses films proposé par la Cinémathèque française permet de vérifier l'originalité de ce cinéaste qui sut inscrire son ambition dans les structures des genres les plus populaires (notamment le film policier pour *Jaguar* et le mélodrame pour le superbe *Insiang*).

Du 24 novembre au 4 décembre, à la Cinémathèque française, palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun (16e). Tél. : 47-04-24-24.

Centenaire du cinéma allemand

Pour célébrer le premier siècle du cinéma allemand, le Filmmuseum Munich et le Goethe Institut présentent une rétrospective de cent grands films, réalisés entre 1895 et 1943. Au programme des premières séances, des comédies berlinoises d'Ernst Lubitsch, le célèbre *Cabinet du docteur Caligari*, de Robert Wiene (1919), le *Golem* de Paul Wegener (1920) et une vraie rareté, *Schloss Vogelöd*, réalisé par F. W. Murnau en 1921.

Jusqu'au 30 mars 1995, au Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna (16e). Tél. 44-43-92-40.

Festival audiovisuel muséographique

« Autour de la mode », « Archéologie », « Patrimoine », « Art contemporain », « Photographes » sont quelques-uns des thèmes qui rassemblent les programmes audiovisuels présentés dans le cadre de la 3e édition du Festival audiovisuel muséographique, dont le propos est de présenter un panorama des productions réalisées à l'initiative des musées depuis 1990.

Jusqu'au 28 novembre, au Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma Gandhi (16e). Tél. : 40-15-35-84.

Films d'exploration

Dans le cadre du 3e Festival international du Film d'Exploration « Science et Aventure », hommage est rendu aux frères Lumière et aux expéditions polaires françaises. Une compétition réunit également huit films documentaires, soumis à l'appréciation d'un jury présidé par l'écrivain Jacques Lanzmann.

Du 24 au 28 novembre, à l'Institut Océanographique, 195, rue Saint-Jacques (5e). Tél. : 40-33-98-07.

Palestine et Israël

Dix cinémas du Val-de-Marne accueillent les 13es Journées cinématographiques contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, qui proposent une sélection de films palestiniens et israéliens, parmi lesquels *Noces en Galilée*, de Michel Khleifi, *la Vie selon Agfa*, d'Assi Dayan, *Un brin de chance*, de Zeev Revah et *Couvre-feu*, de Rachid Mashrawi.

Jusqu'au 6 décembre, à Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Limeil-Brévannes, Orly et Villejuif. Tél. : 46-13-17-00.

Rencontres Henri-Langlois de Poitiers

Une cinquantaine de courts et moyens métrages de fins d'études, un marché réunissant près de 700 films en provenance des écoles de cinéma du monde entier, un hommage à l'Institut de Pékin et une « leçon de cinéma » consacrée au film d'animation : les 18es Rencontres internationales Henri-Langlois demeurent fidèles à leur vocation, qui est de donner à voir les travaux réalisés par les élèves des écoles de cinéma.

Du 28 novembre au 4 décembre, à Poitiers (86). Tél. : 49-41-80-09.

Festival du film juif et israélien de Montpellier

Neuf films participent à la compétition, qui permettra de distinguer une œuvre *« qui, par sa qualité, contribue à la connaissance et la diffusion de la culture juive »*, tandis qu'un hommage sera rendu aux « Justes » et qu'un « coup de cœur » sera décerné à Steven Spielberg. Une passionnante rétrospective consacrée au cinéaste viennois, puis américain, Edgar G. Ulmer complète la programmation.

DU 26 novembre au 6 décembre, au Corum (salle Pasteur) et au Centre Rabelais, à Montpellier (34). Tél. : 67-15-08-76.

EntreVues à Belfort

Le cinéma allemand « d'après les guerres », à travers la production de l'ex-Allemagne de l'Est, les films de Fritz Lang et Rainer W. Fassbinder, un ensemble sur « les films prémonitoires », où sont réunies notamment des œuvres de Godard, Renoir, Bresson, Tarkovsky, Tati et Lubitsch, un hommage à Monte Hellman et un autre à Nanni Moretti composent le programme du Festival de Belfort 1994.

Du 26 novembre au 4 décembre, aux cinémas Alpha et Kursaal de Belfort (90). Tél. : 84-54-24-43.

SÉANCES SPÉCIALES

Romain Goupil au Reflet Républic

Dans le cadre des séances hebdomadaires de l'ACID, le cinéaste bosniaque Ademir Kenovic (*Un supplément d'âme*) présente le film de Romain Goupil *Lettre pour L...*, passionnante réflexion sur le rôle et la fonction de la fiction cinématographique face à la guerre.

Le 28 novembre à 20 h 30, au Reflet Républic, 18, rue du Faubourg-du-Temple (11e). Tél. : 48-05-51-33.

« Les Amants de Sarajevo » à la vidéothèque

L'assassinat d'un couple près de Sarajevo, en 1993, a inspiré à Marcel Hanoun les *Amants de Sarajevo*, qui sera projeté à la Vidéothèque de Paris, en duplex avec la télévision de Sarajevo.

Le 28 novembre, à 20 h et 21 h, à la Vidéothèque de Paris, 2, Grande Galerie Nouveau Forum des Halles (1er). Tél. : 40-26-34-40.

DE LA SEMAINE

Théâtre

NOUVEAUTÉS

La ville à La Villette

Il y a trois ans, des comédiens, metteurs en scène et écrivains venus d'horizons différents décidaient de fonder un groupe pour travailler à des créations collectives. Depuis, le groupe s'est transformé en une association, Spectacles à vendre, qui est soutenue par des « grands » (Nanterre-Amandiers, le Jeune Théâtre national, le Nouveau Théâtre d'Angers...), et qui entend continuer son travail de recherche théâtrale. Elle s'est fixé cette saison comme thème : la ville, et comme obligation de ne recourir à aucun texte existant. De trois ateliers, regroupant une trentaine d'acteurs pendant trois mois, sont nés trois spectacles, qui sont présentés ensemble et en alternance au Théâtre Paris-Villette :

Du haut du ciel, *de Paul-Emmanuel Dubois, mise en scène de l'auteur, avec Marie-Françoise Audollent, Géraldine Bourgue, Antoine Fayard...* Une épidémie mortelle se déclare un jour dans une ville imaginaire : tel est le point de départ de cette pièce que l'auteur veut intemporelle. *A partir du 29 novembre. Le mardi à 21 heures. Durée : 2 h 30.*

Pourvu que ça dure, *de Léa Fazzuoli, mise en scène de l'auteur, avec Jean-Marie Blin, Cécile Bouillot, Arnaud Lisbonne, Denis Podalydès, Pascale Vignal et Catherine Vinatier.* Une farce urbaine, qui met en scène six personnages de la petite bourgeoisie croisant dans les rues des clochards et des riches, des badauds et des voyous. *A partir du 26 novembre. Du lundi au vendredi à 19 heures. Matinée samedi à 16 heures. Durée : 1 h 30.*

SDF-SMB-SOS, *de Géraldine Bourgue, mise en scène de l'auteur, avec Stéphane Auvray-Nauroy, Paul-Emmanuel Dubois, Antoine Fayard, Jean-Gabriel Marquis, William Nadylam-Yotnda et Emmanuelle Nataf...* Un spectacle fondé sur des improvisations autour des files d'attente, couloirs de métro, trottoirs, tous les lieux où, dans Paris, les gens se croisent et... se protègent de l'autre. *A partir du 28 novembre. Le lundi à 21 heures. Durée : 2 heures. De 65 F à 135 F. Théâtre Paris-Villette, 211, av. Jean-Jaurès, 19e. Tél. : 42-02-02-68.*

Entrée de secours

de Gérald Aubert, mise en scène de Michel Fagadau, avec Danièle Lebrun, Michael Lonsdale, Roger Mirmont, Erick Desmarestz et Marie Maffre.

Michel Fagadau, qui vient de prendre la direction du Studio des Champs-Elysées, veut consacrer ce théâtre uniquement à la création de pièces d'auteurs français vivants, qui seront jouées dans un dispositif scénique unique. Il entend aussi constituer une troupe, avec des comédiens comme Danièle Lebrun, Michael Lonsdale et Roger Mirmont, à qui revient l'honneur d'inaugurer la formule.
Studio des Champs-Elysées, 15, av. Montaigne, 8e. A partir du 29 novembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 h 30, dimanche à 15 heures. Tél. : 47-20-08-24. 150 F et 200 F.

La Fille bien gardée

d'Eugène Labiche, mise en scène de Michel Raskine, avec Luc-Antoine Diquero, Arno Ferrer, Marief Guittier, Jean-François Lapalus, Virginie Michaud et Marie-Christine Orry.
Un sextuor d'acteurs en verve au service de cette incroyable pièce dont l'héroïne est une petite fille de sept ans qui échappe à la surveillance de ses proches et réapparaît en pleine nuit ivre morte sur les épaules d'un militaire. Labiche en plein délire, Raskine en pleine forme.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. A partir du 29 novembre. Le mardi à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 1 h 25. De 70 F à 150 F.

La Répétition ou le Rond-Point des artistes

de M'Hamed Benguettaf, mise en scène de Ziani-Cherif Ayad, avec M'Hamed Benguettaf, Mohamed Haïmour et Ziani-Cherif Ayad.
Fondateur du Théâtre de la Citadelle, une troupe de pointe en Algérie, Ziani Cherif Ayad a quitté son pays. Il vit actuellement à Paris, où il présente une pièce (écrite par un grand comédien algérien, M'Hamed Benguettaf), qui est « un témoignage sur la situation culturelle en Algérie ».
Pavillon du Charolais (Parc de la Villette), 211, av. Jean-Jaurès, 19e. A partir du 29 novembre. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 40-03-93-95. Durée : 1 h 30. De 50 F à 100 F.

Rosel

de Harald Mueller, mise en scène de Christian Schiaretti, avec Agathe Alexis.
Postée dans les sous-sols du Théâtre de l'Atelier, l'Atalante s'est forgé au fil des saisons une jolie réputation de « petite salle de découvertes intéressantes ». Pour fêter ses dix années d'existence, elle reprend un de ses plus grands succès, *Rosel*, un texte réaliste et noir superbement mis en scène par Christian Schiaretti, et joué par Agathe Alexis. *Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), 18e. A partir du 23 novembre. Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 46-06-11-90. Durée : 1 heure. 70 F et 110 F.*

Roses de Picardie

de Jean Bois, mise en scène de l'auteur, avec Jean Bois, Dominique Constantin, Robert Delarue et Elizabeth Maby.
Comme son titre le suggère, *Roses de Picardie* est « une comédie mélancolique en six tableaux », où l'auteur, le délicat Jean Bois, convoque sur un plateau de théâtre les « chers fantômes » d'un homme de quarante ans en proie à la nostalgie.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e. A partir du 29 novembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. Durée : 1 h 30. 80 F et 120 F.

Tue la mort

d'après Tom Murphy, mise en scène de Bernard Bloch, avec André Julien, Paul Allio, Eric Elmosnino, Anne Sée, Marc Lador, Samir Guesmi, Pierre Louis-Calixte et Olivier Loustau.
Cinq frères et leur père, dans un pavillon de la banlieue de Coventry, la ville anglaise où l'on fabrique les Rolls Royce, et où la violence claque. Une pièce de l'Irlandais Tom Murphy, qui était « un jeune homme en colère » quand il écrivit *A Whistle in the Dark (Tue la mort)*, en 1961.
Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93000 Aubervilliers. A partir du 29 novembre. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 48-34-67-67. Durée : 2 heures. De 70 F à 120 F.


TRISTAN VALES/ENGUERAND

Choral A la Fonderie, vaste bâtiment du Mans, François Tanguy invente des spectacles tissés d'images splendides et fortes. Kafka, l'homme plus que l'œuvre, lui a inspiré *Choral*, une promenade dans un univers de poésie, peuplé d'êtres vulnérables, dans la douceur trompeuse d'une rêverie aux couleurs de la nostalgie et de l'ironie...
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, 75011. A partir du 28 novembre. Du mardi au samedi à 21 heures, dimanche à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 1 h 30. 70 F et 100 F. Dans le cadre du Festival d'automne.

PARIS

Art

de Yasmina Reza, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Pierre Arditi, Fabrice Luchini et Pierre Vaneck.
La nouvelle pièce d'une jeune femme écrite pour un trio d'acteurs splendides, qui portent ce texte divertissant à des sommets inattendus : l'amitié à l'épreuve du temps, de l'âge, des lâchetés masculines.
Comédie des Champs-Elysées, 15, av. Montaigne, 8e. Du mardi au samedi à 21 heures, le samedi à 18 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 47-23-37-21. Durée : 1 h 30. De 110 F à 250 F.

La Cagnotte

d'Eugène Labiche et Alfred Delacour, mise en scène de Julie Brochen.
L'année dernière, Julie Brochen, élève du Conservatoire national d'art dramatique, mettait en scène d'autres élèves du Conservatoire dans *la Cagnotte*. Elle sut donner à cette visite rocambolesque de Paris par une bande de provinciaux, un élan, une tenue et une vigueur tels que Philippe Adrien – professeur au Conservatoire et directeur artistique du théâtre de la Tempête – l'a invitée à reprendre sa mise en scène à la Cartoucherie. Avec raison.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le jeudi à 19 h 30, le dimanche à 16 heures. Tél. : 43-28-36-36. Durée : 2 h 20. De 50 F à 110 F.

Docteur Faustus ou le Manteau du diable

d'après Thomas Mann, Marlowe, Goethe, Andersen et Baudelaire, mise en scène de Stéphane Braunschweig et Giorgio Barberio Corsetti.
L'Italien Giorgio Barberio Corsetti et le Français Stéphane Braunschweig se sont rencontrés au cours du festival « Théâtre en Mai », à Dijon. Dans ce spectacle parrainé par le Festival d'automne, les deux metteurs en scène associent leur goût des textes fondateurs et leur savoir-faire virtuose.
Théâtre, 41, av. des Grésillons, 92000 Gennevilliers. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-93-26-30. Durée : 1 h 15. 110 F et 130 F.

Le Grain et la Balle

d'après Samuel Beckett, mise en scène de Stuart Seide, avec Georges Bigot, Gérard Hardy, Alain Rimoux et Vincent Schmitt.
Une heure et quarante minutes plutôt réussies, où quatre très bons comédiens parcourent, sous la direction affectueuse de Stuart Seide, une partie moins connue du répertoire de Samuel Beckett : six petites pièces souvent allègres, parfois inquiétantes.
Théâtre, 41, av. des Grésillons, 92000 Gennevilliers. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-93-26-30. Durée : 2 heures. 110 F et 130 F.

Hiroshima ou les Sept Branches de l'estuaire en delta de la rivière Ota

mise en scène de Robert Lepage, avec Normand Bissonnette, Marie Brassart, Eric Bernier, Rebecca Blanquenship, Anne-Marie Cadieux, Marie Gignac, Normand Daneau et Ghislaine Vincent.
Dans cette première partie d'une trilogie qui devrait être complétée d'ici à 1996, le Canadien Robert Lepage, un des meilleurs stylistes des scènes internationales, traite de l'état du monde après Hiroshima, de l'état des hommes évidemment... Dans le cadre du Festival d'automne.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94000 Créteil. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 45-13-19-19. Durée : 3 heures. De 55 F à 100 F.
Dernière représentation le 26-11.

La Mort de Pompée ; Cinna

de Pierre Corneille, mise en scène de Marc François, avec Paola Comis, Sébastien Derrey, Laurent Javaloyes, David Jeanne-Comello, Mélanie Leray, Frédérique Loliée, Pierre Maillet, Philippe Marteau, Valérie Schwarcz, Alain Subilia, Pascal Tokatlin et Elise Vigier.
Une mise en scène remarquable, qui met face à face deux tragédies du pouvoir. Sur quoi repose le pouvoir du despote ? Jusqu'où peut aller la collusion du public et du privé ? Vastes questions, que Corneille en son temps empoigna avec une énergie farouche, et qui aujourd'hui n'ont rien perdu de leur résonance.
Cité internationale (Théâtre), 21, bd Jourdan, 14e. Le 24 novembre, 19 heures ; les 25, 26, 28 et 29, 20 h 30 ; le 27, 16 h 30. Tél. : 45-89-38-69. Durée : 3 heures. De 55 F à 110 F.

Oblomov

d'Ivan Gontcharov, mise en scène de Dominique Pitoiset, avec Hervé Pierre, Jean-Pol Dubois, Christine Vouilloz.
Ce n'est assurément pas la plus grande réussite de Dominique Pitoiset, mais c'est certainement un spectacle qui lui tenait à cœur. On le sent dans l'adaptation et la mise en scène qu'il a faite de ce fabuleux « roman du sommeil », bercées d'une émotion qui n'est pas toujours maîtrisée, mais souvent prenante.
Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93000 Bobigny. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 48-31-11-45. Durée : 3 heures. 95 F et 130 F.

Répétition d'un drame

de Jean-Marie Patte, mise en scène de l'auteur, avec Roséliane Goldstein, Jean-Marie Patte Véronique Bisciglia, Olivier Bonnefoy et Pascal Ombovère.
Jean-Marie Patte, tisse autour des planches du théâtre et de leur secret un de ces moments extraordinairement poétiques dont il a le secret. Sa *Répétition d'un drame* est une merveille, une bouée à quoi accrocher ses rêves.
Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93000 Bobigny. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 48-31-11-45. Durée : 1 h 40. 95 F et 130 F.

RÉGIONS

Marseille

En passant

d'après Frédéric Nietzsche, de Marie Vayssière, mise en scène de Marie Vayssière, avec Murielle Helary, Ludmila Ryba, Emmanuelle Stochl, Bogdan Renczynski, Roman Siwulak...
Comédienne, Marie Vayssière a travaillé à Marseille et à Montpellier avant de rencontrer Tadeusz Kantor, avec qui elle a joué pour les Classes d'Avignon en 1991. Elle a aussi mis en scène Kafka avec la compagnie El Hakawati et le Théâtre national palestinien, à Jérusalem. Elle poursuit son itinéraire singulier en adaptant *Ainsi parlait Zarathoustra* de Nietzsche.
Les Bernardines Théâtre, 17, bd Garibaldi, 13001 Marseille. Les 23 et 24 novembre, 19 h 30 ; les 25, 26 et 29, 21 heures (et les 30, 1er, 2 et 3). Tél. : 91-24-30-40. Durée : 1 h 45. De 50 F à 90 F.

Toulouse

Les Invisibles

de Nanni Balestrini, mise en scène de Françoise Coupat, avec Daniel Pouthier, Aristide Legrand, François Sinapi et Corinne Barbara, Rozer Montllo Guberna, Alvaro Morell Bonet, Anna Rodriguez (danseurs), Caroline Chassany et Jean-Christophe Le Palludier (chanteurs).
Ecrivain, gauchiste, Italien, Nanni Balestrini a connu l'enthousiasme de la révolution et l'enfermement de la prison dans les années 70. Il a tiré le bilan de son engagement dans *les Invisibles*, dont François Coupat propose une adaptation très libre : trois comédiens, quatre danseurs et deux chanteurs se partagent les scènes, dont certaines (celles de la prison), sont particulièrement réussies.
Théâtre Garonne, 1, av. du Château, 31000 Toulouse. Les vendredi et samedi à 21 heures. Tél. : 61-42-33-99. Durée : 1 h 15. De 75 à 100 F.

Grenoble

Pan Théodor Mundstock

d'après Ladislav Fuks, mise en scène de Bruno Boëglin, avec Bruno Boëglin et Simon Stern.
Bruno Boëglin a adapté le récit d'un Juif à Prague, qui tente d'échapper à la déportation, pendant la seconde guerre mondiale. C'est l'un des plus beaux et des plus bouleversants spectacles de ces dernières années.
Le Cargo-Maison de la culture, 4, rue Paul-Claudel, 38000 Grenoble. Les 23 et 25 novembre, 20 h 30 ; les 24, 26 et 29, 19 h 30 (et les 30, 1er et 2). Tél. : 76-25-05-45. Durée : 1 h 15. 115 F.

Saint-Priest

Ulysse à l'envers

de Wladyslaw Znorko, mise en scène de l'auteur, avec Antonella Amirante, Elisabeth Legillon, Richard Martin, Emiliano Suarez et Irina Vavilova.
Wladyslaw Znorko quitte le continent pour l'archipel des îles Blasket, au large de l'Irlande. Là-bas, il a rencontré un petit homme trapu et moustachu qui, de l'Ulysse de légende, a conservé l'aspect méditerranéen et qui pourtant paraît bel et bien pris dans le filet des légendes celtes.
Centre culturel Théo-Argence, place Ferdinand-Buisson, 69800 Saint-Priest. Le 29 novembre, 20 h 30 (et les 30, 1er, 2 et 3). Tél. : 78-20-02-50. Durée : 1 h 15. 60 F et 90 F.

Théâtre : Brigitte Salino et Olivier Schmitt

Danse

Paris

Compagnie Wim Vandekeybus

Mountains made of barking
Un Flamand en plein changement. Une gestuelle qui s'affine, qui cherche des ouvertures, qui s'appuie sur le cinéma. Toujours intéressant, à la frontière d'une recherche multimédia, plastique.
Théâtre de la Ville, 20 h 30, les 29 et 30 novembre et les 2 et 3 décembre. Tél. : 42-74-22-77. De 90 à 140 F.

Groupe Emile Dubois

Ulysse
Une occasion de découvrir une pièce de jeunesse de Jean-Claude Gallotta, magnifiquement portée par la nouvelle compagnie. Une petite merveille de danse pure. La poésie au galop.
Salle des fêtes et des spectacles, 20 h 30, le 24. Tél. : 47-81-69-02. Egalement à Combs-la-Ville. La Coupole, 20 h 45, le 29. Tél. : 64-88-69-11. 115 F. Location FNAC. Dans le cadre des Iles de danses.

Elancourt

Compagnie Ma To Ma/ Susan Buirge

SAS, De l'autre côté du vent doré
Grande leçon de composition chorégraphique. Un exercice de subtilité pour l'intelligence et le regard. En créant à Kyoto, Susan Buirge, Américaine installée à Paris, invente une danse méditative, émouvante, accompagnée de la musique savante de Hida.
Le Prisme, 20 h 30, le 24. Tél. : 30-51-46-06. 90 F. Egalement à Evry. Théâtre de l'Agora, 20 h 30, le 26. Tél. : 64-97-22-99. Evry, le 26, Théâtre de l'Agora, 20 h 30. Tél. : 64-97-22-99. Dans le cadre des Iles de Danse.

Compagnie Maguy Marin

Waterzooï
Dernière création sur l'épopée des sentiments humains. A rapprocher du premier grand succès de la chorégraphe, le superbe *May B.* qui sera donné le lendemain. Les Iles de danse nous invitent cette année aux études comparées.
Maison de la musique, 20 h 45, le 25. Tél. : 41-37-94-20. 120 F.

Colmar

Olivia Grandville

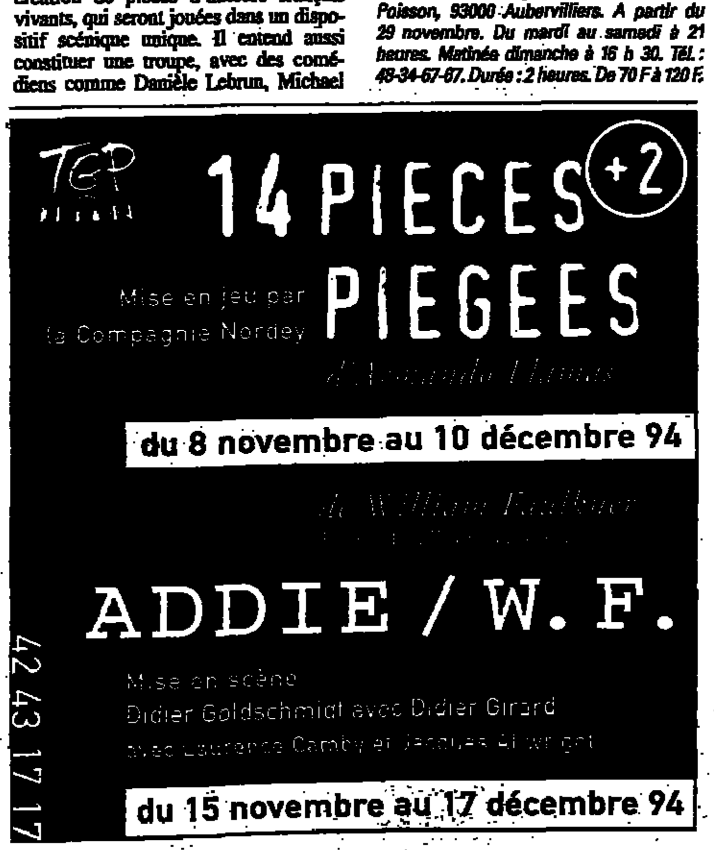
Le K de E
Admirable de maîtrise, d'intelligence et de drôlerie. Et pourtant l'œuvre de Kurt Schwitters *(lire pages 27 à 29)*, qui a inspiré cette création, paraissait intransposable. Textes, poésie sonore, collages, danses, objets accumulés, tout est construit sur le fil de la réussite.
La Manufacture, 20 h 30, le 29. Tél. : 89-24-31-77. 110 F.

Grenoble

Trisha Brown

Set and Reset, If you Couldn't See Me, For MG : the Movie
Quand on veut vraiment savoir ce que veut dire la danse contemporaine, celle de notre époque, non parasitée par la nostalgie du ballet. Une danse où tout est inventé. Voir Trisha Brown et se réjouir.
Le Cargo, 19 h 30, le 24. Tél. : 76-25-05-45. 115 F.

Danse : Dominique Frétard







Musique

ÉVÉNEMENTS

Pierre-Laurent le magnifique
Pierre-Laurent Aimard continue d'explorer le répertoire des aventuriers du XXe siècle. Sans doute ne serait-il pas inintéressant que Radio-France qui produit ces récitals « historiques » s'associe à un éditeur de disques afin de les immortaliser.
Janacek : Dans les brumes. Kurtag : Jeux. Schoenberg : Pièces pour piano op. 11. Pierre-Laurent Aimard (piano). Maison de Radio-France, 19 heures, le 24. Tél. : 42-30-15-16. 90 F.

La Ronde de l'apocalypse
Sur la pièce d'Arthur Schnitzler, adaptée pour le *théâtre chanté* par Luc Bondy, également metteur en scène, un compositeur belge retrouve le climat d'apocalypse léger de la Vienne fin de siècle.
Boesmans : La Ronde. Deborah Raymond (la Prostituée), Herbert Lippert (le Soldat), Elzbieta Ardam (la Femme de chambre), Roberto Sacca (le Jeune Homme), Solveig Kringelborn (la Jeune Femme), Franz Ferdinand Nentwig (le Mari), Rannveig Braga (la Grisette), Ronald Hamilton (le Poète), Françoise Pollet (la Cantatrice), Dale Duesing (le Comte), Orchestre de la Monnaie de Bruxelles, Patrick Davin (direction), Luc Bondy (mise en scène), Lucinda Childs (figurante). Châtelet. Théâtre musical de Paris, 19 h 30, les 25 et 26 ; 17 heures, le 27. Tél. : 40-28-28-40. De 70 F à 350 F.

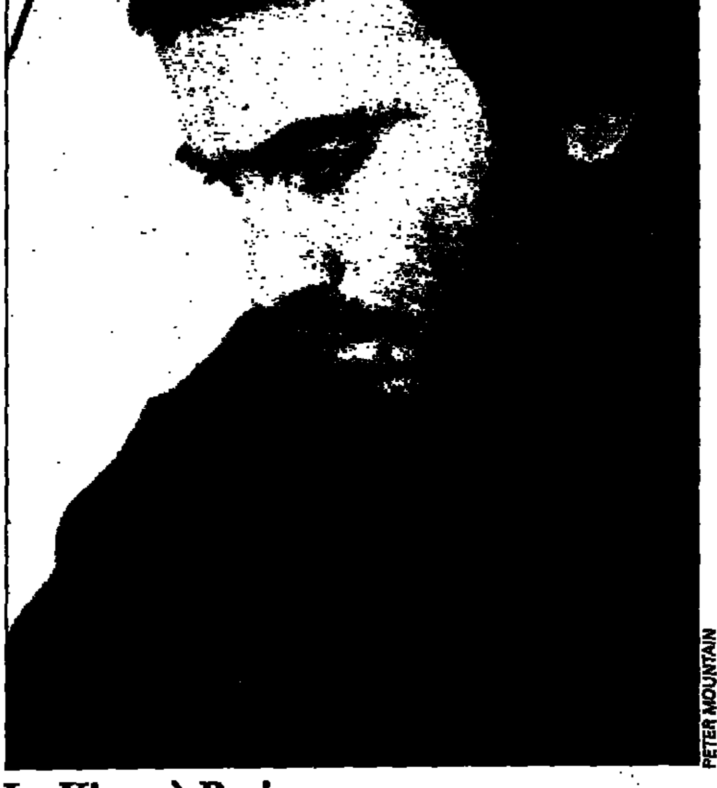
Bon anniversaire, les Arditti !
Pour ses vingt ans d'existence, le Quatuor Arditti, rajeuni d'un nouveau second violon, offre au Festival d'automne un programme sans précédent où les quatre cordes, devenues solistes, dialoguent avec le grand orchestre symphonique. L'avatar moderne de la symphonie concertante classique.
Nunes : Chessed IV. Feldman : String Quartet and Orchestra. Lachenmann : Tanzsuite mit Deutschlandlied. Quatuor Arditti, Orchestre symphonique de la radio de Baden-Baden, Jürg Wyttenbach (direction). Opéra-Bastille, 17 heures, le 27. Tél. : 44-73-13-00. Location Fnac. 150 F.

Les noces du théâtre et de la musique
De tous les opéras de Mozart, *les Noces de Figaro* est peut-être le plus parfait musicalement et dramatiquement. Musique et théâtre y vivent l'un de l'autre. Jean-Pierre Vincent et Paolo Olmi font équipe dans un théâtre dont la salle paraît idéale pour une telle œuvre.
Mozart : Les Noces de Figaro. Giovanni Furlanetto, Christophe Lacassagne (Figaro), Ludovic Tezier, Didier Henry (le comte Almaviva), Janice Watson, Véronique Gens (la comtesse Almaviva), Elzbieta Szmytka, Véronica Cangemi (Suzanne), Francesca Provvisionato, Virginie Pochon (Chérubin), Marcello Lippi, Jean-Marie Frémeau (Bartholo), Tiziana Tramonti, Isabel Garcisanz (Marcelline), Sergio Bertocchi, Jean Delescluse (Basile), Chœur et Orchestre de l'Opéra de Lyon, Paolo Olmi (direction), Jean-Pierre Vincent (mise en scène). Opéra Nouvel, Lyon, 20 heures, les 26 et 29 novembre et le 3 décembre ; 17 heures, le 27 ; 19 h 30, le 30 novembre et les 2 et 6 décembre. Tél. : 78-28-09-60. De 145 F à 350 F.

Paul Personne
Notre bluesman national revient à l'Olympia sa récolte annuelle de chansons sous le bras. Au fil des ans, Paul Personne s'éloigne un peu du blues électrique pour se rapprocher d'un rock aéré et mélodique. Mais sur scène, il ne se départit jamais de sa générosité torrentielle.
Olympia, 20 h 30, les 23, 24, 25 et 26 ; 16 heures, le 27. Tél. : 47-42-25-49. Location Fnac. 150 F.

Gopal Krishan, l'Inde complexe
Le plus fascinant des joueurs de vichitravina (*le Monde* du 17 novembre), instrument mythique de l'Inde aux sonorités cristallines et fluides. Musicien complet résidant à Delhi, élève de Ravi Shankar, il a longtemps dirigé un grand orchestre de musique classique indienne. La vina a la réputation d'être indomptable. Gopal Krishan a su l'apprivoiser, rendre à la culture hindoustanie (du Nord) son infinie complexité.
Théâtre de la Ville, 17 heures, le 26. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Suzana Rinaldi, la nuit et l'espérance
La force, la fierté, la violence. La voix. Suzana Rinaldi, la diva du tango argentin, vient d'enregistrer un nouveau disque (textes de Cortazar, de Frederico Mayor ou Carlos Pais) fait de tangos, de milongas et de ballades. La presse hispanophone la juge *« plus sereine »*. Un nouveau ton.
Au Déjazet, les 27 et 28 à 21 heures. Tél. : 48-87-52-55. De 130 à 180 F.



PETER MOUNTAIN

Le Kirov à Paris Repris en main par le chef d'orchestre Valery Gergiev *(photo ci-dessus)* qui y détient tous les pouvoirs, le Théâtre Kirov de Saint-Pétersbourg a fait un singulier bond en avant. Désormais sous contrat exclusif Philips, cette vénérable maison d'opéra enregistre une anthologie des grands ouvrages lyriques du répertoire russe. Mais, l'opéra, c'est aussi du théâtre. En s'installant à Paris du 23 novembre au 11 décembre, la troupe russe va montrer quel est l'état de la mise en scène lyrique dans la Russie d'aujourd'hui.
Tchaïkovski : La Dame de pique. Solistes, Chœurs et Orchestre de l'Opéra du Kirov, Valery Gergiev (direction), Youri Termikanov (mise en scène), Oleg Vinogradov (chorégraphie). Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30, les 25 et 26 novembre et les 1er et 2 décembre ; 15 heures, le 27. Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 670 F.

CLASSIQUE

Orchestre national de France. Est-ce parce que Bartok a la réputation de vider les salles que Radio-France a programmé la *Symphonie fantastique* de Berlioz, tube des tubes du répertoire français ? C'est pourtant le *Deuxième Concerto* de Bartok qui est la pièce maîtresse de ce concert.
Bartok : Concerto pour piano et orchestre nº 2. Berlioz : Symphonie fantastique. Yefim Bronfman (piano), Orchestre national de France, Charles Dutoit (direction). Théâtre des Champs-Elysées, 20 heures, le 24. Tél. : 49-52-50-50. De 50 F à 190 F.

Laurent Cabasso. Magnifique musicien, Laurent Cabasso manque parfois de présence en scène. C'est un poète, plus qu'un démiurge. Qui s'en plaindrait ?
Beethoven : Sonates pour piano op. 28 « Pastorale » et op. 31 nº 2 « Tempête ». Schumann : Bunte Blätter. Laurent Cabasso (piano). Salle Gaveau, 20 h 30, le 24. Tél. : 49-53-05-07. Location Fnac. De 100 F à 200 F.

Orchestre philharmonique de Radio-France. Violoncelliste finlandais, élève à Paris, pendant les années 60, de Paul Tortelier, Arto Noras a développé une carrière qui l'a fait applaudir dans de nombreux pays. Ce qui ne l'a pas empêché de consacrer beaucoup de temps à l'enseignement. Il est le dédicataire du *Concerto* d'Aulis Salinen et l'interprète de nombreux disques publiés par Finlandia. Discret, Noras n'en est pas moins l'un des violoncellistes les plus marquants de notre époque.
Chabrier : Suite pastorale. Lalo : Concerto pour violoncelle et orchestre. Chausson : Viviane. Debussy : Ibéria. Arto Noras (violoncelle), Orchestre philharmonique de Radio-France, Armin Jordan (direction). Salle Pleyel, 20 heures, le 25. Tél. : 45-61-06-30. De 110 F à 220 F.

Ensemble InterContemporain. Sous la baguette du jeune patron musical de l'Itinéraire, un programme qui rend hommage à un jeune espoir de l'Ecole milanaise et qui reprend une œuvre inclassable (et enregistrée chez Erato) de l'ancien directeur musical de l'InterContemporain.
Mason : création. Francesconi : création. Eötvös : Chinese Opera. Luisa Castellani (soprano), Ensemble InterContemporain, Pascal Rophé (direction). Ircam, 20 h 30, les 25 et 26. Tél. : 44-78-48-16. 90 F.

Michel Dalberto. Depuis qu'il s'est lancé dans une remarquable intégrale des sonates de Schubert pour Denon, depuis qu'il a majoritairement consacré ses programmes de récitals au compositeur autrichien, Michel Dalberto avait réussi à nous faire oublier l'étendue incroyable de son répertoire. Il y a dix ans, il jouait déjà Scriabine et d'une façon si extraordinaire que l'on se demande pourquoi il n'a toujours pas enregistré sa musique.
Schoenberg : Petites Pièces pour piano op. 19. Scriabine : Sonate pour piano op. 68, Vers la flamme, Préludes pour piano op. 74. Schumann : Humoresque. Michel Dalberto (piano). Conservatoire national d'art dramatique, 18 heures, le 26. Tél. : 42-30-15-16. De 80 F à 110 F.

Gérard Caussé, François-René Duchable. Il y a longtemps que ces deux interprètes conjuguent leurs talents. Et il est merveilleux de voir Duchable, pianiste admirable mais peu expansif, s'accorder à Caussé, altiste qui le serait parfois presque trop.
Hummel : Fantaisie pour alto et piano. Schubert : Sonate pour alto et piano D 821. Beethoven : Notturno pour alto et piano. Gérard Caussé (alto), François-René Duchable (piano). Théâtre des Champs-Elysées, 11 heures, le 27. Tél. : 49-52-50-50. 90 F.

Quatuor Manfred. Basé à Dijon, les Manfred réalisent là-bas un travail exemplaire d'approfondissement de leur répertoire et d'animation musicale dans les écoles et conservatoires de musique. Admirable formation en vérité dont les interprétations vont droit au cœur.
Mozart : Sérénade KV 525 « Eine kleine Nachtmusik ». Smetana : Quatuor à cordes nº 2. Dvorak : Quintette à cordes op. 77. Vincent Pasquier (contrebasse), Quatuor Manfred. Salle Gaveau, 11 heures, le 27. Tél. : 49-53-05-07. De 60 F à 80 F.

Quatuor Hagen. Juste après avoir obtenu le grand Prix du Concours d'Evian, les Hagen ont fait des débuts très remarqués à Paris et au disque (chez Deutsche Grammophon). Au fil du temps, sans abdiquer de leur cohésion, les quatre jeunes autrichiens ont perdu la fraîcheur qui faisait le prix de leurs interprétations. Les voici engagés dans la voie de la maturité.
Mozart : Quatuor à cordes KV 575. Schumann : Quatuor à cordes op. 41 nº 1. Schubert : Quatuor à cordes D 804. Quatuor Hagen. Châtelet. Théâtre musical de Paris, 11 h 30, le 27. Tél. : 40-28-28-40. Location Fnac. 80 F.

Quatuor de Tokyo. Ces quartettistes visitent souvent Paris. Connus depuis leur remarquable enregistrement Deutsche Grammophon des quatuors de Bartok, ils n'ont pourtant pas réussi à s'imposer à l'égal des meilleures formations du genre. Les voici dans le premier concert de l'intégrale des quatuors de Beethoven que le Châtelet leur a demandé.
Beethoven : Quatuors à cordes op. 18 nº 2, op. 95 et op. 132. Quatuor de Tokyo. Châtelet. Théâtre musical de Paris, 20 heures, le 28. Tél. : 40-28-28-40. De 55 F à 170 F.

François Le Roux. Baryton sans reproche, Pelléas admirable, Le Roux est très à l'aise dans la mélodie. Sa diction parfaite, son sens de la prosodie, de la grand ligne y trouvent à s'épanouir. Son programme témoigne d'une grande curiosité et d'une enviable versatilité stylistique.
Mélodies et lieder de Liszt, Marx, Gounod, Debussy, Williams, Stravinsky, Poulenc et Ravel. François Le Roux (baryton), Jeff Cohen (piano). Salle Gaveau, 20 h 30, le 28. Tél. : 49-53-05-07. Location Fnac. De 100 F à 300 F.

Ensemble orchestral de Paris. Pianiste britannique embarqué dans une intégrale des concertos pour piano de Mozart, qu'il dirige du piano, pour Chandos, Howard Shelley vient à Paris faire en public ce qu'il réussit au disque. En plus d'avoir été remarqué dans Mozart, ce pianiste s'est également lancé dans une intégrale de la musique pour piano de Franz Liszt. Très célèbre Outre-Manche, Shelley reste à découvrir sur le continent.
Haydn : Symphonie nº 43 « Mercure ». Mozart : Concertos pour piano et orchestre KV 238 et KV 459. Ensemble orchestral de Paris, Howard Shelley (piano, direction). Salle Gaveau, 20 h 30, le 29. Tél. : 49-53-05-07. Location Fnac. De 60 F à 190 F.

Orchestre de Paris. Retour d'Allemagne où il s'est notamment produit dans la salle de la Philharmonie de Berlin, l'Orchestre de Paris retrouve la Salle Pleyel. Invité d'honneur, le pianiste anglais d'origine hongroise Peter Frankl est rare à Paris. Son plus récent disque consacré au *Quintette* de Dvorak chez ASV ne peut être comparé qu'à celui de Richter et des Borodine. C'est dire l'envergure de ce musicien.
Brahms : Symphonie nº 3. Bartok : Concerto pour piano et orchestre nº 3. Enesco : Rapsodies roumaines. Peter Frankl (piano), Orchestre de Paris, Lawrence Foster (direction). Salle Pleyel, 20 h 30, le 30 novembre et le 1 décembre. Tél. : 45-63-07-96. Location FNAC, Virgin. De 60 F à 240 F.

JAZZ

J. J. Johnson. « Jay Jay » Johnson en quintette de belle tenue classique. Sa composition la plus réputée *Lament*, a été réinventée par Yves Robert, tromboniste résolu qui montre ainsi l'influence de « J. J. » sur ses pairs depuis l'ère du be-bop.
Jazz Club Lionel-Hampton, 22 h 30, les 23, 24, 25 et 26. Tél. : 40-68-30-42. 130 F.

Jean-Marie Machado Vibracordes. Le pianiste Jean-Marie Machado présente, pour la deuxième fois en répétition publique, une version plus souple et aérée de son orchestre Vibracordes avec tablas, tuba, violoncelle et violon. Une répétition publique n'est pas un concert. On y entend la musique se chercher, prendre vie et volume.
Instants chavirés, 21 heures, le 24. Tél. : 42-87-25-91. 50 F et 80 F.

John Scofield. Oscillant entre un jazz-rock non démonstratif et un attrait encyclopédique pour le blues, le guitariste John Scofield a épuré au cours des ans son jeu en phrases coulantes et sinueuses. Dans son quartette, on s'attardera sur le batteur Bill Stewart. En invité, le saxophoniste Eddie Harris, remis en selle par la vague acide. Première partie avec le Groove Gang de Julien Lourau.
Les Halles-L'Auditorium, 20 h 30, le 24. Tél. : 42-36-13-90. 130 F.

Sonny Simmons. Après plusieurs annulations, le saxophoniste Sonny Simmons devrait passer une semaine en France, à la Villa, qui l'étiquette hâtivement « légende » en raison de sa présence dans le free des années 60 et surtout de sa retraite – volontaire – ces quinze dernières années. La tentation d'en faire un héros renaissant... Ses enregistrements, dont le récent Ancient Ritual (Warner Bros. /WEA), montrent surtout chez Sonny Simmons une honnête synthèse de Charlie Parker et Ornette Coleman (logique), un jeu habile, qui peut à l'occasion être habité.
La Villa, 20 h 30, les 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29. Tél. : 43-26-60-60. 130 F.

Rectificatif. Dans « le Monde Arts et spectacles » daté 17 novembre, le numéro de téléphone des Etoiles où se produit Claude Barthélémy chaque lundi jusqu'au 26 décembre était erroné. Il convient d'appeler le 40-50-66-98.

ROCK

Bootsy Collins. Imprévisible, le cofondateur, avec George Clinton, du P-funk, peut être aussi bien agressivement ennuyeux qu'enchanteur. Faites vos jeux.
Bataclan, 20 heures, le 24. Tél. : 47-00-55-22. Location Fnac. 150 F.

Lucky Peterson. Jeune bluesman, qui se situe résolument dans la tradition de Chicago (déluge de décibels, gros son) et lui donne une vie nouvelle, gaie et robuste.
La Cigale-Kanterbräu, 19 h 30, les 25 et 26. Tél. : 40-50-66-98. Location Fnac, Virgin. 130 F.

Cutty Ranks, Yellowman. Pilier du reggae, l'albinos a tant inventé de sons et de rythmes que ses descendants n'ont pas fini de puiser dans son patrimoine. Cutty Ranks, par exemple, jeune star jamaïcaine.
Aquaboulevard, 19 heures, le 26. Tél. : 40-60-10-00. Location FNAC.

David Byrne. Une bonne idée que de revenir avec la formation remarquable qui l'accompagnait au printemps dernier. David Byrne livrera les belles chansons dépouillées de son dernier album éponyme et en prime, un florilège des meilleurs titres de Talking Heads.
Casino de Paris, 20 heures, le 28. Tél. : 49-95-99-99. Location Fnac. 150 F.

Burning Heads, Mush. Une fois que l'on aura vérifié que cette nouvelle salle est enfin ouverte, on pourra aller écouter ces représentants impressionnants du rock français anglophone qui fait du bruit.
Au Divan du monde, 20 h 30, le 29. Tél. : 44-79-00-36. Location Fnac.

CHANSON

Régine. Reprise du beau spectacle des Bouffes du Nord. On ne se lasse pas d'écouter *les P'tits papiers* (Gainsbourg) ou les grands succès de la chanson réaliste, *la Mome catch-catch* (Vandair/Alexander) *Du Gris*, etc. Décor sobre, belles lumières.
Gaîté-Montparnasse, 20 h 30, les 23, 24, 25, 26 et 29 ; 17 heures, le 27, jusqu'au 14 décembre. Tél. : 43-22-16-18. De 110 F à 180 F.

Florent Pagny. Son dernier album dévoilait ses qualités de chanteur. Il comporte d'ailleurs de jolis exercices de styles. L'Olympia est un arrêt obligé sur sa trajectoire de néo-romantique français.
Olympia, 20 h 30, les 28 et 29. Tél. : 47-42-25-49. Location Fnac. De 160 F à 180 F.

Jean Tourneux. Le Tourtour a souvent été pionnier. Jean Tourneux a rendu hommage à Serge Gainsbourg en lui consacrant son premier album, *les 7 jours de Gainsbourg*. Le mariage de ces deux talents (la petite salle et l'interprète dandy) mène à l'insolite.
Tourtour, 22 h 15, les 29 et 30 novembre et les 1, 2 et 3 décembre. Tél. : 48-87-82-48. De 70 F à 90 F.

CharlÉlie Couture. CharlÉlie Couture a décidé de donner un *« concert naïf au pays des anges »* dans le cadre prestigieux et bohème d'un théâtre cosmopolite.
Théâtre national de l'Odéon, 20 h 30, les 23, 24, 25 et 26. Tél. : 44-41-36-36. Location FNAC. De 90 F à 180 F.

Les Nuits des musiciens. Trois nuits, quatre familles musicales servies par une programmation éclectique : peu évidente et classique pour le premier soir (le 24), puis, le lendemain, le violoniste Jean-Luc Ponty, le joueur de vièle Valentin Clastrier et son *Bucher des silences*, le Zaïrois Ray Lema. Jeunes talents le samedi 25 après-midi (chanson, claquettes, danse, sonneurs), et pour le soir, un joli cocktail : Serge Hureau et ses *Gueules de Piaf*, les Flying Pickets, Orphéon Celesta, les Fabulous Trobadors et Enzo Enzo (avec Kent ?).
Le Trianon, le 24 à 20 h 30, le 25 à 20 h 30, le 26 à 18 heures et à 20 h 30. Tél. : 40-50-86-98. De 90 F (une nuit) à 150 F (forfait trois nuits).

MUSIQUES DU MONDE

Juan José Mosalini et son grand orchestre. Quatre bandonéons, quatre violons, alto, cello, basse, piano : les grands orchestres de tango ont fait la gloire du genre dans les années 40. Juan José Mosalini retrouve l'esprit et la vigueur de ces orchestres « typiques » (un album tout frais chez Label Bleu/Indigo, *Bordoneo y 900*).
Petit Journal Montparnasse, 21 heures, les 29 et 30. Tél. : 43-21-56-70.

Chanteurs de Gjirokastër. Des polyphonies albanaises, qu'il faut découvrir à la Maison des cultures du monde, lieu unique pour satisfaire ce genre de curiosité. Gjirokaster est une petite ville à flanc de colline, où l'on cultive la poésie et le chant épique, l'amour et la satire.
Maison des cultures du monde, 20 h 30, les 23, 24, 25 et 28 ; 19 heures, le 26 ; 17 heures, le 27. Tél. : 45-44-72-30. 120 F.

Africa Fête. Sous-titre de cette nouvelle édition du plus ancien des festivals africains de France : « les Envahisseurs II ». Voilà son créateur, Mamadou Konté, rescapé des foyers reconvertis au militantisme culturel, dans une vision panoramique de la nouvelle musique noire, le temps d'une *Underground Party* : le 25, Niominka Bi N'Diaxas (reggae sénégalais de Bordeaux, recruté par Boucheries Production), Metal Sound (raggamuffin de la Martinique), Positive Black Soul (rap de Dakar). Changement de décor la soirée du 26, dénommée « Nuit des tirailleurs sénégalais ». Soninkara, Seta Touré (ex-Touré Kunda), Trio Cereba, Mama Keita, Diaou Kouyate. Jusqu'à l'aube.
Hot Brass, les 25 et 26, à 20 h 30. Tél. : 42-00-14-14. 100 F.

Koko Ateba. Une fois dit et redit qu'elle interprétait le générique de l'ex-émission de Christine Bravo, « Frou frou », on pourra ajouter que Koko Ateba est camerounaise, qu'elle a souvent travaillé avec Manu Dibango, qu'elle aime le blues et Janis Joplin.
New Morning, 20 h 30, le 25. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Classique : Alain Lompech.
Jazz : Sylvain Siclier.
Rock : Thomas Sotinel.
Chanson et Musiques du monde : Véronique Mortaigne.

DE LA SEMAINE



VERNISSAGES

La Chine des origines, hommage à Lionel Jacob

Commencée dans les années 50, la collection Lionel Jacob est venue, par dons successifs, enrichir le Musée Guimet. Les objets archéologiques qui la composent, associés à des acquisitions plus récentes, ont permis cette exposition évoquant la période de formation de la culture chinoise.
Musée des arts asiatiques-Guimet, 6, place d'Iéna, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-65. Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 45. Du 23 novembre au 27 février 1995. 35 F.

Kurt Schwitters (1887-1948)

Lire nos articles pages I à III.
Centre Georges-Pompidou, grande galerie, 5e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Sauf mardi, de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Du 24 novembre au 20 février 1995.

PARIS

Artifices 3

Art et nouvelles technologies dans la troisième édition d'une biennale axée cette année sur la mémoire. Si celle des ordinateurs n'est pas défaillante, on y verra les travaux de douze artistes jouant des hypermédias, des installations interactives et de la réalité virtuelle, sans oublier les désormais traditionnelles vidéos.
Salle de la Légion d'honneur, 6, place de la Légion-d'Honneur, Saint-Denis, 93200. Tél. : 49-33-68-71. Sauf lundi, de 10 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 4 décembre. 20 F.

Ateliers 94

Créée en 1977 au musée d'art moderne de la Ville de Paris, l'exposition « Ateliers » permet de découvrir des jeunes artistes de 25 à 35 ans ayant peu exposé. La cuvée 94 – trente-trois participations – est éclectique : la vidéo, la mode, le cinéma, la littérature, l'architecture. Chez les plasticiens, l'utilisation de l'objet domine toujours.
Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Sauf lundi et fêtes, de 10 heures à 17 h 30, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 8 janvier 1995.

De Bagdad à Ispahan

Une exposition exceptionnelle qui témoigne de la richesse des collections de l'ex-Union soviétique : soixante-dix manuscrits islamiques provenant des collections de l'Institut d'études orientales de Saint-Pétersbourg (qui en conserve dix mille) sont exposés pour la première fois, à Paris. Des plus anciens états du Coran aux miniatures persanes et mogholes, en passant par une traduction arabe d'Euclide, toute l'exposition montre la diversité d'une grande civilisation.
Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 42-65-12-73. Sauf lundi et jours fériés, de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 8 janvier 1995. 40 F.

Le cliché-verre en France L'île Maurice

Le méconnu et délicieux Musée de la vie romantique accueille deux curiosités du Mois de la photo : le cliché-verre – pratiqué par Corot, Daubigny, Delacroix, Millet – procédé abandonné au profit d'autres techniques plus « photographiques », et cent ans de photographie à l'île Maurice.
Musée de la vie romantique, 16, rue Chaptal, Paris 9e. Tél. : 48-74-95-38. Sauf lundi et jours fériés. Jusqu'au 15 janvier.

André Derain

Derain n'a rien peint d'intéressant après 1910. C'est du moins l'idée communément reçue. Pourtant, Giacometti, Balthus et bien d'autres peintres ont admiré passionnément certains de ses tableaux honnis par les historiens. Le fauve renégat aurait-il découvert le postmodernisme avant tout le monde ? Ou n'est-il qu'un peintre mineur ? Cette rétrospective, la première en France depuis longtemps, pourrait répondre à ces questions.
Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Sauf lundi, de 10 heures à 17 h 30, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 mars 1995. 40 F.

Fra Bartolomeo et son atelier

Le Florentin Fra Bartolomeo (1472-1517), moine dominicain, pratiqua une peinture inspirée par le Pérugin, Vinci, puis Michel-Ange. Ami de Raphael, « Fattorino » fit beaucoup pour diffuser ce style naissant qu'on nommera maniériste. L'exposition, qui montre pour la première fois l'ensemble du fonds conservé dans les collections françaises, y adjoint des œuvres de ses élèves, comme le très médiocre Paolino.
Musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard-côté jardin des Tuileries, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Sauf mardi, de 9 heures à 17 h 15. Nocturne mercredi jusqu'à 21 h 15. Jusqu'au 13 février 1995. Prix d'accès au musée : 40 F de 9 heures à 15 heures ; 20 F après 15 heures et dim. ;

Hors limites, l'art et la vie

Une centaine d'œuvres de quelque soixante artistes hors des conventions en vigueur, tournées vers la vie, et relevant du happening, de l'art corporel, de la poésie sonore, de la performance à la manière de Fluxus. L'exposition, qui occupe les deux galeries contemporaines du Centre Pompidou, commence avec John Cage et Alan Kaprov, les ancêtres, et finit au présent, avec Mike Kelley et Paul Mc Carthy.
Centre Georges-Pompidou, galerie sud et galerie nord, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Sauf mardi, de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 23 janvier 1995.

André Kertész

Le mois de la photo à Paris rend hommage à André Kertész pour le centième anniversaire de sa naissance. L'exposition, réalisée à partir du fonds Kertész que détient le ministère de la culture, réunit deux cent vingt photos, dont cinquante-trois n'ont jamais été montrées.
Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau, Paris 1er. Tél. : 42-33-82-50. Sauf lundi et jours fériés, de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 29 janvier 1995. 30 F.

Nicolas Poussin

La plus grande rétrospective – et la plus mal éclairée – organisée à Paris depuis plus de trente ans, consacrée à un artiste qui, Romain d'adoption, est devenu le symbole de la peinture française. Intellectuelle, brillante et cultivée, mais aussi parfois capable d'audaces surprenantes.
Grand Palais, galeries nationales, av. Winston-Churchill, pl. Clemenceau, av. Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Sauf mardi, de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Conférences autour de Poussin à l'auditorium : jeudi 24 nov., 1er et 8 déc. à 18 h 30. Jusqu'au 2 janvier 1995. 50 F.

Daniel Tremblay

Il hantait les sous-sols des grands magasins, rayon bricolage, et transformait les paillassons, têtes de loup, les faux gazons, les faucilles, les rateaux en des éléments d'un jeu poétique et souvent drôle, jamais pesant. Daniel Tremblay, disparu en 1985, se voit rendre un hommage aérien par son cousin, le chorégraphe Christian Bourigault.
La Ferme du buisson, Centre d'art contemporain, allée de la Ferme, Noisiel, 77437. Tél. : 64-62-77-00. Sauf lundi, de 14 heures à 18 heures, mardi de 12 h 30 à 21 heures. Jusqu'au 8 janvier 1995.


DOROTHY NORMAN

Force majeure, la ville Sur le thème de la ville, Michèle Chomette confronte des photographes de sa galerie (Claass, Plossu, Fleischer, Trülzsch, Bonnemaison), des maîtres du XIXe siècle (Martens, Baldus, Marville) et les grands « modernes » (Rodtchenko, Moholy-Nagy, Evans, Sheeler, et, comme sur cette photo, Dorothy Norman). Instructif et passionnant.
Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg, 75003, Paris. Tél. : 42-78-05-62. Jusqu'au 7 janvier.

Et aussi

Gustave Caillebotte. *Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Sauf mardi de 10 heures à 20 heures, nocturne mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 9 janvier 1995. 45 F.*

Francesco Clemente. *Centre Georges-Pompidou, galerie d'art graphique, 4e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Sauf mardi, de 12 heures à 18 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 18 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 16 janvier 1995.*

Dessins de Zadkine. *Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne, Paris 7e. Tél. : 44-18-61-10. Sauf lundi et j. fériés de 9 h 30 à 16 h 45. Jusqu'au 8 janvier 1995. 27 F.*

L'Esprit rationaliste des années 20-30 dans les collections du MNAM/CCI. *Centre Georges-Pompidou, galerie du musée, 4e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Sauf mardi, de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 16 janvier 1995.*

R. E. Gillet. *Henry Bussière Art's, 26, rue Mazarine, Paris 6e. Tél. : 43-54-78-11. Sauf dimanche, lundi, de 11 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 décembre.*

Raymond Hains. *Fondation Cartier pour l'art contemporain, 261, boulevard Raspail, Paris 14e. Tél. : 42-18-56-50. Sauf lundi de 12 heures à 20 heures, jeudi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 19 février 1995.*

Klimt. *Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris 7e. Tél. : 45-56-60-17. Sauf dimanche et jours fériés, de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 novembre. 25 F.*

Joan Mitchell. *Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix, Paris 4e. Tél. : 42-77-32-31. Sauf dimanche, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 décembre.*

Le Mouvement Madi. *Galerie d'art de l'hôtel Astra, 29, rue Caumartin, Paris 9e. Tél. : 42-66-15-15. Tous les jours jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 15 février 1995.*

Œuvres restituées par l'Allemagne. *Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, entrée rue de Lille, Paris 7e. Tél. : 40-49-48-14. Mercredi, vendredi, samedi, mardi de 9 h 30 à 18 heures, jeudi de 9 h 30 à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. Fermé le lundi. Jusqu'au 18 décembre. 36 F.*

François Pompon. *Musée d'Orsay, 62, rue de Lille-1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Tél. : 40-49-49-00. Mercredi, vendredi, samedi, mardi de 10 heures à 18 heures, jeudi de 10 heures à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 23 janvier 1995. 36 F.*

Le Siècle des collages. *La Galerie, 9, rue Guénégaud, Paris 6e. Tél. : 43-54-85-85. Sauf dimanche et lundi, de 11 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 28 janvier 1995.*

RÉGIONS

Agen

De Fortuny à Picasso

Trente ans de peinture espagnole, de 1874 à 1906 : un moment de l'art espagnol que nous connaissons mal.
Eglise des Jacobins, place des Jacobins, Agen. Tél. : 53-69-47-23. Jusqu'au 19 février 1995.

Annecy

Daniel Dezeuze

Un ancien de Support-Surfaces, qui, après avoir déroulé des échelles de tulle et de tarlatane, développe son œuvre autour d'une nouvelle cible, la sculpture. En assemblant des bouts de bois et de métal qui peuvent passer pour des armes.
Musée-château, place du Château, 74000. Tél. : 50-45-29-66. Sauf mardi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 9 janvier 1995.

Cherbourg

Bernard Moninot

Pour l'exposition, Bernard Moninot a réalisé une série de plus de cinquante dessins sur papier, très finement construits. Ils sont au centre d'une rétrospective de cinq années de travail silencieux, beaucoup d'œuvres impalpables, poussières de graphites et figures algorythmiques fixées sous des verres
Galeries du théâtre, Centre culturel de Cherbourg, rue Vastel, 50100. Tél. : 33-44-35-72. Sauf lundi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 4 décembre.

Dijon

Chris Burden

Chris Burden, un Américain qui a préféré les parages de Los Angeles à ceux de Boston, pratiquait, il y a vingt ans et plus, l'art corporel. Aujourd'hui, ce n'est plus son corps qui porte son œuvre, mais d'étranges sculptures en boules concentrant dans leurs flancs toutes les catastrophes modernes : déraillements, tremblements de terre, marées noires, émeutes... et des environnements véhiculant les mêmes contenus.
Le Consortium, Centre d'art contemporain, 16, rue Quentin, 21000. Tél. : 80-30-75-23. Sauf dimanche et lundi, de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 7 janvier 1995.
L'Usine, 37, rue de Longvic, 21100. Tél. : 80-31-67-44. Sauf dimanche et lundi, de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 7 janvier 1995.

Marseille

Pierre Puget

« Colères de boxeur, impudence d'un faune », disait de lui Baudelaire. Revoici Puget, le pugiliste de la sculpture du dix-septième siècle, en une exposition qui en montre, pour le tricentenaire de sa mort, tous les talents : celui du dessinateur de marines et du décorateur des vaisseaux du roi, celui du peintre, celui de l'architecte, justement de la Vieille-Charité et l'exposition n'oublie évidemment pas la sculpture.
Centre de la Vieille-Charité, chapelle, 2, rue de la Charité, 13002. Tél. : 91-56-28-38. Sauf lundi, de 10 heures a 17 heures. Jusqu'au 30 janvier 1995. 20 F.

Marseille

Robert Smithson

A part sa jetée en spirale sur le lac Salé, on ne connaît pas forcément bien cet artiste américain, mort accidentellement en 1973 alors qu'il survolait le site d'un de ses projets. Passionné de géologie, d'histoire naturelle, de culture et d'art, il a joué un rôle important dans l'élargissement des frontières de la sculpture et passe pour le grand initiateur du land art. Une rétrospective.
Musée d'art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13008. Tél. : 91-25-01-07. Sauf lundi, de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 11 décembre. 15 F.

Nîmes

Thomas Schütte

Une trentaine d'œuvres récentes (aquarelles, sculptures et installations) d'un artiste allemand qu'une poésie un peu fragile situe en marge de ses compatriotes. Un univers nuancé et non dépourvu d'humour.
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 33000. Tél. : 66-76-35-70. Sauf lundi, de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 15 janvier 1995.

Rochechouart

Raoul Hausmann

Raoul Hausmann, figure centrale du dadaïsme Berlinois, a vécu trente-cinq ans dans le Limousin. Le Musée départemental de Rochechouart a acquis un fonds important de photos, de collages et de peintures, et reprend aujourd'hui l'hommage rétrospectif présenté cet été au Musée de Saint-Etienne.
Musée départemental d'art contemporain, château, 87600. Tél. : 55-45-10-16. Sauf lundi et mardi, de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 décembre.

Et aussi

Klaus Rinke à Amiens. *Fonds régional d'art contemporain de Picardie, 45, rue Pointin, 80000. Tél. : 22-91-66-00. Sauf samedi, dimanche et jours fériés, de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 13 janvier 1995.*

Côme Mosta-Heirt, Anne-Marie Jugnet à Beaumont-du-Lac. *Centre d'art contemporain de Vassivière, île de Vassivière, 87120. Tél. : 55-69-27-27. Sauf lundi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 décembre.*

Fernand Léger photographié à Biot. *Musée national Fernand-Léger, 15, chemin du Plan, 06410. Tél. : 93-65-63-61. Sauf mardi, de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30. Jusqu'au 12 décembre. 35 F.*

Marcel Gromaire à Clermont-Ferrand. *Musée des beaux-arts, place Louis-Deteix, 63100. Tél. : 73-23-08-49. Sauf lundi, de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 décembre. 21 F.*

Maurice Denis à Lyon. *Musée des beaux-arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux, 69001. Tél. : 78-28-07-66. Sauf lundi, mardi et fêtes, de 10 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 18 décembre. 20 F.*

Jean-Pierre Pincemin : les sculptures, à Orléans. *Galeries d'art contemporain, le Carré Saint-Vincent, 45000 Orléans. Tél. : 38-62-45-68. Du mardi au samedi, de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 2 décembre.*

Jean-François Cassas à Tours. *Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard, 37000 Tours. Tél. : 47-05-68-73. Jusqu'au 30 janvier.*

Arts : Harry Bellet et Geneviève Breerette.
Photo : Michel Guerrin.

DISQUES

CLASSIQUE

Richard Strauss

Salomé, drame musical en un acte d'après Oscar Wilde
Walter Raffeiner (Hérode), Kerstin Witt (Hérodias), Jessye Norman (Salomé), James Morris (Jochanaan), Richard Leech (Narraboth), Staatskapelle de Dresde, Seiji Ozawa (direction).

Après avoir été la figure de proue d'enregistrements d'*Ariane à Naxos* et d'*Elektra* dirigés pour Philips par Kurt Masur et Seiji Ozawa, Jessye Norman est l'héroïne d'une *Salomé* enregistrée à Dresde sous la direction de Seiji Ozawa. L'opulence vocale de Norman, sa voix immense aux couleurs plutôt fondues pouvait faire craindre *a priori* que la chanteuse ne soit un peu à côté d'un rôle qui exige une voix aussi puissante que la sienne, mais un timbre plus transparent. Il n'en est rien, la cantatrice compose une Salomé à la voix envoûtante, souple comme une liane, à la perversité angélique. A vrai dire, Norman est l'une des Salomé les plus complexes que le disque ait fixées. Son interprétation se fond dans la direction de Seiji Ozawa, dont la violence contenue, la densité sonore se pare des couleurs moirées de l'un des plus beaux orchestres du monde – enregistré comme jamais. Le reste de la distribution atteint le même niveau d'excellence, à l'exception du couple Hérode-Hérodias vocalement plus commun. – A. Lo.

Un coffret de 2 CD Philips 432 153-2.

George Antheil

Première, deuxième et quatrième sonates pour violon et piano
Vera Beths (violon), Reinbert de Leeuw (piano).

Fils d'un cordonnier du New-Jersey, George Antheil vécut son enfance en face d'une boutique bruyante qui vendait des machines. Avant de composer beaucoup pour Hollywood, ce protégé de Mary Louise Curtis (fondatrice du Curtis Institute de Philadelphie) gagna Paris au tout début des années 20, y côtoya Hemingway, Joyce, les Surréalistes, Ezra Pound, et dut à ce dernier de devenir célèbre en un soir de 1923 grâce à un scandale comparable à celui provoqué par le *Sacre du printemps*, dix ans auparavant. Pound, qui voulait lancer sa compagne violoniste, tourna les pages lors d'une soirée mémorable où Antheil créa l'essentiel de ses œuvres « mécanistes », dont la *Deuxième sonate*, curiosité absolue de ce disque stupéfiant. Cette pièce est l'objet d'avant-garde qui répond aux modes picturales du collage et de la citation : fragments cubistes, monochromes, sans début ni fin, de boogie-woogie ou de tango avec, pour finir, un énorme cluster de piano tenu plusieurs secondes par la pédale, et percussions à la main sur le bois de l'instrument. La *Première sonate* se souvient un peu trop de Stravinsky et de Bartok dans son mélange de thèmes populaires et de rythmes impitoyables, variés de manière imperceptible (procédé dans lequel l'auteur du *Sacre* excellait). La *Troisième sonate* marque, en faisant appel aux formes académiques du scherzo, de la passacaille et de la toccata, un retour à l'ordre bien dans l'esprit de l'après-guerre (l'œuvre date de 1947-1948). Mais quel énergumène que cet Antheil, quasi inconnu de notre catalogue discographique, qui travailla sa technique des heures durant en plongeant ses doigts ensanglantés dans des bacs d'eau posés à côté de son tabouret de piano. L'exécution des Hollandais est hallucinante et déshumanisée à souhait. – A. Ry.

1 CD Auvidis Montaigne MO 782 022.

Paul Paray conducts Dances of Death

Liszt : Méphisto-valse – Saint-Saëns : Danse macabre – Strauss : Danse des sept voiles de Salomé – Schmitt : la Tragédie de Salomé.
Orchestre de Detroit, Paul Paray (direction).

L'un des grands avantages du système de prise de son mis au point par Mercury au cours des années 50 est qu'il restitue la réalité : trois micros suspendus au-dessus de l'orchestre, aucune intervention pour relever les pianissimos et baisser le niveau des fortissimos. Ce que l'on entend dans ces disques réédités par Philips et notamment dans ceux enregistrés par Paul Paray à Detroit, est ce que le chef obtenait réellement des musiciens en terme de balance orchestrale et de dynamique. Dans cet album placé sous le signe de la mort, Paray dirige quelques « saucissons » des concerts dominicaux et *la Tragédie de Salomé* de Florent Schmitt. Il sera difficile de trouver direction plus sèche, plus nerveuse et tendue que celle du chef français. Sa rythmique implacable, son génie du tempo juste et sa façon de le conserver quelle que soit la nuance dynamique, la clarté des plans sonores et la force irrésistible de ses interprétations sont, une fois encore, à citer en exemple. Datées de 1958 et de 1959, les prises de son, quelques duretés de timbre mises à part, ne craignent pas la comparaison avec ce qui se fait de mieux aujourd'hui. Avec le système 4D de Deutsche Grammophon, par exemple. – A. Lo.

1 CD Mercury-Philips « Living Presence » 434 336-2.

Bartok

Le Mandarin merveilleux – Concerto pour orchestre
Orchestre symphonique de la ville de Birmingham, Simon Rattle (direction).

Exercice de style, pour un chef et un orchestre, que cette confrontation du Bartok expressionniste et scandaleux des années 20 avec la période désabusée où le compositeur hongrois vivait dans le dénuement, en pleine seconde guerre mondiale, un lourd exil aux Etats-Unis. Bartok a déjà été bien servi par le jeune chef d'orchestre de Birmingham et son équipe locale. La prise de son, très sèche, donne un *Mandarin* d'une rythmique nette, d'une palette sonore impeccable, « objectif » : on a rarement aussi bien perçu la parenté avec le Stravinsky du *Sacre*. Techniquement, le *Concerto pour orchestre* est, lui aussi, irréprochable. Il y manque quelque chose, selon ce qu'on privilégie dans la partition. Soit l'intensité dans l'angoisse qu'y mirent les grands chefs tchèques et hongrois (Ancerl, Fricsay), soit le raffinement, la sophistication des versions historiques (Reiner) ou plus récentes (Solti), réalisées avec de grands orchestres américains. – A. Ry.

1 CD EMI Classics CDC 5 55094-2.

Deux livres, un disque, une vidéocassette

Nirvana, fleurs et couronnes

Le 8 avril 1994, Kurt Cobain, auteur, compositeur, chanteur, guitariste – âme – du groupe Nirvana, se suicidait. Aujourd'hui paraissent deux livres – une biographie et un essai critique –, un disque qui restitue le concert acoustique enregistré pour la chaîne MTV et une cassette compilant quelques-unes des performances du groupe en public.

RENAUD MONFOURNY

ON n'expliquera jamais tout à fait comment Nirvana est parvenu au firmament de la célébrité, ni pourquoi Kurt Cobain s'est donné la mort. Habituellement, le marketing funéraire se charge de brouiller les pistes, de déguiser un peu plus l'histoire en mythe. Aujourd'hui pourtant – comme un hommage à la sincérité du groupe – deux livres, un disque et une vidéo éclairent sa courte carrière plus qu'ils ne la maquillent.

Le titre français de la biographie signée Michael Azerrad, *Nirvana, histoire d'un mythe*, ne rend d'ailleurs pas justice à l'original, qui empruntait son titre à une des chansons du groupe, *Come as you are* (« Viens, tel que tu es »). Bien que publié il y a un an aux Etats-Unis, quelques mois donc avant le suicide du chanteur, ce livre est d'une noirceur prémonitoire. Désigné officiellement biographe du trio, l'auteur a eu accès à une masse impressionnante d'informations et d'anecdotes. Il en ressort une histoire exemplaire par sa banalité. Celle d'un fils de parents divorcés, enfant maniaco-dépressif de la classe ouvrière blanche, écrasé par l'ennui d'Aberdeen, petite ville de l'Etat de Washington (nord-ouest des Etats-Unis) aux deux cents jours de pluie par an. La musique sera comme une bouée. Les Beatles, le hard rock et surtout le mouvement punk, autant pour son énergie revigorante que pour son nihilisme. Jusqu'au succès de son propre groupe, conte de fées impuissant à chasser les cauchemars intimes de Cobain. La platitude du style d'Azerrad lui fait heureusement éviter tout sensationalisme. Les frasques du chanteur, son goût des drogues dures, ses amours avec la sulfureuse Courtney Love résonnent comme les échos d'un vide et d'une tristesse insondables.

Avec *Nirvana, romance sans sens*, Sébastien Raizer tente une démarche plus analytique, faisant œuvre de critique plus que de reporter. De bonnes intuitions lui permettent de mettre en perspective l'impact musical du groupe même s'il se laisse parfois emporter par son lyrisme. Enrichi d'une discographie très complète, le livre est aussi illustré de photos prises quelques semaines avant la mort du chanteur. On y voit Kurt Cobain jouer avec un pistolet.

La musique dira-t-elle l'indicible ? Avant la sortie d'une vidéo, *Live ! Tonight ! Sold Out !*, retraçant la carrière de Nirvana sur scène, voici publié son premier album posthume, *Unplugged in New York*, peut-être son disque le plus émouvant. Se pliant aux règles de l'émission de MTV, Kurt Cobain, Krist Novoselic et Dave Grohl ont enregistré en public, le 18 novembre 1993, une session acoustique dans les studios new-yorkais de la chaîne musicale. Ces apôtres du déluge sonique osaient soudain l'intimisme d'une guitare sèche et d'une basse acoustique, d'un violoncelle et d'un accordéon. Entourés de fleurs, doucement éclairés de bougies, ils mettaient en évidence une facette du groupe parfois noyée sous les larsens. Kurt Cobain était un grand mélodiste, connaisseur des recoins les plus subtils du rock alternatif. *Unplugged* est d'ailleurs un disque de fans. Nirvana y reprend des morceaux des Meat Puppets (dont deux des musiciens ont été invités sur scène) et des Vaselines, groupes obscurs et adorés, mais également *Where Did You Sleep Last Night* du bluesman Leadbelly et *The Man Who Sold The World*, vieux titre de David Bowie, dans une version magnifique.

La violence, pourtant, n'est pas proportionnelle au volume sonore. De la même façon que la fureur d'un album comme *Nevermind* recelait de subtiles harmonies, les murmures d'*Unplugged* grincent comme des déchirements. Sur le plateau, la nervosité est palpable. Dénudé, le chanteur est plus fragile encore. Parfois, sa voix plaintive déraille de douleur.

STEPHANE DAVET

★ **Bibliographie :** *Nirvana, histoire d'un mythe*, de Michael Azerrad, traduit par François Goin (Lieu Commun, 410 pages). *Nirvana, romance sans sens*, de Sébastien Raizer (Camion Blanc, 158 pages).

★ **Discographie :** *Unplugged In New York*, 1 CD Geffen, GED 24727. Distribué par BMG.

★ **Vidéographie :** *Live ! Tonight ! Sold Out !*, Geffen.

JAZZ

Noël Akchoté

Soundpage(s)

Sans pastiches ni références, et pourtant jamais très loin du quotidien réel du petit écran, le guitariste Noël Akchoté imagine dans *Soundpage(s)* l'illustration sonore d'une télévision impossible. Des mots sont saisis au vol (Dom Farkas lit Serge Daney ou Jean-Luc Godard, récite des numéros d'avenues à New-York, un slogan...), des musiques s'échappent du flot d'images. Avec son quartette (Julien Lourau, Daniel Casimir, François Merville), Yves Robert, Thierry Madiot ou Steve Argüelles – nouveaux monstres et nouvelle vague –, Noël Akchoté concrétise ici près de dix ans de présence active. Ses guitares aiment les larsens, les frottements et les bruits parasites, il met huit notes en boucle sur *Weirdest Taboo*, Thelonious Monk et Ornette Coleman se saluent dans *Creepy Nursery* ou *Rebop*, on entend une phrase des Temptations, un rap des Balkans. Ce bricolage très rusé d'événements sonores et musicaux considère son sujet d'assez loin pour éviter dans son organisation la tentation d'un zapping artificiel. Chaque moment compte et se justifie, brèves séquences ou mélodies allongées. Cette télévision-là, bien sûr, ne peut pas exister. – S. Si.

1 CD Deux Z ZZ 84 115. Distribué par Harmonia Mundi.

Daunik Lazro, Jac Berrocal, Didier Levallet, Denis Charles

Outlaws in Jazz

Hors-la-loi – *outlaws* –, à la fois comme un constat et comme un acte de résistance. La loi du jazz, aujourd'hui, c'est d'abord la technique interchangeable du bop ou du jazz-rock, comme des « créations » sans lendemains pour satisfaire l'animation culturelle ; c'est surtout ne pas se situer, ne pas exposer sa fragilité, ses erreurs. La loi du jazz, hier, a touché par le mépris et la haine Ornette Coleman, Albert Ayler et Charles Tyler, inspirateurs déclarés de cet enregistrement tout en joie. Daunik Lazro (saxophone alto et baryton), Jac Berrocal (trompette), Didier Levallet (contrebasse) et Denis Charles (batterie) sont nés au jazz dans l'éblouissement de ces trois maîtres, comme dans celui d'Eric Dolphy ou Charles Mingus, de Cecil Taylor ou Sunny Murray, d'Archie Shepp ou Charlie Parker. C'est à tous ces instrumentistes maudits, qui se sont vu souvent refuser d'exister, que pense ce quartette franco-américain, blanc et noir, loin des multiplicateurs d'hommages, mais bien attaché à en rendre toute la vive mémoire et la liberté de ton. Pour l'exemple, on trouvera dans *Birdfood the 5th of Beethoven*, composition chantante d'Ornette Coleman, une dynamique swing, une justesse d'interprétation que les tristes relecteurs d'une supposée tradition n'atteindront pas de sitôt. La prise de son de Gérard de Haro au studio AID, rend idéalement cette fière offrande, ce jazz des hors-la-loi merveilleux. – S. Si.

1 CD Bleu regard CT 1947. Distribué par DAM.

MUSIQUES DU MONDE

Mau Mau

Bass Paradis

Les Mau Mau sont piémontais. Ils ont gagné l'an passé le prestigieux prix Tenco – l'autre face du San Remo, créée en 1968, à la mort de Luigi Tenco, par les dissidents du grand show médiatique, afin de récompenser les *cantautori*, auteurs compositeurs interprètes, de talent. Dans la mouvance des rappers méditerranéens, doués d'une énergie identique à celle des Massilia Sound System, d'une verve digne de IAM ou des Fabulous Troubadors, les Mau Mau chantent souvent en dialecte du Piémont. Musicalement, leur propos est d'une largesse de vues peu commune. La musique des Mau Mau possède les insistances rythmiques et la gaieté tendue de la tradition italienne (fête de famille, bals, vin, accordéon, pain bis et nappes à carreaux) ; le chanteur (Luca Morino) a la voix chaude et éraillée commune à la Péninsule, lancée à la manière des vocalistes de village. Mais la revendication latine des Mau Mau ne s'arrête pas là. Elle s'enracine dans le continent noir (rythmes sénégalais pour le premier titre, *Bass Paradis* : *« Ce présent/ De géographies tourmentées/ Qui est en moi/ Cette Méditerranée »*), flirte avec l'Amérique latine (une reprise de *Elegibo*, samba-reggae brésilienne, hymne du carnaval bahianais), se prolonge dans l'esprit tzigane (*Razza Predona*, mélange déchaîné, esprit napolitain, violons d'Europe centrale). Il y a des clins d'œil (les compliments adressés à la *ratatoj*, la ratatouille, dont les secrets de fabrication sont partagés des deux côtés de la frontière, et plus communément par la nature qui fabrique les étoiles et les prairies). Il y a de l'Espagne, de l'Albanie, de la Grèce, de la chaleur, de la fanfare, des réminiscences de techno italienne et une réappropriation du phrasé rap. Bande à géométrie variable, cosmopolite et généreuse, Mau Mau met en scène une sorte de carnaval de la mort nucléaire. Affiche le masque comique du nationalisme virulent, avec une conscience aiguë de l'équilibre précaire des choses. – V. Mo.

1 CD EMI 829 402 27.

Milva

L'Italienne

Milva demeure l'une des plus grandes interprètes de variété italienne. Diva aux cheveux en cascade, aux gants moulants, Milva a chanté Piaf, Piazzola, Jannaci, Tenco et bien d'autres. Voix ample, étendue, style d'un raffinement peu commun, répertoire choisi. *L'Italienne* est une compilation couvrant une vingtaine d'années de la carrière de Milva, de *Ho Capito que Ti Amo* (du romantique Tenco) en passant par *Non, je ne regrette rien* et *les Amants d'un jour*, jusqu'à *E Te Amo Veramente*, succès de l'année 1993, voix légèrement plus grave, sens du drame toujours aussi présent. *L'Ultima Carmen* (Bizet évidemment) arrive comme un cheveu sur la soupe. L'interprétation en public de *Rinascero* (Piazzola) est remarquable dans son emphase et sa dramaturgie et livre la clé de l'adulation des Italiens devant Milva. – V. Mo.

1 CD Polygram 523 581-2.

CHANSON

Renaud

A la Belle de mai

Livré dans une jolie boîte métallique, comme celles qui contiennent des crayons de couleurs, le disque de Renaud est une tentative de réconciliation avec les larges masses. Conséquemment, Renaud Séchan a demandé à des amis, connaissances et collègues de sa maison de disques de composer quelques mélodies à la fois mémorables et compatibles avec la voix blanche du créateur de *Putain de camion*. A l'image de l'emballage coloré et accueillant, les arrangements se sont faits pimpants ou gentiment nostalgiques.

Cet album commence bien, par *la Ballade de Willy Brouillard*, nouveau chapitre de la chronique des banlieues selon Renaud, portrait d'un îlotier malheureux sur fond de *slide guitar* irréprochable. Lui succède *A la Belle de mai*, la chanson qui donne son titre à l'album, pagnolade autour du thème de l'étranger qui achète l'équipe de foot de Marseille sur un rythme mariachi. Renaud, parigot récemment adopté par les ch'timis, a le culot de prendre l'accent marseillais pour se mêler de ce qui ne le regarde pas, et c'est plutôt sympathique. C'est ensuite que les choses se gâtent, avec une paire de chansons dont la musique est signée Julien Clerc (la seconde, *le Sirop de la rue*, empruntant note pour note son introduction au *I Want You* de Bob Dylan). Renaud nous refait le coup de l'enfance sans fin, des concours de châteaux de sable et du Mercurochrome au genou. Malgré les astuces de la production de Jean-Louis Roques, le reste du disque reste entravé par ce sentiment de déjà-entendu. *Devant les lavabos*, fantasme laborieux sur les conversations féminines au moment du raccord de maquillage, n'est que le remake de la chanson que Renaud avait déjà consacrée à l'intérieur du sac des femmes. Quand il pousse un cri déchirant devant l'arrivée du premier cheveu blanc, on se demande ce que lui arrachera la pose de son premier bridge. La série des élégies à sa fille s'augmente du portrait du gendre idéal selon le chanteur (*Mon amoureux*). Les exigences de Renaud pour sa fille – un chic gars qui ne fume pas, mais qui est insoumis ; protestant et nul en gym – sonnent si vraies, entre possessivité et conformisme anarchiste que la chanson en devient ridiculement touchante.

Et comme Renaud oublie toujours à un moment ou à un autre de se taire, il faut faire avec une profonde ineptie géopolitique intitulée – sur un rythme brésilien – *Viva Zapata*, qui présente la narcoculture en Amérique latine comme une revanche des pauvres sur l'impérialisme. C'est que Renaud ne se refait pas. Avec ce disque il est arrivé à se ravaler, ce n'est déjà pas si mal. – T. S.

Virgin 840 0202-2.

Chanson Plus Bifluorée

Jobard

L'humour ne passe pas toujours bien le cap de l'enregistrement discographique. Mais les Chanson Plus sont d'excellents musiciens et chanteurs. C'est donc un plaisir de les écouter parodier les Gipsy Kings (*Jobard*, pour *Jobi Joba* : *« Depuis que je fais les bodegas/ Mon pauvre foie a subi de beaux dégâts »*), les Compagnons de la chanson (*Chômage au fond de la vallée*), une publicité pour les fruits de mer, chantée comme un Alléluia de pacotille d'une voix de premier communiant, ou les chansons de générique télé (*Champion d'amour*, dédié à Hélène). *Jobard* est un festival : une allocution du maréchal Pétain sur la situation discographique, désastreuse, nous incite à écouter *Sous les palétuviers* (Simons-Duvernois), en version d'époque et en habillage « dum dum », quartette vocal. Les quatre joyeux compères s'en prennent aux québécoises « turlutes » de La Bolduc (*J'ai un boston su'l'bout de la langue* : la version traditionnelle décolle en un rap parfait). Chanson scoute, motet précieux sur un texte de l'abbé de l'Attaignant (*le Mot et la Chose*), hommage au bœuf, signé Michel Bühler, récitation poétique, clin d'œil aux voix à la mode... Le tour de l'absurde et du comique en vingt titres. – V. Mo.

1 CD FNAC Music 592328. Distribué par WMD.

Le Monde

A S S O C I A T I O N S

Un mouvement inquiet

IMMERGÉ, par nature, dans la société civile, le mouvement associatif en éprouve toutes les pulsations, toutes les pulsions. Il ne pouvait donc pas échapper aux « affaires », par l'entremise d'une poignée d'associations douteuses, à Nice et ailleurs. Mais quelques brebis galeuses ne sauraient contaminer un troupeau de 700 000 « têtes ». Pour Jean Bastide, président du Conseil national de la vie associative (CNVA), sorte de Parlement des associations, aucun « amalgame » ne doit être fait qui puisse servir de prétexte à une réforme de la loi de 1901, régulièrement évoquée par les pouvoirs publics.

Si des rénovations doivent être entreprises, le monde associatif les réclame dans d'autres domaines : la fiscalité, par exemple. En se professionnalisant de plus en plus au fil du temps – plusieurs centaines de milliers de ses membres le sont aujourd'hui –, le courant associatif a répondu à un encouragement des autorités elles-mêmes.

Mais cet effort se retourne aujourd'hui contre lui s'il doit être de plus en plus aligné sur la fiscalité de droit commun. A l'avenir, seuls les professionnels pourront gérer des actions à long terme et cela dénaturera le projet associatif lui-même, lié à une synergie entre bénévoles (au nombre de quatre millions) et permanents, entre militants et salariés. C'est aussi la comptabilité publique qu'il faut réformer, plaide Jean Bastide, quand celle-ci accumule les retards de paiements à l'endroit des associations – jusqu'à deux ans quand il s'agit de fonds européens.



Il faudrait, pour aborder ces questions et bien d'autres, un vrai dialogue entre le mouvement associatif et les pouvoirs publics. Les associations sont certes entendues, mais elles ne sont guère écoutées. On l'a encore constaté à propos de la lutte contre l'exclusion : le « programme global contre la pauvreté » voulu par tout le secteur caritatif et humanitaire s'est transformé en une série de mesures ponctuelles. Un secteur qui exprime avec force les inquiétudes de la société tout entière, parce qu'il est de plus en plus mis à contribution.

Il en est de même pour les fameux « contrats d'objectifs », généralement fixés d'un seul côté, par la main qui attribue les subventions. La culture contractuelle n'a toujours pas remplacé la culture de tutelle, et c'est pourquoi le fédéralisme, qui ne constitue pas une courroie de transmission, est mal vu des tout-puissants cabinets ministériels. Or il est de l'intérêt des associations de se fédérer pour cimenter revendications et propositions. Il en va là de pratiques citoyennes normales.

Le 5e Salon des associations (DEVCOM 94), qui a lieu du 30 novembre au 3 décembre au Parc des expositions, porte de Versailles à Paris, développera ces thèmes, entre beaucoup d'autres. Pour la première fois cette année, une exposition (ASSO-EXPO 94), jouxtant les ateliers professionnels, est ouverte au public, jusqu'au 4 décembre.

MICHEL CASTAING

INSERTION

Les bergers de Romans

Dans la Drôme, s'est constitué un véritable « holding social » permettant à plus de mille exclus par an de retrouver le chemin de l'emploi

« *MON métier, c'est de leur dire que tout est possible.* » Affichée dans le bureau de Jean-Marie Rochas, responsable administratif et financier d'ARCHER (Association romanaise contre le chômage et pour la réinsertion), cette profession de foi sonnerait presque comme une provocation aux oreilles des exclus, des démunis et des délinquants accueillis par cette association de Romans (Drôme).

Pourtant, toute l'ambition d'ARCHER est bel et bien d'« *ouvrir une fenêtre au bout du chagrin* », comme l'écrit joliment Paul Eluard, dans le poème mis en exergue au dernier compte-rendu d'activité. Une fenêtre qui, cette année encore, permettra à plus de 1 100 personnes en grande difficulté de décrocher au mieux un contrat de travail durable ou, à défaut, de sauter sur un premier tremplin pour s'arracher enfin de l'ornière de l'exclusion.

ARCHER, c'est d'abord l'histoire d'une « famille ». Celle qui, en l'espace de sept ans, s'est agrégée autour de Georges Tourdot et de Christophe Chevalier, respectivement fondateur et directeur de l'association. Trente années de militantisme humanitaire ont trempé l'expérience du premier. Après avoir accompagné Bernard Kouchner dans les camps de réfugiés, cet ancien éducateur est revenu en France animer des missions locales d'accueil et d'orientation de jeunes en rupture de société.

C'est sans nul doute cette authenticité qui a séduit Christophe Chevalier, diplômé d'études supérieures, quand il est venu, un beau jour, proposer ses services d'objecteur de conscience : il dirige aujourd'hui l'association, depuis que Georges Tourdot est parti, à la fin de 1992, fonder la principale entreprise d'intérim d'insertion en France.

Sous l'égide de ce duo, ARCHER, berger de l'emploi, s'est donc fixé pour mission de tout mettre en œuvre pour redonner travail et dignité à ceux qui ne sont ou n'étaient plus rien, en offrant, si faire se peut, la meilleure de toutes ses solutions.

Car à l'instar d'un caméléon, le système d'ARCHER se décline sous de multiples visages : structure d'accueil et de formation ; association intermédiaire de mise à disposition temporaire de main-d'œuvre ; entreprises d'insertion indépendantes en bâtiment, distribution de prospectus et, depuis peu, jardinage chez des particuliers ; équipe de suivi de personnes sous contrat emploi-solidarité (CES) ; chantier-formation aux métiers de l'environnement ; association d'emplois familiaux... Au total, ce « holding social », fort de vingt-cinq permanents, réalise plus de 20 millions de francs de chiffres d'affaires par an et génère près de 220 postes de travail équivalent plein temps.

Reste que pour satisfaire son ambition humaniste, ARCHER réalise aussi un tour de force quotidien en voulant combiner un réel accompagnement des personnes avec le respect des règles du jeu économique et financier, au milieu duquel l'association a choisi de naviguer. Symbole de ce tour de force, Nadine. Elle organise, chaque jour, les tournées de distribution de journaux gratuits tout en répondant à des situations d'urgence sociale. « *Cela m'oblige*, indique-t-elle, *à une gestion millimétrique et immédiate des personnes et des tournées pour tenir notre impératif commercial et distribuer des prospectus dans les seize mille boîtes aux lettres de Romans en deux jours avec sept personnes* ». Grâce à ce planning, elle peut offrir du jour au lendemain un mi-temps payé au SMIC, là où le marché classique offre 1 500 francs mensuels pour quarante heures de travail par semaine...

Autre exemple de ces prouesses alliant le social et l'économique, l'organisation de chantiers de bâtiment ou d'environnement. Sur chaque site, la poignée de personnes en insertion est encadrée par un chef d'équipe issu du milieu professionnel, qui trouve là l'occasion d'occuper un temps disponible. Ainsi en est-il de cet agriculteur qui, chaque année, propose ses services de cadre durant les trois mois d'inactivité hivernale.

Sur le fil du rasoir financier

Ou encore Georges, ancien instituteur devenu artisan en bâtiment : « *Je décide ou non de travailler avec ARCHER en fonction des délais que m'impose le client*, explique-t-il. *Si je ne suis pas pressé, je travaille tout seul. Dans le cas contraire, je monte le chantier avec une équipe en insertion chez ARCHER.* » Tout le monde semble y trouver son compte : Georges qui peut ainsi accepter des chantiers plus importants ; le client qui découvre une association susceptible, à l'avenir, de lui rendre d'autres services. Résultat, 80 % des commandes de l'entreprise d'insertion ARCHER bâtiment émanent de la clientèle privée.

Pierre, chargé du suivi des personnes en intérim, et Olivier, responsable commercial, s'évertuent, de leur côté, à répondre aux accusations de concurrence déloyale formulées plus ou moins ouvertement par le milieu économique. « *Nous expliquons d'abord aux patrons rencontrés que, vu le chiffre d'affaires réalisé par nos entreprises d'insertion, nous n'empiétons que marginalement sur leurs marchés. Ensuite que, s'ils le désirent, nous pouvons aussi les aider en démultipliant nos possibilités.* »

Olivier cite ainsi l'exemple de cette société qui recherchait initialement des caristes confirmés : ARCHER a successivement monté le plan de formation des personnels mis à disposition par l'association intermédiaire ; récupéré en sous-traitance le lavage de cagettes utilisées par cette entreprise ; construit un bâtiment d'agrandissement de l'usine. « *Notre grande force*, estime le responsable commercial, *est d'offrir aux entrepreneurs un service complet correspondant à la marche globale de leur entreprise. Cela devient de l'ingéniérie de l'emploi.* »

Les artisans renchérissent-ils sur le registre de la concurrence déloyale, en dénonçant les subventions publiques dont bénéficie ARCHER pour le suivi social de son public ? Pierre leur propose d'en profiter à leur tour. En effet, depuis deux ans et demi, la direction départementale du travail a accepté, à titre expérimental, qu'un volant de postes d'insertion puisse être mis à la disposition des entreprises classiques. Sous réserve pour ARCHER d'assurer l'accompagnement social des personnes ainsi placées.

Si l'emploi est, bien sûr, toujours dans la ligne de mire d'ARCHER, encore faut-il savoir s'arrêter quand celui-ci se révèle pire que le mal. Chargée de la gestion des quelque cent cinquante CES confiés à l'association, Annick est très attentive à cette limite : « *Nous ne pouvons pas prendre la responsabilité de détruire un foyer à cause d'un travail déstructurant* », affirme-t-elle en pensant, non sans remords, à ces femmes qui, au sortir de leur CES d'agent d'entretien, ont été obligées d'accepter des horaires de travail incompatibles avec l'éducation des enfants. Annick plaide pour que « *le travail ne soit pas le seul lien social possible, mais que l'enrichissement personnel en soit un autre, aussi fort* ».

Reste que ce « *bouillonnement collectif et permanent de la famille ARCHER* », comme l'observe non sans tendresse Georges Tourdot, vit sous la menace perpétuelle d'une cessation de paiement. « *Durant ces six derniers mois, nous n'avons eu que deux semaines de répit au plan de notre trésorerie* », déplorent Christophe Chevalier et Jean-Marie Rochas. En échange de 300 000 francs de subventions publiques, ARCHER distribue quelque 13 millions de francs par an de salaires et verse près de 8 millions de francs de charges sociales.

« *Moyennant quoi, nous sommes constamment sur le fil du rasoir, faute de fonds propres suffisants* », assurent-ils, car sur les 2 millions de francs de fonds de roulement jugés nécessaires par les banquiers, ARCHER ne dispose en tout et pour tout que de 250 000 francs. « *Il faudrait un jour*, insistent Christophe et Jean-Marie, *que les pouvoirs publics comprennent que, si jamais nous faisons des bénéfices, ce n'est pas pour nous constituer un bas de laine, mais pour assurer le quotidien* ». Surtout lorsqu'il s'agit d'accomplir une véritable mission de service public de l'emploi...

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

FISCALITÉ

Quelques dispositions pénalisantes

En matière d'impôt sur les revenus du patrimoine et sur les actions de valorisation, le dialogue avec les pouvoirs publics doit être rouvert

FIDÈLE à son inspiration, qui était d'organiser la liberté associative et non de délimiter le champ d'action des associations, le législateur de 1901 n'a pas fixé de limites à leurs activités. Rien ne leur interdit donc d'exercer dans le domaine économique, ni de rechercher le profit.

En conséquence, le régime fiscal des associations dépend de ce qu'elles font. Elles relèvent soit de l'impôt sur les sociétés (IS) de droit commun lorsqu'elles se livrent à des activités lucratives (article 206-1 du code général des impôts, CGI), soit de l'exonération de l'IS, assortie d'une imposition de certains revenus du patrimoine, dans les autres cas (article 206-5 du CGI).

La notion de lucrativité n'est pas définie par la loi. L'administration comme le juge estiment qu'une activité est lucrative si elle consiste en la réalisation d'actes payants, qui sont de la nature de ceux effectués par des entreprises, même si les bénéfices dégagés sont destinés à la réalisation d'une œuvre désintéressée. Ainsi, l'état de concurrence avec des professionnels soumis à l'impôt est le principal critère d'appréciation de la lucrativité d'une association.

La « doctrine des œuvres »

En l'absence d'assouplissements, ces principes seraient de nature à soumettre à l'impôt de droit commun toute organisation se livrant à des activités économiques. Ce serait excessif, compte tenu du rôle utile et désintéressé que peuvent jouer les associations dans certains domaines de la vie sociale. C'est pourquoi la jurisprudence a bâti une théorie des *« activités lucratives accessoires »*, que les associations peuvent pratiquer en franchise d'impôt. L'administration fiscale a repris à son compte cette construction jurisprudentielle dans ce qu'il est convenu d'appeler la « doctrine des œuvres ». Mais cinq conditions doivent être cumulativement satisfaites.

1. L'activité exercée doit entrer strictement dans le cadre de l'activité générale désintéressée et contribuer par sa nature, et non simplement financièrement, à la réalisation de son objet. Cette première condition éclaire le sens du caractère *« accessoire »* des activités économiques admises, qui n'implique pas nécessairement une importance négligeable dans les recettes de l'association. Les ressources procurées par l'activité économique peuvent être importantes, *mais celle-ci doit contribuer à l'objet même de l'œuvre. En revanche, les activités, même modestes, qui visent uniquement à fournir des recettes* restent exclues de l'exonération.

2. La gestion de l'association ne doit donner aucun avantage matériel direct ou indirect à ses fondateurs, dirigeants et membres. Ce critère de « gestion désintéressée » entraîne non seulement la gratuité des fonctions exercées, mais proscrit également tout transfert indirect de profit, qui pourrait résulter de la conclusion de transactions entre l'association et ses adhérents. Le recours à des minorations de loyers, à l'utilisation gratuite de biens associatifs, etc., ont fréquemment conduit les tribunaux à refuser la reconnaissance du caractère désintéressé de la gestion d'une association. Mais, bien entendu, ce critère ne fait pas obstacle à la rémunération du personnel salarié.

3. La réalisation d'excédents de recette ne doit pas être systématiquement recherchée. Ce critère est sans doute le plus délicat dans l'application, dès lors que bonne gestion et recherche systématique de profits ne sont pas toujours faciles à distinguer. Retenons que l'*utilisation* de méthodes commerciales d'exploitation et, en particulier, le recours à la publicité sont, à eux seuls, de nature à caractériser une activité lucrative.

4. Les excédents de recettes, lorsqu'ils existent, doivent, bien sûr, être réinvestis dans l'œuvre même.

5. L'association doit présenter une utilité sociale, en assurant la couverture de besoins, qui ne sont pas normalement ou pas suffisamment pris en compte par le marché. Cette condition est, elle aussi, d'application délicate : l'analogie ou la différence entre biens et services répondant aux mêmes besoins doit être déchiffrée au regard des circonstances particulières de chaque cas.

Contentieux fréquents

Qu'arrive-t-il lorsque ces cinq conditions ne sont pas remplies ? Bien qu'une lecture stricte des textes permette de conclure que la pratique d'une activité lucrative, même très secondaire, entraîne l'assujettissement à l'impôt de l'ensemble des occupations de l'association, l'administration a admis le principe d'une « sectorisation » des activités. Seules les activités lucratives sont soumises à l'impôt, les autres demeurent exonérées.

Cette solution est apparemment favorable, mais elle ne présente pas que des avantages. Son application pratique est complexe et la question de l'affectation des charges à chacun des secteurs, lucratif et non lucratif, se révèle être la source de contentieux fréquents en cas de contrôle. C'est pourquoi certaines organisations ont préféré la solution consistant *à créer une filiale, société commerciale*, qui exerce les activités lucratives et qui reverse les profits à l'association, sous forme de dividendes (exonérés au titre du régime maison mère-filiales).

Reste l'impôt sur certains revenus du patrimoine de l'association. Cette imposition, dite de l'article 206-5, qui avait pour objet, à l'origine, d'assurer une certaine participation aux charges publiques de l'ensemble des associations, s'applique selon des modalités qui ne correspondent plus guère aux conditions économiques modernes. Elle frappe exclusivement les loyers d'immeubles, les bénéfices d'exploitations agricoles ou forestières (au taux élevé de 24 %) et les revenus de capitaux immobiliers, au taux de 10 %, à l'exception des dividendes de sociétés françaises (intérêts d'obligations, essentiellement). Les revenus ne relevant pas de ces trois catégories, en particulier les gains en capital, ne sont pas imposés.

Cette fiscalité, pénalisante pour les associations dotées d'un important patrimoine foncier, se prête par ailleurs à une optimisation fiscale fort efficace, dans un contexte économique où la transformation de revenus en ressources d'une autre nature ou en gains de capital est devenue aisée. *Une tentative de réforme, prévoyant une imposition au taux de 5 % de l'ensemble des revenus du patrimoine, a échoué en* 1990, *face à l'opposition* d'une grande partie des organisations concernées.

S'agissant de la TVA, la problématique est très similaire. Les œuvres sans but lucratif en sont exonérées. En revanche, toutes leurs activités commerciales sont en principe placées dans le champ d'application de la TVA. Cette coexistence est réglée par le principe général d'une sectorisation des activités relevant de régimes de TVA distincts, applicables à l'ensemble des assujettis.

Toutefois, les enjeux sont différents. Si, en matière d'impôts directs, l'exonération constitue un avantage indéniable, la dispense de TVA a des conséquences plus ambiguës : application de la taxe sur les salaires, impossibilité de récupérer la TVA d'amont lorsqu'elle porte sur des dépenses qui ne sont pas engagées dans le cadre d'une activité taxable. *Ces conséquences pénalisantes* conduisent parfois les associations à demander à être intégralement soumises à la TVA, sans que cela s'accompagne de la perte du caractère non lucratif au regard de l'IS. Cette requête se heurte à la convergence naturelle des principes qui régissent l'IS et la TVA, régulièrement confirmée par la jurisprudence.

Pour ce qui concerne, enfin, la fiscalité locale, les associations outre la taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties, sont soumises à la taxe d'habitation sur les locaux qu'elles occupent quand elles n'ont pas d'activités lucratives et à la taxe professionnelle dans les autres cas.

Préoccupations légitimes

En conclusion, on ne saurait porter un jugement globalement négatif sur la fiscalité des associations : épargnée à l'extrême de l'inflation législative, elle comporte une œuvre jurisprudentielle et doctrinale qui règle, mieux que ne pourrait le faire le législateur, l'équilibre entre les préoccupations légitimes des associations, soucieuses de jouer leur rôle, et des entreprises, qui doivent être protégées de toute concurrence déloyale. En revanche, la fiscalité des revenus du patrimoine est empreinte d'archaïsme à deux égards : d'une part, l'article 206-5 pénalise les associations qui doivent conserver un important patrimoine immobilier, ne serait-ce que par la volonté des donateurs. Il faudra bien, tôt ou tard, que les différents acteurs engagent là un véritable dialogue.

D'autre part, la « doctrine des œuvres » ne permet pas d'accorder un régime fiscal approprié aux nouveaux revenus du patrimoine, que les associations bien gérées se doivent de rechercher en valorisant auprès du public leurs locaux et leur image : location d'espaces souvent prestigieux aux entreprises pour leurs réceptions ou séminaires, ventes d'objets divers portant la marque de l'organisation et acquis par le grand public non pour leur utilité intrinsèque, mais par attachement au nom de l'association.

Ces recettes sont le plus souvent *qualifiées de lucratives parce qu'elles ne contribuent pas à l'objet* de l'œuvre et que la recherche du profit y est bien entendu observée. Pourtant, ces pratiques de valorisation du patrimoine et du nom ne font pas véritablement concurrence aux entreprises. Au reste, les mécènes qui financent les associations les exigent d'elles, de plus en plus souvent et légitimement.

Il serait donc souhaitable que ces revenus de valorisation, dans des conditions suffisamment précises pour éviter tout dérapage, puissent être développées sans application de la fiscalité de droit commun : soit par une évolution limitée à ces cas de la « doctrine des œuvres », soit par la voie législative, à l'occasion d'un éventuel aggiornamento de l'article 206-5.

HERVÉ LEHÉRISSEL

▶ **Avocat, associé d'Arthur Andersen International.**

JUSTICE

La fin d'une immunité

Le nouveau code décrète la responsabilité pénale des personnes morales. Cette innovation les expose désormais à toute une panoplie de sanctions

LA responsabilité pénale des personnes morales est sans doute la plus grande innovation du nouveau code, entré en vigueur le 1er mars 1994. A l'époque de son adoption, cette disposition avait déchaîné des tempêtes idéologiques : dans un discours prononcé en 1989 au Sénat, Charles Pasqua avait vigoureusement attaqué ce *« caprice du dogmatisme socialiste »*.

« En créant, d'une manière généralisée, une responsabilité pénale des personnes morales, notait-il, *le projet socialiste instaure une responsabilité collective au mépris du principe de la personnalité des peines. »* Quant à l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), elle dénonçait alors une vision *« très étroitement matérialiste et antihumaniste réduisant l'homme aux structures et aux rapports de production »*.

Quatre ans plus tard, le temps des polémiques semble passé : aujourd'hui, la responsabilité pénale des personnes morales nourrit plus la littérature juridique que les joutes politiques. Le principe de cette nouvelle disposition est simple : il consiste à mettre fin à l'immunité des associations, des sociétés et des collectivités lorsqu'elles sont à l'origine d'atteintes graves à la santé publique, à l'environnement, à la législation sociale ou à l'ordre public économique. *« C'est le développement du droit pénal des affaires »* qui a amené la pensée juridique *« à se poser, depuis le début du vingtième siècle et de façon de plus en plus aiguë, le problème d'une responsabilité pénale des personnes morales »*, explique Henri Leclerc (1).

Cette innovation est effectivement la conséquence logique de l'évolution de la société française. *« Jadis, on se demandait si les personnes morales étaient des réalités ou des fictions*, rappelait le professeur Jacques Léauté à la commission des lois du Sénat en 1989. *Qui peut s'interroger ainsi aujourd'hui ? L'économie entière est fondée sur des personnes morales. »*

Le principe d'une telle responsabilité avait d'ailleurs été invoqué à maintes reprises depuis les années 30 : cette réforme avait été proposée en 1934 par la commission Matter, repris dans l'avant-projet de réforme de 1978, qui voulait limiter cette responsabilité aux groupements à activité commerciale, industrielle ou financière, et admise par le Conseil constitutionnel, dans une décision de 1982 précisant que rien ne s'opposait à ce qu'une amende puisse être infligée à une personne morale.

Toutes les sociétés à l'exclusion de l'Etat

Une fois le principe posé, il fallait définir avec précision les personnes morales visées par le nouveau texte. Au terme de longs débats, le Parlement a finalement décidé de retenir toutes les personnes morales à l'exclusion de l'Etat. Cet ensemble inclut donc les personnes morales de droit privé à but lucratif : sociétés civiles ou commerciales et groupements d'intérêt économique ; celles de droit privé à but non lucratif : associations, partis, groupements politiques, syndicats et institutions représentatives du personnel ; et celles de droit public autres que l'Etat : collectivités territoriales et établissements publics.

Le cas des collectivités territoriales demeure cependant légèrement à part : leur responsabilité pénale ne pourra être engagée qu'en cas d'activités susceptibles de faire l'objet de délégation de service public (transports en commun, cantines scolaires, ramassage des ordures ou distribution d'eau).

Cette responsabilité nouvelle n'est pas générale : les personnes morales ne sont responsables que dans les cas expressément prévus par la loi. Les infractions visées par les nouveaux textes sont donc nécessairement plus limitées que celles que l'on peut reprocher à une personne physique : les crimes et délits personnels, comme les meurtres ou les agressions sexuelles, ne peuvent bien évidemment pas être imputés à des personnes morales. En revanche, elles pourront se voir reprocher des homicides ou des blessures involontaires lors d'accidents du travail, des discriminations raciales ou religieuses, des vols, des escroqueries, des abus de confiance ou des infractions à l'environnement.

La responsabilité pénale de l'entreprise ou de l'association n'exclut pas la responsabilité des personnes physiques. En l'absence de jurisprudence, il est encore difficile de savoir exactement de quelle manière jouera ce double mécanisme, mais le maintien de la responsabilité personnelle du chef d'entreprise aboutira sans doute souvent à la mise en cause parallèle de la personne morale et de son dirigeant.

L'amende, peine reine

« Lorsque sont en cause des choix commandés par une logique économique décidée par les organes collectifs de direction et qui peuvent être à l'origine d'accident du travail ou de pollution, c'est surtout la responsabilité de la personne morale qui pourrait être envisagée, résume Henri Leclerc. *Mais en cas de violation d'un règlement, d'une obligation concrète de sécurité, d'une négligence, la responsabilité du chef d'entreprise resterait principale. »*

Les peines prévues par le nouveau code pénal sont bien sûr adaptées à ce drôle d'« individu » qu'est la personne morale. Pas question de lui infliger une peine de prison ou un travail d'intérêt général : pour sanctionner les infractions commises par les entreprises ou les associations, le code a décrété un éventail de peines allant de la publicité de la décision à la dissolution, en passant par l'interdiction d'exercer une activité professionnelle, le placement sous surveillance judiciaire, la fermeture d'établissements de l'entreprise ayant servi à commettre les faits incriminés ou la confiscation des biens. L'amende restera cependant sans doute la peine reine pour les personnes morales, car elle est prévue pour toutes les infractions, sauf les contraventions. *« L'amende apparaît donc sinon véritablement comme une peine principale, puisqu'il n'existe pas de peines complémentaires ou alternatives, du moins comme la principale peine en matière criminelle et correctionnelle »*, soulignent Frédéric Desportes et Francis Le Gunéhec (2).

ANNE CHEMIN

(1) *Le Nouveau Code pénal*, introduit et commenté par Henri Leclerc. Editions du Seuil.

(2) Frédéric Desportes et Francis Le Gunéhec, *le Nouveau Droit pénal*, tome I : *Droit pénal général*. Editions Economica, 818 pages, 220 francs.

VOLONTARIAT

Le polytechnicien et l'ex-taularde

Thierry et Danielle ont suivi des parcours différents. Ils sont pourtant devenus tous les deux bénévoles, animés du même « souci de l'autre »

LUI avait pour seule ambition d'*« être utile »*. Pour elle, ce fut une *« nouvelle naissance »*. Après *« une vie de patachon »*, Danielle Huèges a trouvé son équilibre, à cinquante ans, au sein de l'association parisienne Cœur de femmes (*lire l'encadré*). Son diplôme d'ingénieur en poche, Thierry Viard est directement entré à ATD-Quart monde : il y œuvre depuis vingt ans.

Un polytechnicien et une ex-taularde. Ils ne se connaissent pas, ont eu un parcours bien différent, mais sont animés d'un même souci de l'autre, des plus démunis. Leur engagement, contrasté, puise à une même source : le refus de l'exclusion, dans une société qui s'évertue à en sécréter toujours plus.

L'air à la fois timide et déterminé, l'œil bleu et le cheveu gris, Thierry Viard dit avoir rencontré la misère presque par désœuvrement, à une époque, se souvient-il, *« où on la croyait réservée aux immigrés, aux OS »*. C'était au début des années 70. Fils d'un officier de marine marchande, bon élève, il se contentait de suivre les rails : bac, prépa, Polytechnique. Devenir ingénieur pour construire des machines, tel était son plan de carrière. Mais arrivé à l'X, il déchante. *« On nous a dit : «* Vous êtes l'élite, profitez-en. *» Ça m'a paru un peu court. Cette histoire de statut social ne m'intéressait pas. »*

Thierry cherche alors à occuper son oisiveté d'étudiant brillant. Avec quelques camarades, il se rend à une conférence du père Joseph Wrésinski, le fondateur d'ATD-Quart monde, qui leur propose de repeindre une bibliothèque pour enfants, le samedi après-midi, à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis).

C'est dans cette cité de banlieue, qui, comme beaucoup d'autres dans les années 50, « abritait » un bidonville, qu'est née ATD-Quart monde. Là, au fil des cours d'alphabétisation, des chantiers et des rencontres avec ces familles qui ont grandi à l'écart des « trente glorieuses », Thierry prend conscience qu'il ne lui servira à rien *« d'être ingénieur, si, à côté, la pauvreté subsiste »*. Le regard d'un enfant, au dernier jour d'une colonie, emporte sa conviction. *« Il est venu vers moi avec son herbier, en demandant : «* Qui va m'aider à continuer, maintenant ? *» J'étais mûr. Je suis resté. »*

ATD refuse d'être une association d'assistance : *« Si on distribue des vivres ou des biens*, assure Thierry, *on crée une dépendance. Notre but est d'essayer de remettre les gens dans leurs droits : au logement, à l'aide sociale, au savoir... »* Il se forme à Pierrelaye (Val-d'Oise), au siège de l'association, s'installe ensuite, pendant quatre ans, dans un quartier HLM de Reims, au milieu des familles du quart-monde, puis à Noisy-le-Grand, où il dirige une cité de promotion familiale, avant de revenir à Paris.

Cours pour détenues colombiennes

Durant cette période, tandis que la crise économique s'installe dans la France des années 1975, Danielle s'enfonce dans la galère. Fugueuse à l'âge de quatorze ans, émancipée à dix-huit, elle n'a pas tardé à *« entrer dans la délinquance »*. Et à connaître la prison – douze années au total. *« Je me disais toujours : je vais m'en sortir. »* Jusqu'au jour où elle est condamnée à cinq ans d'emprisonnement.

A Fresnes, où elle demande à être mise à l'isolement complet, elle n'a guère de conversations qu'avec une dentiste. Mais celle-ci l'écoute et Danielle prétextera de fréquentes névralgies. De ces discussions naît chez elle une *« prise de conscience »* : avec l'accord de la direction, elle met en place des cours de français pour des détenues colombiennes et entreprend une maîtrise de droit, option toxicomanie.

En 1990, à sa sortie, elle croit avoir découvert sa voie, direction la Colombie, pour aider les enfants des favellas. *« Je me suis vite rendu compte qu'ils ne m'attendaient pas. Leur misère était « gaie », sur fond d'argent de la drogue. »* De retour en France, elle trouve un travail, mais la société qui l'emploie fait faillite. Nouvelle descente aux enfers, qui la contraint bientôt à faire la manche.

C'est alors qu'elle rencontre Mona Chasserio, fondatrice et directrice de Cœur de femmes. Danielle s'intègre aussitôt dans l'association, où elle seconde vite la directrice. La détresse des *« tricardes de l'exclusion »*, comme elle les appelle, elle connaît : *« Ces femmes savent que j'ai vécu leur vie, elles n'hésitent pas à me parler. »*

Parmi elles, elle a l'impression d'avoir trouvé une famille ; comme Thierry à ATD, d'autant que lui, s'il a *« un peu déçu »* ses parents en choisissant cette carrière atypique, a rencontré sa future femme au sein du mouvement. Une épouse qui a récemment abandonné ses responsabilités associatives pour se consacrer à leurs cinq enfants, lesquels regrettent parfois à voix haute que leur polytechnicien de père ne gagne pas plus d'argent... Le salaire de base des trois cent cinquante volontaires d'ATD est de 2 500 francs par mois, avec un barème qui tient compte du nombre d'enfants. L'ancienneté n'existe pas... Pour sa part, Danielle est entièrement bénévole, mais elle perçoit des indemnités de chômage : *« L'agent des Assedic a bien compris qu'à mon âge, je trouverais difficilement du travail et que j'étais plus utile ici. »*

Les bénévoles ont évidemment un rôle indispensable, mais Danielle et Thierry soulignent aussi les embûches d'un engagement irréfléchi. *« Au début, certains venaient pour régler leurs propres problèmes. Mais devant la souffrance, on ne peut pas s'improviser*, remarque Danielle. *Ces filles ont fait tomber tous les masques, elles peuvent vous « déshabiller » complètement. La pitié ou la compassion, elles n'en veulent pas. »* Thierry renchérit : *« Nous devons être des gens équilibrés. »* Pour éviter que la misère d'autrui ne « dévore » entièrement leur vie, les volontaires d'ATD s'astreignent à une discipline paradoxalement contraignante : chaque soir, ils écrivent ce qu'ils ont vécu avec les familles qu'ils aident. *« Cela évite de sombrer dans l'activisme, d'agir sur des coups de tête. Ecrire donne du recul »*, note Thierry. A Cœur de femmes, Mona et Danielle organisent des séances hebdomadaires afin d'échanger sur les expériences de chacun, d'évacuer le stress de certaines situations.

Un bilan de cet engagement ? *« Il faut continuer !* lance Thierry. *Agir en direction des plus défavorisés pour les aider à sortir de la survie. Sinon, les mesures d'aide sociale risquent d'aboutir à un écrémage. »* Pour Danielle, l'utilité, c'est lorsque des jeunes femmes se reprennent en main, comme Laure-Marie, vingt ans, qui a réussi à canaliser sa violence en pratiquant la boxe, ou Abiba, trente-deux ans, amputée d'une jambe, qui a vaincu son mutisme et garde des enfants. Mais Danielle constate aussi : *« Quelques-unes sont reparties à la rue. Il faut avoir l'humilité de se dire que ce n'était peut-être pas le moment, que le peu qu'on leur aura appris leur servira... »* Lorsque le découragement la frôle, il lui suffit du sourire de l'une d'elles pour retrouver son énergie. C'est dans le regard des plus démunis que Thierry puise le sentiment d'avoir construit *« une unité »* dans sa vie. Dans leurs yeux, il lit aussi une question qui se pose *« à toute la société »* : *« Que sommes-nous prêts à lâcher de notre vie pour les plus pauvres ? »*

HERVÉ MORIN

▶ ATD-Quart monde, 33, rue Bergère, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-46-81-95.

▶ Cœur de femmes, 4, rue Fulton, 75013 Paris. Tél. : (1) 45-83-52-72.

Cœur de femmes, maison ouverte

ON ne voulait plus d'elles nulle part, les unes et les autres ayant touché des fonds d'abîme : drogues dures, alcool, prostitution, prison, violences maritales. Et, pour certaines encore, troubles psychiques, séropositivité, sida. Pour beaucoup, elles venaient à peine de quelque part : parents eux-mêmes à la dérive, foyers sociaux, familles d'accueil des DDASS. Rejetées, à la rue, avec ou sans enfants, enceintes ou non, paumées de toute façon.

Depuis un an, elles ont trouvé une *« oasis »*, selon le mot de Mona Chasserio, fondatrice et directrice de Cœur de femmes, que seconde Danielle Huèges. Un pavillon tranquille, situé non loin du quai de la Gare, dans le treizième arrondissement de Paris. Créée en octobre 1993, l'association n'a pas mis longtemps à occuper une place à part et à se faire connaître (*le Monde* du 21 janvier). Mona a aussi le sens des relations publiques, dans l'acception noble du terme, pour avoir dirigé la communication d'un grand groupe industriel, avant de changer radicalement d'existence à la suite d'une rencontre décisive avec l'abbé Pierre. Depuis, elle consacre sa vie aux femmes sans domicile fixe, le sigle SDF signifiant plutôt pour elle *« solitaires détresses de femmes »*.

Une oasis, ce n'est généralement pas bien grand : il n'y a guère que vingt lits dans la *« maison »*, comme l'appellent Mona et Danielle, où n'interviennent que des *« amis »*, et les mots ont leur importance quand ils recouvrent à la fois une philosophie et une réalité. Une soixantaine de « pensionnaires » y ont déjà séjourné, pour quelques jours ou quelques mois. Elles y soignent leur corps, avec l'aide de Médecins du monde, elles y reposent leur esprit. *« Tout est basé sur un système de confiance,* indique Danielle. *Il faut réapprendre les valeurs, mais sans contrainte, un peu comme dans le scoutisme. »*

Réapprendre est ici un maître mot, et ce qu'il y a de plus original et de plus constructif dans la démarche de Cœur de femmes, c'est que la personne est accueillie ici dans sa *« globalité »*, que l'on n'y découpe pas son vécu, ses capacités, ses espoirs ni même sa souffrance en tranches, pour la renvoyer sur telle ou telle administration ou sur tel ou tel service dit spécialisé. Mona est tout simplement convaincue, et ce ne sont pas là des formules, qu'*« il faut respecter l'autre dans ce qu'il est »* et que *« chacun doit faire ce pourquoi il est fait. »*

Un passé qui « prend la tête »

Pour ces exclues, le réapprentissage commence par des « choses de la vie », comme faire la cuisine et le ménage. La matinée est consacrée à des démarches administratives ou médicales, l'après-midi est passé dans des *« ateliers thérapeutiques »*, animés par des professionnels bénévoles (hygiène, couture, poterie, travaux manuels, yoga, danse, remise à niveau scolaire, budget, etc). Mais, c'est bien sûr le soir, sinon la nuit, que *« tout remonte »*, qu'elles se confient, qu'elles voudraient se délivrer d'un passé qui leur *« prend la tête »*, comme elles disent, un passé lourd de violences, d'incestes, d'abandons, de délinquance...

Les intervenants sont nombreux à Cœur de femmes, maison ouverte, qui travaille avec des médecins, des assistantes sociales, avec le comité de probation, etc. Jusqu'aux îlotiers du quartier qui passent prendre un café, jusqu'à Théodore Monod venu à l'âge de quatre-vingt-treize ans donner une conférence ou plutôt engager un dialogue. Une maison si ouverte – sauf évidemment aux hommes *« qui n'y ont rien à y faire »* – qu'elle va au-devant même des exclus, portant, avec l'aide d'une quinzaine d'*« amis de la rue »*, des repas chauds à ceux – quatre cents à cinq cents peut-être – qui végètent gare de Lyon. Au point que la SNCF envisage de mettre un local à disposition.

L'association aura encore franchi une étape quand viendra s'amarrer, non loin, une péniche pourvue de quinze chambres individuelles, permettant une existence plus autonome à celles des « pensionnaires » qui se seront placées sur le chemin du retour à une vie « normale ». *« On ne peut réellement aider que celles qui veulent vraiment s'aider elles-mêmes »*, constate Mona Chasserio, et la plupart de ces femmes meurtries ont aussi besoin d'*« apprendre ou de réapprendre à aimer. »*

M. C. et H. M.

SOUTIEN SCOLAIRE

Cours publics en privé

En région parisienne, Votre école chez vous, agréée par l'éducation nationale, instruit à domicile des enfants malades ou handicapés

« C'EST *un grand soulagement pour les parents*, témoigne la mère de Charles-James, dix-huit ans, handicapé moteur, élève de terminale. *Sans Votre école chez vous, mon fils n'aurait jamais été scolarisé. Avec les séances de rééducation, les difficultés pour se déplacer, l'école traditionnelle n'était pas envisageable et les professeurs privés sont bien trop chers. Aujourd'hui, il prépare son bac. C'est un pari avec la vie.* » Avec Charles-James, ils sont cent trente, petits et grands, Parisiens et banlieusards, immobilisés chez eux par une maladie ou un handicap graves, à pouvoir suivre une scolarité normale, du cours préparatoire au baccalauréat, grâce à cette association, forte d'une quarantaine d'instituteurs et de professeurs.

Fondée en 1953 par Gilbert Cambon et son épouse, deux enseignants – en retraite depuis 1991 – sensibilisés par ces problèmes particuliers de scolarisation, Votre école chez vous est liée par « contrat simple » avec le rectorat de Paris. Les trois quarts de ses membres sont rémunérés par l'éducation nationale. « *C'est un luxe* », admet Claudine Haubert, professeur de lettres, directrice du secondaire de Votre école chez vous. La dizaine d'autres – tous sont diplômés et rompus à ce type d'enseignement – ont été recrutés en raison d'une demande croissante, qui cause du reste des soucis financiers à l'association : ils sont rétribués par elle, grâce aux cotisations annuelles des parents (400 francs pour le secondaire, 600 francs pour le collège, 800 francs pour le lycée) et à des dons, Votre école chez vous ayant été, de plus, reconnue d'utilité publique en 1985.

« *Cela fonctionne comme un lycée*, estime Geoffrey, dix-neuf ans, qui souffre de troubles respiratoires. *Sauf que les profs viennent à la maison. On peut avoir l'impression que ça n'est pas sérieux parce qu'il n'y a pas de classe, mais c'est tout le contraire : il y a beaucoup plus de rigueur, de travail personnel, on est beaucoup mieux suivi.* » Tout en considérant que sa situation est difficile, comparée à celle de sa sœur cadette, lycéenne, Charles-James renchérit : « *Je suis très satisfait. Les cours par correspondance ou ceux des instituts pour handicapés ne sont pas aussi poussés.* »

Sous le signe de la rigueur

Chez les élèves du primaire, un instituteur ou une institutrice vient trois fois par semaine donner une heure et demie de cours. Chez ceux du secondaire, un professeur par matière se déplace une fois par semaine. S'il a, par exemple, quinze heures hebdomadaires de cours, un enseignant doit sacrifier au moins autant de temps à ses trajets entre les divers domiciles : cette contrainte, qui oblige à une gymnastique d'horloge, a pu décourager des maîtres pourtant intéressés, même si – ou parce que ? – l'association ne rayonne que dans la région parisienne.

En dehors des cours, l'élève doit bien sûr apprendre des leçons et faire, souvent sur cassette ou ordinateur, des devoirs qui sont adressés par la poste et rendus corrigés à la visite suivante. Les envois doivent donc être effectués à l'heure. Cela demande beaucoup de rigueur d'organisation, étant entendu que sont excusés les retards en cas de force majeure et que les horaires des cours sont adaptés aux vicissitudes de la maladie ou du handicap. « *Un enfant qui a subi une séance de chimiothérapie la veille, qui a vomi toute la nuit, s'il insiste pour avoir cours, on vient, mais on travaille plus doucement* », confie Isabelle Le Gendre, professeur d'anglais. Un avantage est que l'heure de cours est « rentabilisée » au mieux, s'agissant d'une leçon particulière, et que cela compense, dans la mesure du possible, les aléas dus à l'état de santé, aux examens et soins médicaux. Rigueur : c'est, depuis toujours, le mot d'ordre de Votre école chez vous. A commencer par les inscriptions : un certificat médical doit attester de l'incapacité physique de l'enfant à être intégré dans le circuit traditionnel, pour au moins un trimestre scolaire. De plus, le handicap ne doit pas être psychique : l'association n'est pas armée pour s'occuper de handicapés mentaux. Ses programmes sont ceux de l'enseignement public et ses élèves doivent être doués d'une intelligence normale.

C'est le cas, entre tous, de Cédric, quatorze ans, solide gaillard en apparence, mais souffrant d'épilepsie. Elève très lent, en raison aussi de la médication, il avait été relégué, presque banni, au fond de la classe. « *Il n'était jamais noté*, relate Claudine Haubert, *il ouvrait la porte et distribuait les copies, on le faisait passer d'année en année alors qu'il savait à peine lire. Les autres élèves étaient méchants avec lui, ce qui l'a rendu plutôt solitaire. Même s'il reste très lent, il est maintenant, par l'intermédiaire de* Votre école chez vous, *en cinquième, car c'est un bûcheur.* »

« Une invisible classe »

Rigueur obligatoire, aussi, dans la scolarité : carnets de notes, conseils de classes, examens (souvent passés avec l'aide d'une sténodactylo). L'association a créé une école comme les autres, l'élève peut devoir redoubler, comme il peut être « renvoyé » si la maladie ou le handicap ne justifie en rien les mauvais résultats. Etats de santé auxquels les enseignants font naturellement face, tout en refusant de céder « *à la pitié et aux pleurnicheries* ». Cathy leur rend ainsi hommage : « *Dans mon cas, il faut parler lentement et bien articuler pour que j'arrive à suivre. De même, il faut écrire assez gros et bien espacé pour que je puisse lire correctement. Les professeurs se sont adaptés à mes difficultés.* » La jeune fille a obtenu son brevet et, en 1994, sur six candidats ayant passé le baccalauréat, quatre ont réussi. « *C'est mieux que la moyenne nationale* », sourit Claudine Haubert, opposée par ailleurs à tout projet de diplôme spécifique pour les enfants immobilisés, qui n'aurait « *jamais de valeur* ».

La moitié des élèves inscrits cette année à Votre école chez vous peuvent espérer retourner bientôt dans l'enseignement classique. Comme cette adolescente, guérie d'un cancer, qui attend que ses cheveux repoussent pour rejoindre son lycée. Ou ce petit garçon, très gravement brûlé au visage dans un accident de voiture, qui doit encore subir des interventions chirurgicales. Des cas sont, hélas ! plus lourds, trop lourds, et cinq enfants sont décédés l'an passé.

Un petit journal, fondé depuis peu et entièrement rédigé par les élèves, permet aujourd'hui d'établir une sorte de « condisciplinarité ». D'une façon générale, France Quéré, écrivain, présidente du conseil d'administration de Votre école chez vous, note, dans son dernier rapport moral, après avoir souligné le rôle des parents et des médecins : « *L'enfant n'est plus à l'écart dans le réduit de ses souffrances personnelles. Il redevient comme les autres en étant symboliquement avec les autres. Il a des professeurs devant lui. Il a des camarades, dont il devine le coude à coude : ils partagent sa condition. Il fait partie d'une invisible classe. Il le sait.* »

Et, parmi les témoignages d'espoir reçus au secrétariat de l'association, figure celui de Benoît, qui se termine ainsi : « *Voilà. Tout ça pour vous dire que mes études se sont déroulées comme si je n'avais pas été malade. C'est formidable.* »

KRISTELL VAN HOVE

▶ **Votre école chez vous, 14, rue de Chabrol, 75010 Paris. Tél. : 46-84-66-03. CCP Paris 10 703 54 J.**

Des devoirs mieux faits qu'à la maison

En banlieue, des étudiants aident sans contrepartie des collégiens à la peine.

« J*E suis fort en maths* » Ricardo, quatorze ans, exulte. Il vient de trouver la solution de son exercice sur les fractions. A la table voisine, Foued, lui aussi élève de quatrième, se penche sur sa rédaction. Dans la pièce attenante, Tombé, quinze ans, s'intéresse à la transformation de l'eau en glace. Des gâteaux secs circulent. L'ambiance est bruyante mais studieuse. Trois fois par semaine, le centre social de la cité du Pont-Blanc à Sevran (Seine-Saint-Denis) s'anime ainsi à la nuit tombante.

Plutôt que de peiner sur leurs devoirs chez eux, sans adulte pour les épauler et parfois sans espace suffisant, une cinquantaine de collégiens de ce quartier populaire de la banlieue nord de Paris ont choisi de fréquenter les séances d'« *aide aux devoirs* » mises en place par le club de prévention local Une autre chance et assurées par les membres de l'Association de la fondation des étudiants pour la ville (AFEV). Ouvert en janvier 1993 dans des locaux vétustes, l'atelier, subventionné par le conseil général de Seine-Saint-Denis, a trouvé cette année son rythme de croisière en même temps qu'un décor plus digne de sa mission.

Une équipe de treize étudiants, résidant tous à proximité, conformément à l'un des principes d'organisation de l'AFEV, anime ces séances. « *Il s'agit de promouvoir non pas une action humanitaire parachutée depuis Paris, mais l'implication des étudiants dans la vie civique de leur commune* », indique Christophe Paris, coordinateur de l'AFEV en Ile-de-France.

Ce soir-là, Ghalia, Khera, Eric et quelques autres étudiants sont installés à côté des adolescents qu'ils parrainent. Ils ne donnent pas de leçons particulières mais aident les collégiens à s'acquitter des devoirs « à faire à la maison ». Ils reprennent la partie du cours indispensable pour réussir un exercice, expliquent l'énoncé obscur d'un problème, encouragent leur poulain quand une moue signale un obstacle.

Pourquoi ces jeunes, menacés par l'échec scolaire, fréquentent-ils ce lieu convivial et sérieux ? Foued, quatorze ans, répond sans hésiter : « *Je veux travailler mieux pour faire le métier que je veux : médecin scolaire* ». « *Les professeurs nous envoient sur les roses quand on ne comprend pas. Ici, on nous répond plus gentiment* », renchérit son voisin. « *Ils nous expliquent des choses que nos grandes sœurs ne saisissent pas. Ils se mettent à notre place* », remarque une jeune fille, fière d'annoncer qu'elle a été inscrite au tableau d'honneur du collège Evariste-Galois « *grâce à Eric* ».

« J'aurais pu confectionner des hamburgers... »

Quant aux étudiants, pourquoi s'engagent-ils à donner quatre heures par semaine sans la moindre contrepartie matérielle ? Leurs motivations oscillent entre la volonté d'être utile socialement, le désir de s'initier à l'enseignement et la recherche d'un enrichissement intellectuel. Ainsi, Ghalia, vingt ans, étudiante en deuxième année de gestion à l'IUT de Saint-Denis, a appris à vaincre sa timidité pour aider les jeunes de la cité où elle vit elle-même : « *J'aurais pu confectionner des hamburgers, j'ai préféré ce contact personnel avec les élèves, beaucoup plus valorisant humainement* », explique-t-elle. Quant à Khera, qui suit un DEUG d'éducation et communication, elle cherche à savoir si elle est « *faite* » pour travailler avec des préadolescents.

La générosité brute est aussi présente chez chacun de ces intervenants. « *Donner du sien pour aider les autres, cela correspond à ma façon de penser. Ce n'est pas pour soulager ma conscience*, lance Eric, vingt-cinq ans, étudiant en génétique, qui vient d'effectuer son service national « ville » (1). *Les enfants nous rendent notre affection. Nous les voyons progresser. C'est valorisant. Nous leur apprenons aussi à abandonner l'attitude agressive qui prévaut dans la cité et nous leur montrons que tout n'est pas pourri dans les banlieues.* »

Cette idée de solidarité entre étudiants et jeunes des banlieues a présidé à la création de l'AFEV, en 1991, alors que s'imposait la politique de la ville. Quatre ans plus tard, l'association dirigée par Christophe Borgel, ancien président de l'UNEF-ID, revendique le concours de 2 000 étudiants bénévoles au service de quelque 3 500 collégiens et lycéens. Forte d'un budget annuel de 3,5 millions de francs alimenté par la délégation interministérielle à la ville, les municipalités, le Fonds d'action sociale, la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) et la Caisse d'épargne, l'AFEV est présente dans soixante localités, de Strasbourg à Marseille et du Tarn au Pas-de-Calais, en passant par les banlieues lyonnaise et parisienne.

L'association intervient soit par l'intermédiaire de municipalités qui rémunèrent ses services (recrutement et formation des étudiants, rétribution de coordinateurs locaux), soit via des associations locales. Les enfants sont généralement choisis par leurs professeurs ou par des services sociaux. L'AFEV contacte les étudiants en diffusant ses dépliants par le biais des courriers de la MNEF, des établissements d'enseignement et des services d'information-jeunesse. Le taux de réponse favorable aux mailings atteint le bon chiffre de 9 %, mais des étudiants se laissent décourager par la rudesse de certains élèves ou par les contraintes d'un horaire fixe. Les équipes doivent ainsi être reconstituées chaque année, voire créées de toutes pièces, comme à Paris *intra muros* où l'AFEV peine, par exemple, à répondre à la demande d'une association protestante du 15e arrondissement. Aucune rémunération ne leur est versée, mais des avantages peuvent leur être consentis, comme l'accès aux photocopieuses ou au traitement de textes des mairies, voire l'attribution de tickets de transport. Leur ambition, résumée par Amar Saffi, éducateur à Sevran, consiste à « *désenclaver les familles, à leur montrer que des jeunes de toutes origines peuvent réussir, dans les banlieues comme ailleurs* ».

PHILIPPE BERNARD

(1) Un protocole d'accord entre le ministère de la défense et le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, permet à des jeunes (dont les objecteurs de conscience) de faire leur service dans une association, une collectivité territoriale ou une administration de l'Etat.

▶ **Une autre chance, 6, allée Jan-Masaryk, 93270 Sevran. Tél. : (1) 43-84-84-26**

▶ **Association de la fondation des étudiants pour la ville (AFEV), 57, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris. Tél. : (1) 48-00-91-32**

BANQUES ALIMENTAIRES

Une chasse aux « gaspi » profitable aux plus démunis

Près de 30 000 tonnes de vivres gratuites ont servi à confectionner, en 1993, soixante millions de repas

ON entend encore, ce 23 novembre 1984 au Palais des Congrès, la voix de tribun de l'abbé Pierre dénoncer *« le scandale de la destruction des surplus agricoles »* et annoncer une initiative conjointe du Secours catholique, de l'Armée du salut et d'Emmaüs en faveur des plus démunis : la création à Paris d'une banque alimentaire (que l'on initiale BA par commodité et parce que c'est aussi une bonne action).

Ce n'est pas, alors, une « naissance » mondiale : la première *Food Bank* a vu le jour en 1966 à Phoenix (Arizona). Mais, c'est, à l'époque, une « exclusivité » européenne. Avec, pour bases, une doctrine et deux principes. La doctrine est dictée par cette réflexion de mère Teresa inscrite au « fronton » des BA : *« Ce qui me scandalise le plus, ce n'est pas qu'il y ait des riches et des pauvres, c'est le gaspillage. »*

Les principes : n'acheter aucun produit alimentaire et distribuer gratuitement les vivres reçues, non pas directement aux populations sous-alimentées, mais aux associations agréées, qui, elles, les répartissent entre les familles en difficulté. Parce qu'elles ne s'adressent pas d'emblée au public, sauf le dernier samedi de novembre *(lire encadré)*, les BA sont moins connues en France que les Restaurants du cœur, ouverts par Coluche fin 1985. Mais leur action est complémentaire.

Dix ans, exactement, après l'annonce de l'abbé Pierre, il existe soixante-trois BA en métropole, « couvrant » la presque totalité de l'Hexagone et regroupées dans la Fédération française des banques alimentaires (FFBA), fondée en octobre 1985. Il n'en a pas été installé dans les DOM-TOM, où, selon les observateurs sociaux, le problème proprement dit de la faim ne se pose pas.

En Europe, cette institution s'est moins développée – malgré « l'exemple » français – qu'aux Etats-Unis (400 BA) et au Canada (50) : on n'en recense qu'une trentaine – adhérentes à la Fédération européenne des banques alimentaires née en septembre 1986 –, surtout en Belgique, en Italie et en Espagne, et, à un degré moindre, en République tchèque, au Portugal, en Grande-Bretagne, en Irlande et en Pologne (avec un projet en Grèce). Pour des raisons mal connues, sauf peut-être la grande décentralisation des Länder, l'Allemagne en est dépourvue, et ne fait même pas appel aux surplus de l'Union européenne (UE).

Une poignée de salariés

En France métropolitaine, seuls huit départements ne sont pas encore dotés d'une BA : la Creuse, la Dordogne, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Saône, la Haute-Savoie, le Vaucluse, la Haute-Vienne et les Vosges. La malnutrition des plus défavorisés y est constatée comme ailleurs et, du reste, la Croix-Rouge française (CRF) est, pour ces départements, le « correspondant » de l'UE. Cette carence illustre simplement la difficulté de mettre en place une BA, en répondant à des exigences de bénévolat, d'organisation matérielle et de rigueur gestionnaire, problèmes que tous les mouvements humanitaires connaissent bien...

Ainsi a-t-il fallu trois ans pour que celle des Alpes-Maritimes, l'une des dernières créées, cet été, fonctionne, par l'intermédiaire d'Inter Secours Nice, qui rassemble une trentaine d'associations. Les principales lenteurs ont résidé dans le fait de trouver – hormis un local et un entrepôt avec chambres froides indispensables – des personnes disponibles et, surtout, un délégué général (titre du directeur d'une BA), recruté, dans cet exemple, par les équipes Saint-Vincent.

Une quinzaine de volontaires, au moins, sont nécessaires pour assurer la bonne marche d'une BA et de ses six comités (approvisionnement, contrôle et manutention, distribution, gestion et comptabilité, communication, bénévoles). Et son conseil d'administration, où ne figurent jamais d'élus (par souci d'indépendance), doit être composé, pour un tiers au minimum, de représentants officiels d'associations reconnues.

Au total, indique Bernard Dandrel, président de la FFBA, mille cinq cents à mille huit cents personnes font « tourner » les soixante-trois BA et la fédération. Une poignée d'entre elles sont salariées à temps complet ou même partiel – sept sur trente à la FFBA et le délégué général ou une secrétaire dans les départements – et cent trente sont sous contrat d'insertion. Le budget moyen d'une BA est inférieur à 250 000 francs et ses frais de fonctionnement ne représentent, pour donner un ordre d'idée, que 4 % à 5 % de la valeur des produits collectés.

« Des denrées parfaitement consommables »

Depuis une décennie, le volume des approvisionnements des BA (trente-six familles de produits) n'a cessé d'augmenter en France pour atteindre, en 1993, 29 300 tonnes, réparties entre trois mille associations et ayant servi à la confection de quelque 60 millions de repas. Ces denrées proviennent, pour près de 60 %, des professionnels du secteur agroalimentaire et, pour un tiers, des pouvoirs publics – surplus de l'UE et retraits, par le gouvernement, de fruits, de légumes, pour éviter un effondrement des cours. Le reste émane de diverses collectes (paroisses, entreprises, grandes surfaces, etc).

L'UE attribue à ses Etats membres la valeur de 175 millions d'écus en aide alimentaire (essentiellement viande, céréales et matières grasses). La part de la France (35 millions), gérée par le ministère de l'agriculture et de la pêche, est redistribuée à quatre organismes : la FFBA (40 %), le Secours populaire français (30 %), les Restaurants du cœur (27 %) et la CRF (3 %), en sa qualité de « correspondant » de la FFBA.

Chacun fait alors son « marché » selon les stocks européens disponibles, les frais de transport étant acquittés par l'UE. La FFBA partage ensuite sa récolte, *« le plus équitablement possible »*, entre les BA départementales ou régionales selon, par rapport à la population, le nombre de demandeurs d'empoi, de chômeurs de longue durée et de RMistes.

Les BA traitent, elles, directement avec les industries agroalimentaires locales. De l'entrepôt d'Arcueil (Val-de-Marne), sortent ainsi tous les jours, pour la région parisienne, vingt tonnes de produits remis, par roulement, à trente associations. Invendus, surproduction occasionnelle, changement de conditionnement, emballage défraîchi, étiquetage non conforme, délai d'utilisation trop court pour la consommation habituelle : *« Ce sont des denrées parfaitement consommables, dûment contrôlées*, dit Bernard Dandrel, *que nous sollicitons des fabricants pour qu'ils nous les donnent, au lieu de les jeter ou même de les vendre à bas prix. »*

Les colères paysannes se traduisent moins, aujourd'hui, par la destruction de tomates ou de pommes. Outre que ces gestes sont particulièrement impopulaires en période de crise, beaucoup de professionnels ont compris que la distribution gratuite pouvait se révéler, si l'on ose dire, payante, dans la mesure où les bénéficiaires, habitués à recevoir tel ou tel aliment, telle ou telle marque, peuvent redevenir à tout moment des consommateurs « normaux ».

La FFBA y contribue, ayant entrepris, par ailleurs, une action d'*« éducation alimentaire »*, deux spécialistes en diététique et nutrition apportant, dans un premier temps, une formation aux responsables de BA et d'associations. Elle mène des enquêtes sur *« les pratiques alimentaires »* des familles démunies et encourage des initiatives comme les « épiceries sociales », par exemple, à Compiègne (Oise) et à Saint-Dizier (Haute-Marne), où des ménagères désargentées sont guidées dans leur approvisionnement gratuit.

La FFBA joue ainsi son rôle fédérateur, comme elle le fait en exigeant des BA la plus grande transparence – deux d'entre elles ont été sanctionnées, il y a quatre ou cinq ans, pour malversations – ou en exerçant un contrôle direct sur les associations. Deux bénévoles du siège parisien sont affectés à cette dernière tâche et, dans le passé, des associations ont pu être radiées de la liste des « récipiendaires », en raison d'une conservation défectueuse des produits ou d'un népotisme dans la distribution des vivres.

MICHEL CASTAING

▶ **Fédération française des banques alimentaires, 15, avenue Jeanne-d'Arc, 94117 Arcueil Cedex. Tél. : 42-53-84-47.**

Les 20 000 volontaires du 26 novembre

SCOUTS de France, écoliers, étudiants, membres du Lions et du Rotary, adhérents associatifs de tous bords, ils sont 20 000 volontaires, au moins, à être mobilisés pour une gigantesque collecte de vivres, qui aura lieu, samedi 26 novembre, dans tout l'Hexagone, à l'initiative de la Fédération française des banques alimentaires (FFBA) et en faveur des populations les plus démunies.

Traditionnellement, la FFBA choisit le dernier samedi de novembre pour organiser cette manifestation, la première banque alimentaire ayant vu le jour en France fin novembre 1984. Dixième anniversaire, donc, en l'honneur duquel la FFBA espère que les donateurs mettront les bouchées doubles... L'an dernier, 3 300 tonnes de denrées ont été ainsi recueillies, soit, en un seul jour, quelque 11 % de l'approvisionnement 1993 des banques alimentaires.

Ces volontaires seront présents dans des grandes surfaces, des mairies et des écoles pour réceptionner les produits – non périssables et placés de préférence dans des sacs en papier – que le public acceptera de donner. A Paris, les mairies des vingt arrondissements seront ouvertes, pour cette occasion, de 11 heures à 18 heures.

SERVICE CIVIL

Objections de conscience

Un Livre blanc, qui pourrait être diffusé avant la fin de l'année, vise à dénoncer les atteintes portées à l'encontre d'une forme de service de plus en plus choisie

ILS seront environ cinq mille en 1994 à avoir refusé de porter les armes et à rejoindre, en guise de caserne ou de camp d'entraînement, les directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS), avant de servir dans une association, une collectivité territoriale ou une administration de l'Etat.

Compte tenu de la durée de service imposée aux objecteurs de conscience (le double de celle du service militaire classique, soit vingt mois), ils y auront retrouvé une bonne partie du contingent incorporé dans les mêmes conditions en 1993 pour former un « corps » dont l'effectif, en constante augmentation, est à l'heure actuelle voisin de huit mille personnes. Deux associations nationales leur sont ouvertes : le Mouvement des objecteurs de conscience (MOC) et, moins spécialisé, le Comité de coordination du service civil. Au plan local, le MOC constitue des « groupes », mais il arrive que des associations statutairement indépendantes se créent.

Publicité interdite

Objections est ainsi née à Besançon (Doubs) au début de cette année. Aujourd'hui, elle ne recense qu'une vingtaine de membres, objecteurs actuels, anciens et futurs, mais aussi des militants pacifistes, dont quelques filles. Ce noyau dur évolue au centre d'un cercle de sympathisants qui se mobilisent – un terme qu'ils n'apprécient pas vraiment – à l'occasion. Comme au mois de mars, quand il a fallu organiser une conférence de presse un peu musclée dans les locaux de la DRASS, le jour de l'arrivée du nouveau contingent.

Mais Objections travaille aussi sur des dossiers et s'est plongée dans la lecture critique des *« instructions relatives à la gestion interministérielle et déconcentrée des objecteurs de conscience »*, par lesquelles le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville tente de fixer le bon usage du service national des objecteurs.

Certaines dispositions restent relativement floues, notamment dans les domaines de la santé et du logement, ou encore en matière de mutations ou de permissions. Illustré de cas concrets relevés en Franche-Comté, un Livre blanc pourrait être diffusé avant la fin de l'année. Les services gestionnaires et les organismes d'accueil devraient, espèrent les animateurs d'Objections, en faire leur profit.

Même s'il lui arrive de noter les abus, tels que le non-respect de la durée hebdomadaire du travail (39 heures) que doit effectuer l'objecteur en service civil, l'association bisontine s'efforce d'établir des relations de confiance avec les organisations qui reçoivent des objecteurs, en vue de faire évoluer un cadre réglementaire parfois mal adapté.

Au demeurant, la création d'Objections s'inscrit dans la suite du mouvement de protestation qui a agité les organismes d'accueil à l'automne 1993, lorsqu'il avait été question de laisser à leur charge 15 % de la solde et des indemnités versées aux objecteurs. Ajoutée à la lenteur chronique mise par l'Etat à rembourser les sommes avancées par ces organismes, cette perspective aurait pu faire chuter le nombre de postes offerts, et les militants de l'objection ne pouvaient que s'en alarmer.

Leur jeune association, qui édite une feuille d'« information » – car la « publicité » pour la loi portant statut de l'objection de conscience est toujours interdite –, fait pareillement de l'« information » dans les facs et dans les couloirs de la DRASS lorsque arrivent les nouveaux contingents. Elle reste vigilante, aux avant-postes.

CLAUDE FABERT

▶ **Mouvement des objecteurs de conscience, 31, rue de Reuilly, 75012 Paris. Tél. : 43-71-42-35.**

▶ **Comité de coordination du service civil, 16, rue Giono, 91000 Evry.**

▶ **Objections, centre Pierre-Mendès-France, 3, rue Beauregard, 25000 Besançon.**

ENVIRONNEMENT

Le « partenariat commercial » du WWF

Un tiers du budget français du Fonds mondial pour la nature provient des entreprises, de subventions ou de placements financiers

SON changement d'appellation en 1991 – de World Wildlife Fund en World Wide Fund for Nature – n'a en rien modifié son style de fonctionnement, ni sa conception en matière de recettes. Le Fonds mondial pour la nature a aussi conservé son sigle (WWF) et son logo, qui représente le fameux panda, l'ours chinois fétiche.

L'organisation internationale, basée à Gland, en Suisse, dispose aujourd'hui de vingt-neuf filiales nationales. L'antenne française, qui compte vingt-deux salariés – dix-huit au siège et quatre sur le terrain –, n'est pas dans le peloton de tête pour le recueil des fonds, mais elle se maintient bien, avec un budget qui atteint aujourd'hui 26 millions de francs.

Comment WWF-France procède-t-il ? *« A la différence des associations humanitaires ou de Greenpeace, 35 % de notre budget vient des entreprises, de subventions ou de placements financiers »*, indique Jean-Baptiste Dumond, directeur général adjoint chargé du développement. C'est, pour l'essentiel, ce qu'il appelle *« un partenariat commercial »*. Par exemple, l'association au panda a passé contrat avec les montres Swatch pour une action de sensibilisation auprès des écoles. Elle a aussi reçu 3 millions de francs de la société Bull pour une campagne en faveur des forêts tropicales. Avec les Trois Suisses, elle mène de front deux démarches qu'elle voudrait toujours simultanées : collecter des ressources et enseigner la conservation de la nature.

Avec Aéroports de Paris, des « bulles » transparentes ont été installées dans les principaux aérogares (Roissy, Orly, Marseille et Nice), afin de recevoir la menue monnaie *abandonnée par les passagers en* transit. Bon an, mal an, ces « troncs » arrivent à contenir environ 1 million de francs, en petites coupures et pièces (6 tonnes par an), *que cinq bénévoles et un numismate* passent leur temps à trier et à changer auprès de deux banques compréhensives...

WWF-France perçoit aussi des fonds européens pour réaliser certaines initiatives à caractère international, comme l'aménagement du marais d'Orx, dans les Landes, qui sert aujourd'hui d'escale aux grues cendrées lors de leur migration. Il a été subventionné pour l'opération « SOS Loire vivante » ou encore pour la réintroduction du cheval de Przewalski dans le parc national des Cévennes.

L'animal plutôt que le végétal

Pour les deux autres tiers de son budget, l'association se tourne vers le public, soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés de mailing et de vente par correspondance. Les adhérents directs, qui sont appelés « membres cotisants », restent peu nombreux, environ 15 000. Ceux-là ne font que régler une cotisation et reçoivent la revue trimestrielle *Panda*.

Pour la grande majorité des autres, il s'agit de donateurs qui répondent aux appels lancés deux fois par an par l'organisation (protection des zones humides, défense du tigre, campagnes pour l'éléphant, les baleines ou les forêts tropicales). *« Le chiffre de nos donateurs croît régulièrement depuis cinq ans »*, précise Jean-Baptiste Dumond. La moyenne individuelle des libéralités s'établit à environ 150 francs par an, ce qui est sensiblement moindre que pour les causes humanitaires. Mais, avec 100 000 donateurs, cela représente *quand même de belles sommes.*

Grâce à la société de vente par correspondance des éditions Ivoire, WWF-France diffuse un catalogue d'articles à l'effigie du panda, qui rapporte gros : 330 francs, en moyenne, par acheteur. Sur un fichier de 450 000 personnes, le retour est *« excellent »*, notamment avec le calendrier qui fait figure de locomotive. En plus, certains destinataires n'achètent pas mais font un don, ce qui procure quelque 300 000 francs l'an.

L'ensemble budgétaire permet à WWF-France de reverser entre 500 000 francs et 1 million de francs au siège de l'organisation internationale. Une grande différence, par exemple, avec Greenpeace-France, qui continue de vivre aux dépens du siège d'Amsterdam. Les deux mouvements écologistes ont en revanche un point commun : *« C'est l'animalier qui rapporte le plus »*, reconnaît Jean-Baptiste Dumond. Comme pour Greenpeace, qui réunit des subsides grâce à ses combats pour les baleines et les bébés phoques et lutte contre les pollutions industrielles. Manifestement, le public français, très attaché aux animaux emblématiques, préfère débourser pour la sauvegarde de l'éléphant ou du tigre plutôt que pour la diversité biologique ou les zones humides. Mais l'un nourrit l'autre, et c'est là l'essentiel pour les protecteurs de la nature.

ROGER CANS

▶ **World Wide Fund (Fonds mondial pour la nature)-France, 151, boulevard de la Reine, 78000 Versailles. Tél. : 39-24-24-24.**

SPORT

La thérapie du panier

Avec l'opération « Basket en liberté », lancée en 1990, le sport est devenu un outil d'insertion et de prévention auprès des jeunes des banlieues

AVEC 130 000 clubs, la France est un pays riche en associations sportives. Nichées dans tous les recoins de l'Hexagone, à la ville comme à la campagne, celles-ci résonnent de tous les efforts, de toutes les foulées, de toutes les balles. La plupart de ces clubs, régis par la loi de 1901, demeurent le lieu privilégié de la gestion du sport local. Leurs dirigeants et les élus, sans doute animés par de bons sentiments, veulent y trouver pas mal de réponses au « questionnaire jeunes » d'Edouard Balladur, car le sport est devenu un drôle d'*outil multifonctions, partagé* entre compétition, prévention de l'exclusion, réinsertion et formation.

Depuis quelques années, le basket-ball a cristallisé souhaits et aspirations. La fièvre pointe à l'orée des années 90, enflamme, à la faveur de la victoire olympique de la Dream Team, aux Jeux de Barcelone de 1992, et des exploits aériens de ses deux héros, Magic Johnson et Michael Jordan. Avec plus de 250 millions d'adeptes, ce sport centenaire est la discipline la plus pratiquée au monde. Depuis 1992, la Fédération française de basket-ball (FFBB) est passée de 350 000 à 460 000 licenciés.

« Les clubs ont été le révélateur de cet afflux, explique Frédéric Jugnet, président de la Commission des jeunes et du basket en liberté (CJBL). *Depuis quelques années, ils sont saturés dès la rentrée. »* Il faut donc désengorger. « Victime » du succès, la FFBB aide alors à la création de nouvelles associations. Ce n'est pas suffisant. Outre la masse des licenciés, des milliers de jeunes, à l'instar des Américains ou des Espagnols, apprennent le basket de rue loin des clubs, sans arbitre et sans entraîneur, avec des règles sensiblement différentes.

Si la fin est la même – marquer des paniers –, les moyens sont autres : sur les *playgrounds*, ces terrains grillagés à l'image des aires de New-York, Athènes ou Barcelone, on est parfois seul – le basket étant l'unique sport collectif que l'on peut pratiquer individuellement. Ou alors le nombre des protagonistes est variable, tandis que le jeu traditionnel oppose deux équipes de cinq joueurs. La rue préfère généralement le tournoi de trois contre trois disputé sous le même panier.

En 1990, la FFBB lance l'opération « Basket en liberté ». Tout commence par l'implantation des *playgrounds* : en 1993, cinq cents terrains ont vu le jour à la faveur de pétitions adressées par des jeunes « mordus » au maire de leur commune et grâce aux structures fédérales. Frédéric Jugnet relate : *« Il a fallu former des animateurs et des cadres, trouver des gens pour vanter la planète basket. Les départements et les ligues régionales de la fédération ont proposé et pourvu des stages. C'était le fondement, il fallait faire vite. Nous avons ouvert cette formation à une base très élargie. Toute personne qui a au moins un niveau BEPC peut y participer. »*

Ces animateurs entourent une population essentiellement adolescente et masculine, divisée en trois catégories : ceux qui s'entraînent deux ou trois fois par semaine, des sportifs d'autres disciplines et, bien sûr, ces basketteurs de rue, vissés au béton, petits frères, peut-être, de Magic Johnson. Combien sont-ils ? Impossible à savoir, à prévoir, puisque, note Frédéric Jugnet, *« nous voulons rester catégoriquement libres. Peu de cellules de l'opération se sont constituées en association »*. Il s'est cependant créé un échange de bons procédés : « Basket en liberté » profite de toutes les structures existantes dans une commune, du centre aéré aux « services jeunesse » des mairies.

« L'amour du beau geste »

« Selon la loi, poursuit-il, *la FFBB doit s'occuper de tout le basket en France. Malgré les clubs, malgré les stages, il n'y a pourtant pas de monopole fédéral. Les associations de quartier ou les maisons de la culture, notamment, offrent des activités de basket à leurs membres. L'avantage de Basket en liberté, c'est aussi de contrebalancer la relative rigidité fédérale. Quand la FFBB s'est elle-même permis cette liberté, beaucoup d'élus ont dit : « Ces gens-là sont fous. » D'autres y ont vu une tentative de séduction. Mais ce basket des rues nous intéresse sans arrière-pensée de récupération. Nous l'orchestrons avec la force de nos milliers de licenciés. »*

Cette initiative, sponsorisée par une radio périphérique, une chaîne de télévision et une boisson gazeuse, prend appui sur les comités départementaux, qui sont les plus proches de la base. *« De plus, nous sommes parvenus à installer des paniers quasiment indestructibles*, souligne le président de la CJBL. *Pour cela, nous avons travaillé avec des fournisseurs de la FFBB. Celle-ci y trouve donc un intérêt. »*

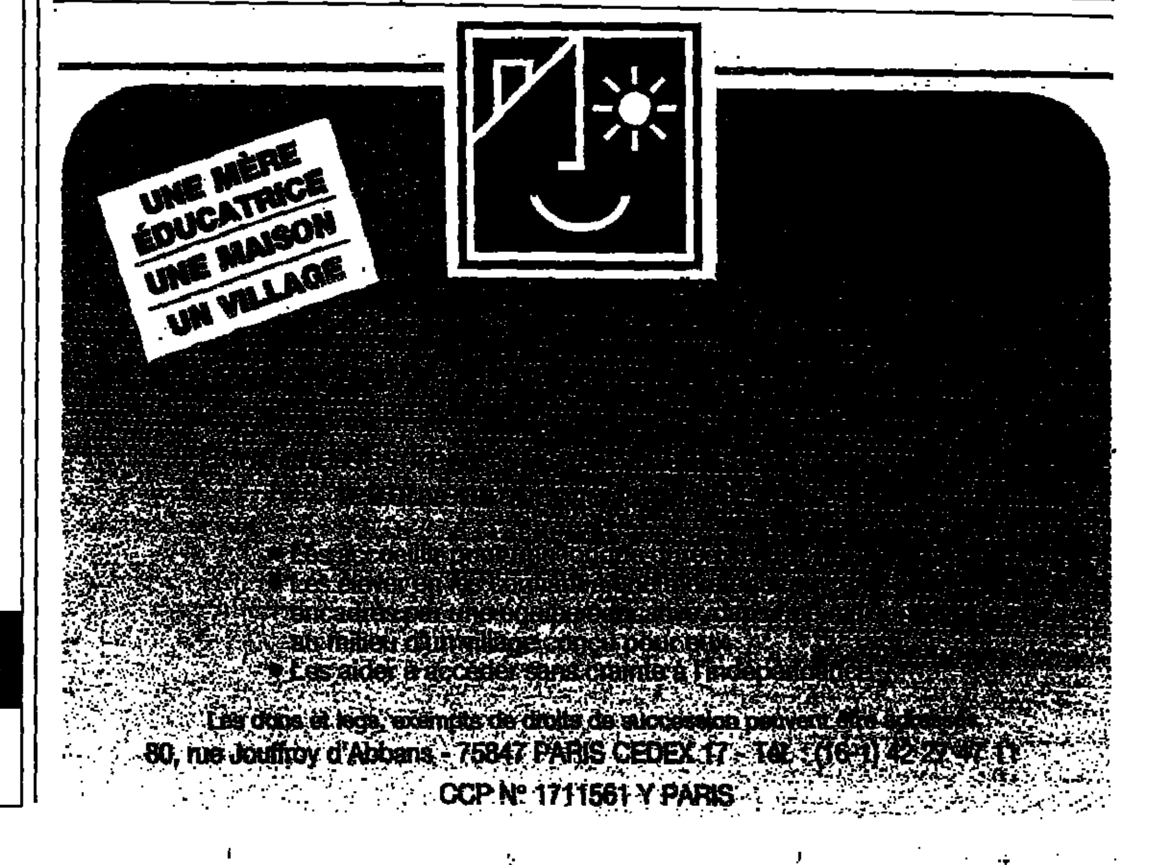
La réinsertion ? *« C'est vrai, il existe une passerelle sociale. Nous essayons de la consolider sans prétention*, précise F. Jugnet. *Un adolescent a à la fois besoin de s'identifier et de frimer : il a le choix entre... piquer une Mobylette, faire du théâtre ou rejoindre la maison de quartier. Ou peut-être jouer au basket. Nous n'allons pas prendre une bannière et nous ériger en sauveurs. Comme toutes les associations, nous faisons une petite partie du boulot. Il faut savoir accepter la réalité. Tout n'est pas simple : parfois, il y a des bagarres, du matériel endommagé. »*

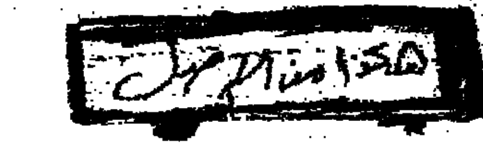
L'avenir ? *« Les spécialistes, les sociologues ou les amateurs sont formels*, témoigne F. Jugnet. *Le basket de rue n'est pas un phénomène de mode. C'est comme le rock'n'roll. Cela va rester, pour ce que l'on appelle le plaisir de l'effort personnel, l'amour du beau geste. »* A ce jour, un département sur deux l'a adopté : *« Nous pensons que les responsables régionaux ont un rôle et un rang à tenir*, conclut le président de la CJBL. *Il n'est pas besoin d'ordres de Paris quand on connaît si bien son terrain. Et puis, nous sommes convaincus que le basket est un enjeu formidable pour le tissu associatif. Aujourd'hui, les mairies se félicitent que les associations s'intéressent aux adolescents. »* Après les banlieues, la FFBB déploie maintenant cette initiative dans les campagnes. Une façon de rebondir encore un peu plus, en liberté.

BÉNÉDICTE MATHIEU

▶ **Fédération française de basket-ball (FFBB), 14, rue Froment, BP 49, 75521 Paris Cedex 11. Tél. : (1) 49-23-34-00.**

▶ **Basket en liberté, 59, route d'Arras, 59155 Fâches-Thumesnil. Tél. : (16) 20-88-34-71.**





MÉDECINE

Le bel argent du « Téléthon » et du Généthon

Traits d'union exemplaires entre la générosité publique et le monde scientifique, ces deux initiatives ont réussi à collecter des sommes considérables

POUR comprendre, il faut lire le rapport de gestion 1991-1993 du Centre de recherche sur le génome humain, plus connu sous le nom de Généthon. En quelques pages, une série de données chiffrées aident à prendre la mesure de ce que peut être la puissance associative, dès lors que cette dernière est alimentée par la générosité publique et complétée par l'action gouvernementale. Tout, ou presque, est né ici du dynamisme bouillonnant de Bernard Barataud, président de la vieille Association française contre les myopathies (AFM), qui mène, depuis quinze ans, une croisade contre les affections neuromusculaires d'origine génétique.

Quittant les sentiers habituels des associations de malades, l'AFM osait, en 1987, en liaison avec la télévision publique (Antenne 2), lancer le « Téléthon », grande opération nationale calquée sur un modèle développé outre-Atlantique par Jerry Lewis, père d'un enfant myopathe. On connaît la suite. Cristallisant de multiples bonnes volontés, trouvant à l'échelon local et régional une myriade de relais bénévoles et associatifs, usant de l'image, du téléphone et de l'informatique, créant sans cesse de nouvelles mises en scène, le « Téléthon » a, au fil des ans, fait boule de neige. Et permis d'amasser des sommes considérables.

On a ainsi récolté 181 millions de francs la première année, 300 millions en 1990 et 358 millions l'an dernier. Ce qui, avec un montant moyen du don se situant au-dessus de 200 francs, signifie que près d'un million et demi de Français répondent à cet appel, qui a lieu, cette année, les 2 et 3 décembre. Sans doute, ce succès n'a-t-il pas toujours pu faire l'économie de quelques conflits de personnes.

« Briser un tabou »

Il faut toutefois remarquer que la principale des critiques formulées contre le « Téléthon » – la mise en scène, le temps d'un spectacle, d'enfants myopathes, de leur handicap et de leur souffrance – s'est progressivement éteinte. L'AFM acceptait, dans le même temps, de s'associer à d'autres organisations de malades présentes dans le champ de la pathologie d'origine génétique, au premier rang desquelles l'Association française de lutte contre la mucoviscidose.

« *L'histoire du « Téléthon » et de sa réussite*, explique le docteur Jean-Daniel Flaysakier, responsable de l'information médicale à France 2, *c'est avant tout la preuve que, pour une pathologie donnée, il ne faut qu'une seule association capable de fédérer les énergies et les initiatives. Or, malheureusement, il existe encore en France, pour certaines maladies très répandues, beaucoup trop d'associations différentes et divergentes. L'autre leçon est que l'on peut, dans notre pays, sans aller jusqu'à certaines images diffusées aux Etats-Unis, montrer des malades, faire un « spectacle » du handicap et de la déchéance des corps, afin de mobiliser le public. Il est clair que, de ce point de vue, le « Téléthon » a utilement permis de briser un tabou.* »

Pourquoi amasser tant d'argent ? La chance historique de l'AFM et du « Téléthon » fut de coïncider avec le développement de la biologie et de la génétique moléculaire. Elle fut aussi dans la collaboration qui réussit à être établie entre le monde associatif et quelques équipes de médecins et de chercheurs français de renom international, œuvrant au sein du Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH) des professeurs Jean Dausset et Daniel Cohen, de l'Institut Pasteur de Paris, de l'INSERM et du CNRS. L'AFM prenant en charge le financement et le CEPH apportant son savoir-faire, une nouvelle aventure, scientifique, pouvait commencer. C'est ainsi que naquit, en 1990, le Généthon, centre de recherche sur le génome humain, qui a rapidement acquis une réputation mondiale.

L'arrivée du secteur privé

Cet établissement, qui emploie environ 160 personnes, dont la majorité sont hautement qualifiées, a orienté l'essentiel de son activité vers la production d'une première carte du génome humain. Cette dernière fut achevée, en décembre 1993, au terme d'un travail considérable, les équipes françaises doublant, à la surprise générale, leurs homologues américaines. Cet outil est, par ailleurs, mis gracieusement à la disposition des équipes spécialisées du monde entier, afin notamment d'accélérer, au travers du décryptage du génome de l'espèce humaine, l'identification des gènes impliqués dans les maladies héréditaires et la mise au point de thérapies géniques.

On assiste là à un fantastique emballement de la quête scientifique et de la production de résultats. Dans cette révolution, qui concerne et concernera de plus en plus la pratique médicale, la collaboration entre l'AFM et le monde scientifique aura à l'évidence joué un rôle déterminant. Depuis 1991, l'AFM a ainsi fourni la majeure partie des ressources financières du Généthon, soit au total près de 180 millions de francs. Et demain ? « *Après la production des premières cartes du génome et la multiplication des localisations de gènes porteurs de maladies, des données scientifiques de plus en plus fines vont baliser le chemin des thérapies*, estime Bernard Barataud. *Nous lançons le programme Généthon 2 sous la direction du professeur Jean Weissenbach, afin d'accélérer l'identification des gènes. En concertation avec l'INSERM et le CNRS, nous en sommes à soutenir les premiers essais de thérapie génique en France.* »

« *Il va falloir, très vite, élargir les premières réussites sur quelques maladies*, poursuit le président de l'AFM. *Cela signifie que les industriels du privé font irruption dans notre combat pour produire les médicaments issus de la connaissance des gènes. Dès maintenant, des ponts sont jetés entre Généthon, les équipes de recherche publique et les entreprises de biotechnologie. Devant un tel développement, il est évident que l'immense générosité des Français n'est pas suffisante. Les pouvoirs politiques et économiques doivent être parties prenantes au premier rang dans cette ère nouvelle.* »

Passionnant, l'avenir n'est pas ici sans risques. Cette course contre la montre et contre la fatalité biologique pourra-t-elle être menée sans mal avec l'arrivée des intérêts de l'industrie privée ? Ne va-t-on pas faciliter, loin de la thérapeutique, les entreprises eugéniques et la recherche de l'enfant « parfait » ?

En attendant, cette entreprise unique au monde ne doit pas masquer les profondes difficultés des autres associations, alimentées par la charité publique, dont l'action ne se caractérise pas toujours par la plus grande transparence. Dans ce domaine, c'est sans conteste la lutte contre le cancer qui soulève les questions essentielles et, pour l'heure, apparemment insolubles. L'Etat et les ministères de tutelle semblent totalement désarmés face à la puissance féodale de la principale des associations de recherche, qui revendique près de trois millions et demi d'adhérents et un budget 1993 de plus de 580 millions de francs.

JEAN-YVES NAU

▶ **Association française contre les myopathies (AFM), 13, place Rungis 75013 Paris. Tél : 44-16-27-27**
▶ **Association française de lutte contre la mucoviscidose (AFLM), 76, rue Bobillot, 75013 Paris. Tél : 40-78-91-91.**

DROGUES

Les tribulations du « syndicat » des usagers

ASUD publie depuis 1991 une revue trimestrielle de prévention contre la toxicomanie
Un support qui va au-delà de la simple information

QUI aurait pu imaginer qu'un jour, en France, une association d'usagers de drogues se serait constituée ? Les principaux intéressés eux-mêmes ont du mal à y croire. La revue trimestrielle gratuite, qu'ils fabriquent depuis plus de deux ans dans des conditions souvent rocambolesques, relève pour eux du « *miracle* ».

Lancé en 1991 au sein de l'association Aparts (aide aux malades du sida), sur le modèle des « syndicats d'usagers de drogues » qui ont émergé aux Pays-Bas dans les années 80 et qui ont essaimé depuis en Europe (*le Monde* du 29 décembre 1992), le groupe d'auto-support et prévention du VIH parmi les usagers de drogues (ASUD) a déposé ses statuts en mars 1993. Les membres fondateurs, en désaccord avec les nouveaux arrivants, sont partis avant même la naissance officielle du mouvement, pour créer leur propre structure.

« *Les responsables d'Aparts ont été les premiers à prendre le risque*, raconte Jean-René Dard, président d'ASUD, arrivé avec la « deuxième vague » de militants. *Tout le monde avait peur de se trouver face à une bande de toxicos déglingués, la seringue entre les dents, peur des surdoses et des descentes de police. Nous avons dû démontrer que nous étions réglos.* »

Au départ, l'activité d'ASUD est tout entière consacrée à la publication de son journal, dont la devise tient en trois mots : « *prévention, information, expression.* » Aujourd'hui encore, sa vocation n'est pas de prendre en charge des personnes dépendantes, mais, selon son président, « *d'aider les gens, qui peuvent et qui le veulent, à arrêter et ceux qui ne peuvent pas, à mieux vivre.* »

Une ampleur inattendue

La première édition du journal, tirée à 2 000 exemplaires, est sortie en juin 1992 grâce aux 20 000 francs offerts par un laboratoire pharmaceutique, au « *soutien logistique* » d'Aparts et aux ordinateurs du père d'un des membres de l'association, utilisés la nuit en catimini. Les trois numéros suivants, tirés cette fois à 10 000 exemplaires, sont publiés grâce à une subvention de 312 000 francs débloquée par l'Agence française de lutte contre le sida (AFLS), par le biais d'une convention passée avec Aparts pour le groupe ASUD.

En juillet 1993, une nouvelle convention est négociée, non sans mal, avec l'AFLS. Mais cette dernière va être dissoute, réintégrée au sein de la direction générale de la santé et les 530 000 francs décrochés par ASUD seront crédités sur son compte « *un an et deux mois* » plus tard. Aparts étant, de son côté, en butte à des irrégularités de trésorerie, le numéro 5 paraît alors qu'ASUD n'a plus de locaux. « *S'il n'y avait pas eu AIDES derrière, nous n'aurions pas tenu* », précise Jean-René Dard. En mars 1994 en effet, l'association AIDES (lutte contre le sida) met gratuitement à leur disposition une pièce et un sous-sol, rue de Belleville à Paris. Depuis, ASUD change d'imprimerie à chaque édition, dénichant des tarifs toujours plus compétitifs.

Le trimestriel est distribué dans une centaine de pharmacies – « *celles qui diffusent vraiment le message et ne le jettent pas au panier dès qu'on a le dos tourné* » –, dans les structures d'accueil et de soins spécialisées, dans les camions d'échanges de seringues et dans tous les comités départementaux de AIDES. Après un an et demi de bénévolat, quatre membres de l'association sont salariés, deux à mi-temps et deux en contrats d'insertion. « *Le bénévolat est quelque chose de très dur, surtout pour des gens qui ont des problèmes de toxicomanie*, plaide Jean-René Dard. *Ils partent en général de zéro ou sont dans des situations d'urgence absolue.* »

La permanence téléphonique fonctionne tant bien que mal. Esther Taieb, secrétaire de profession, ex-toxicomane traitée au Temgésic (1), est débordée : « *Des usagers téléphonent, des parents également, et depuis quelque temps, ça explose, les numéros verts Drogue info-service et Sida info-service nous répercutent beaucoup d'appels.* »

« *On n'avait pas réalisé que l'on prendrait de l'ampleur à ce point* », avoue le président. Une dizaine de relais d'ASUD ont vu le jour en province, dont le premier à Montpellier, où Estelle Dolé, responsable locale, vient d'obtenir l'ouverture d'une salle d'injection (*le Monde* du 22 octobre) et travaille à l'élaboration d'une brochure de prévention destinée aux 8-12 ans. Actuellement, le mouvement compte environ cinq cents adhérents ou sympathisants : aucune carte de membre n'a été éditée, car « *beaucoup de gens qui s'inscrivent ne veulent pas voir leur nom diffusé.* » Le 8 novembre, un bureau national d'ASUD a été élu et une section Ile-de-France créée.

« *Nous sommes à un moment-clé, le passage du statut d'association marginale à celui d'association reconnue, et nous sommes obligés de nous professionnaliser, d'informatiser les fichiers, de recruter des gens.* », s'inquiète le président d'ASUD. En mai, l'association a investi près de 120 000 francs pour s'équiper en matériel informatique.

Sortis du cercle de la dépendance

Les membres de ce jeune « syndicat » à la française se disent « *fiers de ne pas faire appel à des professionnels non-usagers de drogues* », comme le font leurs homologues anglais et hollandais, et ils soutiennent qu'« *on peut être professionnel et usager de drogues* ». A cette réalité près, que sur les cinq responsables à l'origine d'ASUD, trois suivent un traitement à la méthadone (1). Les autres adhérents sont pour la plupart des usagers « récréatifs », sortis du cercle de la dépendance.

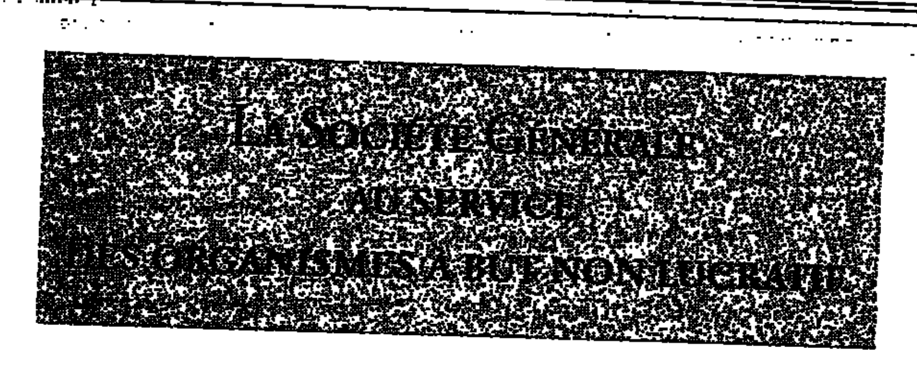
« *On ne juge pas les gens sur le produit qu'ils prennent mais sur ce qu'ils sont capables de faire et sur leur motivation* », explique Didier Percheron, secrétaire général d'ASUD. « *Quand quelqu'un est vraiment dans la came – on a connu ça –, il ne peut pas travailler, et il peut même devenir dangereux pour l'association* », renchérit son président qui se souvient des débuts, quand « *il y avait des problèmes de consommation dans les locaux* ». L'association a « *par incidence* » permis à certains de se tirer d'affaire. « *Des gens sont arrivés dans un état lamentable, ils ont trouvé ici une place sociale, une occupation*, assure Jean-René Dard. *Le simple fait d'avoir une utilité dans la vie, pour un toxicomane, constitue un changement radical.* »

ASUD vient de bénéficier de la manne du « Sidaction », organisé sur les chaînes de télévision le 7 avril, pour un montant de 133 000 francs. Ses activités tendent aujourd'hui à un rapprochement inévitable avec les problèmes quotidiens du terrain. Une « *permanence juridique et sociale* » doit bientôt requérir la présence, dans ses locaux, d'un avocat et d'une assistante sociale, et une distribution de « *cannabis médical* » est envisagée, destiné à soulager les souffrances et à redonner de l'appétit aux malades du sida.

LAURENCE FOLLÉA

(1) Le Temgésic et la méthadone sont des produits de substitution à l'héroïne.

▶ **ASUD, 206, rue de Belleville, 75 020 Paris. Tel. : 44-62-58-36.**





COMMUNICATION

Créer l'événement

Le mouvement caritatif, au-delà de son souci de récolter des fonds, vise de plus en plus à être une source légitime d'informations

LA photo en noir et blanc de deux mains qui se joignent était accompagnée d'un message à la fois fort et sobre : « *Nous aidons tous ceux qui veulent aider.* » C'était la dernière image de la campagne de la Fondation de France, diffusée, durant la seconde quinzaine d'octobre, sur les chaînes de télévision du service public.

A l'approche de l'hiver et des fêtes de Noël, ce type d'appel à la générosité, manière, sinon de culpabiliser, du moins de réveiller des consciences, est devenu classique. Cette année cependant, avec la montée de la pauvreté, les offensives caritatives sont particulièrement nourries et trente associations, groupées sous le label « grande cause nationale », sonnent, du 28 novembre au 4 décembre, une « *alerte* » médiatique en faveur des plus démunis. Preuve de leur efficacité, ces appels sont généralement suivis par le public. Mais la communication des organisations humanitaires ne se limite pas aux seules fêtes de fin d'année.

Les modalités de cette communication sont d'abord déterminées par la propre vocation de l'association : l'information du grand public peut même être un principe fondateur. Michel Forst, président de la section française d'Amnesty International, résume cette démarche par un terme : « *informaction* ». L'activité d'Amnesty reposant sur la sensibilisation de l'opinion aux violations des droits de l'homme, sa communication est née avec le mouvement, en 1970.

Mais c'est presque exceptionnel : la communication a longtemps été négligée par les associations humanitaires « classiques », qui s'attachaient – comme maintenant – à l'action sur le terrain, en n'en informant qu'adhérents et spécialistes. L'ampleur de la crise économique et sociale les a contraintes à une autopromotion plus active. Ainsi, Francis Charhon, directeur général de la Fondation de France, se charge-t-il, depuis deux ans et demi, de mieux faire connaître cet établissement prestigieux mais tentaculaire. La célébration, en 1994, du vingt-cinquième anniversaire de l'institution lui en a fourni une nouvelle occasion, à travers, notamment, un colloque de deux jours et cette campagne télévisée.

Parallèlement aux opérations traditionnelles, des manifestations ponctuelles sont organisées, selon l'actualité. La Croix-Rouge française (CRF) s'est illustrée, cet été, lors d'une action remarquée en faveur du Rwanda. Avec l'aide de France 3, qui a mis son espace publicitaire et ses moyens de production à son service, la CRF a initié un mouvement de solidarité, fondé sur la diffusion gratuite, en début de soirée, de deux spots de trente et quarante-cinq secondes. Mouvement qui a également bénéficié d'une couverture multimédia : il a été relayé, gratuitement aussi, par des radios (Radio-France, Europe 1, stations d'autoroutes, etc.) et par la presse quotidienne ou hebdomadaire, nationale ou régionale. Cette gratuité demeure cependant exceptionnelle.

Lorsqu'elle définit sa stratégie en la matière, chaque association rêve du support télévisuel, considéré comme le plus « réactif » : l'efficacité et la force de l'image sont, plus peut-être que dans d'autres domaines, le vecteur idéal de l'humanitaire. Les organisations reconnues rejettent cependant le sensationnel : « *Nous choisissons des images sensibles, jamais dramatiques* », assure Sophie Duhamel, directeur de la communication de la Fondation de France.

Cette volonté de ne pas choquer guide également les démarches de la Croix-Rouge et d'Amnesty International. La première s'interdit de provoquer en montrant « *la mort en direct* ». Rappelant qu'elle est présente dans 162 pays, elle préfère faire porter son message sur le travail de fond entrepris sur place depuis cent trente ans, et jouer, malgré de récents aléas financiers en France, la carte de la confiance : elle est admise partout sur le terrain.

Mobiliser autour d'un projet

Même souci d'éviter la sensiblerie chez Amnesty International. Michel Forst affirme vouloir parler à « *l'intelligence du public plus qu'à son cœur* ». D'où une communication exigeante, davantage fondée sur l'explication que sur l'émotion. Ses publicités simples s'appuient sur la suggestion née du décalage volontaire entre image et message. Le thème de la torture, par exemple, est abordé par la mise à mal d'images, un bourreau découpant des photos... « *Susciter la réflexion des téléspectateurs, les impliquer, éveiller leur capacité d'indignation* » : le propos d'Amnesty est volontiers pédagogique. Une attitude qui lui interdit tout commentaire sur le vif. Cela lui ferme la porte des radios, mais protège sa réputation.

Celles des associations qui expriment ainsi leur répugnance à réagir à chaud sur l'actualité risquent de paraître un peu en marge, voire en retrait. Dans un environnement où l'appel à la générosité est de plus en plus concurrentiel, ce choix s'assimile à du courage. S'agissant de l'audiovisuel, il ne se pose toutefois que rarement : la télévision reste coûteuse, ce qui, pour une association, signifie souvent inabordable.

Le label « campagne d'intérêt général », sollicité auprès des services du premier ministre et attribué pour une année (renouvelable), permet périodiquement de contourner le handicap financier. Cette aide donne droit à des réductions de tarifs – de 60 % à 70 % – sur tous les médias du service public. La Fondation de France vient d'en bénéficier. Le label « grande cause nationale » offre, lui, douze spots entièrement gratuits sur France 2, France 3 et Radio-France.

C'est cependant dans la presse écrite, où l'espace publicitaire est moins onéreux, que sont diffusés la majorité des messages humanitaires. Les associations ont du reste développé un véritable partenariat avec la presse régionale qui, sans frais parfois, se fait volontiers l'écho de l'action des comités locaux et reprend les initiatives nationales, dans des campagnes de proximité (spectacles, collectes de fonds). En outre, les associations ont recours au « hors médias », essentiellement le publipostage, moyen simple de se faire connaître. L'achat, la location ou l'échange de fichiers permettent de mieux cerner un public potentiel, l'ampleur des dons servant à mesurer la « réactivité » de tel ou tel listage.

Les grandes organisations caritatives soulignent le caractère multiple de leur stratégie de communication. Aux collectes de fonds à dates fixes (elles ont pratiquement toutes leur « *journée nationale* ») se greffent des campagnes spontanées pour les causes fédératrices (comme le Rwanda par exemple) ou plus ciblées (en faveur d'un hôpital). Cette sensibilisation vise non seulement à recueillir de l'argent, mais aussi à mobiliser l'opinion autour d'un projet. Amnesty International, qui peut compter sur le soutien actif de 170 000 personnes, qualifie ce mode de communication de « *participatif* ». Sa politique va même plus loin, qui consiste à demander à ses donateurs de rédiger une lettre en faveur d'un prisonnier politique. « *Nous recherchons une implication morale* », souligne Michel Forst.

Confiance, sérieux, efficacité

Mais ce dernier est aussi réaliste : « *Il est évident que notre but est moins de gagner un public que de faire s'engager encore plus des gens déjà motivés.* » Parmi ceux-ci, les professionnels de l'humanitaire, qui ont, pendant longtemps, constitué le réseau privilégié des attachés de presse : publication d'ouvrages spécialisés, encarts dans la presse médicale et sociale, colloques d'évaluation de fin de programme...

Aujourd'hui, la solidarité nationale et internationale déborde de la citadelle des seuls spécialistes. Ce changement de dimension a incité les associations à restructurer leur service de relations extérieures. Celui de la Fondation de France, par exemple, s'est doté d'un budget spécifique, qui est passé de 6,3 à 6,9 millions de francs de 1993 à 1994.

L'efficacité d'une communication se mesure aussi à l'aune des sommes récoltées. La Croix-Rouge souligne ainsi la large mobilisation au profit du Rwanda, qui a débouché sur 150 000 dons, tandis que la Fondation de France peut s'enorgueillir des 3 800 subventions qu'elle a distribuées en 1993. Mais, alors qu'elles visent l'audience la plus vaste possible, les associations dressent la même typologie des donateurs : ce sont en majorité des femmes, citadines, cadres, âgées de quarante à cinquante ans. Faut-il y voir là la limite des campagnes « grand public » ?

D'une façon générale, la publicité n'établit pas la réputation d'une organisation caritative. Elle ne fait que renforcer une aura déjà solidement assise sur un « capital confiance » et sur des qualités de sérieux et d'efficacité. Pourtant, la consécration vient des journalistes. La Croix-Rouge comme la Fondation de France et bien d'autres tirent une valorisation de leur image lorsque la presse les cite comme références, et leur « service communication » est véritablement reconnu quand il est une source légitime d'informations. Le meilleur exemple est sans doute le rapport d'Amnesty International, publié le 10 juillet de chaque année : pour la majorité des médias, il constitue un événement.

ANNE-SOPHIE SEIGNEUR

COOPÉRATION

Retraités pédagogues et globe-trotters

Un groupement d'anciens enseignants exporte son expérience dans l'optique des échanges Nord-Sud

LORSQUE l'on est âgé de cinquante-cinq ou soixante ans, que l'on a assumé des tâches dans l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur et que l'on a passé une bonne partie de sa vie à appliquer des méthodes de pédagogie active, il arrive que l'on n'ait pas du tout envie de « décrocher ». Qu'à cela ne tienne : on peut alors devenir un « pédagogue globe-trotter » et offrir son expérience en Afrique, en Amérique du Sud ou en Europe centrale. C'est dans ce but qu'a été créé le GREF (groupement des retraités éducateurs sans frontières), qui fêtera en 1995 ses cinq ans d'existence et qui a envoyé à travers le monde, au cours de l'année scolaire 1993-1994, plus de la moitié de ses cent soixante membres.

L'idée de mettre sur pied une telle structure est née en 1988 dans l'esprit fertile de Gabriel Cohn-Bendit qui n'en était pas à sa première création, puisqu'il est à l'origine du lycée expérimental de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). « *En 1987*, relate-t-il, *j'ai décidé de quitter le lycée expérimental car, au bout d'un moment, les pères fondateurs deviennent « lourds » pour l'institution. Je suis alors parti un an comme professeur d'allemand au lycée de Ouagadougou (Burkina-Faso) et, comme de bien entendu, je suis tombé amoureux de l'Afrique.* »

Cent trente élèves par classe

A son retour, Gabriel Cohn-Bendit n'a pas la moindre envie de reprendre un poste dans le système traditionnel. « *D'une part, je souhaitais continuer à travailler avec l'Afrique, d'autre part, je me disais que des pédagogues à la retraite, qui ont réfléchi à leur pratique, qui ont pris du recul par rapport à l'institution, pouvaient être utiles à ce continent.* » Il commence alors à parler de son idée dans les organismes internationaux.

C'est l'époque où la Communauté européenne et les pays du Sahel mettent en place un projet d'éducation à l'environnement, qui consiste à introduire la lutte contre la désertification dans les activités de l'école primaire. La perspective de former des groupes de retraités qui puissent venir en appui à cette opération séduit Bruxelles. Le GREF va se constituer sur cet objectif.

Mais il faut d'abord obtenir qu'un poste soit dégagé pour fonder l'association. En 1988, François Mitterrand vient d'être réélu. « *Moi je remarque*, plaisante Gabriel Cohn-Bendit, *que la gauche est au pouvoir à un détail : j'ai toujours un ami ou un ami d'un ami dans les cabinets ministériels.* » Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, le reçoit et accepte de le détacher. En décembre 1989 a lieu la première réunion des douze retraités fondateurs du GREF.

L'année suivante, Gabriel entreprend, avec quatre d'entre eux, un premier voyage d'exploration. « *Ils ont découvert*, indique-t-il, *les écoles de ville et de brousse, les cours préparatoires avec cent trente élèves par classe. Evidemment, la première fois, cela étonne...* » Mais ne décourage pas : les enseignants retraités sont partants et, du reste, ils partent. A la rentrée scolaire 1990-1991, un premier groupe s'envole pour le Burkina-Faso. Puis l'action du GREF est étendue au Sénégal, au Bénin, en Nouvelle-Calédonie, au Salvador et au Vietnam, ainsi qu'en Slovaquie, en République tchèque, en Bulgarie et en Hongrie.

Les équipes travaillent trois mois sur place, puis sont relayées. Les membres de l'association ne reçoivent aucune rémunération – en dehors du montant de leur retraite – et payent leur nourriture. Seuls le voyage et le logement leur sont remboursés. Leur mission consiste à aider les maîtres, à réfléchir avec eux et à élaborer des stratégies. Il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux professeurs.

Au GREF, on insiste beaucoup sur ce point : « *Il n'est pas question d'être une agence de coopération au rabais* », affirme Yves Canac, ancien directeur d'école primaire, responsable de l'association pour le Burkina-Faso. « *Ceci pour des raisons à la fois politiques et pratiques*, souligne Gabriel Cohn-Bendit. *Les enseignants retraités n'ont pas le désir d'assumer l'entière responsabilité d'une classe.* » « *Il faut que nous soyons très vigilants là-dessus, la pente naturelle étant d'entreprendre à la place de...* », renchérit Jeanine Théry, ancienne inspectrice des écoles maternelles et responsable du GREF pour le Bénin.

Coutumes et hiérarchies locales

L'association, qui refuse de s'enfermer dans des chapelles pédagogiques, réaffirme quelques grands principes comme « *faire de la créativité le moteur essentiel de la formation* » ou « *faire de l'école un lieu où l'on acquiert le sens de la démocratie.* » En tenant compte aussi des coutumes et des hiérarchies locales : « *Au Bénin*, explique Jeanine Théry, *nous nous sommes concentrés sur l'apprentissage de la lecture et nous avons voulu donner la parole aux enfants. Or, dans le système traditionnel africain, les enfants n'ont pas à poser de questions. C'est donc très délicat. Ce qui n'empêche pas l'accueil général d'être chaleureux : ils sont très touchés que l'on vienne les aider, car ils savent que nous sommes bénévoles et le fait que nous soyons âgés facilite encore notre insertion.* »

Au fur et à mesure de son installation dans le paysage des ONG (organisations non gouvernementales), le GREF a vu ses financements se diversifier : Union européenne, ministères de la coopération et des affaires étrangères, région du Nord-Pas-de-Calais, municipalités de Nantes et de Laval... De même que ses interventions, très différentes d'une région du globe à l'autre.

Ainsi, en Europe centrale, l'action se situe d'abord au niveau de la langue française. « *Depuis l'éclatement de l'URSS, le russe n'est plus du tout pratiqué dans les écoles des pays de l'ex-bloc*, renseigne Odette Raffin, ancienne institutrice de maternelle et responsable de l'association pour l'Europe centrale. *Il a donc fallu reconvertir en catastrophe de très nombreux professeurs de russe à l'enseignement du français.* » Au Salvador, dans un contexte non francophone, un plan de formation d'institutrices d'écoles maternelles a été lancé.

Gabriel Cohn-Bendit reste cependant réaliste : « *Je ne pense pas*, dit-il, *que le système éducatif sénégalais, par exemple, ait changé du fait de notre intervention. Mais je suis certain que l'on ne fait pas de mal, ce qui, dans le cadre de la coopération Nord-Sud, n'est déjà pas un mince résultat...* »

« *Chaque année*, poursuit-il, *nous ouvrons de nouveaux fronts et il faut prévoir un volant de volontaires un peu plus large, d'autant qu'il faut remplacer ceux qui annulent leur voyage pédagogique au dernier moment pour cause de maladie ou ceux qui, pour des raisons familiales, doivent reprendre leur rôle de grands-parents à plein temps.* » Le GREF organise une rencontre nationale annuelle pour former les équipes. Une invite, en quelque sorte, à l'adresse des enseignants retraités : rengagez-vous et vous parcourerez la planète.

JEAN-CLAUDE BÉHAR

► **Groupement des retraités éducateurs sans frontières (GREF), 28, boulevard Bonne-Nouvelle, 75010 Paris. Tél. : (1) 45-23-10-81. Fax : 48-01-08-69.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

